



FONDS 
Desjardins

Le présent Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais non les États financiers intermédiaires ou annuels du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir les États financiers intermédiaires ou annuels gratuitement, sur demande, en vous adressant à votre représentant en épargne collective, en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280, en consultant les sites Internet fondsdesjardins.com et sedar.com, en communiquant avec nous par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com, ou par la poste au 2, complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1H5.

Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

AU 31 MARS 2013



Desjardins
Gestion de patrimoine

Coopérer pour créer l'avenir

Remarque à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport peut renfermer des déclarations prospectives sur le Fonds, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le Fonds. Les termes « peut », « pourrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du Fonds. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le Fonds et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives du Fonds en raison, mais sans s'y limiter, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

Le lecteur est prié de noter que la liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Toutes les opinions prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi sans aucune responsabilité légale.

Fonds de revenu

Fonds Desjardins Marché monétaire (parts de catégorie A)	4
Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégorie A)	7
Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégorie I)	11
Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégorie A)	15
Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégorie I)	19
Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégorie A)	23
Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégorie I)	27
Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégorie A)	31
Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégorie I)	35

Fonds équilibrés

Fonds Desjardins Équilibré canadien (parts de catégorie A)	39
Fonds Desjardins Équilibré canadien (parts de catégorie I)	44
Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie A)	45
Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie T)	49
Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie I)	53
Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie A)	54
Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie T)	59
Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie I)	64

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie A)	65
Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie T)	69
Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie I)	73
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie A)	77
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie T)	82
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie I)	87
Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégorie A)	92
Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégorie I)	97
Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie A)	102
Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie I)	106
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégorie A)	110
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégorie I)	114

Fonds d'actions américaines

Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégorie A)	115
Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégorie I)	119
Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégorie A)	123
Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégorie I)	127

Fonds d'actions mondiales et internationales

Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégorie A)	131
Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégorie I)	136
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégorie A)	141
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégorie I)	145
Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie A)	149
Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie T)	153
Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie I)	157
Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie A)	161
Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie T)	165
Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie I)	169
Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie A)	173
Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie I)	178
Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégorie A)	183
Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégorie I)	187

Fonds spécialisés

Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie A)	191
Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie T)	196
Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie I)	201
Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie A)	206
Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie T)	210
Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie I)	214

Solutions de placement

Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier (parts de catégorie A)	218
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie A)	222
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie A)	226
Portefeuille SociéTerre Croissance plus (parts de catégorie A)	231
Portefeuille Chorus II Sécuritaire boursier (parts de catégorie A)	236
Portefeuille Chorus II Équilibré revenu (parts de catégorie A)	241
Portefeuille Chorus II Équilibré croissance (parts de catégorie A)	246
Portefeuille Chorus II Croissance (parts de catégorie A)	251
Portefeuille Chorus II Croissance élevée (parts de catégorie A)	256
Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégorie A)	261

Solutions de placement en catégorie de société

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série A)	266
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série T4)	271
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série T6)	276
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série A)	281
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série T4)	286
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série T6)	291
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série A)	296
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série T5)	301
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série T7)	306
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série A)	311
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série T5)	316
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série T7)	321
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série A)	326
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série T6)	331
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série T8)	336
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série A)	341
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série T6)	346
Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série T8)	351

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Marché monétaire (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Marché monétaire (parts de catégorie A) affichait un rendement de 0,13 %.

Les résultats obtenus s'expliquent principalement par le maintien de la répartition en titres d'entreprises près des limites prévues par la politique de placement du Fonds.

L'agencement de titres bancaires et de sociétés échéant entre quelques semaines et trois mois et de titres gouvernementaux échéant entre six et douze mois a fait en sorte de conserver l'échéance moyenne du portefeuille autour de 70 jours. La pondération des titres d'entreprises est demeurée près des limites autorisées tout au long de la période. La durée de ces titres a toutefois été réduite durant le semestre, puisque la prime de rendement excédentaire entre les produits échéant dans trois mois plutôt qu'un était jugée insuffisante. C'est ce qui explique la diminution de l'échéance moyenne du Fonds.

La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 1 %, ce qui correspond aux attentes du gestionnaire de portefeuille en ce qui a trait aux décisions se rapportant à la politique monétaire. Les écarts de crédit sur la courbe de moins d'un an ont encore une fois affiché une bonne performance, en raison du rendement additionnel offert par ces instruments et, dans une moindre mesure, de la rareté relative des émissions de qualité. Les niveaux actuels correspondent aux moyennes historiques et devraient rester stables pendant les prochains mois. La structure à terme des écarts de crédit s'est aussi considérablement aplatie durant la période.

Événements récents

Le gestionnaire de portefeuille entend maintenir la répartition sectorielle actuelle. Pour ce qui est de la structure des échéances, elle se situera généralement autour de la cible durant les deux prochains trimestres. Cette stratégie tient compte du fait qu'aucun resserrement de la politique monétaire n'est anticipé avant le quatrième trimestre de 2013 et que la structure à terme des écarts de crédit, bien que positive, n'offre que très peu de rendement excédentaire.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

• Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

• Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses

actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 4 810 \$ (20 732 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	10,01	10,02	10,00	10,01	10,00	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,07	0,13	0,13	0,06	0,17	0,42
Total des charges	(0,05)	(0,11)	(0,11)	(0,05)	(0,09)	(0,12)
Gains (pertes) réalisé(e)s	—	—	—	—	—	—
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,01)	(0,01)	0,01	(0,01)	—	(0,02)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,01	0,01	0,03	—	0,08	0,28
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,01	0,02	0,02	0,01	0,07	0,28
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales ⁽³⁾	0,01	0,02	0,02	0,01	0,07	0,28
Actif net à la fin de la période	10,00	10,01	10,02	10,00	10,01	10,00

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	100 986	118 316	143 046	185 035	232 397	267 383
Nombre de parts en circulation	10 093 585	11 825 745	14 298 225	18 494 990	23 228 765	26 725 844
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,06	1,10	1,07	0,47	0,94	1,15
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	1,33	1,28	1,27	1,28	1,33	1,24
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	517,20	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Valeur liquidative par part (\$)	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Marché monétaire (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,00 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

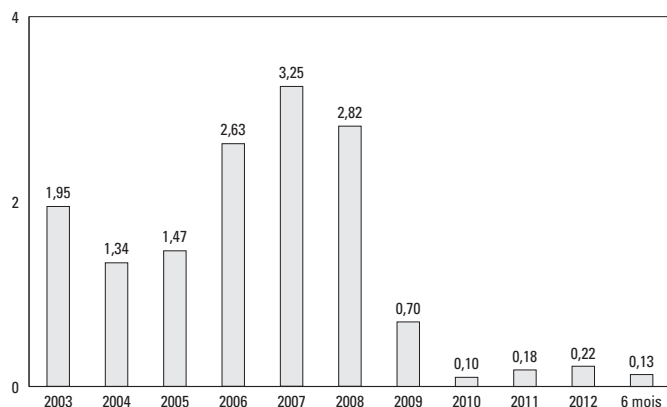
- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,65 %
- Rémunération des courtiers 0,25 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

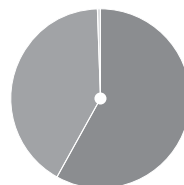
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

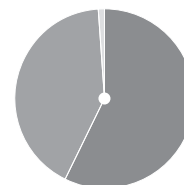
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012



- 58,1 Titres de marché monétaire
- 5,0 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
- 1,2 Municipalités et institutions parapubliques
- 51,9 Sociétés
- 41,4 Obligations canadiennes
- 25,3 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
- 16,1 Sociétés
- 0,5 Autres éléments de la valeur liquidative

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



- 57,4 Obligations canadiennes
- 25,5 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
- 31,9 Sociétés
- 41,6 Titres de marché monétaire
- 33,2 Sociétés
- 8,4 Municipalités et institutions parapubliques
- 1,0 Autres éléments de la valeur liquidative

Les 25 positions principales

Cette section ne présente pas de données ; en respect avec la Norme 81-106 qui exige que les trésoreries et équivalents de trésorerie soient regroupés sous une même catégorie, les 25 positions principales du Fonds sont presque essentiellement représentées par cette catégorie.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégorie A) affichait un rendement de 0,63 %, comparativement à 1,40 % pour son indice de référence composé comme suit : indice des obligations gouvernementales à court terme DEX à 50 % et indice des obligations corporatives à court terme à 50 %. L'indice obligataire à court terme DEX affichait un rendement de 1,22 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Au cours de la période, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 1 % et le rendement des obligations à court terme du gouvernement du Canada a peu varié. Le rendement des obligations de sociétés à court terme a quant à lui diminué dans la foulée du resserrement généralisé des écarts de crédit.

Le positionnement de la structure par terme au portefeuille, qui favorisait une durée légèrement plus courte que celle de l'indice de référence, la surpondération de l'exposition en obligations du secteur financier, des services publics et en titres adossés à des actifs évalués AAA ainsi que la sélection de titres ont eu un impact positif sur le Fonds. En revanche, la sous-pondération en obligations provinciales et en obligations de sociétés du secteur industriel a retranché de la valeur à la performance relative du Fonds.

Événements récents

La tendance au ralentissement économique s'est poursuivie au Canada. Malgré tout, les données fondamentales sous-jacentes demeurent relativement fortes au pays et le secteur bancaire est en bonne santé. Bien que le secteur des exportations ait récemment sous-performé, il devrait bénéficier d'une plus forte croissance de l'économie américaine durant les prochains trimestres. Ce secteur pourrait aussi profiter de l'éventuel retour à plus long terme des taux de croissance séculaire dans les économies émergentes, alors que les politiques mises en place accroissent les niveaux de stimulus monétaire et budgétaire.

Dans ce contexte, le sous-gestionnaire de portefeuille entend maintenir la durée du portefeuille légèrement plus courte que celle de l'indice de référence, tout en adoptant une position basée sur l'attente d'un aplatissement de la courbe de taux. Les écarts de crédit se sont rétrécis, mais ils demeurent importants compte tenu du niveau d'incertitude élevé observé sur le marché.

Le sous-gestionnaire de portefeuille considère que le risque de défaillance et de décote sur les crédits de grande qualité est faible et que les écarts de crédit actuels sont attractifs. Par conséquent, cet environnement semble favorable à la surpondération du portefeuille en titres de grande qualité du secteur financier, des services publics ainsi qu'en titres adossés à des actifs (AAA).

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

• Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

• Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégorie A)

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du

gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 37 782 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 135 706 \$ au 30 septembre 2012).

Les hypothèques acquises et vendues par le Fonds Desjardins Revenu court terme sont négociées avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, à un montant en capital qui produit, pour le Fonds, un rendement égal au taux d'intérêt auquel la Fédération fait, au moment de l'achat par le Fonds, des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables. Aucuns honoraires supplémentaires ne sont perçus dans le cadre de ces transactions.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	4,31	4,41	4,43	4,45	4,41	4,40
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,06	0,13	0,16	0,17	0,21	0,23
Total des charges	(0,03)	(0,07)	(0,07)	(0,07)	(0,07)	(0,07)
Gains (pertes) réalisé(e)s	—	—	(0,02)	(0,03)	0,03	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,01)	(0,06)	0,03	0,05	0,06	0,03
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,02	—	0,10	0,12	0,23	0,20
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,03	0,06	0,09	0,10	0,14	0,14
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	0,03	0,05	0,02	0,02	0,05	—
Distributions totales⁽³⁾	0,06	0,11	0,11	0,12	0,19	0,14
Actif net à la fin de la période	4,27	4,31	4,41	4,43	4,45	4,41

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	799 022	785 439	907 468	853 562	616 465	698 617
Nombre de parts en circulation	186 730 069	182 266 541	205 407 857	192 353 110	138 537 502	158 367 637
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,60	1,55	1,56	1,56	1,56	1,58
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	1,60	1,55	1,57	1,60	1,64	1,58
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	156,56	226,32	105,01	120,81	95,59	164,33
Valeur liquidative par part (\$)	4,28	4,31	4,42	4,44	4,45	4,41

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,31 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

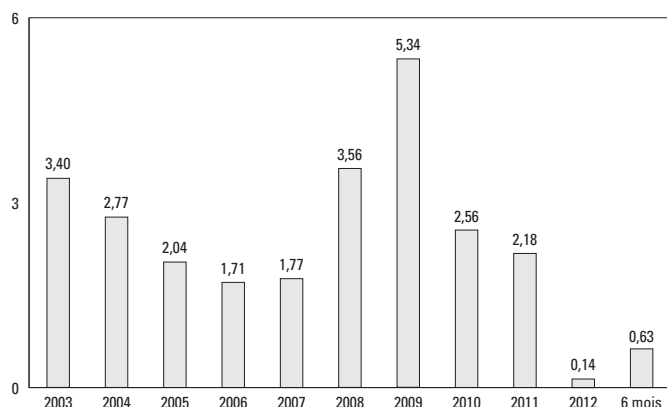
- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,71 %
- Rémunération des courtiers 0,50 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)



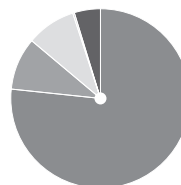
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Veuillez noter, qu'en janvier 2004, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié. Nous sommes d'avis que si ce changement avait été présent durant toute la période de mesure du rendement, il aurait pu avoir une influence favorable sur celui-ci.

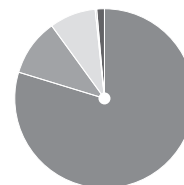
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



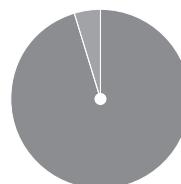
- 76,8 Obligations canadiennes
- 44,9 Gouvernement du Canada
- 5,2 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
- 26,7 Sociétés
- 9,5 Titres adossés à des créances hypothécaires
- 8,8 Titres adossés à des crédits mobiliers
- 0,4 Hypothèques
- 4,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



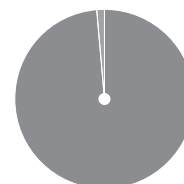
- 79,8 Obligations canadiennes
- 15,7 Gouvernement du Canada
- 1,8 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
- 1,2 Municipalités et institutions parapubliques
- 61,1 Sociétés
- 10,4 Titres adossés à des créances hypothécaires
- 8,3 Titres adossés à des crédits mobiliers
- 0,3 Hypothèques
- 1,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 95,5 Canada
- 4,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 98,8 Canada
- 1,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***
**% de la
valeur liquidative**

1. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 2014-12-15	9,0
2. Banque Toronto-Dominion, 2,948 %, 2016-08-02	3,4
3. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 2014-09-15	3,4
4. Banque de Montréal, 3,103 %, 2016-03-10	3,2
5. Great-West Lifeco, 6,140 %, 2018-03-21	2,8
6. Société de financement GE Capital Canada, 3,350 %, 2016-11-23	2,5
7. Société Financière Manuvie, 5,505 %, 2018-06-26	2,5
8. Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,100 %, 2015-03-02	2,4
9. Banque HSBC Canada, 3,558 %, 2017-10-04	2,3
10. Banque Royale du Canada, 3,030 %, 2016-07-26	2,0
11. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,950 %, 2015-03-15	2,0
12. Schooner Trust, 5,194 %, 2017-05-12	1,9
13. Province de l'Ontario, 3,150 %, 2015-09-08	1,8
14. Société de financement GE Capital Canada, 5,100 %, 2016-06-01	1,6
15. Banque Royale du Canada, 2,050 %, 2015-01-13	1,6
16. Fiducie de titrisation automobile Ford série 2012-R1, classe A3, 2,347 %, 2017-04-15	1,5
17. Banque Toronto-Dominion 3,367 %, (taux variable à partir du 2015-11-02), 2020-11-02	1,5
18. Fiducie de capital RBC 3,180 %, (taux variable à partir du 2015-11-02), 2020-11-02	1,5
19. Société de services financiers Wells Fargo Canada 2,774 %, 2017-02-09	1,5
20. Banque Scotia, 3,430 %, 2014-07-16	1,5
21. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5
22. Financière Sun Life 4,380 %, (taux variable à partir du 2017-03-02), 2022-03-02	1,5
23. Financière Sun Life 5,590 %, (taux variable à partir du 2018-01-30), 2023-01-30	1,4
24. Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,400 %, 2016-01-14	1,3
25. Municipal Finance Authority of British Columbia, 3,000 %, 2016-06-01	1,2
Total	56,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégorie I) affichait un rendement de 1,42 %, comparativement à 1,40 % pour son indice de référence composé comme suit : indice des obligations gouvernementales à court terme DEX à 50 % et indice des obligations corporatives à court terme à 50 %. L'indice obligataire à court terme DEX affichait un rendement de 1,22 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Au cours de la période, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 1 % et le rendement des obligations à court terme du gouvernement du Canada a peu varié. Le rendement des obligations de sociétés à court terme a quant à lui diminué dans la foulée du resserrement généralisé des écarts de crédit.

Le positionnement de la structure par terme au portefeuille, qui favorisait une durée légèrement plus courte que celle de l'indice de référence, la surpondération de l'exposition en obligations du secteur financier, des services publics et en titres adossés à des actifs évalués AAA ainsi que la sélection de titres ont eu un impact positif sur le Fonds. En revanche, la sous-pondération en obligations provinciales et en obligations de sociétés du secteur industriel a retranché de la valeur à la performance relative du Fonds.

Événements récents

La tendance au ralentissement économique s'est poursuivie au Canada. Malgré tout, les données fondamentales sous-jacentes demeurent relativement fortes au pays et le secteur bancaire est en bonne santé. Bien que le secteur des exportations ait récemment sous-performé, il devrait bénéficier d'une plus forte croissance de l'économie américaine durant les prochains trimestres. Ce secteur pourrait aussi profiter de l'éventuel retour à plus long terme des taux de croissance séculaire dans les économies émergentes, alors que les politiques mises en place accroissent les niveaux de stimulus monétaire et budgétaire.

Dans ce contexte, le sous-gestionnaire de portefeuille entend maintenir la durée du portefeuille légèrement plus courte que celle de l'indice de référence, tout en adoptant une position basée sur l'attente d'un aplatissement de la courbe de taux. Les écarts de crédit se sont rétrécis, mais ils demeurent importants compte tenu du niveau d'incertitude élevé observé sur le marché.

Le sous-gestionnaire de portefeuille considère que le risque de défaillance et de décote sur les crédits de grande qualité est faible et que les écarts de crédit actuels sont attractifs. Par conséquent, cet environnement semble favorable à la surpondération du portefeuille en titres de grande qualité du secteur financier, des services publics ainsi qu'en titres adossés à des actifs (AAA).

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

• Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

• Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses

actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Les hypothèques acquises et vendues par le Fonds Desjardins Revenu court terme sont négociées avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, à un montant en capital qui produit, pour le Fonds, un rendement égal au taux d'intérêt auquel la Fédération fait, au moment de l'achat par le Fonds, des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables. Aucuns honoraires supplémentaires ne sont perçus dans le cadre de ces transactions.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,06	10,15	10,22	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,15	0,28	0,36	0,55
Total des charges	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	—	(0,04)	0,02	(0,11)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,01)	0,01	0,40	(0,22)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,14	0,25	0,78	0,22
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,15	0,25	0,45	—
des dividendes	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,15	0,25	0,45	—
Actif net à la fin de la période	10,05	10,06	10,15	10,22

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	235 493	172 121	1 991	51
Nombre de parts en circulation	23 399 135	17 093 156	196 111	5 000
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	156,56	226,32	105,01	120,81
Valeur liquidative par part (\$)	10,06	10,07	10,15	10,23

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

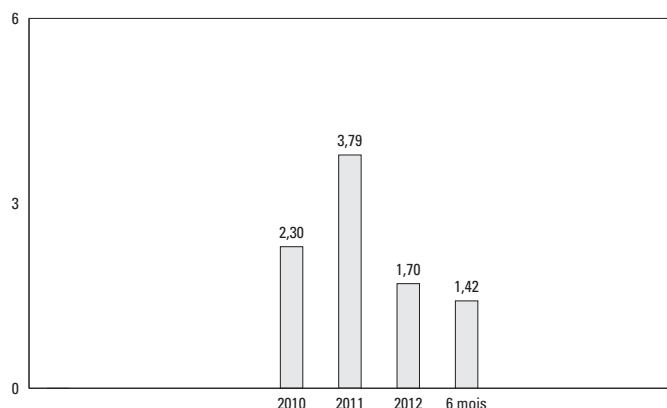
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

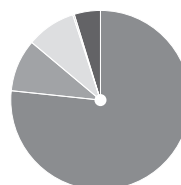
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

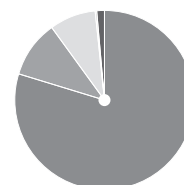
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012



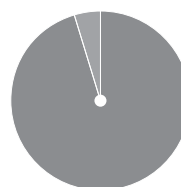
- 76,8 Obligations canadiennes
- 44,9 Gouvernement du Canada
- 5,2 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
- 26,7 Sociétés
- 9,5 Titres adossés à des créances hypothécaires
- 8,8 Titres adossés à des crédits mobiliers
- 0,4 Hypothèques
- 4,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



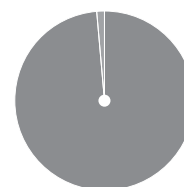
- 79,8 Obligations canadiennes
- 15,7 Gouvernement du Canada
- 1,8 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
- 1,2 Municipalités et institutions parapubliques
- 61,1 Sociétés
- 10,4 Titres adossés à des créances hypothécaires
- 8,3 Titres adossés à des crédits mobiliers
- 0,3 Hypothèques
- 1,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012



- 95,5 Canada
- 4,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013



- 98,8 Canada
- 1,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Les 25 positions principales
(acheteur) *****% de la
valeur liquidative**

1. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 2014-12-15	9,0
2. Banque Toronto-Dominion, 2,948 %, 2016-08-02	3,4
3. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 2014-09-15	3,4
4. Banque de Montréal, 3,103 %, 2016-03-10	3,2
5. Great-West Lifeco, 6,140 %, 2018-03-21	2,8
6. Société de financement GE Capital Canada, 3,350 %, 2016-11-23	2,5
7. Société Financière Manuvie, 5,505 %, 2018-06-26	2,5
8. Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,100 %, 2015-03-02	2,4
9. Banque HSBC Canada, 3,558 %, 2017-10-04	2,3
10. Banque Royale du Canada, 3,030 %, 2016-07-26	2,0
11. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,950 %, 2015-03-15	2,0
12. Schooner Trust, 5,194 %, 2017-05-12	1,9
13. Province de l'Ontario, 3,150 %, 2015-09-08	1,8
14. Société de financement GE Capital Canada, 5,100 %, 2016-06-01	1,6
15. Banque Royale du Canada, 2,050 %, 2015-01-13	1,6
16. Fiducie de titrisation automobile Ford série 2012-R1, classe A3, 2,347 %, 2017-04-15	1,5
17. Banque Toronto-Dominion 3,367 %, (taux variable à partir du 2015-11-02), 2020-11-02	1,5
18. Fiducie de capital RBC 3,180 %, (taux variable à partir du 2015-11-02), 2020-11-02	1,5
19. Société de services financiers Wells Fargo Canada 2,774 %, 2017-02-09	1,5
20. Banque Scotia, 3,430 %, 2014-07-16	1,5
21. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5
22. Financière Sun Life 4,380 %, (taux variable à partir du 2017-03-02), 2022-03-02	1,5
23. Financière Sun Life 5,590 %, (taux variable à partir du 2018-01-30), 2023-01-30	1,4
24. Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,400 %, 2016-01-14	1,3
25. Municipal Finance Authority of British Columbia, 3,000 %, 2016-06-01	1,2
Total	56,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Revenu court terme se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégorie A) affichait un rendement de 0,44 %, comparativement à 0,99 % pour son indice de référence, l'indice obligataire universel DEX. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Les résultats obtenus durant ce semestre s'expliquent principalement par une gestion stratégique des titres provinciaux et de sociétés détenus dans le portefeuille, ainsi que par une gestion tactique de la durée.

En réaction à la reprise économique, le gestionnaire de portefeuille a bénéficié de la volatilité des marchés pour augmenter la détention des titres provinciaux et de sociétés. Il a également orienté le portefeuille pour profiter de la hausse des taux d'intérêt, en réduisant la durée du portefeuille par rapport à celle de l'indice de référence. Enfin, le gestionnaire de portefeuille a réduit l'exposition aux agences canadiennes, tirant profit de la forte demande pour ces titres au début de l'année en cours.

Événements récents

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

• Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

• Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses

actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 214 587 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 283 171 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	5,87	5,78	5,69	5,53	5,27	5,33
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,10	0,22	0,24	0,23	0,25	0,26
Total des charges	(0,05)	(0,09)	(0,09)	(0,09)	(0,09)	(0,09)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,02	0,09	0,03	0,07	0,04	—
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,04)	0,02	0,11	0,18	0,23	(0,03)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,03	0,24	0,29	0,39	0,43	0,14
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,04	0,13	0,23	0,14	0,17	0,17
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	0,04	—	0,08	—	—	—
remboursement de capital	—	0,03	—	0,03	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,08	0,16	0,31	0,17	0,17	0,17
Actif net à la fin de la période	5,81	5,87	5,78	5,69	5,53	5,27

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	2 211 692	2 185 887	2 181 885	1 954 746	1 175 627	1 263 122
Nombre de parts en circulation	380 401 278	372 181 560	376 984 985	342 764 727	212 347 475	239 341 146
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,61	1,57	1,58	1,58	1,58	1,59
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,61	1,57	1,58	1,62	1,65	1,60
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	147,26	122,52	122,67	224,66	108,78	70,44
Valeur liquidative par part (\$)	5,81	5,87	5,79	5,70	5,54	5,28

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,33 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

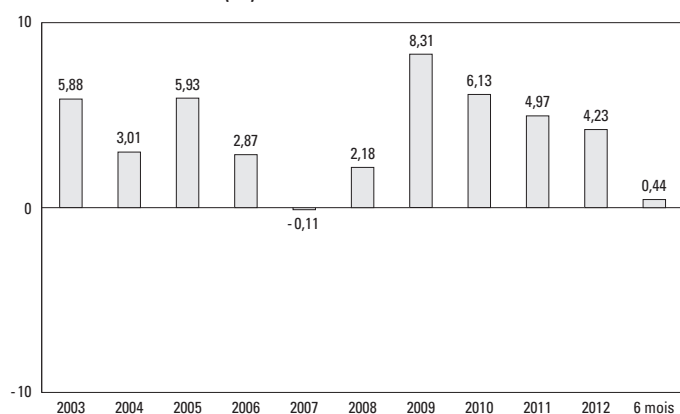
– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,73 %
– Rémunération des courtiers	0,50 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

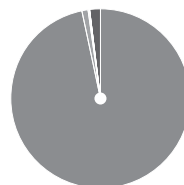
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

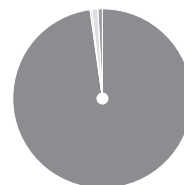
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012



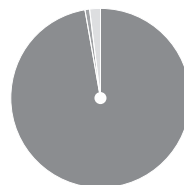
● 96,8 Obligations canadiennes
24,9 Gouvernement du Canada
35,0 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
4,0 Municipalités et institutions parapubliques
32,9 Sociétés
● 1,0 Obligations supranationales
● 0,4 Titres adossés à des créances hypothécaires
● 0,1 Titres adossés à des crédits mobiliers
● 1,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



● 97,9 Obligations canadiennes
24,3 Gouvernement du Canada
34,1 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
3,7 Municipalités et institutions parapubliques
35,8 Sociétés
● 0,4 Obligations supranationales
● 0,9 Titres adossés à des créances hypothécaires
● 0,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

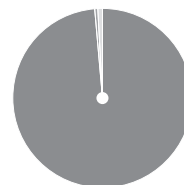
Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012



● 97,3 Canada
● 1,0 Autres pays**
● 1,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013



● 98,8 Canada
● 0,4 Autres pays**
● 0,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***

	% de la valeur liquidative
1. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,050 %, 2017-06-15	5,3
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 2016-06-15	4,6
3. Financement-Québec, 3,500 %, 2017-12-01	3,2
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,400 %, 2022-12-15	3,2
5. Financement-Québec, taux variable, 2016-06-02	2,6
6. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,800 %, 2021-06-15	2,5
7. Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,100 %, 2018-12-15	2,4
8. Province de Québec, 5,000 %, 2041-12-01	1,8
9. Banque Royale du Canada, 2,050 %, 2015-01-13	1,8
10. Banque Nationale du Canada, 2,231 %, 2015-01-30	1,7
11. Banque Scotia, 3,350 %, 2014-11-18	1,7
12. Province de l'Ontario, 4,200 %, 2020-06-02	1,7
13. Province de l'Ontario, 3,150 %, 2022-06-02	1,6
14. Banque Royale du Canada, 3,360 %, 2016-01-11	1,6
15. Province de l'Ontario, 4,650 %, 2041-06-02	1,5
16. Gouvernement du Canada, série WL43, 5,750 %, 2029-06-01	1,5
17. Gouvernement du Canada, 5,000 %, 2037-06-01	1,4
18. Banque Scotia, 2,250 %, 2015-05-08	1,3
19. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2045-12-01	1,3
20. Province de l'Ontario, 6,500 %, 2029-03-08	1,3
21. Province de Québec, 4,250 %, 2021-12-01	1,2
22. Financement-Québec, 2,450 %, 2019-12-01	1,2
23. Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,850 %, 2016-12-15	1,2
24. Province de l'Ontario, 4,300 %, 2017-03-08	1,2
25. Province de Québec, 3,000 %, 2023-09-01	1,2
Total	50,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégorie I) affichait un rendement de 1,24 %, comparativement à 0,99 % pour son indice de référence, l'indice obligataire universel DEX. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Les résultats obtenus durant ce semestre s'expliquent principalement par une gestion stratégique des titres provinciaux et de sociétés détenus dans le portefeuille, ainsi que par une gestion tactique de la durée.

En réaction à la reprise économique, le gestionnaire de portefeuille a bénéficié de la volatilité des marchés pour augmenter la détention des titres provinciaux et de sociétés. Il a également orienté le portefeuille pour profiter de la hausse des taux d'intérêt, en réduisant la durée du portefeuille par rapport à celle de l'indice de référence. Enfin, le gestionnaire de portefeuille a réduit l'exposition aux agences canadiennes, tirant profit de la forte demande pour ces titres au début de l'année en cours.

Événements récents

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

• Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

• Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (7 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,79	10,55	10,71	10,31	9,86	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,18	0,39	0,43	0,41	0,47	0,25
Total des charges	—	—	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,04	0,17	0,05	0,13	0,06	(0,01)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,07)	0,04	0,22	0,33	0,44	(0,38)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,15	0,60	0,70	0,87	0,97	(0,14)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,18	0,38	0,72	0,37	0,50	—
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	0,07	—	0,10	0,01	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,25	0,38	0,82	0,38	0,50	—
Actif net à la fin de la période	10,66	10,79	10,55	10,71	10,31	9,86

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en mars 2008.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (7 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	498 585	357 247	85 936	76 706	43 916	63 273
Nombre de parts en circulation	46 703 044	33 084 539	8 133 907	7 153 483	4 254 888	6 410 899
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	147,26	122,52	122,67	224,66	108,78	70,44
Valeur liquidative par part (\$)	10,68	10,80	10,57	10,72	10,32	9,87

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

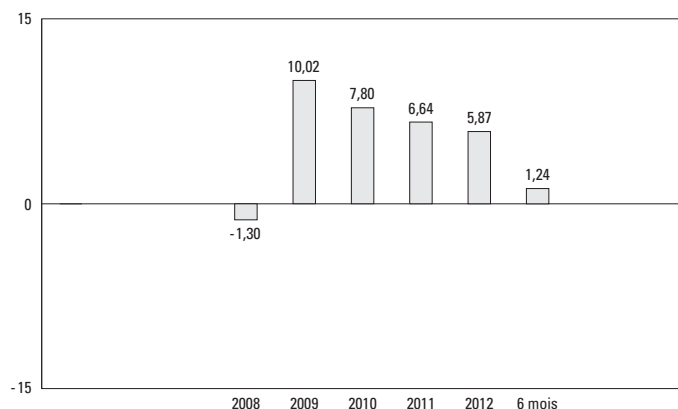
* Début des opérations en mars 2008.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

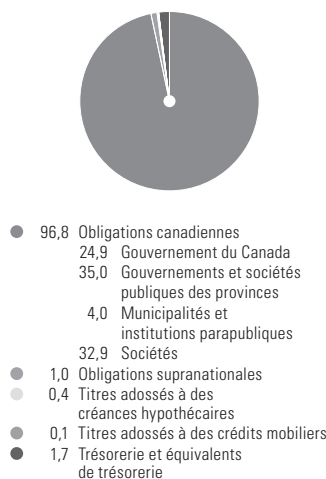
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

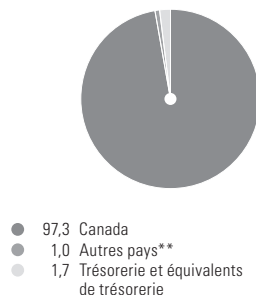
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

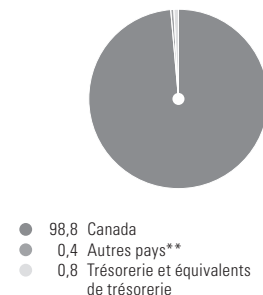


Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,050 %, 2017-06-15	5,3
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 2016-06-15	4,6
3. Financement-Québec, 3,500 %, 2017-12-01	3,2
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,400 %, 2022-12-15	3,2
5. Financement-Québec, taux variable, 2016-06-02	2,6
6. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,800 %, 2021-06-15	2,5
7. Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,100 %, 2018-12-15	2,4
8. Province de Québec, 5,000 %, 2041-12-01	1,8
9. Banque Royale du Canada, 2,050 %, 2015-01-13	1,8
10. Banque Nationale du Canada, 2,231 %, 2015-01-30	1,7
11. Banque Scotia, 3,350 %, 2014-11-18	1,7
12. Province de l'Ontario, 4,200 %, 2020-06-02	1,7
13. Province de l'Ontario, 3,150 %, 2022-06-02	1,6
14. Banque Royale du Canada, 3,360 %, 2016-01-11	1,6
15. Province de l'Ontario, 4,650 %, 2041-06-02	1,5
16. Gouvernement du Canada, série WL43, 5,750 %, 2029-06-01	1,5
17. Gouvernement du Canada, 5,000 %, 2037-06-01	1,4
18. Banque Scotia, 2,250 %, 2015-05-08	1,3
19. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2045-12-01	1,3
20. Province de l'Ontario, 6,500 %, 2029-03-08	1,3
21. Province de Québec, 4,250 %, 2021-12-01	1,2
22. Financement-Québec, 2,450 %, 2019-12-01	1,2
23. Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,850 %, 2016-12-15	1,2
24. Province de l'Ontario, 4,300 %, 2017-03-08	1,2
25. Province de Québec, 3,000 %, 2023-09-01	1,2
Total	50,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Obligations canadiennes se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégorie A) affichait un rendement de 0,60 %, comparativement à 0,99 % pour son indice de référence, l'indice obligataire universel DEX. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Les titres à revenu fixe canadiens ont affiché des rendements absolus positifs au cours du semestre, alors que les titres de sociétés ont surclassé les obligations gouvernementales. Au Canada, la courbe des rendements s'est accentuée avec la hausse des taux de moyen et de long terme. Malgré cette augmentation, la courbe canadienne est demeurée plate par rapport à celle d'autres marchés développés, dont celui des États-Unis. Les titres de sociétés ont produit un rendement supérieur à celui des titres gouvernementaux, les obligations de sociétés à rendement élevé ayant dominé au cours du semestre. Les écarts entre les obligations de grande qualité et les obligations à rendement élevé se sont resserrés dans les deux cas.

En ce qui concerne la répartition sectorielle, la surpondération des obligations de sociétés américaines a eu le plus grand impact positif sur le rendement, suivie de l'exposition aux titres à rendement élevé et de la sous-pondération des obligations provinciales canadiennes et d'agences gouvernementales. La sélection au sein des titres de sociétés, particulièrement dans le secteur des services financiers, a ajouté de la valeur, tout comme la sélection de titres provinciaux. Dans l'ensemble, le positionnement sur la courbe des rendements s'est révélé légèrement positif, compte tenu de la sous-pondération des titres du gouvernement canadien sur l'extrémité longue de la courbe, où les taux ont connu la hausse la plus marquée. Toutefois, la surpondération de titres américains venant à échéance à moyen terme a effacé une partie de ces gains. L'exposition aux devises étrangères a également contribué au rendement, grâce entre autres à la position longue sur le peso mexicain.

Événements récents

Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu la surpondération des titres de créance américains tout au long de la période. Selon lui, les évaluations de ces titres sont justes et continuent d'être soutenues par la faiblesse de l'offre en obligations non gouvernementales. Toutefois, la hausse de leviers industriels suggère que les États-Unis en sont à un stade moyen à avancé quant au cycle du crédit. Ainsi, le sous-gestionnaire de portefeuille met l'accent sur la sélection de titres et la diversification en guise de protection contre une hausse potentielle du risque idiosyncrasique. Puisque les leviers demeurent généralement faibles et que les politiques des banques centrales sont favorables, le sous-gestionnaire de portefeuille ne voit pour l'instant aucune raison de s'inquiéter et s'attend à ce que les écarts de crédit demeurent relativement stables.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;

- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent,

cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 8 507 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 58 216 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 416 280 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	11,08	10,85	10,73	10,16	9,48	9,94
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,19	0,38	0,39	0,41	0,47	0,51
Total des charges	(0,09)	(0,18)	(0,18)	(0,17)	(0,16)	(0,17)
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,03)	0,16	0,25	0,38	(0,09)	(0,20)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	—	0,18	0,06	0,28	0,70	(0,50)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,07	0,54	0,52	0,90	0,92	(0,36)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,09	0,20	0,20	0,24	0,28	0,29
des dividendes	—	—	0,01	—	—	—
des gains en capital	0,06	0,05	0,09	—	—	0,04
remboursement de capital	—	0,06	0,08	0,11	—	—
Distributions totales ⁽³⁾	0,15	0,31	0,38	0,35	0,28	0,33
Actif net à la fin de la période	11,00	11,08	10,85	10,73	10,16	9,48

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	1 937 552	1 905 872	1 919 200	1 711 565	1 720 740	1 704 451
Nombre de parts en circulation	176 092 962	171 846 349	176 811 808	159 317 361	169 223 313	179 625 265
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,74	1,69	1,69	1,69	1,69	1,71
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	1,74	1,69	1,70	1,73	1,77	1,74
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	72,09	61,88	75,29	80,07	63,55	89,22
Valeur liquidative par part (\$) ⁽³⁾	11,00	11,09	10,85	10,74	10,17	9,49

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,44 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

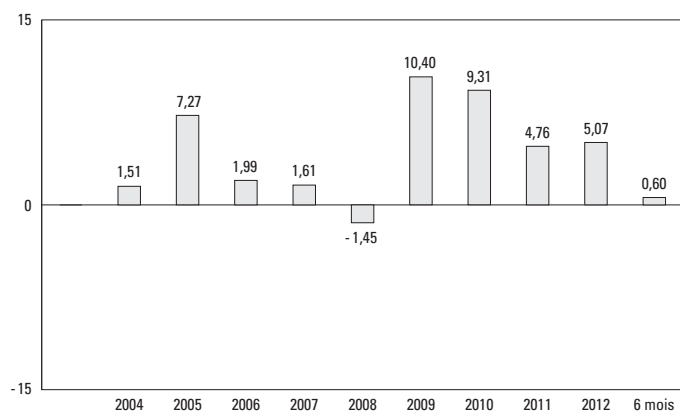
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,84 %
- Rémunération des courtiers 0,50 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

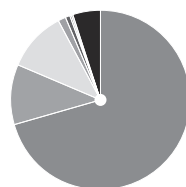
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

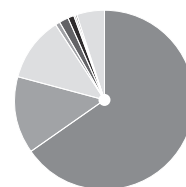
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

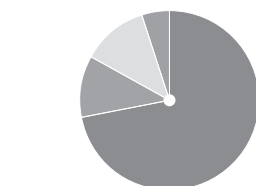


- 70,9 Obligations canadiennes
 - 36,7 Gouvernement du Canada
 - 15,6 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 5,8 Municipalités et institutions parapubliques
 - 12,8 Sociétés
- 10,9 Obligations américaines
- 10,8 Obligations étrangères
- 1,3 Obligations supranationales
- 0,9 Titres adossés à des crédits mobiliers
- 0,3 Titres adossés à des créances hypothécaires
 - 0,1 Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
 - 0,2 Titres adossés à des créances hypothécaires américains
- 0,3 Actions canadiennes
- (0,2) Instruments financiers dérivés
- 4,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013

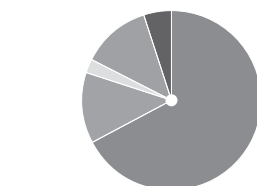


- 65,3 Obligations canadiennes
 - 26,1 Gouvernement du Canada
 - 21,1 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 5,0 Municipalités et institutions parapubliques
 - 13,1 Sociétés
- 14,1 Obligations étrangères
- 11,5 Obligations américaines
- 1,0 Obligations supranationales
- 1,6 Titres adossés à des créances hypothécaires
 - 0,6 Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
 - 1,0 Titres adossés à des créances hypothécaires américains
- 1,1 Titres adossés à des crédits mobiliers
- 0,3 Instruments financiers dérivés
- 0,2 Actions américaines
- 4,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


● 72,0 Canada
● 11,1 États-Unis
● 12,1 Autres pays**
● 4,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


● 67,3 Canada
● 12,7 États-Unis
● 2,6 Royaume-Uni
● 12,5 Autres pays**
● 4,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***
**% de la
valeur liquidative**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9
2. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2020-06-01	4,9
3. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2023-06-01	3,2
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,050 %, 2017-06-15	2,9
5. Gouvernement du Canada, série A55, 8,000 %, 2023-06-01	2,8
6. Province de l'Ontario, 4,200 %, 2020-06-02	2,8
7. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2022-06-01	2,8
8. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,350 %, 2020-12-15	2,4
9. Province de la Colombie-Britannique, 4,100 %, 2019-12-18	2,3
10. Province de l'Ontario, 2,850 %, 2023-06-02	1,9
11. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	1,8
12. Province de l'Ontario, 3,150 %, 2022-06-02	1,8
13. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,400 %, 2022-12-15	1,6
14. Gouvernement du Canada, 3,750 %, 2019-06-01	1,4
15. Province de la Saskatchewan, 3,400 %, 2042-02-03	1,0
16. Province de l'Alberta, 2,550 %, 2022-12-15	1,0
17. Gouvernement du Canada, 5,000 %, 2037-06-01	1,0
18. Mex Bonos Desarr Fix RT, série M, 7,750 %, 2027-12-14	1,0
19. Gouvernement du Canada, série 1, sans coupon, 2041-06-01	0,9
20. Province du Manitoba, 4,600 %, 2038-03-05	0,9
21. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2021-06-01	0,9
22. Municipal Finance Authority of British Columbia, 4,650 %, 2016-04-19	0,8
23. Gouvernement du Canada, série WL43, 5,750 %, 2029-06-01	0,8
24. Province de Québec, 4,250 %, 2021-12-01	0,7
25. Gouvernement du Royaume-Uni, 4,750 %, 2030-12-07	0,6

Total **47,1**

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégorie I) affichait un rendement de 1,46 %, comparativement à 0,99 % pour son indice de référence, l'indice obligataire universel DEX. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Les titres à revenu fixe canadiens ont affiché des rendements absolus positifs au cours du semestre, alors que les titres de sociétés ont surclassé les obligations gouvernementales. Au Canada, la courbe des rendements s'est accentuée avec la hausse des taux de moyen et de long terme. Malgré cette augmentation, la courbe canadienne est demeurée plate par rapport à celle d'autres marchés développés, dont celui des États-Unis. Les titres de sociétés ont produit un rendement supérieur à celui des titres gouvernementaux, les obligations de sociétés à rendement élevé ayant dominé au cours du semestre. Les écarts entre les obligations de grande qualité et les obligations à rendement élevé se sont resserrés dans les deux cas.

En ce qui concerne la répartition sectorielle, la surpondération des obligations de sociétés américaines a eu le plus grand impact positif sur le rendement, suivie de l'exposition aux titres à rendement élevé et de la sous-pondération des obligations provinciales canadiennes et d'agences gouvernementales. La sélection au sein des titres de sociétés, particulièrement dans le secteur des services financiers, a ajouté de la valeur, tout comme la sélection de titres provinciaux. Dans l'ensemble, le positionnement sur la courbe des rendements s'est révélé légèrement positif, compte tenu de la sous-pondération des titres du gouvernement canadien sur l'extrémité longue de la courbe, où les taux ont connu la hausse la plus marquée. Toutefois, la surpondération de titres américains venant à échéance à moyen terme a effacé une partie de ces gains. L'exposition aux devises étrangères a également contribué au rendement, grâce entre autres à la position longue sur le peso mexicain.

Événements récents

Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu la surpondération des titres de créance américains tout au long de la période. Selon lui, les évaluations de ces titres sont justes et continuent d'être soutenues par la faiblesse de l'offre en obligations non gouvernementales. Toutefois, la hausse de leviers industriels suggère que les États-Unis en sont à un stade moyen à avancé quant au cycle du crédit. Ainsi, le sous-gestionnaire de portefeuille met l'accent sur la sélection de titres et la diversification en guise de protection contre une hausse potentielle du risque idiosyncrasique. Puisque les leviers demeurent généralement faibles et que les politiques des banques centrales sont favorables, le sous-gestionnaire de portefeuille ne voit pour l'instant aucune raison de s'inquiéter et s'attend à ce que les écarts de crédit demeurent relativement stables.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;

- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives au flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent,

Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégorie I)

cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de

gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 8 507 \$ (0 \$ en 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (7 mois)* \$
Actif net au début de la période	11,20	10,88	10,99	10,31	9,64	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,19	0,37	0,39	0,42	0,47	0,21
Total des charges	—	—	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,03)	0,19	0,26	0,32	(0,07)	(0,14)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,02	0,17	0,05	0,45	0,69	(0,44)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,18	0,73	0,70	1,19	1,09	(0,37)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,19	0,36	0,67	0,43	0,44	—
des dividendes	—	—	0,01	0,01	0,01	—
des gains en capital	0,06	0,05	0,10	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,25	0,41	0,78	0,44	0,45	—
Actif net à la fin de la période	11,11	11,20	10,88	10,99	10,31	9,64

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en mars 2008.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (7 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	488 341	349 215	84 863	77 201	45 705	61 775
Nombre de parts en circulation	43 914 939	31 149 757	7 795 611	7 018 050	4 428 044	6 402 561
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	72,09	61,88	75,29	80,07	63,55	89,22
Valeur liquidative par part (\$)	11,12	11,21	10,89	11,00	10,32	9,65

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

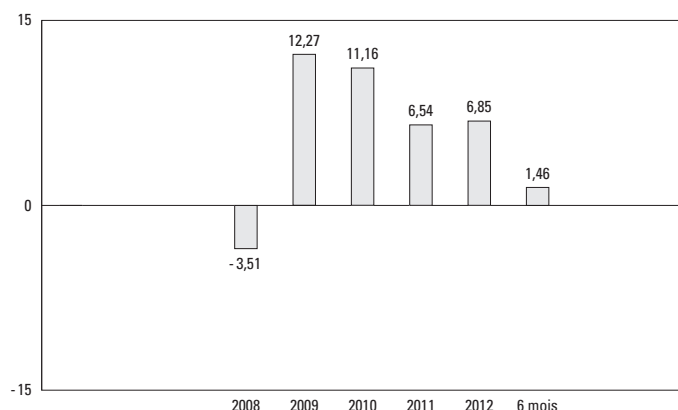
* Début des opérations en mars 2008.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

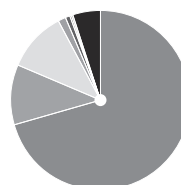
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

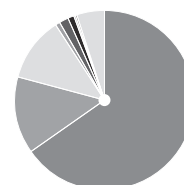
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

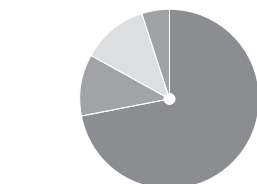


70,9	Obligations canadiennes
36,7	Gouvernement du Canada
15,6	Gouvernements et sociétés publiques des provinces
5,8	Municipalités et institutions parapubliques
12,8	Sociétés
10,9	Obligations américaines
10,8	Obligations étrangères
1,3	Obligations supranationales
0,9	Titres adossés à des crédits mobiliers
0,3	Titres adossés à des créances hypothécaires
0,1	Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
0,2	Titres adossés à des créances hypothécaires américains
0,3	Actions canadiennes
(0,2)	Instruments financiers dérivés
4,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013

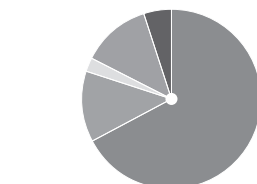


65,3	Obligations canadiennes
26,1	Gouvernement du Canada
21,1	Gouvernements et sociétés publiques des provinces
5,0	Municipalités et institutions parapubliques
13,1	Sociétés
14,1	Obligations étrangères
11,5	Obligations américaines
1,0	Obligations supranationales
1,6	Titres adossés à des créances hypothécaires
0,6	Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
1,0	Titres adossés à des créances hypothécaires américains
1,1	Titres adossés à des crédits mobiliers
0,3	Instruments financiers dérivés
0,2	Actions américaines
4,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


● 72,0 Canada
● 11,1 États-Unis
● 12,1 Autres pays**
● 4,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


● 67,3 Canada
● 12,7 États-Unis
● 2,6 Royaume-Uni
● 12,5 Autres pays**
● 4,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Obligations opportunités se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9
2. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2020-06-01	4,9
3. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2023-06-01	3,2
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,050 %, 2017-06-15	2,9
5. Gouvernement du Canada, série A55, 8,000 %, 2023-06-01	2,8
6. Province de l'Ontario, 4,200 %, 2020-06-02	2,8
7. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2022-06-01	2,8
8. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,350 %, 2020-12-15	2,4
9. Province de la Colombie-Britannique, 4,100 %, 2019-12-18	2,3
10. Province de l'Ontario, 2,850 %, 2023-06-02	1,9
11. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	1,8
12. Province de l'Ontario, 3,150 %, 2022-06-02	1,8
13. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,400 %, 2022-12-15	1,6
14. Gouvernement du Canada, 3,750 %, 2019-06-01	1,4
15. Province de la Saskatchewan, 3,400 %, 2042-02-03	1,0
16. Province de l'Alberta, 2,550 %, 2022-12-15	1,0
17. Gouvernement du Canada, 5,000 %, 2037-06-01	1,0
18. Mex Bonos Desarr Fix RT, série M, 7,750 %, 2027-12-14	1,0
19. Gouvernement du Canada, série 1, sans coupon, 2041-06-01	0,9
20. Province du Manitoba, 4,600 %, 2038-03-05	0,9
21. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2021-06-01	0,9
22. Municipal Finance Authority of British Columbia, 4,650 %, 2016-04-19	0,8
23. Gouvernement du Canada, série WL43, 5,750 %, 2029-06-01	0,8
24. Province de Québec, 4,250 %, 2021-12-01	0,7
25. Gouvernement du Royaume-Uni, 4,750 %, 2030-12-07	0,6

Total **47,1**

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégorie A) affichait un rendement de 0,10 %, comparativement à 0,99 % pour son indice de référence, l'indice obligataire universel DEX. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Fonds Desjardins Obligations canadiennes

Les résultats obtenus durant ce semestre s'expliquent principalement par une gestion stratégique des titres provinciaux et de sociétés détenus dans le portefeuille, ainsi que par une gestion tactique de la durée.

En réaction à la reprise économique, le gestionnaire de portefeuille a bénéficié de la volatilité des marchés pour augmenter la détention des titres provinciaux et de sociétés. Il a également orienté le portefeuille pour profiter de la hausse des taux d'intérêt, en réduisant la durée du portefeuille par rapport à celle de l'indice de référence. Enfin, le gestionnaire de portefeuille a réduit l'exposition aux agences canadiennes, tirant profit de la forte demande pour ces titres au début de l'année en cours.

Fonds Desjardins Obligations opportunités

En ce qui concerne la répartition sectorielle, la surpondération des obligations de sociétés américaines a eu le plus grand impact positif sur le rendement, suivie de l'exposition aux titres à rendement élevé et de la sous-pondération des obligations provinciales canadiennes et d'agences gouvernementales. La sélection au sein des titres de sociétés, particulièrement dans le secteur des services financiers, a ajouté de la valeur, tout comme la sélection de titres provinciaux. Dans l'ensemble, le positionnement sur la courbe des rendements s'est révélé légèrement positif, compte tenu de la sous-pondération des titres du gouvernement canadien sur l'extrémité longue de la courbe, où les taux ont connu la hausse la plus marquée. Toutefois, la surpondération de titres américains venant à échéance à moyen terme a effacé une partie de ces gains. L'exposition aux devises étrangères a également contribué au rendement, grâce entre autres à la position longue sur le peso mexicain.

Événements récents

Fonds Desjardins Obligations canadiennes

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Fonds Desjardins Obligations opportunités

Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu la surpondération des titres de créance américains tout au long de la période. Selon lui, les évaluations de ces titres sont justes et continuent d'être soutenues par la faiblesse de l'offre en obligations non gouvernementales. Toutefois, la hausse de leviers industriels suggère que les États-Unis en sont à un stade moyen à avancé quant au cycle du crédit. Ainsi, le sous-gestionnaire de portefeuille met l'accent sur la sélection de titres et la diversification en guise de protection contre une hausse potentielle du risque idiosyncrasique. Puisque les leviers demeurent généralement faibles et que les politiques des banques centrales sont favorables, le sous-gestionnaire de portefeuille ne voit pour l'instant aucune raison de s'inquiéter et s'attend à ce que les écarts de crédit demeurent relativement stables.

Suite à de nouvelles dispositions du Budget fédéral déposé le 20 mars 2013, Desjardins Société de placement inc. (« DSP ») n'accepte plus de nouveaux achats dans le Fonds. Si DSP décide d'accepter à nouveau des achats dans le Fonds, les impacts des nouvelles dispositions se refléteront dans une modification au prospectus simplifié des Fonds Desjardins qui sera déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 1 853 \$ (658 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (7 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,40	10,26	10,45	10,02	9,51	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,01	0,01	—	0,02	0,09	0,01
Total des charges	(0,09)	(0,18)	(0,18)	(0,18)	(0,16)	(0,08)
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,12)	0,37	1,05	0,51	0,27	(0,01)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,22	0,32	(0,50)	0,36	0,55	(0,25)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,06)	(0,07)	(0,08)	(0,08)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,02	0,46	0,30	0,63	0,67	(0,35)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	0,12	0,06	0,51	0,23	—	—
remboursement de capital	—	—	0,03	—	0,24	0,15
Distributions totales⁽³⁾	0,12	0,06	0,54	0,23	0,24	0,15
Actif net à la fin de la période	10,30	10,40	10,26	10,45	10,02	9,51

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en mars 2008.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (7 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	10 917	7 437	168 035	157 309	116 242	132 772
Nombre de parts en circulation	1 058 455	713 659	16 319 956	15 035 849	11 536 135	13 934 421
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,83	1,75	1,74	1,74	1,61	1,48
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,56	1,83	1,81	1,86	1,91	1,93
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	0,54	0,73	0,82	0,83	0,66
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	26,16	280,46	353,56	241,34	293,45	197,44
Valeur liquidative par part (\$)	10,31	10,42	10,30	10,46	10,08	9,53

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en mars 2008.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,49 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

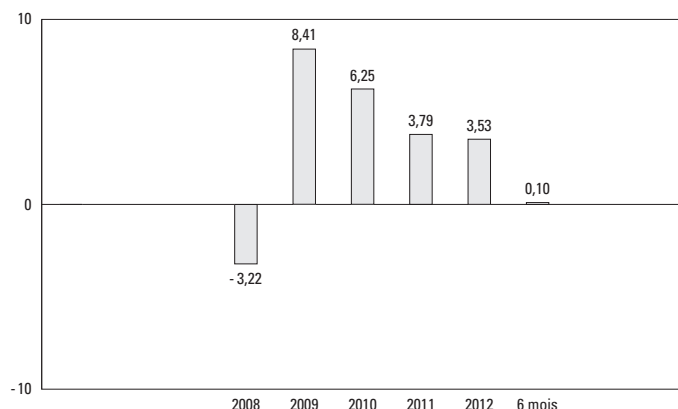
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,89 %
— Rémunération des courtiers	0,50 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

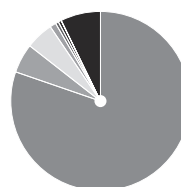
Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

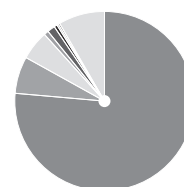
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

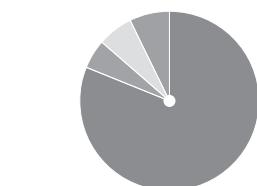


80,5	Obligations canadiennes
29,5	Gouvernement du Canada
24,5	Gouvernements et sociétés publiques des provinces
4,5	Municipalités et institutions parapubliques
22,0	Sociétés
5,2	Obligations américaines
5,2	Obligations étrangères
1,1	Obligations supranationales
0,5	Titres adossés à des crédits mobiliers
0,4	Titres adossés à des créances hypothécaires
0,3	Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
0,1	Titres adossés à des créances hypothécaires américains
0,1	Actions canadiennes
(0,1)	Instruments financiers dérivés
7,1	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013

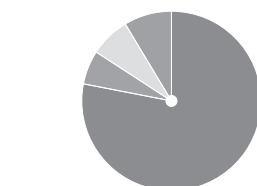


76,9	Obligations canadiennes
23,8	Gouvernement du Canada
26,0	Gouvernements et sociétés publiques des provinces
4,1	Municipalités et institutions parapubliques
23,0	Sociétés
6,7	Obligations étrangères
5,4	Obligations américaines
0,7	Obligations supranationales
1,2	Titres adossés à des créances hypothécaires
0,7	Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
0,5	Titres adossés à des créances hypothécaires américains
0,5	Titres adossés à des crédits mobiliers
0,1	Actions américaines
0,1	Instruments financiers dérivés
8,4	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


● 81,3 Canada
● 5,3 États-Unis
● 6,3 Autres pays**
● 7,1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


● 78,3 Canada
● 6,0 États-Unis
● 7,3 Autres pays**
● 8,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

En vertu des modalités de chacun des contrats à terme de gré à gré conclus par le Fonds, ce dernier livrera à l'échéance des contrats à terme de gré à gré, des titres de participation détenus par le Fonds en retour d'un paiement en espèces d'un montant établi par le Fonds et la contrepartie au moment où les contrats à terme de gré à gré ont été conclus.

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***
**% de la
valeur liquidative**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,4
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,050 %, 2017-06-15	3,9
3. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2020-06-01	2,3
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,400 %, 2022-12-15	2,3
5. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 2016-06-15	2,2
6. Province de l'Ontario, 4,200 %, 2020-06-02	2,1
7. Province de l'Ontario, 3,150 %, 2022-06-02	1,6
8. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2023-06-01	1,5
9. Financement-Québec, 3,500 %, 2017-12-01	1,5
10. Gouvernement du Canada, série A55, 8,000 %, 2023-06-01	1,3
11. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	1,3
12. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2022-06-01	1,3
13. Financement-Québec, taux variable, 2016-06-02	1,2
14. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,800 %, 2021-06-15	1,2
15. Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,100 %, 2018-12-15	1,1
16. Gouvernement du Canada, 5,000 %, 2037-06-01	1,1
17. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,350 %, 2020-12-15	1,1
18. Province de la Colombie-Britannique, 4,100 %, 2019-12-18	1,1
19. Gouvernement du Canada, série WL43, 5,750 %, 2029-06-01	1,0
20. Province de Québec, 4,250 %, 2021-12-01	0,9
21. Province de l'Ontario, 2,850 %, 2023-06-02	0,9
22. Province de Québec, 5,000 %, 2041-12-01	0,9
23. Banque Royale du Canada, 2,050 %, 2015-01-13	0,9
24. Banque Nationale du Canada, 2,231 %, 2015-01-30	0,8
25. Banque Scotia, 3,350 %, 2014-11-18	0,8

Total
42,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégorie I) affichait un rendement de 1,00 %, comparativement à 0,99 % pour son indice de référence, l'indice obligataire universel DEX. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Fonds Desjardins Obligations canadiennes

Les résultats obtenus durant ce semestre s'expliquent principalement par une gestion stratégique des titres provinciaux et de sociétés détenus dans le portefeuille, ainsi que par une gestion tactique de la durée.

En réaction à la reprise économique, le gestionnaire de portefeuille a bénéficié de la volatilité des marchés pour augmenter la détention des titres provinciaux et de sociétés. Il a également orienté le portefeuille pour profiter de la hausse des taux d'intérêt, en réduisant la durée du portefeuille par rapport à celle de l'indice de référence. Enfin, le gestionnaire de portefeuille a réduit l'exposition aux agences canadiennes, tirant profit de la forte demande pour ces titres au début de l'année en cours.

Fonds Desjardins Obligations opportunités

En ce qui concerne la répartition sectorielle, la surpondération des obligations de sociétés américaines a eu le plus grand impact positif sur le rendement, suivie de l'exposition aux titres à rendement élevé et de la sous-pondération des obligations provinciales canadiennes et d'agences gouvernementales. La sélection au sein des titres de sociétés, particulièrement dans le secteur des services financiers, a ajouté de la valeur, tout comme la sélection de titres provinciaux. Dans l'ensemble, le positionnement sur la courbe des rendements s'est révélé légèrement positif, compte tenu de la sous-pondération des titres du gouvernement canadien sur l'extrémité longue de la courbe, où les taux ont connu la hausse la plus marquée. Toutefois, la surpondération de titres américains venant à échéance à moyen terme a effacé une partie de ces gains. L'exposition aux devises étrangères a également contribué au rendement, grâce entre autres à la position longue sur le peso mexicain.

Événements récents

Fonds Desjardins Obligations canadiennes

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Fonds Desjardins Obligations opportunités

Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu la surpondération des titres de créance américains tout au long de la période. Selon lui, les évaluations de ces titres sont justes et continuent d'être soutenues par la faiblesse de l'offre en obligations non gouvernementales. Toutefois, la hausse de leviers industriels suggère que les États-Unis en sont à un stade moyen à avancé quant au cycle du crédit. Ainsi, le sous-gestionnaire de portefeuille met l'accent sur la sélection de titres et la diversification en guise de protection contre une hausse potentielle du risque idiosyncrasique. Puisque les leviers demeurent généralement faibles et que les politiques des banques centrales sont favorables, le sous-gestionnaire de portefeuille ne voit pour l'instant aucune raison de s'inquiéter et s'attend à ce que les écarts de crédit demeurent relativement stables.

Suite à de nouvelles dispositions du Budget fédéral déposé le 20 mars 2013, Desjardins Société de placement inc. (« DSP ») n'accepte plus de nouveaux achats dans le Fonds. Si DSP décide d'accepter à nouveau des achats dans le Fonds, les impacts des nouvelles dispositions se refléteront dans une modification au prospectus simplifié des Fonds Desjardins qui sera déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,31	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,01	0,01
Total des charges	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,11)	(0,11)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,22	0,55
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,05)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,12	0,40
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	0,15
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	0,15
Actif net à la fin de la période	10,43	10,31

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	392 235	283 261
Nombre de parts en circulation	37 566 197	27 400 336
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	0,64
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	26,16	280,82
Valeur liquidative par part (\$)	10,44	10,34

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

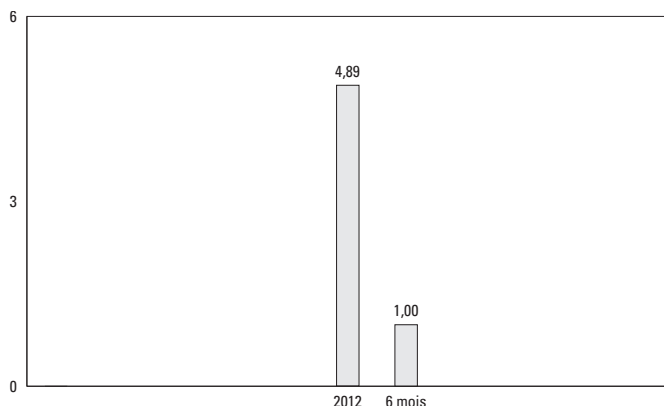
* Début des opérations en novembre 2011.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

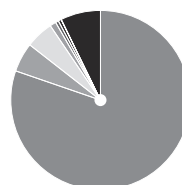
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

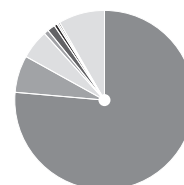
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

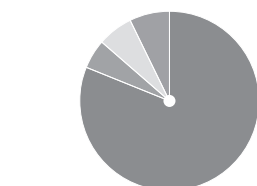


- 80,5 Obligations canadiennes
 - 29,5 Gouvernement du Canada
 - 24,5 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 4,5 Municipalités et institutions parapubliques
 - 22,0 Sociétés
- 5,2 Obligations américaines
- 5,2 Obligations étrangères
- 1,1 Obligations supranationales
- 0,5 Titres adossés à des crédits mobiliers
- 0,4 Titres adossés à des créances hypothécaires
 - 0,3 Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
 - 0,1 Titres adossés à des créances hypothécaires américains
- 0,1 Actions canadiennes
- (0,1) Instruments financiers dérivés
- 7,1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013

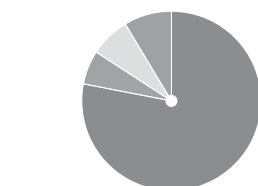


- 76,9 Obligations canadiennes
 - 23,8 Gouvernement du Canada
 - 26,0 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 4,1 Municipalités et institutions parapubliques
 - 23,0 Sociétés
- 6,7 Obligations étrangères
- 5,4 Obligations américaines
- 0,7 Obligations supranationales
- 1,2 Titres adossés à des créances hypothécaires
 - 0,7 Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens
 - 0,5 Titres adossés à des créances hypothécaires américains
- 0,5 Titres adossés à des crédits mobiliers
- 0,1 Actions américaines
- 0,1 Instruments financiers dérivés
- 8,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


● 81,3 Canada
● 5,3 États-Unis
● 6,3 Autres pays**
● 7,1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


● 78,3 Canada
● 6,0 États-Unis
● 7,3 Autres pays**
● 8,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

En vertu des modalités de chacun des contrats à terme de gré à gré conclus par le Fonds, ce dernier livrera à l'échéance des contrats à terme de gré à gré, des titres de participation détenus par le Fonds en retour d'un paiement en espèces d'un montant établi par le Fonds et la contrepartie au moment où les contrats à terme de gré à gré ont été conclus.

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***
**% de la
valeur liquidative**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,4
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,050 %, 2017-06-15	3,9
3. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2020-06-01	2,3
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,400 %, 2022-12-15	2,3
5. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 2016-06-15	2,2
6. Province de l'Ontario, 4,200 %, 2020-06-02	2,1
7. Province de l'Ontario, 3,150 %, 2022-06-02	1,6
8. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2023-06-01	1,5
9. Financement-Québec, 3,500 %, 2017-12-01	1,5
10. Gouvernement du Canada, série A55, 8,000 %, 2023-06-01	1,3
11. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	1,3
12. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2022-06-01	1,3
13. Financement-Québec, taux variable, 2016-06-02	1,2
14. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,800 %, 2021-06-15	1,2
15. Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,100 %, 2018-12-15	1,1
16. Gouvernement du Canada, 5,000 %, 2037-06-01	1,1
17. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,350 %, 2020-12-15	1,1
18. Province de la Colombie-Britannique, 4,100 %, 2019-12-18	1,1
19. Gouvernement du Canada, série WL43, 5,750 %, 2029-06-01	1,0
20. Province de Québec, 4,250 %, 2021-12-01	0,9
21. Province de l'Ontario, 2,850 %, 2023-06-02	0,9
22. Province de Québec, 5,000 %, 2041-12-01	0,9
23. Banque Royale du Canada, 2,050 %, 2015-01-13	0,9
24. Banque Nationale du Canada, 2,231 %, 2015-01-30	0,8
25. Banque Scotia, 3,350 %, 2014-11-18	0,8

Total
42,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Équilibré canadien (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Équilibré canadien (parts de catégorie A) affichait un rendement de 5,00 %, comparativement à 5,72 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 35 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 35 %, indice S & P 500 (rendement global) à 15 %, indice MSCI EAEO (rendement global) à 10 % et indice des bons du Trésor de 60 jours DEX à 5 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Fiera Capital inc.

La politique américaine a fortement influencé la direction des marchés au cours du semestre. Après avoir évité le mur budgétaire, corollaire des hausses d'impôt normalement prévues pour le 1^{er} janvier 2013, les élus ont poursuivi leurs disputes en début d'année, au sujet de la réduction du déficit et du plafond de la dette. La bonne tenue de l'économie américaine a heureusement réduit l'impact de la réduction des dépenses gouvernementales sur la croissance du produit intérieur brut.

À l'instar de la Réserve Fédérale américaine, la Banque du Canada a maintenu ses taux au minimum afin de stimuler la croissance économique ; par conséquent, les rendements des obligations à court terme ont peu varié au cours du semestre. Les taux de plus long terme, poussés par l'amélioration des conditions économiques américaines, ont enregistré une légère hausse.

Malgré la faiblesse des prix des matières premières, le marché boursier canadien a connu une bonne croissance au cours du semestre. Au sein de l'indice, les secteurs des technologies de l'information et des produits industriels ont affiché les meilleures progressions. Seul le secteur des matériaux a accusé un recul.

L'amélioration progressive de l'économie américaine a été de pair avec la hausse des bénéfices des sociétés. Le marché boursier américain a reconnu cette croissance, l'indice S & P 500 affichant une hausse exceptionnelle au cours du semestre. La bonne gestion du portefeuille d'actions américaines a particulièrement contribué au rendement du Fonds.

La croissance des marchés boursiers outre-mer a été encore plus forte au cours de la même période. Bien que les difficultés économiques persistent sur le continent européen, les tensions se sont généralement apaisées sur les marchés financiers internationaux.

Au début du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille avait adopté une stratégie favorisant l'encaisse, au détriment des obligations. Il a augmenté progressivement le poids des actions au cours de l'automne. Compte tenu du piètre rendement des obligations, cette stratégie a été bénéfique au Fonds, notamment au cours de l'hiver.

Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance

Au cours de la période, les positions liées aux technologies de l'information et aux biens de luxe, deux des grands thèmes du Fonds, ont fortement contribué au rendement. Le titre d'ARM, entreprise britannique dont les puces sont utilisées dans nombre d'appareils mobiles, a produit le meilleur rendement. Les titres de Groupe PPR, l'entreprise française qui détient les marques Gucci et Bottega Veneta, et ceux de Richemont, propriétaire du célèbre bijoutier de renommée mondiale Cartier, ont fortement contribué au rendement au cours du semestre.

En ce qui a trait aux éléments ayant pénalisé le rendement, le titre de la société pétrolière brésilienne OGX a reculé de façon marquée au cours de la période. La position ayant le plus nui au rendement est celle du géant chinois de l'Internet Baidu. Le cours du titre a chuté bien que l'entreprise ait publié des résultats très

positifs, avec des revenus totaux et des revenus nets pour 2012 en hausse de 50 % par rapport à l'année précédente. Le sous-gestionnaire de portefeuille continue toutefois de croire que cette entreprise figure parmi les plus intéressantes en ce qui concerne la croissance.

Événements récents

Fiera Capital inc.

Vers la fin du semestre, la situation politique européenne est revenue à l'avant-scène à la suite des deux événements : les élections italiennes, qui n'ont pas permis de former facilement un gouvernement de coalition et les mesures draconiennes exigées aux banques chypriotes pour renflouer les coffres de l'état. Malgré tout, l'amélioration continue du secteur immobilier et la croissance soutenue de l'économie américaine ont permis aux bourses américaines d'atteindre de nouveaux sommets.

Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise un scénario de croissance modeste de l'économie. Malgré de faibles hausses de taux, la politique monétaire devrait demeurer conciliante au cours des prochains trimestres. Ce contexte est favorable aux actions, ce qui explique le maintien d'une légère surpondération de cette catégorie d'actif au détriment des obligations.

Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance

Au-delà du cycle commercial actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille estime que d'importantes tendances à long terme, comme la mondialisation et les changements technologiques, justifient la quête de croissance aux dépens de la stabilité. La recherche parmi un nombre relativement restreint d'entreprises gagnantes, dotées d'avantages concurrentiels, pourrait amener la réalisation d'importants profits et faire une réelle différence sur le plan du rendement.

Plus précisément, le sous-gestionnaire de portefeuille observe de nombreuses tendances économiques et sociales, comme la poursuite du développement économique en Chine, le rayonnement soutenu de l'Internet et la similarité croissante quant aux préférences des consommateurs à l'échelle mondiale. Ces tendances devraient contribuer à alimenter la croissance des placements du Fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille demeure optimiste quant aux perspectives des marchés boursiers et maintient son engagement envers son approche ascendante axée autour de placements à long terme dans des entreprises de croissance.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période

qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 2 211 \$ (4 292 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 4 535 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 44 417 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	14,77	13,80	14,20	13,59	13,11	16,89
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,18	0,35	0,34	0,36	0,43	0,51
Total des charges	(0,16)	(0,31)	(0,32)	(0,30)	(0,26)	(0,32)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,31	0,08	0,71	0,57	(1,50)	(0,29)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,42	0,95	(0,92)	0,06	1,81	(1,60)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,01)	(0,03)	(0,04)	(0,03)	(0,03)	(0,07)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,74	1,04	(0,23)	0,66	0,45	(1,77)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	0,02
des dividendes	—	0,01	0,02	0,07	0,15	0,18
des gains en capital	—	—	—	—	—	1,59
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	0,01	0,02	0,07	0,15	1,79

Actif net à la fin de la période **15,51** **14,77** **13,80** **14,20** **13,59** **13,11**

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	207 287	224 889	263 289	332 108	381 086	421 844
Nombre de parts en circulation	13 350 578	15 208 347	19 031 098	23 364 326	27 984 754	32 130 521
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,21	2,13	2,14	2,14	2,14	2,14
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,21	2,13	2,17	2,19	2,24	2,16
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,15	0,19	0,25	0,22	0,28	0,49
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	122,81	153,60	150,79	121,04	165,95	257,94
Valeur liquidative par part (\$)	15,53	14,79	13,83	14,21	13,62	13,13

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Équilibré canadien (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,84 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

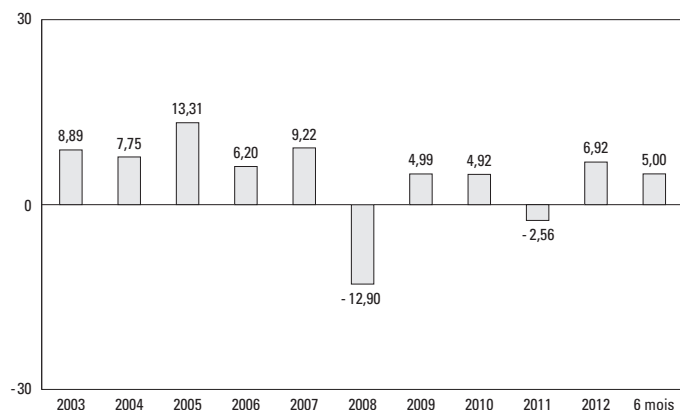
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,74 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

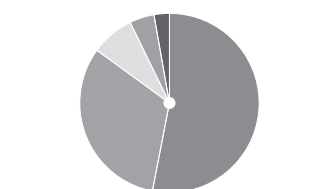
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

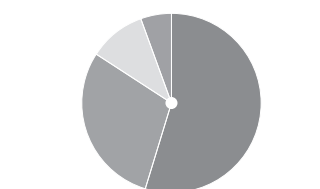
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



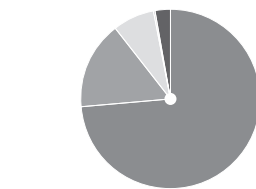
- 53,3 Actions
 - 14,1 Services financiers
 - 10,6 Énergie
 - 8,8 Matériaux
 - 5,3 Consommation discrétionnaire
 - 5,3 Produits industriels
 - 3,3 Technologie
 - 2,6 Consommation courante
 - 2,4 Soins de santé
 - 0,9 Télécommunications
- 31,9 Obligations canadiennes
 - 15,6 Gouvernement du Canada
 - 4,5 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 2,4 Municipalités et institutions parapubliques
 - 9,4 Sociétés
- 7,6 Fonds de placement étrangers
- 4,5 Titres adossés à des créances hypothécaires
- 2,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 54,8 Actions
 - 15,2 Services financiers
 - 11,8 Énergie
 - 6,4 Matériaux
 - 5,3 Produits industriels
 - 4,6 Consommation discrétionnaire
 - 4,0 Technologie
 - 3,0 Consommation courante
 - 2,6 Soins de santé
 - 1,9 Télécommunications
- 29,6 Obligations canadiennes
 - 14,1 Gouvernement du Canada
 - 6,6 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 8,9 Sociétés
- 10,3 Fonds de placement étrangers
- 5,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

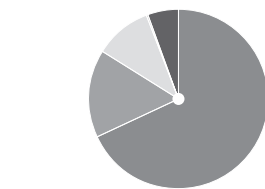
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 73,7 Canada
- 15,8 États-Unis
- 7,6 Fonds de placement étrangers
- 0,2 Autres pays**
- 2,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 68,5 Canada
- 15,7 États-Unis
- 10,3 Fonds de placement étrangers
- 0,2 Autres pays**
- 5,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance, catégorie I	10,3
2. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2015-02-01	6,2
3. Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,3
4. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2015-12-01	5,0
5. Banque Toronto-Dominion	3,3
6. Ontario School Boards Financing Corporation placement privé, série 06A1, 5,070 %, 2031-04-18	2,4
7. Suncor Énergie	2,3
8. Banque Royale du Canada	2,3
9. Banque Scotia	2,0
10. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,8
11. Groupe CGI, classe A	1,6
12. Dollarama	1,5
13. Cenovus Energy	1,4
14. Enbridge	1,4
15. Banque de Montréal	1,3
16. First Quantum Minerals	1,3
17. Canadian Natural Resources	1,2
18. Broadcast Center Trust, 7,530 %, 2027-05-01	1,0
19. TransCanada Corporation	1,0
20. Royal Office Finance, série A, 5,209 %, 2032-11-12	1,0
21. Rogers Communications, classe B	1,0
22. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	1,0
23. Collectif Santé Montréal placement privé, série 144A, 6,721 %, 2049-09-30	1,0
24. Société Financière Manuvie	0,9
25. Goldcorp	0,9
Total	58,4

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX et de l'indice S & P 500 (les « indices ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul des indices. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité des indices ou des données comprises dans ceux-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, les indices ou les données comprises dans ceux-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.



FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Équilibré canadien (parts de catégorie I)

Veillez noter que le Fonds Desjardins Équilibré canadien n'a émis et n'a eu aucune part de catégorie I en circulation au cours de la période visée par le présent rapport.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie A) affichait un rendement de 7,86 %, comparativement à 3,44 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 60 %, indice obligataire universel DEX à 35 % et indice des bons du Trésor de 60 jours DEX à 5 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

La Banque du Canada a maintenu ses taux au minimum afin de stimuler la croissance économique, ce qui explique la faible variation du rendement des obligations à court terme durant le semestre. Poussés par l'amélioration des conditions économiques aux États-Unis, les taux de plus long terme ont pour leur part enregistré une légère hausse.

Malgré la faiblesse du prix des matières premières, le marché boursier canadien a connu une bonne croissance pendant les six derniers mois, l'indice composé S & P / TSX s'appréciant de 5,11 %. Comme le poids des secteurs des matériaux et de l'énergie est bien moindre dans le marché boursier québécois, les actions de sociétés québécoises se sont appréciées de plus de 13,44 % au cours de la période.

La décision de sous-pondérer les obligations durant le semestre a été favorable au rendement du Fonds. En ce qui concerne les actions, la sous-pondération des titres de sociétés aurifères a également été bénéfique. De plus, le Fonds a profité de la progression de plusieurs titres, dont celui de la société industrielle TransForce, une entreprise qui œuvre notamment dans le transport routier, la livraison de colis et la gestion des déchets. Le Groupe Transcontinental, le plus important imprimeur au Canada, a également contribué au bon rendement du portefeuille. En revanche, la sous-pondération des titres du transporteur aérien Air Canada et de la société pharmaceutique Valeant, deux organisations qui ont vu leur cours s'apprécier fortement, a nuí au rendement semestriel du Fonds.

Événements récents

Le sous-gestionnaire de portefeuille anticipe un scénario de croissance modeste de l'économie. La politique monétaire devrait demeurer conciliante au cours des prochains trimestres et les hausses de taux resteront faibles. Un tel contexte est favorable aux actions, ce qui explique le maintien d'une légère surpondération de cette catégorie d'actif au détriment des obligations.

Veuillez noter que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., en sa qualité de gestionnaire de portefeuille, assume à compter du 1^{er} avril 2013 la pleine et entière responsabilité de la gestion du Fonds Desjardins Équilibré Québec, ne retenant plus les services d'un sous-gestionnaire de portefeuille pour la gestion de ce Fonds. L'indice de référence du Fonds sera également modifié afin de correspondre de façon plus détaillée aux politiques de placement du Fonds.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie A)

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de

gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 3 337 \$ (12 187 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 11 788 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 57 795 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	15,59	15,32	14,91	13,37	12,85	17,71
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,20	0,42	0,43	0,43	0,46	0,51
Total des charges	(0,18)	(0,34)	(0,35)	(0,31)	(0,26)	(0,32)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,33	0,56	1,03	0,38	(1,09)	0,93
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,87	(0,02)	(0,76)	1,14	1,53	(2,83)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,21	0,60	0,33	1,62	0,62	(1,74)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	0,01	0,04
des dividendes	0,06	0,07	0,08	0,08	0,18	0,15
des gains en capital	0,47	0,26	—	—	—	2,96
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,53	0,33	0,08	0,08	0,19	3,15
Actif net à la fin de la période	16,26	15,59	15,32	14,91	13,37	12,85

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	227 318	222 101	214 830	178 348	162 046	167 777
Nombre de parts en circulation	13 957 814	14 223 245	13 976 228	11 947 342	12 098 501	13 013 475
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,26	2,18	2,19	2,19	2,19	2,19
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,26	2,18	2,20	2,23	2,28	2,21
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,08	0,12	0,15	0,12	0,19	0,22
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	58,96	58,80	49,09	44,12	56,87	71,53
Valeur liquidative par part (\$)	16,29	15,62	15,37	14,93	13,39	12,89

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,89 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

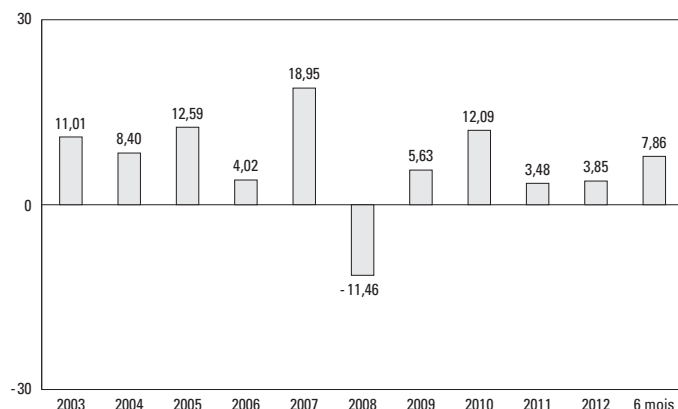
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,79 %
- Rémunération des courtiers 1,00 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

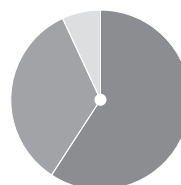
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

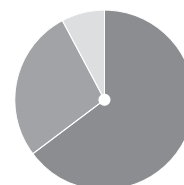
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


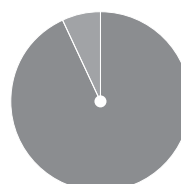
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012


- 59,3 Actions
 - 15,6 Produits industriels
 - 12,2 Services financiers
 - 10,1 Consommation discrétionnaire
 - 8,3 Consommation courante
 - 6,7 Technologie
 - 3,7 Matériaux
 - 1,5 Télécommunications
 - 1,2 Services publics
- 33,8 Obligations canadiennes
 - 21,7 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 7,2 Municipalités et institutions parapubliques
 - 4,9 Sociétés
- 6,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013


- 64,9 Actions
 - 14,5 Produits industriels
 - 13,9 Consommation courante
 - 11,6 Consommation discrétionnaire
 - 11,0 Services financiers
 - 6,3 Technologie
 - 3,3 Télécommunications
 - 2,2 Soins de santé
 - 1,1 Services publics
 - 1,0 Matériaux
- 27,5 Obligations canadiennes
 - 19,1 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 4,7 Municipalités et institutions parapubliques
 - 3,7 Sociétés
- 7,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012


- 93,1 Canada
- 6,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013


- 92,4 Canada
- 7,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***
**% de la
valeur liquidative**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,6
2. Groupe CGI, classe A	5,0
3. Province de Québec, 4,500 %, 2019-12-01	4,7
4. Alimentation Couche-Tard, classe B	4,4
5. Groupe Saputo	4,3
6. Metro	3,8
7. Corporation Financière Power	3,6
8. Dollarama	3,4
9. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	3,3
10. BCE	3,3
11. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,2
12. Province de Québec, 5,000 %, 2038-12-01	3,0
13. Quebecor, classe B	2,9
14. Bombardier, classe B	2,8
15. Vêtements de Sport Gildan	2,7
16. Banque Nationale du Canada	2,7
17. Groupe SNC-Lavalin	2,5
18. TransForce	2,5
19. Province de Québec, 6,000 %, 2029-10-01	2,3
20. Power Corporation du Canada	2,3
21. Valeant Pharmaceuticals International	2,2
22. Transcontinental, classe A	2,2
23. Province de Québec, 5,000 %, 2015-12-01	2,0
24. Industrielle Alliance, Assurance et services financiers	1,8
25. RONA	1,8
Total	80,3

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie T)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie T) affichait un rendement de 7,86 %, comparativement à 3,44 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 60 %, indice obligataire universel DEX à 35 % et indice des bons du Trésor de 60 jours DEX à 5 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

La Banque du Canada a maintenu ses taux au minimum afin de stimuler la croissance économique, ce qui explique la faible variation du rendement des obligations à court terme durant le semestre. Poussés par l'amélioration des conditions économiques aux États-Unis, les taux de plus long terme ont pour leur part enregistré une légère hausse.

Malgré la faiblesse du prix des matières premières, le marché boursier canadien a connu une bonne croissance pendant les six derniers mois, l'indice composé S & P / TSX s'appréciant de 5,11 %. Comme le poids des secteurs des matériaux et de l'énergie est bien moindre dans le marché boursier québécois, les actions de sociétés québécoises se sont appréciées de plus de 13,44 % au cours de la période.

La décision de sous-pondérer les obligations durant le semestre a été favorable au rendement du Fonds. En ce qui concerne les actions, la sous-pondération des titres de sociétés aurifères a également été bénéfique. De plus, le Fonds a profité de la progression de plusieurs titres, dont celui de la société industrielle TransForce, une entreprise qui œuvre notamment dans le transport routier, la livraison de colis et la gestion des déchets. Le Groupe Transcontinental, le plus important imprimeur au Canada, a également contribué au bon rendement du portefeuille. En revanche, la sous-pondération des titres du transporteur aérien Air Canada et de la société pharmaceutique Valeant, deux organisations qui ont vu leur cours s'apprécier fortement, a nuí au rendement semestriel du Fonds.

Événements récents

Le sous-gestionnaire de portefeuille anticipe un scénario de croissance modeste de l'économie. La politique monétaire devrait demeurer conciliante au cours des prochains trimestres et les hausses de taux resteront faibles. Un tel contexte est favorable aux actions, ce qui explique le maintien d'une légère surpondération de cette catégorie d'actif au détriment des obligations.

Veuillez noter que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., en sa qualité de gestionnaire de portefeuille, assume à compter du 1^{er} avril 2013 la pleine et entière responsabilité de la gestion du Fonds Desjardins Équilibré Québec, ne retenant plus les services d'un sous-gestionnaire de portefeuille pour la gestion de ce Fonds. L'indice de référence du Fonds sera également modifié afin de correspondre de façon plus détaillée aux politiques de placement du Fonds.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie T)

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de

gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 3 337 \$ (12 187 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 11 788 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 57 795 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	9,06	9,23	9,45	8,90	8,95	12,35
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,12	0,25	0,27	0,28	0,31	0,36
Total des charges	(0,10)	(0,20)	(0,22)	(0,20)	(0,18)	(0,23)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,19	0,34	0,64	0,25	(0,76)	0,72
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,50	(0,01)	(0,39)	0,73	0,83	(2,04)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,02)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,71	0,37	0,29	1,05	0,18	(1,21)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	0,01	0,03
des dividendes	—	0,05	0,05	0,08	0,12	0,10
des gains en capital	0,27	0,16	—	—	—	2,04
remboursement de capital	—	0,33	0,49	0,42	0,37	0,02
Distributions totales⁽³⁾	0,27	0,54	0,54	0,50	0,50	2,19
Actif net à la fin de la période	9,49	9,06	9,23	9,45	8,90	8,95

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	33 029	32 979	36 787	34 599	30 977	38 957
Nombre de parts en circulation	3 473 610	3 633 942	3 970 474	3 657 521	3 474 198	4 336 754
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,25	2,17	2,19	2,19	2,19	2,19
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,25	2,17	2,20	2,23	2,28	2,20
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,08	0,12	0,15	0,12	0,19	0,22
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	58,96	58,80	49,09	44,12	56,87	71,53
Valeur liquidative par part (\$)	9,51	9,08	9,27	9,46	8,92	8,98

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie T) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,89 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

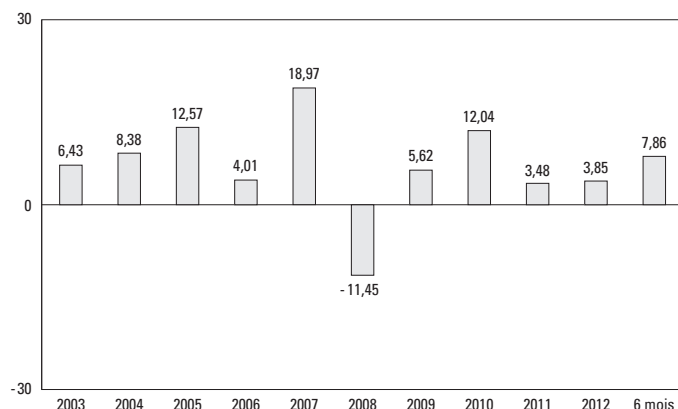
- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,79 %
- Rémunération des courtiers 1,00 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

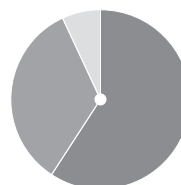


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

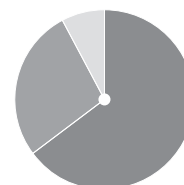
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012



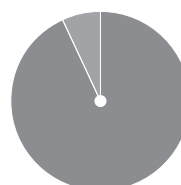
- 59,3 Actions
 - 15,6 Produits industriels
 - 12,2 Services financiers
 - 10,1 Consommation discrétionnaire
 - 8,3 Consommation courante
 - 6,7 Technologie
 - 3,7 Matériaux
 - 1,5 Télécommunications
 - 1,2 Services publics
- 33,8 Obligations canadiennes
 - 21,7 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 7,2 Municipalités et institutions parapubliques
 - 4,9 Sociétés
- 6,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



- 64,9 Actions
 - 14,5 Produits industriels
 - 13,9 Consommation courante
 - 11,6 Consommation discrétionnaire
 - 11,0 Services financiers
 - 6,3 Technologie
 - 3,3 Télécommunications
 - 2,2 Soins de santé
 - 1,1 Services publics
 - 1,0 Matériaux
- 27,5 Obligations canadiennes
 - 19,1 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 4,7 Municipalités et institutions parapubliques
 - 3,7 Sociétés
- 7,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012



- 93,1 Canada
- 6,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013



- 92,4 Canada
- 7,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***

	% de la valeur liquidative
1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,6
2. Groupe CGI, classe A	5,0
3. Province de Québec, 4,500 %, 2019-12-01	4,7
4. Alimentation Couche-Tard, classe B	4,4
5. Groupe Saputo	4,3
6. Metro	3,8
7. Corporation Financière Power	3,6
8. Dollarama	3,4
9. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	3,3
10. BCE	3,3
11. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,2
12. Province de Québec, 5,000 %, 2038-12-01	3,0
13. Quebecor, classe B	2,9
14. Bombardier, classe B	2,8
15. Vêtements de Sport Gildan	2,7
16. Banque Nationale du Canada	2,7
17. Groupe SNC-Lavalin	2,5
18. TransForce	2,5
19. Province de Québec, 6,000 %, 2029-10-01	2,3
20. Power Corporation du Canada	2,3
21. Valeant Pharmaceuticals International	2,2
22. Transcontinental, classe A	2,2
23. Province de Québec, 5,000 %, 2015-12-01	2,0
24. Industrielle Alliance, Assurance et services financiers	1,8
25. RONA	1,8
Total	80,3

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie T du Fonds Desjardins Équilibré Québec font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les parts de catégorie T se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et I. Elles comportent le même pourcentage de frais de gestion que les parts de catégorie A.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégorie I)

Veuillez noter que le Fonds Desjardins Équilibré Québec n'a émis et n'a eu aucune part de catégorie I en circulation au cours de la période visée par le présent rapport.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie A) a présenté un rendement de 4,73 %, comparativement à 5,35 % pour l'indice de référence du Fonds composé comme suit : indice composé S & P / TSX de dividendes (rendement global) à 50 %, indice obligataire universel DEX à 25 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 15 % et indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 10 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Fiera Capital inc.

La politique américaine a fortement influencé la direction des marchés au cours du semestre. Après avoir évité le mur budgétaire anticipé à la suite des hausses d'impôt normalement prévues aux États-Unis le 1^{er} janvier 2013, les élus n'ont pas réussi à s'entendre en début d'année sur la réduction du déficit et du plafond de la dette. La bonne tenue de l'économie américaine a heureusement contribué à atténuer l'impact de la baisse des dépenses gouvernementales sur la croissance du produit intérieur brut du pays.

À l'instar de la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada a maintenu ses taux au minimum afin de stimuler la croissance économique, ce qui explique la faible variation du rendement des obligations à court terme durant le semestre. Poussés par l'amélioration des conditions économiques aux États-Unis, les taux de plus long terme ont pour leur part enregistré une légère hausse.

Malgré la faiblesse du prix des matières premières, le marché boursier canadien a connu une bonne croissance pendant les six derniers mois. Au sein de l'indice, les secteurs des technologies de l'information et des produits industriels ont affiché les meilleures progressions. Seul le secteur des matériaux a accusé un recul.

La décision de sous-pondérer la portion du Fonds investie en obligations a été bénéfique au rendement. Par ailleurs, la portion du Fonds investie en actions canadiennes a été favorisée par la sélection de titres dans les secteurs de l'énergie, des matériaux et des services financiers. Plus spécifiquement, la détention de la société énergétique Husky Energy et de la compagnie d'assurance-vie Industrielle Alliance a contribué au rendement, en particulier au cours de l'automne 2012.

Aberdeen Asset Management Inc.

Les marchés boursiers mondiaux ont affiché une reprise au cours du dernier semestre, les injections de liquidités des banques centrales d'Europe et des États-Unis ayant alimenté les prix des actifs. Dans l'ensemble, les pays des marchés développés ont surclassé leurs homologues des pays émergents.

La sous-pondération du Japon a été l'élément ayant le plus pénalisé le rendement, tout comme la sélection de titres dans ce pays. En effet, le titre de Daito Trust Construction a figuré parmi ceux ayant le plus nui au rendement. L'exposition à Taïwan, qui ne figure pas dans l'indice, a également affecté la performance, le titre de Taiwan Mobile ayant eu le plus grand impact négatif sur le rendement relatif, et ce, malgré l'annonce de bons résultats pour le quatrième trimestre. L'absence d'exposition aux secteurs cycliques comme les produits industriels et la consommation discrétionnaire a également nui aux résultats, ces secteurs ayant connu une reprise soutenue par l'injection accrue de capitaux au sein des marchés développés. Le portefeuille ne détient pas de titres d'entreprises issues de ces secteurs en raison de leurs politiques de dividendes volatiles. Les positions dans le secteur des services financiers ont aussi pénalisé le rendement relatif.

Sur une note positive, la surpondération de la Suisse a contribué au rendement du portefeuille, le marché boursier y ayant affiché des gains en raison de données économiques positives. L'exposition au Mexique, qui ne figure pas dans l'indice, a aussi contribué à la performance alors que le titre du détaillant Kimberley Clark de Mexico a été alimenté par la vigueur de la consommation intérieure. L'absence de position dans Apple a aussi favorisé le rendement, le cours de son action ayant reculé après l'annonce des taux de croissance les plus faibles depuis des années, et l'indication selon laquelle cette tendance pourrait se poursuivre.

Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une position dans l'embouteilleur australien de boissons Coca-Cola Amatil et dans l'entreprise de télécommunications américaine Verizon Wireless, qui offrent des rendements intéressants et une croissance soutenue des dividendes. Le sous-gestionnaire de portefeuille a également acquis une position dans le fournisseur d'appareils de soins de santé américain Baxter International, qui présente un bilan solide et des flux de trésorerie sains. Cela dit, la position dans Kraft Foods a été cédée, puisque son évaluation semblait élevée et que ses perspectives se sont assombries après la scission de sa filiale d'aliments à grignoter Mondelez.

Événements récents

Fiera Capital inc.

Le portefeuille d'actions canadiennes, qui constitue la part la plus importante du Fonds, accuse une légère sous-performance relativement à son indice de référence au cours des derniers mois. Essentiellement, malgré une très bonne sélection de titres dans le secteur des services financiers, le portefeuille a été pénalisé par la non-détention du titre du transporteur ferroviaire CP et par la détention du distributeur de machinerie Finning International.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a récemment encaissé des profits dans Aimia, Industrielle Alliance et Transcontinental et réinvesti le produit dans Intact Corporation financière, qui continue de bénéficier des acquisitions d'AXA et Jevco. Les actions de la Banque CIBC ont été vendues et la Banque de Montréal a été ajoutée au portefeuille afin de profiter de sa position sur le marché américain.

Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise un scénario de croissance modeste de l'économie. La politique monétaire devrait demeurer conciliante au cours des prochains trimestres et les taux obligataires augmenteront légèrement. Ce contexte est favorable aux actions, ce qui explique le maintien d'une légère surpondération de cette catégorie d'actif au détriment des obligations. La croissance de l'économie chinoise est surveillée de près par le sous-gestionnaire de portefeuille. Un ralentissement de cette croissance peut avoir un effet important sur le marché boursier canadien. Dans ce contexte, la sélection judicieuse de titres versant des dividendes offre des occasions intéressantes.

Aberdeen Asset Management Inc.

Même si les prix des actifs ont augmenté à la suite des interventions vigoureuses des banques centrales visant à relancer leur économie, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent, puisque ces mesures de relance non conventionnelles ne s'attaquent pas aux problèmes structurels sous-jacents de l'économie mondiale. Avec la poursuite des enjeux politiques dans la zone euro et aux États-Unis, les banques centrales pourraient être forcées de continuer à injecter des liquidités, en fonction d'un coût toutefois discutable. En ce qui concerne les sociétés, si le dollar américain demeure fort, les perspectives en matière de bénéfices pourraient être affectées. Compte tenu du contexte actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur la valeur relative des entreprises.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 6 936 \$ (4 156 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 104 904 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 92 219 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	22,29	20,94	21,63	20,62	21,93	26,12
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,37	0,78	0,81	0,75	0,89	0,94
Total des charges	(0,23)	(0,44)	(0,46)	(0,43)	(0,38)	(0,50)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,52	0,99	0,58	0,21	(2,26)	1,56
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,42	0,37	(1,18)	0,84	0,91	(4,95)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,03)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,07	1,68	(0,27)	1,36	(0,87)	(2,96)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	0,12	0,30	0,34	0,37	0,54	0,42
des gains en capital	—	—	—	—	0,38	0,77
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,12	0,30	0,34	0,37	0,92	1,19

Actif net à la fin de la période **23,24** **22,29** **20,94** **21,63** **20,62** **21,93**

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	525 127	547 309	586 378	653 529	668 124	805 276
Nombre de parts en circulation	22 571 525	24 507 816	27 933 414	30 185 980	32 326 904	36 642 318
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,08	2,02	2,03	2,05	2,06	2,07
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,08	2,02	2,03	2,05	2,11	2,07
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,07	0,09	0,08	0,07	0,15	0,05
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	69,70	95,67	79,40	51,14	68,87	29,84
Valeur liquidative par part (\$)	23,27	22,33	20,99	21,65	20,67	21,98

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,75 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

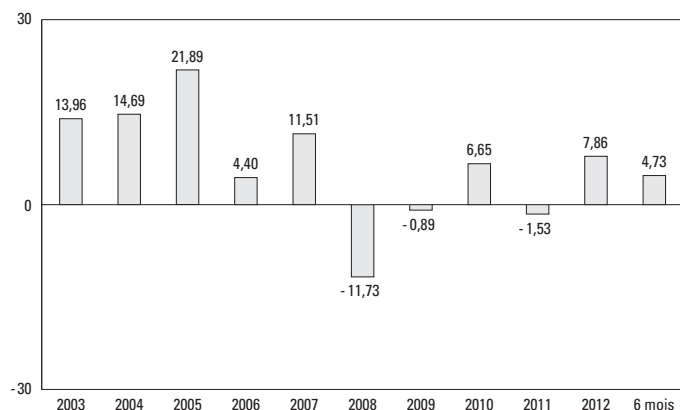
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,65 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

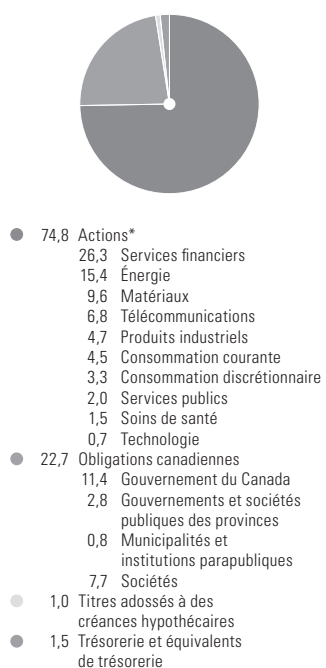
L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

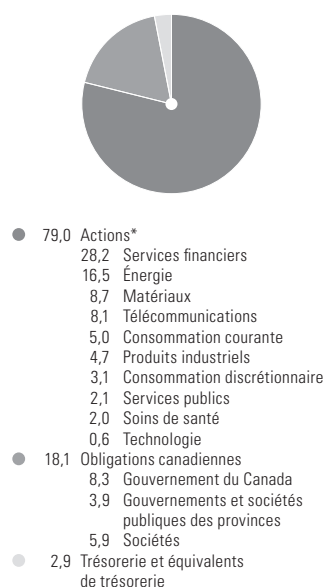
Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

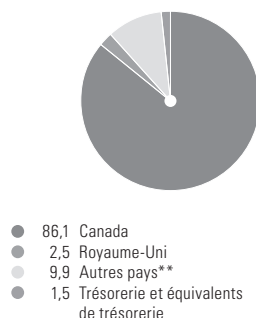
Veuillez noter, qu'en janvier 2009, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié. Nous sommes d'avis que si ce changement avait été présent durant toute la période de mesure du rendement, il aurait pu avoir une influence favorable sur celui-ci.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012


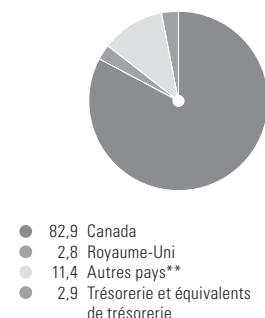
* Les actions privilégiées canadiennes représentent 9,8 % de la valeur liquidative.

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013


* Les actions privilégiées canadiennes représentent 9,9 % de la valeur liquidative.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012


** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013


** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Banque Toronto-Dominion	4,7
2. Banque Scotia	4,1
3. Banque Royale du Canada	3,5
4. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2015-02-01	3,5
5. Suncor Énergie	3,4
6. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2015-12-01	3,2
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,9
8. Canadian Natural Resources	2,6
9. TELUS Corporation	2,1
10. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,1
11. Husky Energy	2,0
12. Société d'énergie Talisman	1,8
13. Agrium	1,7
14. Goldcorp	1,6
15. Banque de Montréal	1,6
16. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	1,6
17. BCE	1,5
18. Finning International	1,4
19. CI Financial	1,3
20. Teck Resources, classe B	1,2
21. Intact Financial Corporation	1,2
22. Vêtements de Sport Gildan	1,2
23. Société aurifère Barrick	1,2
24. TransCanada Corporation	1,1
25. Thomson Reuters Corporation	0,9
Total	53,4

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX et de l'indice composé S & P / TSX de dividendes (les « indices ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul des indices. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité des indices ou des données comprises dans ceux-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, les indices ou les données comprises dans ceux-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie T)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie T) a présenté un rendement de 4,73 %, comparativement à 5,35 % pour l'indice de référence du Fonds composé comme suit : indice composé S & P / TSX de dividendes (rendement global) à 50 %, indice obligataire universel DEX à 25 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 15 % et indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 10 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Fiera Capital inc.

La politique américaine a fortement influencé la direction des marchés au cours du semestre. Après avoir évité le mur budgétaire anticipé à la suite des hausses d'impôt normalement prévues aux États-Unis le 1^{er} janvier 2013, les élus n'ont pas réussi à s'entendre en début d'année sur la réduction du déficit et du plafond de la dette. La bonne tenue de l'économie américaine a heureusement contribué à atténuer l'impact de la baisse des dépenses gouvernementales sur la croissance du produit intérieur brut du pays.

À l'instar de la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada a maintenu ses taux au minimum afin de stimuler la croissance économique, ce qui explique la faible variation du rendement des obligations à court terme durant le semestre. Poussés par l'amélioration des conditions économiques aux États-Unis, les taux de plus long terme ont pour leur part enregistré une légère hausse.

Malgré la faiblesse du prix des matières premières, le marché boursier canadien a connu une bonne croissance pendant les six derniers mois. Au sein de l'indice, les secteurs des technologies de l'information et des produits industriels ont affiché les meilleures progressions. Seul le secteur des matériaux a accusé un recul.

La décision de sous-pondérer la portion du Fonds investie en obligations a été bénéfique au rendement. Par ailleurs, la portion du Fonds investie en actions canadiennes a été favorisée par la sélection de titres dans les secteurs de l'énergie, des matériaux et des services financiers. Plus spécifiquement, la détention de la société énergétique Husky Energy et de la compagnie d'assurance-vie Industrielle Alliance a contribué au rendement, en particulier au cours de l'automne 2012.

Aberdeen Asset Management Inc.

Les marchés boursiers mondiaux ont affiché une reprise au cours du dernier semestre, les injections de liquidités des banques centrales d'Europe et des États-Unis ayant alimenté les prix des actifs. Dans l'ensemble, les pays des marchés développés ont surclassé leurs homologues des pays émergents.

La sous-pondération du Japon a été l'élément ayant le plus pénalisé le rendement, tout comme la sélection de titres dans ce pays. En effet, le titre de Daito Trust Construction a figuré parmi ceux ayant le plus nui au rendement. L'exposition à Taïwan, qui ne figure pas dans l'indice, a également affecté la performance, le titre de Taiwan Mobile ayant eu le plus grand impact négatif sur le rendement relatif, et ce, malgré l'annonce de bons résultats pour le quatrième trimestre. L'absence d'exposition aux secteurs cycliques comme les produits industriels et la consommation discrétionnaire a également nui aux résultats, ces secteurs ayant connu une reprise soutenue par l'injection accrue de capitaux au sein des marchés développés. Le portefeuille ne détient pas de titres d'entreprises issues de ces secteurs en raison de leurs politiques de dividendes volatiles. Les positions dans le secteur des services financiers ont aussi pénalisé le rendement relatif.

Sur une note positive, la surpondération de la Suisse a contribué au rendement du portefeuille, le marché boursier y ayant affiché des gains en raison de données économiques positives. L'exposition au Mexique, qui ne figure pas dans l'indice, a aussi contribué à la performance alors que le titre du détaillant Kimberley Clark de Mexico a été alimenté par la vigueur de la consommation intérieure. L'absence de position dans Apple a aussi favorisé le rendement, le cours de son action ayant reculé après l'annonce des taux de croissance les plus faibles depuis des années, et l'indication selon laquelle cette tendance pourrait se poursuivre.

Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une position dans l'embouteilleur australien de boissons Coca-Cola Amatil et dans l'entreprise de télécommunications américaine Verizon Wireless, qui offrent des rendements intéressants et une croissance soutenue des dividendes. Le sous-gestionnaire de portefeuille a également acquis une position dans le fournisseur d'appareils de soins de santé américain Baxter International, qui présente un bilan solide et des flux de trésorerie sains. Cela dit, la position dans Kraft Foods a été cédée, puisque son évaluation semblait élevée et que ses perspectives se sont assombries après la scission de sa filiale d'aliments à grignoter Mondelez.

Événements récents

Fiera Capital inc.

Le portefeuille d'actions canadiennes, qui constitue la part la plus importante du Fonds, accuse une légère sous-performance relativement à son indice de référence au cours des derniers mois. Essentiellement, malgré une très bonne sélection de titres dans le secteur des services financiers, le portefeuille a été pénalisé par la non-détention du titre du transporteur ferroviaire CP et par la détention du distributeur de machinerie Finning International.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a récemment encaissé des profits dans Aimia, Industrielle Alliance et Transcontinental et réinvesti le produit dans Intact Corporation financière, qui continue de bénéficier des acquisitions d'AXA et Jevco. Les actions de la Banque CIBC ont été vendues et la Banque de Montréal a été ajoutée au portefeuille afin de profiter de sa position sur le marché américain.

Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise un scénario de croissance modeste de l'économie. La politique monétaire devrait demeurer conciliante au cours des prochains trimestres et les taux obligataires augmenteront légèrement. Ce contexte est favorable aux actions, ce qui explique le maintien d'une légère surpondération de cette catégorie d'actif au détriment des obligations. La croissance de l'économie chinoise est surveillée de près par le sous-gestionnaire de portefeuille. Un ralentissement de cette croissance peut avoir un effet important sur le marché boursier canadien. Dans ce contexte, la sélection judicieuse de titres versant des dividendes offre des occasions intéressantes.

Aberdeen Asset Management Inc.

Même si les prix des actifs ont augmenté à la suite des interventions vigoureuses des banques centrales visant à relancer leur économie, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent, puisque ces mesures de relance non conventionnelles ne s'attaquent pas aux problèmes structurels sous-jacents de l'économie mondiale. Avec la poursuite des enjeux politiques dans la zone euro et aux États-Unis, les banques centrales pourraient être forcées de continuer à injecter des liquidités, en fonction d'un coût toutefois discutable. En ce qui concerne les sociétés, si le dollar américain demeure fort, les perspectives en matière de bénéfices pourraient être affectées. Compte tenu du contexte actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur la valeur relative des entreprises.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 6 936 \$ (4 156 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 104 904 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 92 219 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	9,24	9,09	9,79	9,70	10,49	12,83
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,15	0,33	0,36	0,35	0,42	0,46
Total des charges	(0,10)	(0,19)	(0,20)	(0,20)	(0,18)	(0,25)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,21	0,42	0,27	0,10	(1,09)	0,77
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,18	0,17	(0,50)	0,38	0,10	(2,42)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,44	0,72	(0,08)	0,62	(0,76)	(1,45)

Distributions :

du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	0,06	0,14	0,16	0,15	0,24	0,22
des gains en capital	—	—	—	—	0,19	0,39
remboursement de capital	0,22	0,42	0,40	0,39	0,18	0,29
Distributions totales⁽³⁾	0,28	0,56	0,56	0,54	0,61	0,90

Actif net à la fin de la période	9,40	9,24	9,09	9,79	9,70	10,49

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	166 799	172 423	196 950	236 240	253 044	369 868
Nombre de parts en circulation	17 735 533	18 631 407	21 601 757	24 109 373	26 041 979	35 173 671
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,08	2,01	2,03	2,04	2,06	2,07
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,08	2,01	2,03	2,04	2,11	2,07
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,07	0,09	0,08	0,07	0,15	0,05
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	69,70	95,67	79,40	51,14	68,87	29,84
Valeur liquidative par part (\$)	9,40	9,25	9,12	9,80	9,72	10,52

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie T) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,75 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

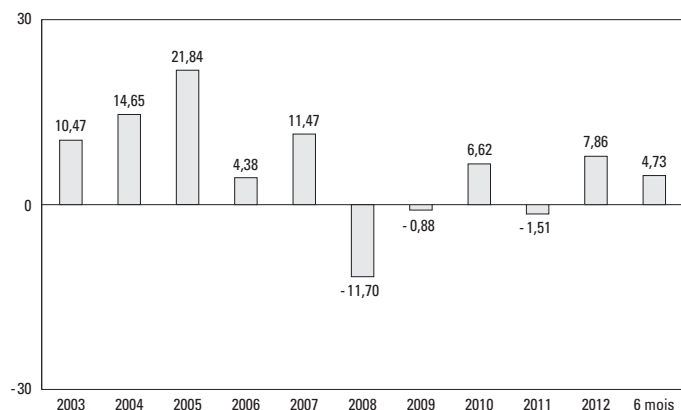
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,65 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

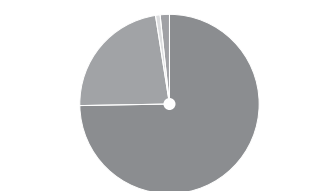
L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


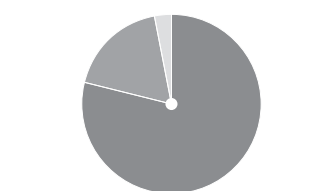
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Veillez noter, qu'en janvier 2009, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié. Nous sommes d'avis que si ce changement avait été présent durant toute la période de mesure du rendement, il aurait pu avoir une influence favorable sur celui-ci.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012


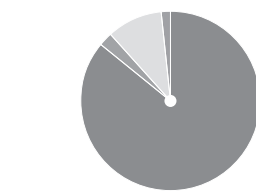
- 74,8 Actions*
 - 26,3 Services financiers
 - 15,4 Énergie
 - 9,6 Matériaux
 - 6,8 Télécommunications
 - 4,7 Produits industriels
 - 4,5 Consommation courante
 - 3,3 Consommation discrétionnaire
 - 2,0 Services publics
 - 1,5 Soins de santé
 - 0,7 Technologie
- 22,7 Obligations canadiennes
 - 11,4 Gouvernement du Canada
 - 2,8 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 0,8 Municipalités et institutions parapubliques
 - 7,7 Sociétés
- 1,0 Titres adossés à des créances hypothécaires
- 1,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

* Les actions privilégiées canadiennes représentent 9,8 % de la valeur liquidative.

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013


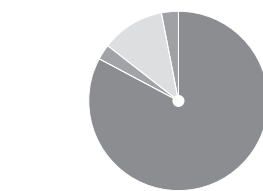
- 79,0 Actions*
 - 28,2 Services financiers
 - 16,5 Énergie
 - 8,7 Matériaux
 - 8,1 Télécommunications
 - 5,0 Consommation courante
 - 4,7 Produits industriels
 - 3,1 Consommation discrétionnaire
 - 2,1 Services publics
 - 2,0 Soins de santé
 - 0,6 Technologie
- 18,1 Obligations canadiennes
 - 8,3 Gouvernement du Canada
 - 3,9 Gouvernements et sociétés publiques des provinces
 - 5,9 Sociétés
- 2,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

* Les actions privilégiées canadiennes représentent 9,9 % de la valeur liquidative.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012


- 86,1 Canada
- 2,5 Royaume-Uni
- 9,9 Autres pays**
- 1,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013


- 82,9 Canada
- 2,8 Royaume-Uni
- 11,4 Autres pays**
- 2,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Banque Toronto-Dominion	4,7
2. Banque Scotia	4,1
3. Banque Royale du Canada	3,5
4. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2015-02-01	3,5
5. Suncor Énergie	3,4
6. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2015-12-01	3,2
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,9
8. Canadian Natural Resources	2,6
9. TELUS Corporation	2,1
10. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,1
11. Husky Energy	2,0
12. Société d'énergie Talisman	1,8
13. Agrium	1,7
14. Goldcorp	1,6
15. Banque de Montréal	1,6
16. Province de Québec, 3,500 %, 2022-12-01	1,6
17. BCE	1,5
18. Finning International	1,4
19. CI Financial	1,3
20. Teck Resources, classe B	1,2
21. Intact Financial Corporation	1,2
22. Vêtements de Sport Gildan	1,2
23. Société aurifère Barrick	1,2
24. TransCanada Corporation	1,1
25. Thomson Reuters Corporation	0,9

Total 53,4

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie T du Fonds Desjardins Revenu de dividendes font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les parts de catégorie T se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et I. Elles comportent le même pourcentage de frais de gestion que les parts de catégorie A.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX et de l'indice composé S & P / TSX de dividendes (les « indices ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul des indices. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité des indices ou des données comprises dans ceux-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément

toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, les indices ou les données comprises dans ceux-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégorie I)

Veillez noter que le Fonds Desjardins Revenu de dividendes n'a émis et n'a eu aucune part de catégorie I en circulation au cours de la période visée par le présent rapport.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie A) affichait un rendement de 10,52 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sous-exposition importante aux matières premières et l'absence de titres aurifères ont été bénéfiques depuis la vente, en 2011, d'un dernier titre lié à l'or. La sélection de titres du secteur des matériaux a également contribué à la valeur ajoutée, tout comme l'exposition aux actions étrangères.

L'or a grandement tiré profit de son statut de valeur refuge durant et après la crise financière de 2007-2008. Cependant, au fur et à mesure que l'économie américaine a commencé à progresser avec un élan modeste, les hausses du prix de l'or ont été de plus en plus rares. En outre, les producteurs de lingots ont fait face à des difficultés dans leur exécution, étant forcés de radier des actifs acquis durant les jours plus fastes. Ces deux facteurs ont contribué à la faible performance des titres aurifères.

La reprise du marché immobilier américain qui s'est amorcée a continué de stimuler la solide progression du titre de produits forestiers West Fraser Timber Co. Ltd. Finalement, les actions étrangères maintiennent leur impact positif, puisqu'elles ont enregistré un rendement de deux à trois fois supérieur à celui de l'indice canadien. L'exposition à ces actions demeure au niveau maximal permis dans le cadre de la politique de placement du Fonds.

Bien que l'économie américaine démontre des signes de relance, des vents contraires persistants à l'échelle mondiale ne permettent pas d'anticiper une croissance très vigoureuse. Cette situation devrait affecter le potentiel de hausse du prix des matières premières et son impact de catalyseur pour les titres qui y sont liés. Par conséquent, le sous-gestionnaire de portefeuille privilégie une sous-exposition de cette classe d'actif. À l'échelle nationale, l'endettement du consommateur demeure très élevé et le marché immobilier démontre des signes d'affaiblissement qui devraient tempérer tout impact positif provenant de la vigueur de la croissance économique américaine.

Événements récents

Stimulée par de modestes niveaux d'inflation et de faibles taux d'intérêt, l'économie mondiale a poursuivi sa croissance au cours du trimestre, mais à un rythme plus lent. Une décélération de la progression économique des pays émergents a également contribué au ralentissement de la croissance à l'échelle du globe. En Europe, l'économie soulève des inquiétudes, tout comme l'augmentation de l'agitation sociale observée dans certains des pays de la région qui font face à des mesures d'austérité sévères. La nationalisation des banques de Chypre met en lumière l'importance des problèmes et la précarité des délais à respecter pour trouver des solutions à la crise européenne.

Sur une note plus positive, l'économie américaine croît à un rythme sain, portée par son marché immobilier. En effet, la libération de maisons qui avaient été saisies par les banques a finalement ranimé les achats à des prix raisonnables. Par contre, l'économie canadienne a continué à ralentir, notamment en raison des exigences de financement plus restrictives pour l'acquisition d'une propriété. Une augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt plus élevés sont peu probables dans un tel environnement.

La progression rapide des marchés boursiers, menée par les actions américaines, a fait grimper les évaluations au cours du dernier trimestre. Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise encore les sociétés qui génèrent des gains en capital

et des dividendes viables. Le portefeuille conservateur et diversifié est conçu pour tempérer la volatilité des marchés financiers. Les politiques économiques et financières présentement en vigueur maintiendront la croissance des économies occidentales à un niveau relativement faible pour quelque temps encore.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 1 830 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 13 484 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 63 900 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les quatre dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (9 mois)* \$
Actif net au début de la période	14,01	12,61	13,28	12,50	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :					
Total des produits	0,23	0,45	0,44	0,38	0,24
Total des charges	(0,16)	(0,29)	(0,30)	(0,28)	(0,17)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,04	0,65	(0,04)	0,05	0,27
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,38	0,76	(0,96)	0,72	2,27
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,49	1,57	(0,86)	0,86	2,60
Distributions :					
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—
des dividendes	0,07	0,07	0,04	0,01	0,08
des gains en capital	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,07	0,07	0,04	0,01	0,08
Actif net à la fin de la période	15,42	14,01	12,61	13,28	12,50

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en janvier 2009.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (9 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	324 531	290 384	404 089	344 642	105 116
Nombre de parts en circulation	21 036 434	20 698 943	31 948 001	25 932 444	8 392 237
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,23	2,15	2,17	2,17	2,17
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,23	2,15	2,17	2,25	2,36
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,02	0,03	0,02	0,04	0,19
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	11,15	9,59	6,55	0,99	3,44
Valeur liquidative par part (\$)	15,43	14,03	12,65	13,29	12,53

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en janvier 2009.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,87 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

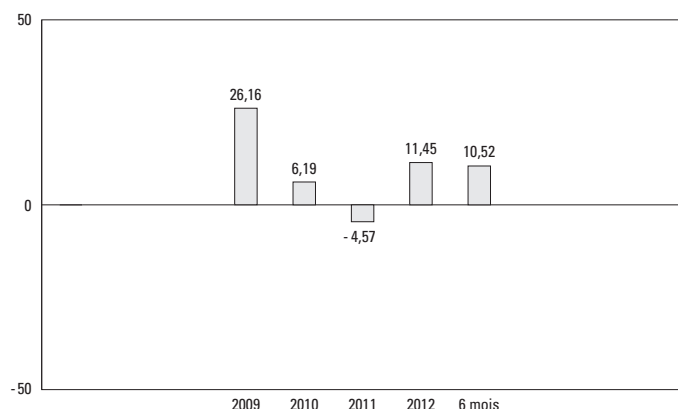
- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,77 %
- Rémunération des courtiers 1,00 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

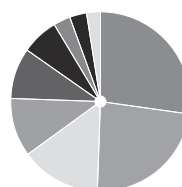


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

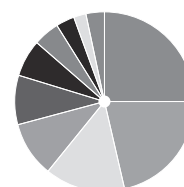
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



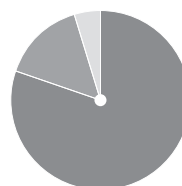
- 27,3 Énergie
- 23,3 Services financiers
- 14,4 Consommation courante
- 10,6 Produits industriels
- 9,2 Consommation discrétionnaire
- 6,8 Télécommunications
- 3,0 Matériaux
- 2,9 Soins de santé
- 2,5 Services publics

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



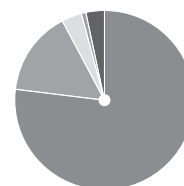
- 25,0 Énergie
- 21,5 Services financiers
- 14,4 Consommation courante
- 10,1 Produits industriels
- 8,8 Consommation discrétionnaire
- 6,7 Télécommunications
- 4,8 Matériaux
- 3,2 Soins de santé
- 2,2 Services publics
- 3,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 80,3 Canada
- 15,1 États-Unis
- 4,6 Royaume-Uni

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 77,0 Canada
- 15,3 États-Unis
- 3,6 Royaume-Uni
- 0,8 Autres pays**
- 3,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***

	% de la valeur liquidative
1. Banque Toronto-Dominion	5,7
2. Banque Royale du Canada	4,8
3. Banque Scotia	4,3
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,3
5. Potash Corporation of Saskatchewan	3,0
6. Metro	2,9
7. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,9
8. Rogers Communications, classe B	2,8
9. Groupe SNC-Lavalin	2,5
10. Canadian Natural Resources	2,3
11. TransCanada Corporation	2,3
12. Thomson Reuters Corporation	2,3
13. Enbridge	2,3
14. Inter Pipeline Fund	2,1
15. Cenovus Energy	2,1
16. Société d'énergie Talisman	2,1
17. Société Financière Manuvie	2,0
18. BCE	2,0
19. JP Morgan Chase & Co.	1,9
20. Walgreen Co.	1,8
21. Great-West Lifeco	1,8
22. West Fraser Timber Co.	1,8
23. ARC Resources	1,7
24. Shaw Communications, classe B	1,6
25. Pembina Pipeline Corporation	1,6
Total	63,9

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie T)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie T) affichait un rendement de 10,52 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sous-exposition importante aux matières premières et l'absence de titres aurifères ont été bénéfiques depuis la vente, en 2011, d'un dernier titre lié à l'or. La sélection de titres du secteur des matériaux a également contribué à la valeur ajoutée, tout comme l'exposition aux actions étrangères.

L'or a grandement tiré profit de son statut de valeur refuge durant et après la crise financière de 2007-2008. Cependant, au fur et à mesure que l'économie américaine a commencé à progresser avec un élan modeste, les hausses du prix de l'or ont été de plus en plus rares. En outre, les producteurs de lingots ont fait face à des difficultés dans leur exécution, étant forcés de radier des actifs acquis durant les jours plus fastes. Ces deux facteurs ont contribué à la faible performance des titres aurifères.

La reprise du marché immobilier américain qui s'est amorcée a continué de stimuler la solide progression du titre de produits forestiers West Fraser Timber Co. Ltd. Finalement, les actions étrangères maintiennent leur impact positif, puisqu'elles ont enregistré un rendement de deux à trois fois supérieur à celui de l'indice canadien. L'exposition à ces actions demeure au niveau maximal permis dans le cadre de la politique de placement du Fonds.

Bien que l'économie américaine démontre des signes de relance, des vents contraires persistants à l'échelle mondiale ne permettent pas d'anticiper une croissance très vigoureuse. Cette situation devrait affecter le potentiel de hausse du prix des matières premières et son impact de catalyseur pour les titres qui y sont liés. Par conséquent, le sous-gestionnaire de portefeuille privilégie une sous-exposition de cette classe d'actif. À l'échelle nationale, l'endettement du consommateur demeure très élevé et le marché immobilier démontre des signes d'affaiblissement qui devraient tempérer tout impact positif provenant de la vigueur de la croissance économique américaine.

Événements récents

Stimulée par de modestes niveaux d'inflation et de faibles taux d'intérêt, l'économie mondiale a poursuivi sa croissance au cours du trimestre, mais à un rythme plus lent. Une décélération de la progression économique des pays émergents a également contribué au ralentissement de la croissance à l'échelle du globe. En Europe, l'économie soulève des inquiétudes, tout comme l'augmentation de l'agitation sociale observée dans certains des pays de la région qui font face à des mesures d'austérité sévères. La nationalisation des banques de Chypre met en lumière l'importance des problèmes et la précarité des délais à respecter pour trouver des solutions à la crise européenne.

Sur une note plus positive, l'économie américaine croît à un rythme sain, portée par son marché immobilier. En effet, la libération de maisons qui avaient été saisies par les banques a finalement ranimé les achats à des prix raisonnables. Par contre, l'économie canadienne a continué à ralentir, notamment en raison des exigences de financement plus restrictives pour l'acquisition d'une propriété. Une augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt plus élevés sont peu probables dans un tel environnement.

La progression rapide des marchés boursiers, menée par les actions américaines, a fait grimper les évaluations au cours du dernier trimestre. Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise encore les sociétés qui génèrent des gains en capital

et des dividendes viables. Le portefeuille conservateur et diversifié est conçu pour tempérer la volatilité des marchés financiers. Les politiques économiques et financières présentement en vigueur maintiendront la croissance des économies occidentales à un niveau relativement faible pour quelque temps encore.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 1 830 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 13 484 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 63 900 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les quatre dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (9 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,61	10,36	11,76	11,90	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :					
Total des produits	0,17	0,35	0,38	0,35	0,24
Total des charges	(0,11)	(0,23)	(0,26)	(0,26)	(0,17)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,51	(0,01)	0,08	0,26
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,01	0,63	(0,62)	0,61	2,22
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,10	1,26	(0,51)	0,77	2,54
Distributions :					
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—
des dividendes	0,06	0,13	0,12	0,08	0,07
des gains en capital	—	—	—	—	—
remboursement de capital	0,40	0,79	0,80	0,77	0,53
Distributions totales⁽³⁾	0,46	0,92	0,92	0,85	0,60
Actif net à la fin de la période	11,25	10,61	10,36	11,76	11,90

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en janvier 2009.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (9 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	37 740	36 709	57 390	61 950	29 981
Nombre de parts en circulation	3 353 780	3 455 704	5 522 283	5 264 031	2 513 769
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,22	2,15	2,16	2,17	2,17
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,22	2,15	2,16	2,23	2,36
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,02	0,03	0,02	0,04	0,19
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	11,15	9,59	6,55	0,99	3,44
Valeur liquidative par part (\$)	11,25	10,62	10,39	11,77	11,93

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en janvier 2009.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie T) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,87 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

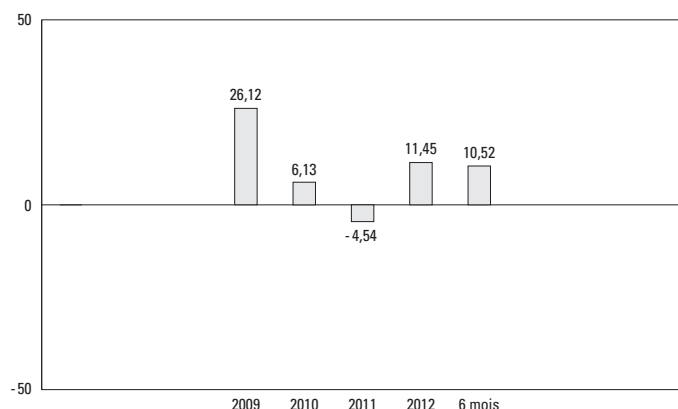
- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,77 %
- Rémunération des courtiers 1,00 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

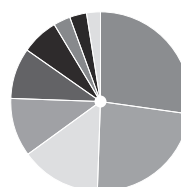


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

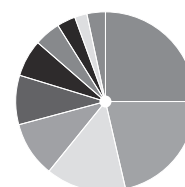
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



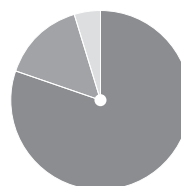
- 27,3 Énergie
- 23,3 Services financiers
- 14,4 Consommation courante
- 10,6 Produits industriels
- 9,2 Consommation discrétionnaire
- 6,8 Télécommunications
- 3,0 Matériaux
- 2,9 Soins de santé
- 2,5 Services publics

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



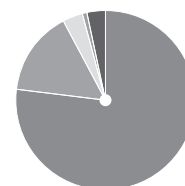
- 25,0 Énergie
- 21,5 Services financiers
- 14,4 Consommation courante
- 10,1 Produits industriels
- 8,8 Consommation discrétionnaire
- 6,7 Télécommunications
- 4,8 Matériaux
- 3,2 Soins de santé
- 2,2 Services publics
- 3,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 80,3 Canada
- 15,1 États-Unis
- 4,6 Royaume-Uni

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 77,0 Canada
- 15,3 États-Unis
- 3,6 Royaume-Uni
- 0,8 Autres pays**
- 3,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***
**% de la
valeur liquidative**

1. Banque Toronto-Dominion	5,7
2. Banque Royale du Canada	4,8
3. Banque Scotia	4,3
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,3
5. Potash Corporation of Saskatchewan	3,0
6. Metro	2,9
7. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,9
8. Rogers Communications, classe B	2,8
9. Groupe SNC-Lavalin	2,5
10. Canadian Natural Resources	2,3
11. TransCanada Corporation	2,3
12. Thomson Reuters Corporation	2,3
13. Enbridge	2,3
14. Inter Pipeline Fund	2,1
15. Cenovus Energy	2,1
16. Société d'énergie Talisman	2,1
17. Société Financière Manuvie	2,0
18. BCE	2,0
19. JP Morgan Chase & Co.	1,9
20. Walgreen Co.	1,8
21. Great-West Lifeco	1,8
22. West Fraser Timber Co.	1,8
23. ARC Resources	1,7
24. Shaw Communications, classe B	1,6
25. Pembina Pipeline Corporation	1,6
Total	63,9

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie T du Fonds Desjardins Croissance de dividendes font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les parts de catégorie T se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et I. Elles comportent le même pourcentage de frais de gestion que les parts de catégorie A.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégorie I) affichait un rendement de 11,72 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sous-exposition importante aux matières premières et l'absence de titres aurifères ont été bénéfiques depuis la vente, en 2011, d'un dernier titre lié à l'or. La sélection de titres du secteur des matériaux a également contribué à la valeur ajoutée, tout comme l'exposition aux actions étrangères.

L'or a grandement tiré profit de son statut de valeur refuge durant et après la crise financière de 2007-2008. Cependant, au fur et à mesure que l'économie américaine a commencé à progresser avec un élan modeste, les hausses du prix de l'or ont été de plus en plus rares. En outre, les producteurs de lingots ont fait face à des difficultés dans leur exécution, étant forcés de radier des actifs acquis durant les jours plus fastes. Ces deux facteurs ont contribué à la faible performance des titres aurifères.

La reprise du marché immobilier américain qui s'est amorcée a continué de stimuler la solide progression du titre de produits forestiers West Fraser Timber Co. Ltd. Finalement, les actions étrangères maintiennent leur impact positif, puisqu'elles ont enregistré un rendement de deux à trois fois supérieur à celui de l'indice canadien. L'exposition à ces actions demeure au niveau maximal permis dans le cadre de la politique de placement du Fonds.

Bien que l'économie américaine démontre des signes de relance, des vents contraires persistants à l'échelle mondiale ne permettent pas d'anticiper une croissance très vigoureuse. Cette situation devrait affecter le potentiel de hausse du prix des matières premières et son impact de catalyseur pour les titres qui y sont liés. Par conséquent, le sous-gestionnaire de portefeuille privilégie une sous-exposition de cette classe d'actif. À l'échelle nationale, l'endettement du consommateur demeure très élevé et le marché immobilier démontre des signes d'affaiblissement qui devraient tempérer tout impact positif provenant de la vigueur de la croissance économique américaine.

Événements récents

Stimulée par de modestes niveaux d'inflation et de faibles taux d'intérêt, l'économie mondiale a poursuivi sa croissance au cours du trimestre, mais à un rythme plus lent. Une décélération de la progression économique des pays émergents a également contribué au ralentissement de la croissance à l'échelle du globe. En Europe, l'économie soulève des inquiétudes, tout comme l'augmentation de l'agitation sociale observée dans certains des pays de la région qui font face à des mesures d'austérité sévères. La nationalisation des banques de Chypre met en lumière l'importance des problèmes et la précarité des délais à respecter pour trouver des solutions à la crise européenne.

Sur une note plus positive, l'économie américaine croît à un rythme sain, portée par son marché immobilier. En effet, la libération de maisons qui avaient été saisies par les banques a finalement animé les achats à des prix raisonnables. Par contre, l'économie canadienne a continué à ralentir, notamment en raison des exigences de financement plus restrictives pour l'acquisition d'une propriété. Une augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt plus élevés sont peu probables dans un tel environnement.

La progression rapide des marchés boursiers, menée par les actions américaines, a fait grimper les évaluations au cours du dernier trimestre. Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise encore les sociétés qui génèrent des gains en capital

et des dividendes viables. Le portefeuille conservateur et diversifié est conçu pour tempérer la volatilité des marchés financiers. Les politiques économiques et financières présentement en vigueur maintiendront la croissance des économies occidentales à un niveau relativement faible pour quelque temps encore.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 1 830 \$ (0 \$ en 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	11,05	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,18	0,31
Total des charges	(0,01)	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,41
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,13	0,19
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,33	0,91
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	0,20	0,10
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,20	0,10
Actif net à la fin de la période	12,14	11,05

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	48 413	32 113
Nombre de parts en circulation	3 984 488	2 902 331
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,02	0,04
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	11,15	9,59
Valeur liquidative par part (\$)	12,15	11,06

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

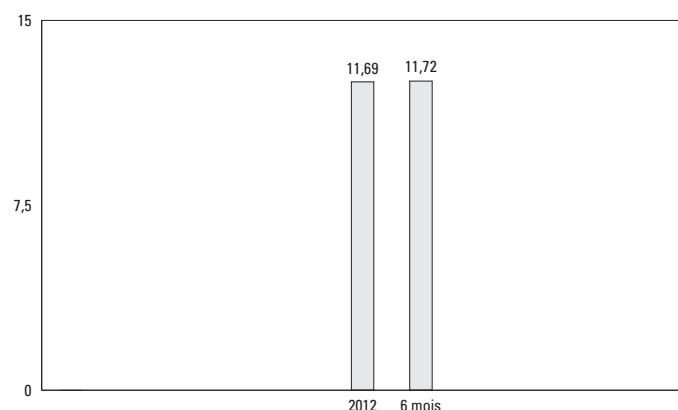
* Début des opérations en novembre 2011.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

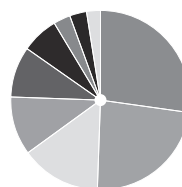
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

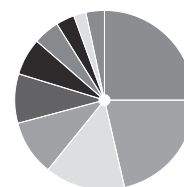
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



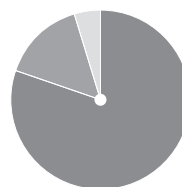
- 27,3 Énergie
- 23,3 Services financiers
- 14,4 Consommation courante
- 10,6 Produits industriels
- 9,2 Consommation discrétionnaire
- 6,8 Télécommunications
- 3,0 Matériaux
- 2,9 Soins de santé
- 2,5 Services publics

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



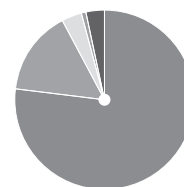
- 25,0 Énergie
- 21,5 Services financiers
- 14,4 Consommation courante
- 10,1 Produits industriels
- 8,8 Consommation discrétionnaire
- 6,7 Télécommunications
- 4,8 Matériaux
- 3,2 Soins de santé
- 2,2 Services publics
- 3,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 80,3 Canada
- 15,1 États-Unis
- 4,6 Royaume-Uni

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 77,0 Canada
- 15,3 États-Unis
- 3,6 Royaume-Uni
- 0,8 Autres pays**
- 3,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) *****% de la
valeur liquidative**

1. Banque Toronto-Dominion	5,7
2. Banque Royale du Canada	4,8
3. Banque Scotia	4,3
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,3
5. Potash Corporation of Saskatchewan	3,0
6. Metro	2,9
7. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,9
8. Rogers Communications, classe B	2,8
9. Groupe SNC-Lavalin	2,5
10. Canadian Natural Resources	2,3
11. TransCanada Corporation	2,3
12. Thomson Reuters Corporation	2,3
13. Enbridge	2,3
14. Inter Pipeline Fund	2,1
15. Cenovus Energy	2,1
16. Société d'énergie Talisman	2,1
17. Société Financière Manuvie	2,0
18. BCE	2,0
19. JP Morgan Chase & Co.	1,9
20. Walgreen Co.	1,8
21. Great-West Lifeco	1,8
22. West Fraser Timber Co.	1,8
23. ARC Resources	1,7
24. Shaw Communications, classe B	1,6
25. Pembina Pipeline Corporation	1,6
Total	63,9

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Croissance de dividendes se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégories A et T.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie A) affichait un rendement de 7,72 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Tetrem Capital Partners Ltd.

Le portefeuille a surclassé son indice en raison principalement du solide rendement de certaines des positions plus sensibles à l'économie, de même que de la sous-pondération soutenue des titres aurifères, lesquels ont produit une performance moindre au cours du semestre.

En ce qui concerne le volet en actions canadiennes, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté de la valeur au moyen de la sélection de titres dans le secteur des matériaux, et de l'exposition aux secteurs de la consommation discrétionnaire et des produits industriels, de même que de la sélection de titres dans ces secteurs.

En ce qui concerne la sélection de titres, les positions dans CCL Industries, Air Canada, Magna International, WestJet Airlines et Tourmaline Oil ont contribué au rendement. À l'opposé, la sélection de titres dans le secteur de l'énergie a nuí au rendement, tout comme la décision du sous-gestionnaire de portefeuille de ne pas détenir de titres des secteurs des services de télécommunication et des soins de santé. Les titres ayant nuí au rendement sont ceux de MEG Energy, Imperial Oil, Enbridge, Potash Corp. of Saskatchewan et Savanna Energy Services.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a également apporté d'autres changements dignes de mention au cours du semestre en ajoutant des positions dans Enbridge et Dollarama, et en cédant les positions dans Talisman Energy et Linamar Corporation.

LSV Asset Management

Au cours du semestre, les banques centrales de partout dans le monde ont injecté des liquidités au sein des marchés. Il est donc peu surprenant de constater que certains marchés boursiers développés progressent rapidement dans cet environnement regorgeant de liquidités. Une bonne part du marché canadien est investie dans les titres aurifères, qui ont récemment reculé, tout comme les prix des matériaux de base. Le secteur des matériaux a dans l'ensemble reculé d'environ 16 % au cours du semestre, ce qui en fait le pire secteur du marché canadien. Les autres secteurs ont affiché un rendement nettement supérieur et ont aidé l'indice de référence à atténuer l'impact négatif du secteur des matériaux.

Le portefeuille a produit un très bon rendement au cours du semestre en raison d'une judicieuse sélection de titres et de la sous-pondération des titres aurifères. Bien que le sous-gestionnaire de portefeuille ait lentement augmenté l'exposition du portefeuille aux titres aurifères, ceux-ci représentent toujours une sous-pondération d'environ 4 % par rapport à l'indice. La répartition sectorielle s'est révélée légèrement positive au cours du semestre, mais l'accent mis sur les titres de plus petite capitalisation a nuí au rendement, tout comme l'accent mis sur la valeur. La sélection de titres a été le facteur ayant le plus contribué au rendement excédentaire.

Certains des titres ayant le plus favorisé la performance comprennent Rogers Communications et Magna International, deux des principales détentions du portefeuille. Même si le sous-gestionnaire de portefeuille a sous-pondéré les titres aurifères, ce qui a contribué au rendement, il a investi dans Barrick Gold, qui a été l'élément ayant le plus nuí à la performance au cours du semestre.

Événements récents

Tetrem Capital Partners Ltd.

L'économie canadienne est plutôt en bon état par rapport à ses pairs, les données sur le chômage ayant récemment atteint un creux de quatre ans. Selon le sous-gestionnaire de portefeuille, cette situation a contribué à la vigueur des titres en portefeuille plus sensibles à l'économie (p. ex., WestJet), où les perspectives des données fondamentales demeurent positives. Le prix du gaz naturel a clôturé le semestre à environ 4 \$ US par millier de pieds cubes, soutenu par la discipline des producteurs et le temps froid. Ce niveau de prix augure bien pour les producteurs de gaz naturels et les sociétés de services d'énergie incluses au portefeuille.

Le marché de l'habitation ralentit, mais aucun signe évident n'indique qu'il s'effondrera. Même en cas de ralentissement, les banques canadiennes peuvent augmenter leurs bénéfices d'autres façons, dont les prêts commerciaux et la gestion d'actifs. Les titres aurifères, qui représentent environ 10 % de l'indice composé S & P / TSX, ont continué de produire un rendement inférieur à celui du marché. Les producteurs aurifères ont été incapables de contrôler leurs coûts, une difficulté qui se poursuivra selon le sous-gestionnaire de portefeuille. Le portefeuille affiche toujours une sous-pondération de ces titres. Les taux obligataires ont récemment connu une légère hausse par rapport aux creux historiques, une tendance qui selon le sous-gestionnaire de portefeuille devrait se poursuivre et favoriser les attentes de croissance économique. La situation pourrait également entraîner une augmentation de la prise de risques et des placements dans les secteurs plus sensibles à l'économie, où le portefeuille est bien positionné.

LSV Asset Management

À long terme, le sous-gestionnaire de portefeuille croit que les titres doivent être évalués en fonction de leurs données fondamentales et de leur potentiel d'appréciation à court terme, peu importe leur « taille ». Depuis mars 2009, le style valeur du portefeuille est prisé et le sous-gestionnaire de portefeuille a ainsi été en mesure de dégager des rendements absolus élevés et des rendements relatifs solides. Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que le fait d'adhérer à son approche donnera lieu à des rendements excédentaires à long terme.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 216 \$ (613 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 59 222 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 85 815 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	16,45	14,69	16,24	14,70	15,23	20,66
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,25	0,44	0,39	0,41	0,66	0,65
Total des charges	(0,21)	(0,38)	(0,43)	(0,37)	(0,29)	(0,44)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,04	0,26	1,46	1,14	(2,43)	0,12
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,21	1,54	(2,84)	0,41	2,46	(3,99)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,02)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,29	1,85	(1,43)	1,58	0,38	(3,68)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	0,02	—
des dividendes	—	—	—	0,02	0,48	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,83
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	0,02	0,50	0,83

Actif net à la fin de la période	17,74	16,45	14,69	16,24	14,70	15,23

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	508 871	498 231	524 968	610 658	608 985	586 992
Nombre de parts en circulation	28 660 906	30 228 544	35 570 592	37 560 214	41 321 585	38 482 165
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,48	2,39	2,41	2,41	2,41	2,42
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,48	2,39	2,41	2,44	2,50	2,42
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,06	0,06	0,08	0,19	0,14
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	17,86	28,06	33,73	40,91	86,53	82,59
Valeur liquidative par part (\$)	17,75	16,48	14,76	16,26	14,74	15,25

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,11 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

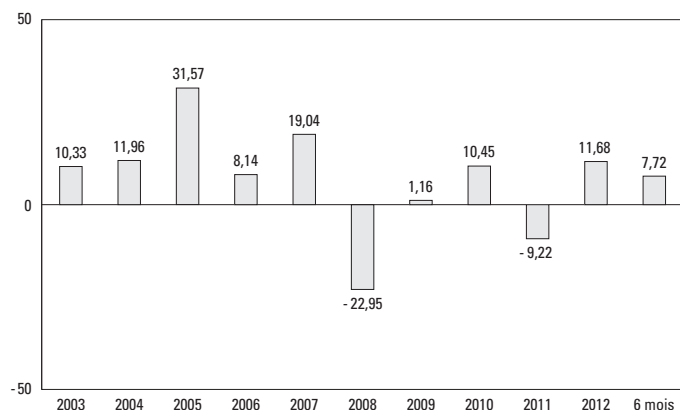
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,01 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

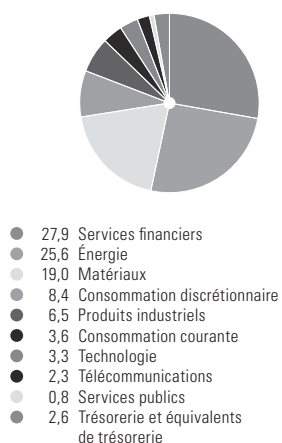
Rendements annuels (%)



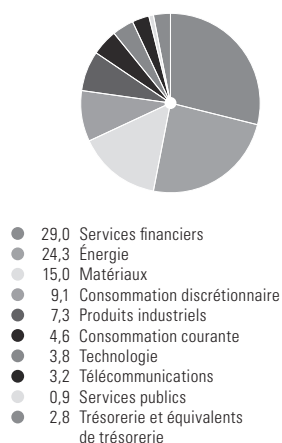
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

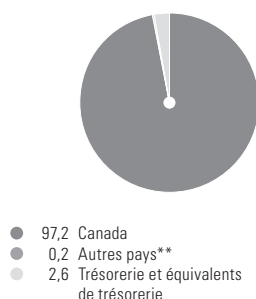
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



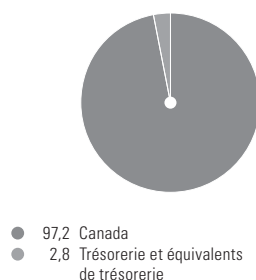
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

Les 25 positions principales (acheteur) *	% de la valeur liquidative
1. Banque Toronto-Dominion	6,1
2. Suncor Énergie	5,2
3. Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,2
4. Magna International, classe A	3,4
5. Banque Royale du Canada	3,0
6. Société aurifère Barrick	2,8
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,8
8. Rogers Communications, classe B	2,6
9. Teck Resources, classe B	2,5
10. Agrium	2,3
11. Banque de Montréal	2,3
12. Bombardier, classe B	2,1
13. Potash Corporation of Saskatchewan	2,1
14. Financière Sun Life	1,9
15. Precision Drilling Corporation	1,8
16. Société Financière Manuvie	1,7
17. Banque Nationale du Canada	1,7
18. Thomson Reuters Corporation	1,7
19. Canadian Natural Resources	1,6
20. Empire Company, classe A	1,6
21. Tourmaline Oil Corp.	1,5
22. WestJet Airlines	1,5
23. Société Canadian Tire, classe A	1,5
24. Metro	1,5
25. Banque Scotia	1,5
Total	60,9

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants

de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci.

Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie T)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie T) affichait un rendement de 7,72 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Tetrem Capital Partners Ltd.

Le portefeuille a surclassé son indice en raison principalement du solide rendement de certaines des positions plus sensibles à l'économie, de même que de la sous-pondération soutenue des titres aurifères, lesquels ont produit une performance moindre au cours du semestre.

En ce qui concerne le volet en actions canadiennes, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté de la valeur au moyen de la sélection de titres dans le secteur des matériaux, et de l'exposition aux secteurs de la consommation discrétionnaire et des produits industriels, de même que de la sélection de titres dans ces secteurs.

En ce qui concerne la sélection de titres, les positions dans CCL Industries, Air Canada, Magna International, WestJet Airlines et Tourmaline Oil ont contribué au rendement. À l'opposé, la sélection de titres dans le secteur de l'énergie a nuí au rendement, tout comme la décision du sous-gestionnaire de portefeuille de ne pas détenir de titres des secteurs des services de télécommunication et des soins de santé. Les titres ayant nuí au rendement sont ceux de MEG Energy, Imperial Oil, Enbridge, Potash Corp. of Saskatchewan et Savanna Energy Services.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a également apporté d'autres changements dignes de mention au cours du semestre en ajoutant des positions dans Enbridge et Dollarama, et en cédant les positions dans Talisman Energy et Linamar Corporation.

LSV Asset Management

Au cours du semestre, les banques centrales de partout dans le monde ont injecté des liquidités au sein des marchés. Il est donc peu surprenant de constater que certains marchés boursiers développés progressent rapidement dans cet environnement regorgeant de liquidités. Une bonne part du marché canadien est investie dans les titres aurifères, qui ont récemment reculé, tout comme les prix des matériaux de base. Le secteur des matériaux a dans l'ensemble reculé d'environ 16 % au cours du semestre, ce qui en fait le pire secteur du marché canadien. Les autres secteurs ont affiché un rendement nettement supérieur et ont aidé l'indice de référence à atténuer l'impact négatif du secteur des matériaux.

Le portefeuille a produit un très bon rendement au cours du semestre en raison d'une judicieuse sélection de titres et de la sous-pondération des titres aurifères. Bien que le sous-gestionnaire de portefeuille ait lentement augmenté l'exposition du portefeuille aux titres aurifères, ceux-ci représentent toujours une sous-pondération d'environ 4 % par rapport à l'indice. La répartition sectorielle s'est révélée légèrement positive au cours du semestre, mais l'accent mis sur les titres de plus petite capitalisation a nuí au rendement, tout comme l'accent mis sur la valeur. La sélection de titres a été le facteur ayant le plus contribué au rendement excédentaire.

Certains des titres ayant le plus favorisé la performance comprennent Rogers Communications et Magna International, deux des principales détentions du portefeuille. Même si le sous-gestionnaire de portefeuille a sous-pondéré les titres aurifères, ce qui a contribué au rendement, il a investi dans Barrick Gold, qui a été l'élément ayant le plus nuí à la performance au cours du semestre.

Événements récents

Tetrem Capital Partners Ltd.

L'économie canadienne est plutôt en bon état par rapport à ses pairs, les données sur le chômage ayant récemment atteint un creux de quatre ans. Selon le sous-gestionnaire de portefeuille, cette situation a contribué à la vigueur des titres en portefeuille plus sensibles à l'économie (p. ex., WestJet), où les perspectives des données fondamentales demeurent positives. Le prix du gaz naturel a clôturé le semestre à environ 4 \$ US par millier de pieds cubes, soutenu par la discipline des producteurs et le temps froid. Ce niveau de prix augure bien pour les producteurs de gaz naturels et les sociétés de services d'énergie incluses au portefeuille.

Le marché de l'habitation ralentit, mais aucun signe évident n'indique qu'il s'effondrera. Même en cas de ralentissement, les banques canadiennes peuvent augmenter leurs bénéfices d'autres façons, dont les prêts commerciaux et la gestion d'actifs. Les titres aurifères, qui représentent environ 10 % de l'indice composé S & P / TSX, ont continué de produire un rendement inférieur à celui du marché. Les producteurs aurifères ont été incapables de contrôler leurs coûts, une difficulté qui se poursuivra selon le sous-gestionnaire de portefeuille. Le portefeuille affiche toujours une sous-pondération de ces titres. Les taux obligataires ont récemment connu une légère hausse par rapport aux creux historiques, une tendance qui selon le sous-gestionnaire de portefeuille devrait se poursuivre et favoriser les attentes de croissance économique. La situation pourrait également entraîner une augmentation de la prise de risques et des placements dans les secteurs plus sensibles à l'économie, où le portefeuille est bien positionné.

LSV Asset Management

À long terme, le sous-gestionnaire de portefeuille croit que les titres doivent être évalués en fonction de leurs données fondamentales et de leur potentiel d'appréciation à court terme, peu importe leur « taille ». Depuis mars 2009, le style valeur du portefeuille est prisé et le sous-gestionnaire de portefeuille a ainsi été en mesure de dégager des rendements absolus élevés et des rendements relatifs solides. Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que le fait d'adhérer à son approche donnera lieu à des rendements excédentaires à long terme.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 216 \$ (613 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 59 222 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 85 815 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	5,84	5,68	6,73	6,55	7,13	10,10
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,09	0,16	0,15	0,17	0,31	0,31
Total des charges	(0,07)	(0,14)	(0,17)	(0,16)	(0,14)	(0,21)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,01	0,09	0,58	0,50	(1,15)	(0,04)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,42	0,65	(1,11)	0,23	0,92	(2,40)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,45	0,76	(0,55)	0,73	(0,07)	(2,35)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	0,01	—
des dividendes	0,02	0,02	—	0,01	0,17	0,10
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,41
remboursement de capital	0,24	0,50	0,52	0,46	0,35	0,27
Distributions totales⁽³⁾	0,26	0,52	0,52	0,47	0,53	0,78
Actif net à la fin de la période	6,03	5,84	5,68	6,73	6,55	7,13

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	6 801	7 131	11 189	13 115	14 374	15 492
Nombre de parts en circulation	1 127 546	1 219 734	1 959 847	1 945 932	2 190 040	2 168 272
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,47	2,39	2,41	2,41	2,41	2,42
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,47	2,39	2,41	2,45	2,50	2,43
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,06	0,06	0,08	0,19	0,14
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	17,86	28,06	33,73	40,91	86,53	82,59
Valeur liquidative par part (\$)	6,03	5,85	5,71	6,74	6,56	7,15

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie T) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,11 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

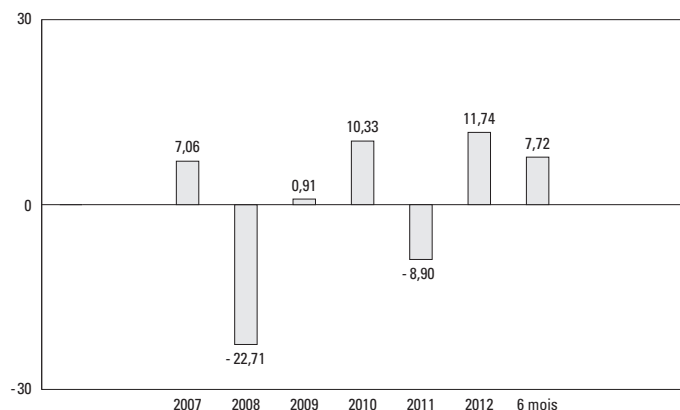
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,01 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

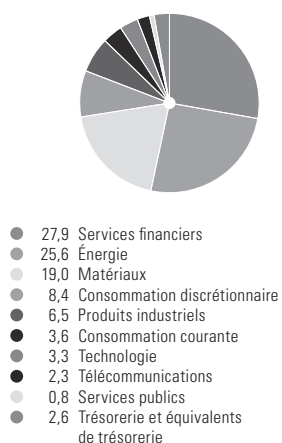
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


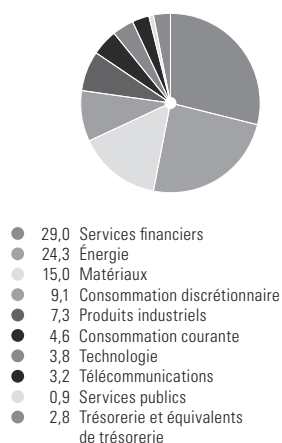
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

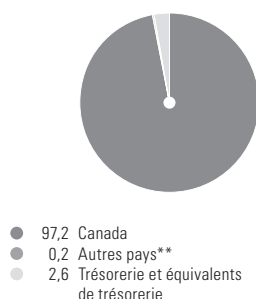
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



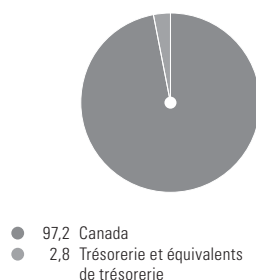
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Banque Toronto-Dominion	6,1
2. Suncor Énergie	5,2
3. Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,2
4. Magna International, classe A	3,4
5. Banque Royale du Canada	3,0
6. Société aurifère Barrick	2,8
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,8
8. Rogers Communications, classe B	2,6
9. Teck Resources, classe B	2,5
10. Agrium	2,3
11. Banque de Montréal	2,3
12. Bombardier, classe B	2,1
13. Potash Corporation of Saskatchewan	2,1
14. Financière Sun Life	1,9
15. Precision Drilling Corporation	1,8
16. Société Financière Manuvie	1,7
17. Banque Nationale du Canada	1,7
18. Thomson Reuters Corporation	1,7
19. Canadian Natural Resources	1,6
20. Empire Company, classe A	1,6
21. Tourmaline Oil Corp.	1,5
22. WestJet Airlines	1,5
23. Société Canadian Tire, classe A	1,5
24. Metro	1,5
25. Banque Scotia	1,5
Total	60,9

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie T du Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les parts de catégorie T se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et I. Elles comportent le même pourcentage de frais de gestion que les parts de catégorie A.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché

boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci.

Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégorie I) affichait un rendement de 9,03 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Tetrem Capital Partners Ltd.

Le portefeuille a surclassé son indice en raison principalement du solide rendement de certaines des positions plus sensibles à l'économie, de même que de la sous-pondération soutenue des titres aurifères, lesquels ont produit une performance moindre au cours du semestre.

En ce qui concerne le volet en actions canadiennes, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté de la valeur au moyen de la sélection de titres dans le secteur des matériaux, et de l'exposition aux secteurs de la consommation discrétionnaire et des produits industriels, de même que de la sélection de titres dans ces secteurs.

En ce qui concerne la sélection de titres, les positions dans CCL Industries, Air Canada, Magna International, WestJet Airlines et Tourmaline Oil ont contribué au rendement. À l'opposé, la sélection de titres dans le secteur de l'énergie a nuí au rendement, tout comme la décision du sous-gestionnaire de portefeuille de ne pas détenir de titres des secteurs des services de télécommunication et des soins de santé. Les titres ayant nuí au rendement sont ceux de MEG Energy, Imperial Oil, Enbridge, Potash Corp. of Saskatchewan et Savanna Energy Services.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a également apporté d'autres changements dignes de mention au cours du semestre en ajoutant des positions dans Enbridge et Dollarama, et en cédant les positions dans Talisman Energy et Linamar Corporation.

LSV Asset Management

Au cours du semestre, les banques centrales de partout dans le monde ont injecté des liquidités au sein des marchés. Il est donc peu surprenant de constater que certains marchés boursiers développés progressent rapidement dans cet environnement regorgeant de liquidités. Une bonne part du marché canadien est investie dans les titres aurifères, qui ont récemment reculé, tout comme les prix des matériaux de base. Le secteur des matériaux a dans l'ensemble reculé d'environ 16 % au cours du semestre, ce qui en fait le pire secteur du marché canadien. Les autres secteurs ont affiché un rendement nettement supérieur et ont aidé l'indice de référence à atténuer l'impact négatif du secteur des matériaux.

Le portefeuille a produit un très bon rendement au cours du semestre en raison d'une judicieuse sélection de titres et de la sous-pondération des titres aurifères. Bien que le sous-gestionnaire de portefeuille ait lentement augmenté l'exposition du portefeuille aux titres aurifères, ceux-ci représentent toujours une sous-pondération d'environ 4 % par rapport à l'indice. La répartition sectorielle s'est révélée légèrement positive au cours du semestre, mais l'accent mis sur les titres de plus petite capitalisation a nuí au rendement, tout comme l'accent mis sur la valeur. La sélection de titres a été le facteur ayant le plus contribué au rendement excédentaire.

Certains des titres ayant le plus favorisé la performance comprennent Rogers Communications et Magna International, deux des principales détentions du portefeuille. Même si le sous-gestionnaire de portefeuille a sous-pondéré les titres aurifères, ce qui a contribué au rendement, il a investi dans Barrick Gold, qui a été l'élément ayant le plus nuí à la performance au cours du semestre.

Événements récents

Tetrem Capital Partners Ltd.

L'économie canadienne est plutôt en bon état par rapport à ses pairs, les données sur le chômage ayant récemment atteint un creux de quatre ans. Selon le sous-gestionnaire de portefeuille, cette situation a contribué à la vigueur des titres en portefeuille plus sensibles à l'économie (p. ex., WestJet), où les perspectives des données fondamentales demeurent positives. Le prix du gaz naturel a clôturé le semestre à environ 4 \$ US par millier de pieds cubes, soutenu par la discipline des producteurs et le temps froid. Ce niveau de prix augure bien pour les producteurs de gaz naturels et les sociétés de services d'énergie incluses au portefeuille.

Le marché de l'habitation ralentit, mais aucun signe évident n'indique qu'il s'effondrera. Même en cas de ralentissement, les banques canadiennes peuvent augmenter leurs bénéfices d'autres façons, dont les prêts commerciaux et la gestion d'actifs. Les titres aurifères, qui représentent environ 10 % de l'indice composé S & P / TSX, ont continué de produire un rendement inférieur à celui du marché. Les producteurs aurifères ont été incapables de contrôler leurs coûts, une difficulté qui se poursuivra selon le sous-gestionnaire de portefeuille. Le portefeuille affiche toujours une sous-pondération de ces titres. Les taux obligataires ont récemment connu une légère hausse par rapport aux creux historiques, une tendance qui selon le sous-gestionnaire de portefeuille devrait se poursuivre et favoriser les attentes de croissance économique. La situation pourrait également entraîner une augmentation de la prise de risques et des placements dans les secteurs plus sensibles à l'économie, où le portefeuille est bien positionné.

LSV Asset Management

À long terme, le sous-gestionnaire de portefeuille croit que les titres doivent être évalués en fonction de leurs données fondamentales et de leur potentiel d'appréciation à court terme, peu importe leur « taille ». Depuis mars 2009, le style valeur du portefeuille est prisé et le sous-gestionnaire de portefeuille a ainsi été en mesure de dégager des rendements absolus élevés et des rendements relatifs solides. Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que le fait d'adhérer à son approche donnera lieu à des rendements excédentaires à long terme.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 216 \$ (613 \$ en 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	11,36	9,90	10,65	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,18	0,34	0,26	0,08
Total des charges	–	–	–	–
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,29	0,93	0,21
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,80	0,14	(3,06)	0,37
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	–	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,01	0,76	(1,88)	0,65
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–	–	–
des dividendes	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	–
remboursement de capital	–	–	–	–
Distributions totales⁽³⁾	–	–	–	–

Actif net à la fin de la période	12,39	11,36	9,90	10,65

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	186 982	125 016	260	160
Nombre de parts en circulation	15 075 433	10 989 089	26 148	14 985
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,06	0,06	0,08
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	17,86	28,06	33,73	40,91
Valeur liquidative par part (\$)	12,40	11,38	9,95	10,66

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

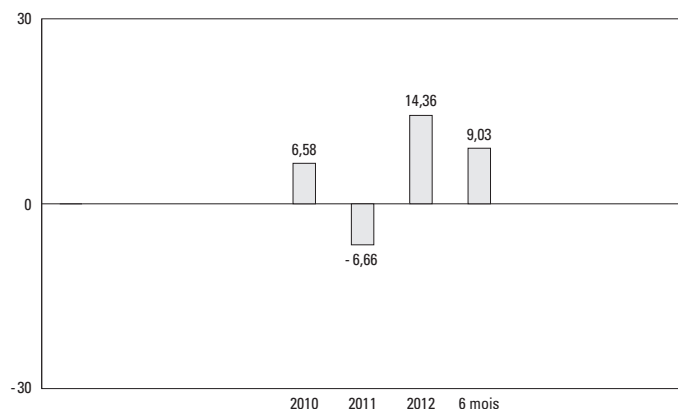
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

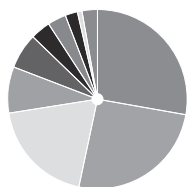
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

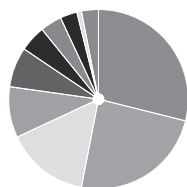
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



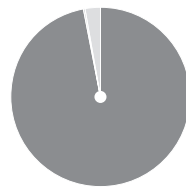
- 27,9 Services financiers
- 25,6 Énergie
- 19,0 Matériaux
- 8,4 Consommation discrétionnaire
- 6,5 Produits industriels
- 3,6 Consommation courante
- 3,3 Technologie
- 2,3 Télécommunications
- 0,8 Services publics
- 2,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 29,0 Services financiers
- 24,3 Énergie
- 15,0 Matériaux
- 9,1 Consommation discrétionnaire
- 7,3 Produits industriels
- 4,6 Consommation courante
- 3,8 Technologie
- 3,2 Télécommunications
- 0,9 Services publics
- 2,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

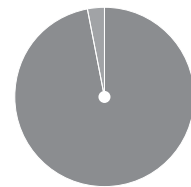
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 97,2 Canada
- 0,2 Autres pays**
- 2,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 97,2 Canada
- 2,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Banque Toronto-Dominion	6,1
2. Suncor Énergie	5,2
3. Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,2
4. Magna International, classe A	3,4
5. Banque Royale du Canada	3,0
6. Société aurifère Barrick	2,8
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,8
8. Rogers Communications, classe B	2,6
9. Teck Resources, classe B	2,5
10. Agrium	2,3
11. Banque de Montréal	2,3
12. Bombardier, classe B	2,1
13. Potash Corporation of Saskatchewan	2,1
14. Financière Sun Life	1,9
15. Precision Drilling Corporation	1,8
16. Société Financière Manuvie	1,7
17. Banque Nationale du Canada	1,7
18. Thomson Reuters Corporation	1,7
19. Canadian Natural Resources	1,6
20. Empire Company, classe A	1,6
21. Tourmaline Oil Corp.	1,5
22. WestJet Airlines	1,5
23. Société Canadienne Tire, classe A	1,5
24. Metro	1,5
25. Banque Scotia	1,5

Total **60,9**

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et T.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégorie A) affichait un rendement de 4,27 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Fiera Capital inc.

Malgré la faiblesse des prix des matières premières, le marché boursier canadien a connu une bonne croissance au cours du semestre. Au sein de l'indice, les secteurs des technologies de l'information et des produits industriels ont affiché les meilleures progressions. Seul le secteur des matériaux a accusé un recul.

Le sous-gestionnaire de portefeuille ne favorise généralement pas un secteur à un autre. Au cours du semestre, la sélection de titres dans le secteur des télécommunications a notamment été favorable. En outre, les bons résultats financiers et la stabilisation des parts de marché de la société Rogers Communication ont été bénéfiques au rendement du portefeuille. La progression du titre de la société minière Aurico Gold au cours de l'automne est également digne de mention.

Picton Mahoney Asset Management

Le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté de la valeur grâce à l'exposition aux secteurs des matériaux, de la consommation discrétionnaire et des produits industriels, et au moyen de la sélection de titres dans des entreprises comme WestJet Airlines Ltd., Magna International Inc. et Goldcorp Inc.

Les secteurs ayant nuí au rendement du portefeuille comprennent ceux de la consommation courante, des services de télécommunication et des services financiers, les placements dans Canadian Natural Resources Ltd., Canadien Pacifique Ltée et Enbridge Inc. ont également soustrait de la valeur.

Événements récents

Fiera Capital inc.

Au cours des derniers mois, le sous-gestionnaire de portefeuille a vendu sa position dans Brookfield Asset Management et a réinvesti le produit dans CI Financial afin de bénéficier des mouvements de fonds vers les actions, dont profiteront les gestionnaires d'actifs financiers. Les titres de Power Financial, Investors group et Great West Lifeco ont également été ajoutés au portefeuille. Le titre de la société minière Aurico Gold a été liquidé, afin de réduire l'exposition à l'or. Enfin, le titre du fabricant de pièces automobiles Magna International permettra de profiter de la hausse des ventes de véhicules en Amérique du Nord.

Récemment, la sous-pondération de la société pharmaceutique Valeant Pharmaceuticals a nuí au rendement. La sélection de titres dans l'énergie a également été pénalisante. En effet, les plus petites sociétés, favorisées par le sous-gestionnaire de portefeuille n'ont pas obtenu la faveur du marché.

L'évaluation des actions demeure relativement attrayante en regard des obligations. Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise donc les titres cycliques non liés aux ressources naturelles, compte tenu des perspectives à moyen terme plus modestes de la demande en provenance des pays émergents, dont la Chine.

Picton Mahoney Asset Management

Au Canada, le passage des titres défensifs vers des titres d'entreprises de croissance devrait se poursuivre. Le sous-gestionnaire de portefeuille continue de surpondérer les secteurs des produits industriels, de la consommation

discrétionnaire et des technologies de l'information. Il met particulièrement l'accent sur les entreprises dotées de projets de croissance outre-mer et en mesure de profiter de la reprise du secteur manufacturier aux États-Unis.

L'amélioration des tendances économiques est pour l'instant bénéfique pour les marchés boursiers, mais elle pourrait devenir une préoccupation avec l'intensification de la reprise. Ces craintes devront toutefois être abordées plus tard. Les récents signes de faiblesse économique ont eu pour effet de dissiper les craintes que la Réserve fédérale américaine retire ses mesures quantitatives.

Les marchés connaîtront des hauts et des bas au cours de la prochaine année, et possiblement la suivante, jusqu'à ce que les banques centrales réduisent leurs interventions. Le sous-gestionnaire de portefeuille craint également que les marchés des capitaux ne s'emballent en raison des politiques de relance et il surveillera de près les données relatives aux taux d'inflation.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 24 062 \$ (38 397 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 171 878 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 123 471 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	27,24	25,35	27,44	25,17	24,66	38,86
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,38	0,67	0,62	0,60	0,60	0,60
Total des charges	(0,30)	(0,58)	(0,64)	(0,58)	(0,46)	(0,65)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,20	(1,22)	1,56	1,43	(3,71)	(0,91)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,94	3,14	(3,48)	1,02	5,24	(5,08)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,04)	(0,09)	(0,13)	(0,11)	(0,08)	(0,22)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,18	1,92	(2,07)	2,36	1,59	(6,26)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	7,00
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—	—	7,00

Actif net à la fin de la période	28,42	27,24	25,35	27,44	25,17	24,66

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	1 109 963	1 064 533	1 025 143	1 118 381	497 238	418 292
Nombre de parts en circulation	39 009 231	39 008 880	40 287 643	40 720 167	19 707 635	16 929 139
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,23	2,16	2,18	2,19	2,19	2,19
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,23	2,16	2,18	2,21	2,28	2,23
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,30	0,34	0,44	0,41	0,40	0,73
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	101,98	113,35	139,59	128,79	118,06	200,14
Valeur liquidative par part (\$)	28,45	27,29	25,45	27,47	25,23	24,71

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,89 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

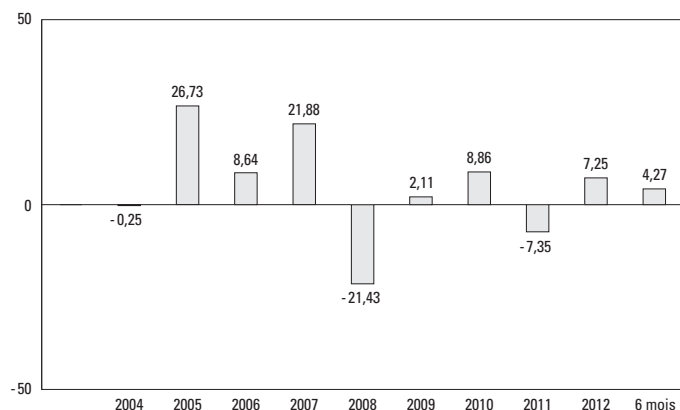
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,79 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


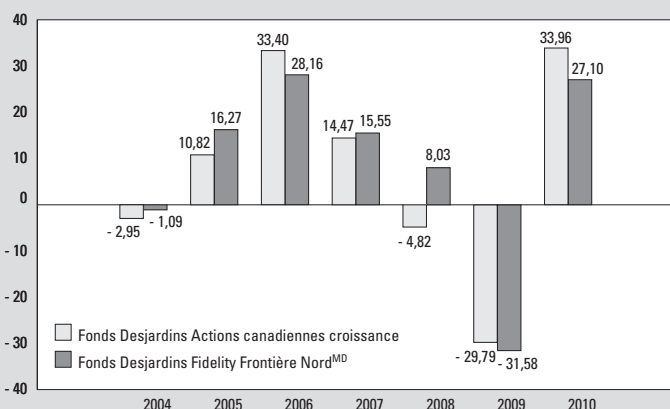
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 7 mai 2010, le Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Actions canadiennes, a fusionné avec le Fonds Desjardins Fidelity Frontière Nord^{MD}. Nous sommes d'avis que si ce changement avait été présent durant toute la période de mesure du rendement, il aurait pu avoir une influence favorable sur celui-ci.

Rendement passé au 30 avril 2010

Par suite de la fusion entre le Fonds Desjardins Fidelity Frontière Nord^{MD} (fonds dissous) et le Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (fonds prorogé) et conformément aux dispositions du Règlement 81-102, nous affichons l'historique de rendement pour les périodes antérieures au 7 mai 2010 pour chacun de ces Fonds.

L'information sur le rendement suppose que les distributions des Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles des Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels au 30 avril 2010 (%)


Le graphique et le tableau indiquent le rendement passé des Fonds et présentent un aperçu du risque encouru depuis la création des Fonds.

Ils indiquent également les rendements après déduction des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opération.

Veuillez noter que pour les parts autres que celles détenues dans un régime de report d'impôt, les distributions de revenu ou de gains en capital sont imposables même si elles sont réinvesties dans les parts.

Le graphique du rendement annuel indique en pourcentage comment les valeurs d'un placement effectué le 1^{er} mai auraient évolué au 30 avril de l'année suivante.

Le tableau du rendement composé annuel compare le rendement des Fonds à l'indice composé S & P / TSX (rendement global). L'indice composé comprend le revenu réinvesti, mais non les frais de gestion et d'exploitation.

Rendements composés annuels au 30 avril 2010 (%)

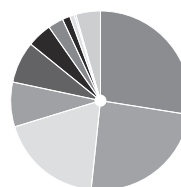
	1 an	3 ans	5 ans	Depuis sa création en janvier 2004
Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégorie A)	33,96	(3,62)	6,45	6,31
Fonds Desjardins Fidelity Frontière Nord ^{MD}	27,10	(2,06)	6,83	7,75
Indice composé S & P / TSX (rendement global)	34,73	(0,16)	8,29	8,82

Indice composé S & P / TSX (rendement global)

L'indice composé S & P / TSX (rendement global) est un indice pondéré en fonction de la capitalisation des titres le composant et qui évalue le rendement de ceux-ci. Cet indice se veut la principale mesure du marché boursier canadien.

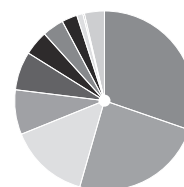
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012

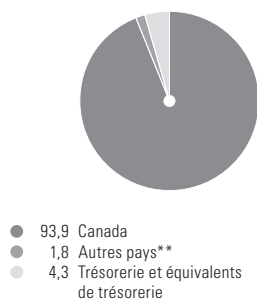


- 27,6 Services financiers
- 24,2 Énergie
- 18,6 Matériaux
- 8,1 Consommation discrétionnaire
- 7,6 Produits industriels
- 4,3 Technologie
- 2,7 Télécommunications
- 1,5 Consommation courante
- 0,8 Soins de santé
- 0,3 Services publics
- 4,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

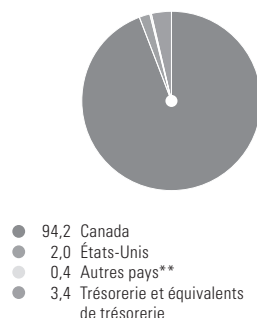
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 30,4 Services financiers
- 24,3 Énergie
- 14,3 Matériaux
- 8,0 Produits industriels
- 7,1 Consommation discrétionnaire
- 4,3 Télécommunications
- 4,0 Technologie
- 2,7 Consommation courante
- 1,1 Soins de santé
- 0,4 Services publics
- 3,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***
**% de la
valeur liquidative**

1. Banque Toronto-Dominion	6,6
2. Banque Royale du Canada	5,7
3. Banque Scotia	5,4
4. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,1
5. Suncor Énergie	3,7
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,4
7. Groupe CGI, classe A	2,8
8. Cenovus Energy	2,7
9. Dollarama	2,4
10. TransCanada Corporation	2,3
11. Société Financière Manuvie	2,3
12. Rogers Communications, classe B	2,2
13. Magna International, classe A	2,1
14. TELUS Corporation	2,1
15. Goldcorp	2,1
16. First Quantum Minerals	1,8
17. Intact Financial Corporation	1,8
18. Enbridge	1,7
19. Société financière IGM	1,7
20. Banque de Montréal	1,6
21. Alimentation Couche-Tard, classe B	1,5
22. Canadian Natural Resources	1,4
23. Peyto Exploration & Development Corp.	1,3
24. Agrium	1,3
25. Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,2
Total	65,2

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

Autres renseignements importants

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégorie I) affichait un rendement de 5,41 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Fiera Capital inc.

Malgré la faiblesse des prix des matières premières, le marché boursier canadien a connu une bonne croissance au cours du semestre. Au sein de l'indice, les secteurs des technologies de l'information et des produits industriels ont affiché les meilleures progressions. Seul le secteur des matériaux a accusé un recul.

Le sous-gestionnaire de portefeuille ne favorise généralement pas un secteur à un autre. Au cours du semestre, la sélection de titres dans le secteur des télécommunications a notamment été favorable. En outre, les bons résultats financiers et la stabilisation des parts de marché de la société Rogers Communication ont été bénéfiques au rendement du portefeuille. La progression du titre de la société minière Aurico Gold au cours de l'automne est également digne de mention.

Picton Mahoney Asset Management

Le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté de la valeur grâce à l'exposition aux secteurs des matériaux, de la consommation discrétionnaire et des produits industriels, et au moyen de la sélection de titres dans des entreprises comme WestJet Airlines Ltd., Magna International Inc. et Goldcorp Inc.

Les secteurs ayant nuí au rendement du portefeuille comprennent ceux de la consommation courante, des services de télécommunication et des services financiers, les placements dans Canadian Natural Resources Ltd., Canadien Pacifique Ltée et Enbridge Inc. ont également soustrait de la valeur.

Événements récents

Fiera Capital inc.

Au cours des derniers mois, le sous-gestionnaire de portefeuille a vendu sa position dans Brookfield Asset Management et a réinvesti le produit dans CI Financial afin de bénéficier des mouvements de fonds vers les actions, dont profiteront les gestionnaires d'actifs financiers. Les titres de Power Financial, Investors group et Great West Lifeco ont également été ajoutés au portefeuille. Le titre de la société minière Aurico Gold a été liquidé, afin de réduire l'exposition à l'or. Enfin, le titre du fabricant de pièces automobiles Magna International permettra de profiter de la hausse des ventes de véhicules en Amérique du Nord.

Récemment, la sous-pondération de la société pharmaceutique Valeant Pharmaceuticals a nuí au rendement. La sélection de titres dans l'énergie a également été pénalisante. En effet, les plus petites sociétés, favorisées par le sous-gestionnaire de portefeuille n'ont pas obtenu la faveur du marché.

L'évaluation des actions demeure relativement attrayante en regard des obligations. Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise donc les titres cycliques non liés aux ressources naturelles, compte tenu des perspectives à moyen terme plus modestes de la demande en provenance des pays émergents, dont la Chine.

Picton Mahoney Asset Management

Au Canada, le passage des titres défensifs vers des titres d'entreprises de croissance devrait se poursuivre. Le sous-gestionnaire de portefeuille continue de surpondérer les secteurs des produits industriels, de la consommation

discrétionnaire et des technologies de l'information. Il met particulièrement l'accent sur les entreprises dotées de projets de croissance outre-mer et en mesure de profiter de la reprise du secteur manufacturier aux États-Unis.

L'amélioration des tendances économiques est pour l'instant bénéfique pour les marchés boursiers, mais elle pourrait devenir une préoccupation avec l'intensification de la reprise. Ces craintes devront toutefois être abordées plus tard. Les récents signes de faiblesse économique ont eu pour effet de dissiper les craintes que la Réserve fédérale américaine retire ses mesures quantitatives.

Les marchés connaîtront des hauts et des bas au cours de la prochaine année, et possiblement la suivante, jusqu'à ce que les banques centrales réduisent leurs interventions. Le sous-gestionnaire de portefeuille craint également que les marchés des capitaux ne s'emballent en raison des politiques de relance et il surveillera de près les données relatives aux taux d'inflation.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'actif des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 24 062 \$ (38 397 \$ en 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,91	9,93	10,49	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,15	0,27	0,27	0,23
Total des charges	–	–	–	–
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,09	(0,40)	(0,32)	0,54
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,39	0,67	(3,78)	(0,24)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,02)	(0,04)	(0,05)	(0,04)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,61	0,50	(3,88)	0,49
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–	–	–
des dividendes	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	–
remboursement de capital	–	–	–	–
Distributions totales⁽³⁾	–	–	–	–

Actif net à la fin de la période **11,51** 10,91 9,93 10,49

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	201 270	139 232	1 930	157
Nombre de parts en circulation	17 474 500	12 742 046	193 604	14 987
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,30	0,34	0,44	0,41
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	101,98	113,35	139,59	128,79
Valeur liquidative par part (\$)	11,52	10,93	9,97	10,50

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

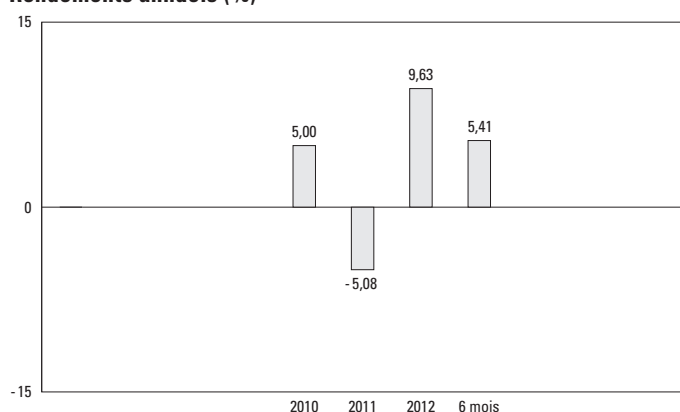
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

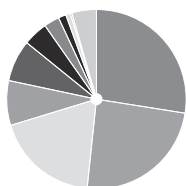
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

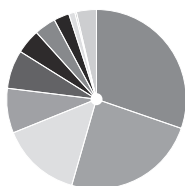
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



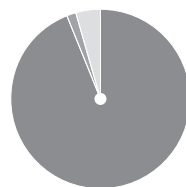
- 27,6 Services financiers
- 24,2 Énergie
- 18,6 Matériaux
- 8,1 Consommation discrétionnaire
- 7,6 Produits industriels
- 4,3 Technologie
- 2,7 Télécommunications
- 1,5 Consommation courante
- 0,8 Soins de santé
- 0,3 Services publics
- 4,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 30,4 Services financiers
- 24,3 Énergie
- 14,3 Matériaux
- 8,0 Produits industriels
- 7,1 Consommation discrétionnaire
- 4,3 Télécommunications
- 4,0 Technologie
- 2,7 Consommation courante
- 1,1 Soins de santé
- 0,4 Services publics
- 3,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

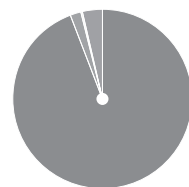
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 93,9 Canada
- 1,8 Autres pays**
- 4,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 94,2 Canada
- 2,0 États-Unis
- 0,4 Autres pays**
- 3,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Banque Toronto-Dominion	6,6
2. Banque Royale du Canada	5,7
3. Banque Scotia	5,4
4. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,1
5. Suncor Énergie	3,7
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,4
7. Groupe CGI, classe A	2,8
8. Cenovus Energy	2,7
9. Dollarama	2,4
10. TransCanada Corporation	2,3
11. Société Financière Manuvie	2,3
12. Rogers Communications, classe B	2,2
13. Magna International, classe A	2,1
14. TELUS Corporation	2,1
15. Goldcorp	2,1
16. First Quantum Minerals	1,8
17. Intact Financial Corporation	1,8
18. Enbridge	1,7
19. Société financière IGM	1,7
20. Banque de Montréal	1,6
21. Alimentation Couche-Tard, classe B	1,5
22. Canadian Natural Resources	1,4
23. Peyto Exploration & Development Corp.	1,3
24. Agrium	1,3
25. Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,2

Total

65,2

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie A) affichait un rendement de 4,18 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

À l'instar de la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada a maintenu ses taux au minimum afin de stimuler la croissance économique. Malgré la faiblesse du prix des matières premières, le marché boursier canadien a enregistré une bonne croissance durant le semestre. Au sein de l'indice, les secteurs des technologies de l'information et des produits industriels ont affiché les augmentations les plus soutenues. Seul le secteur des matériaux a accusé un recul.

Le sous-gestionnaire de portefeuille ne vise pas à obtenir de valeur ajoutée au moyen d'une stratégie sectorielle. La sélection de titres explique donc à elle seule le rendement du Fonds.

Plusieurs titres en portefeuille ont connu des progressions importantes au cours des six derniers mois. L'action du transporteur ferroviaire CP a ainsi crû de 63 %, grâce à l'arrivée d'un nouveau président-directeur général et à l'accroissement de la popularité du transport de pétrole par rail. Le titre du producteur de bois d'œuvre Canfor s'est apprécié de 45 %, profitant du regain de vigueur de la construction domiciliaire aux États-Unis. Par ailleurs, le fabricant de pièces automobiles Magna International a bénéficié de la hausse des ventes de véhicules en Amérique du Nord et le cours de son action a augmenté de 42 % pendant le semestre.

Le rendement du Fonds a toutefois été affecté par la détention de titres de Teck Resources et First Quantum, deux sociétés minières qui, comme toutes les autres entreprises de ce secteur, ont dû composer avec une baisse du prix des ressources et une majoration importante des coûts de production.

Événements récents

Durant les derniers mois, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté le titre du transporteur ferroviaire CN, devenu admissible au Fonds. Tout comme son concurrent CP, il permettra au Fonds de profiter de la croissance de l'utilisation des rails pour le transport des produits pétroliers. Par ailleurs, l'exposition aux titres aurifères a été diminuée, compte tenu de la baisse des tensions sur les marchés financiers internationaux. Enfin, la position dans Brookfield Asset Management a été cédée et le produit de la vente a été réinvesti dans CI Financial afin de profiter des mouvements de fonds vers les actions, qui seront bénéfiques pour les gestionnaires d'actifs financiers.

Bien que modérée, la croissance régulière de l'économie américaine, de même que le maintien d'une politique monétaire conciliante favorisent le marché boursier. En outre, l'évaluation des actions demeure relativement attrayante comparativement aux obligations. Le sous-gestionnaire de portefeuille privilégie donc les titres cycliques non liés aux ressources naturelles, compte tenu des perspectives à moyen terme plus modestes de la demande des pays émergents, dont la Chine.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie A)

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 6 189 \$ (27 052 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 38 016 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 17 458 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part ⁽¹⁾ – Catégorie A						
	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	25,59	24,72	26,81	25,98	25,23	28,31
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,34	0,66	0,62	0,67	0,59	0,58
Total des charges	(0,31)	(0,59)	(0,67)	(0,62)	(0,50)	(0,67)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,34	(1,27)	1,60	1,05	(2,27)	2,77
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,74	2,46	(3,73)	(0,24)	3,27	(5,96)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,03)	(0,10)	(0,11)	(0,12)	(0,08)	(0,07)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,08	1,16	(2,29)	0,74	1,01	(3,35)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	—	0,02	—	—	—
des gains en capital	—	0,25	0,10	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	0,25	0,12	—	—	—
Actif net à la fin de la période	26,67	25,59	24,72	26,81	25,98	25,23

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	152 118	167 106	177 766	181 188	138 044	119 448
Nombre de parts en circulation	5 697 650	6 520 448	7 167 257	6 750 984	5 302 353	4 726 532
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,38	2,30	2,32	2,35	2,35	2,34
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,38	2,30	2,32	2,36	2,43	2,34
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,26	0,39	0,40	0,44	0,37	0,24
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	96,91	126,29	131,00	113,81	96,71	93,85
Valeur liquidative par part (\$)	26,70	25,63	24,80	26,84	26,03	25,27

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,00 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

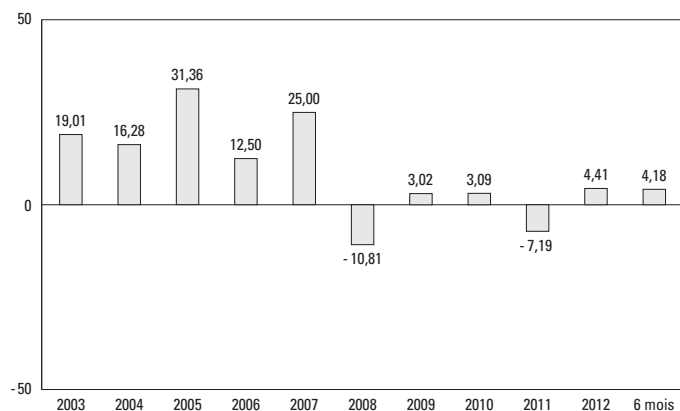
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,90 %
- Rémunération des courtiers 1,00 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

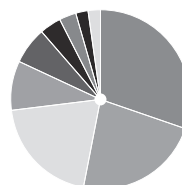
Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

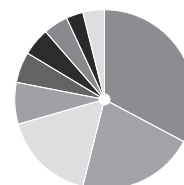
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012



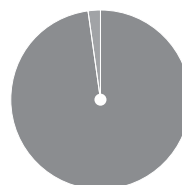
- 30,5 Services financiers
- 22,8 Énergie
- 20,0 Matériaux
- 8,9 Consommation discrétionnaire
- 6,5 Produits industriels
- 4,0 Consommation courante
- 2,9 Technologie
- 2,4 Télécommunications
- 2,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



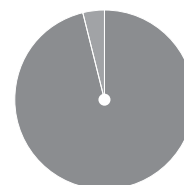
- 33,0 Services financiers
- 20,9 Énergie
- 16,8 Matériaux
- 7,5 Télécommunications
- 5,6 Produits industriels
- 5,0 Technologie
- 4,4 Consommation discrétionnaire
- 3,0 Consommation courante
- 3,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012



- 98,0 Canada
- 2,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013



- 96,2 Canada
- 3,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Les 25 positions principales
(acheteur) ***

	% de la valeur liquidative
1. Banque Toronto-Dominion	8,4
2. Suncor Énergie	6,4
3. Banque Scotia	6,2
4. Banque Royale du Canada	5,1
5. Banque de Montréal	5,0
6. Enbridge	4,9
7. Cenovus Energy	4,7
8. Groupe CGI, classe A	4,3
9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,8
10. Rogers Communications, classe B	3,6
11. First Quantum Minerals	3,4
12. Société Financière Manuvie	3,3
13. Goldcorp	3,0
14. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,8
15. TELUS Corporation	2,7
16. Teck Resources, classe B	2,4
17. Agrium	2,3
18. Magna International, classe A	2,3
19. MEG Energy Corp.	2,3
20. Potash Corporation of Saskatchewan	2,2
21. Chemin de fer Canadien Pacifique	2,0
22. Brookfield Asset Management, classe A	2,0
23. Compagnies Loblaw	1,7
24. Crescent Point Energy	1,5
25. Yamana Gold	1,5
Total	87,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie I) affichait un rendement de 5,39 %, comparativement à 5,11 % pour son indice de référence, l'indice composé S & P / TSX (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

À l'instar de la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada a maintenu ses taux au minimum afin de stimuler la croissance économique. Malgré la faiblesse du prix des matières premières, le marché boursier canadien a enregistré une bonne croissance durant le semestre. Au sein de l'indice, les secteurs des technologies de l'information et des produits industriels ont affiché les augmentations les plus soutenues. Seul le secteur des matériaux a accusé un recul.

Le sous-gestionnaire de portefeuille ne vise pas à obtenir de valeur ajoutée au moyen d'une stratégie sectorielle. La sélection de titres explique donc à elle seule le rendement du Fonds.

Plusieurs titres en portefeuille ont connu des progressions importantes au cours des six derniers mois. L'action du transporteur ferroviaire CP a ainsi crû de 63 %, grâce à l'arrivée d'un nouveau président-directeur général et à l'accroissement de la popularité du transport de pétrole par rail. Le titre du producteur de bois d'œuvre Canfor s'est apprécié de 45 %, profitant du regain de vigueur de la construction domiciliaire aux États-Unis. Par ailleurs, le fabricant de pièces automobiles Magna International a bénéficié de la hausse des ventes de véhicules en Amérique du Nord et le cours de son action a augmenté de 42 % pendant le semestre.

Le rendement du Fonds a toutefois été affecté par la détention de titres de Teck Resources et First Quantum, deux sociétés minières qui, comme toutes les autres entreprises de ce secteur, ont dû composer avec une baisse du prix des ressources et une majoration importante des coûts de production.

Événements récents

Durant les derniers mois, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté le titre du transporteur ferroviaire CN, devenu admissible au Fonds. Tout comme son concurrent CP, il permettra au Fonds de profiter de la croissance de l'utilisation des rails pour le transport des produits pétroliers. Par ailleurs, l'exposition aux titres aurifères a été diminuée, compte tenu de la baisse des tensions sur les marchés financiers internationaux. Enfin, la position dans Brookfield Asset Management a été cédée et le produit de la vente a été réinvesti dans CI Financial afin de profiter des mouvements de fonds vers les actions, qui seront bénéfiques pour les gestionnaires d'actifs financiers.

Bien que modérée, la croissance régulière de l'économie américaine, de même que le maintien d'une politique monétaire conciliante favorisent le marché boursier. En outre, l'évaluation des actions demeure relativement attrayante comparativement aux obligations. Le sous-gestionnaire de portefeuille privilégie donc les titres cycliques non liés aux ressources naturelles, compte tenu des perspectives à moyen terme plus modestes de la demande des pays émergents, dont la Chine.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Fonds Desjardins Environnement (parts de catégorie I)

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de

gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 6 189 \$ (27 052 \$ en 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les quatre dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (9 mois)* \$
Actif net au début de la période	14,84	14,13	15,16	14,36	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :					
Total des produits	0,20	0,38	0,35	0,37	0,22
Total des charges	—	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,24	(0,72)	0,68	0,46	0,41
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,38	1,38	(2,70)	0,09	4,07
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,02)	(0,06)	(0,06)	(0,07)	(0,05)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,80	0,98	(1,73)	0,85	4,65
Distributions :					
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	0,01	—	—
des dividendes	0,08	0,13	0,25	—	—
des gains en capital	—	0,15	0,06	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,08	0,28	0,32	—	—
Actif net à la fin de la période	15,56	14,84	14,13	15,16	14,36

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en janvier 2009.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (9 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	84 300	62 103	43 615	26 610	8 944
Nombre de parts en circulation	5 413 517	4 179 818	3 075 721	1 753 483	621 631
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,26	0,39	0,40	0,44	0,37
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	96,91	126,29	131,00	113,81	96,71
Valeur liquidative par part (\$)	15,57	14,86	14,18	15,18	14,39

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

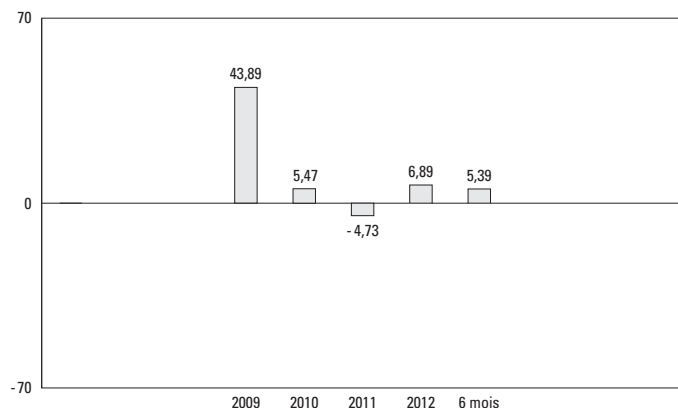
* Début des opérations en janvier 2009.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

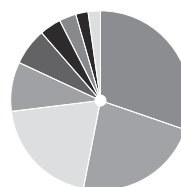
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

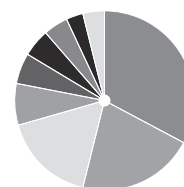
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012



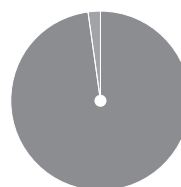
30,5	Services financiers
22,8	Énergie
20,0	Matériaux
8,9	Consommation discrétionnaire
6,5	Produits industriels
4,0	Consommation courante
2,9	Technologie
2,4	Télécommunications
2,0	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



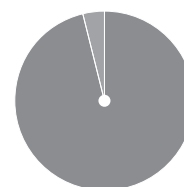
33,0	Services financiers
20,9	Énergie
16,8	Matériaux
7,5	Télécommunications
5,6	Produits industriels
5,0	Technologie
4,4	Consommation discrétionnaire
3,0	Consommation courante
3,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012



98,0	Canada
2,0	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013



96,2	Canada
3,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Les 25 positions principales
(acheteur) *****% de la
valeur liquidative**

1. Banque Toronto-Dominion	8,4
2. Suncor Énergie	6,4
3. Banque Scotia	6,2
4. Banque Royale du Canada	5,1
5. Banque de Montréal	5,0
6. Enbridge	4,9
7. Cenovus Energy	4,7
8. Groupe CGI, classe A	4,3
9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,8
10. Rogers Communications, classe B	3,6
11. First Quantum Minerals	3,4
12. Société Financière Manuvie	3,3
13. Goldcorp	3,0
14. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,8
15. TELUS Corporation	2,7
16. Teck Resources, classe B	2,4
17. Agrium	2,3
18. Magna International, classe A	2,3
19. MEG Energy Corp.	2,3
20. Potash Corporation of Saskatchewan	2,2
21. Chemin de fer Canadien Pacifique	2,0
22. Brookfield Asset Management, classe A	2,0
23. Compagnies Loblaw	1,7
24. Crescent Point Energy	1,5
25. Yamana Gold	1,5
Total	87,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Environnement se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégorie A) affichait un rendement de 5,35 %, comparativement à - 1,37 % pour son indice de référence, l'indice S & P / TSX petite capitalisation (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

À l'instar de la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada a maintenu ses taux au minimum afin de stimuler la croissance économique. Pendant l'automne 2012, l'indice S & P / TSX petite capitalisation a reculé de 2 %. Durant cette période, le sous-gestionnaire de portefeuille a généré un rendement largement supérieur à celui de son indice de référence, grâce notamment à une sous-pondération du secteur des matériaux au profit de celui des services financiers. La sélection de titres dans les secteurs de l'énergie et des services financiers a aussi contribué à la bonne performance du Fonds, les actions de Constellation Software, West Fraser Timber, Transforce, Element Financial et First Service s'étant spécialement distinguées.

Au cours des derniers mois et plus particulièrement en février, le recul des titres de petite capitalisation par rapport à ceux de plus grande capitalisation s'est poursuivi. Le sous-gestionnaire de portefeuille a nettement surpassé l'indice de référence du Fonds en vertu d'une sous-pondération des secteurs des matériaux et de l'énergie, combinée à une judicieuse sélection de titres.

Événements récents

Il convient de souligner que deux titres ont récemment été ajoutés au portefeuille, soit ceux de Badger Daylighting et Interrent REIT. Badger Daylighting est un fournisseur d'équipement d'excavation par hydrovac, une technologie combinant la pression hydraulique et le pompage pour l'excavation de pipelines et autres structures souterraines. Pour sa part, Interrent est une fiducie immobilière possédant des immeubles résidentiels au Québec et en Ontario.

Dans le contexte actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille estime que le marché est encore porteur et propice à l'addition au portefeuille de titres bien évalués d'entreprises offrant de solides perspectives de croissance.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase d'identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement

reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

• Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

• Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que

le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») est un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient 11,1 % des droits de vote de Fiera. Les honoraires de Fiera sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 2 666 \$ (900 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 10 540 \$ (31 644 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	22,82	21,80	20,97	16,76	16,53	28,16
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,23	0,45	0,45	0,28	0,31	0,44
Total des charges	(0,26)	(0,50)	(0,54)	(0,41)	(0,29)	(0,51)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,19	(0,03)	5,86	3,01	(4,47)	(0,07)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,09	1,64	(4,23)	1,03	5,53	(8,84)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,02)	(0,08)	(0,15)	(0,08)	(0,05)	(0,07)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,23	1,48	1,39	3,83	1,03	(9,05)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	0,33	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,29
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	0,33	—	—	—	0,29
Actif net à la fin de la période	24,06	22,82	21,80	20,97	16,76	16,53

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	88 257	97 100	109 793	124 596	216 761	189 904
Nombre de parts en circulation	3 660 057	4 242 294	5 012 733	5 929 375	12 871 100	11 372 579
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,29	2,20	2,19	2,19	2,19	2,19
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,31	2,23	2,23	2,23	2,29	2,19
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,21	0,34	0,61	0,43	0,37	0,31
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	34,68	54,11	103,37	122,34	49,80	44,16
Valeur liquidative par part (\$)	24,11	22,89	21,90	21,01	16,84	16,70

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,89 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

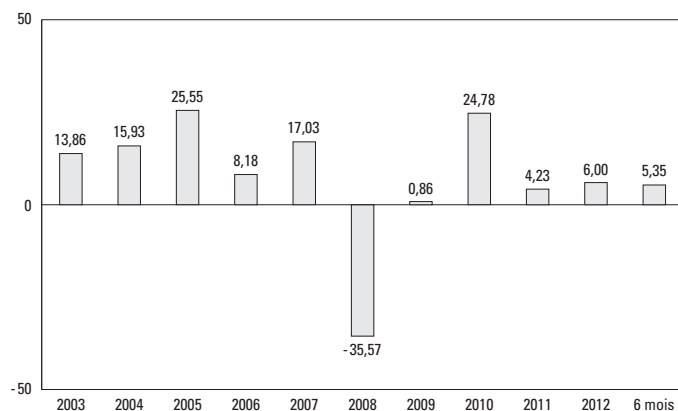
- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 0,79 %
- Rémunération des courtiers 1,00 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

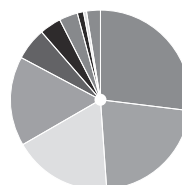
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

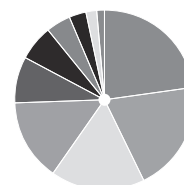
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



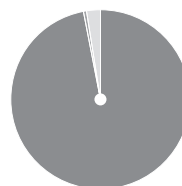
- 27,2 Matériaux
- 21,7 Énergie
- 17,8 Services financiers
- 16,2 Produits industriels
- 5,9 Technologie
- 3,7 Consommation discrétionnaire
- 3,5 Consommation courante
- 1,1 Soins de santé
- 0,5 Services publics
- 2,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



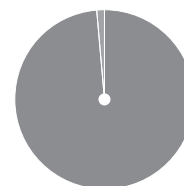
- 23,0 Matériaux
- 19,8 Services financiers
- 17,1 Énergie
- 14,7 Produits industriels
- 8,4 Consommation discrétionnaire
- 6,3 Technologie
- 4,5 Consommation courante
- 3,1 Soins de santé
- 1,9 Services publics
- 1,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 97,0 Canada
- 0,6 Autres pays**
- 2,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 98,8 Canada
- 1,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) *****% de la
valeur liquidative**

1. Element Financial Corporation	3,5
2. Constellation Software	3,4
3. Linamar Corporation	3,1
4. Stantec	3,0
5. Dundee Precious Metals	2,8
6. FirstService Corporation	2,7
7. Métaux Russel	2,7
8. CCL Industries, classe B	2,7
9. West Fraser Timber Co.	2,7
10. Whitecap Resources	2,7
11. Secure Energy Services	2,6
12. Canadian Energy Services & Technology Corp.	2,4
13. B2Gold Corp.	2,3
14. Northern Property Real Estate Investment Trust	2,2
15. Argonaut Gold	2,2
16. TransForce	2,0
17. Descartes Systems Group	1,9
18. Northland Power	1,9
19. Bauer Performance Sports	1,9
20. Painted Pony Petroleum	1,9
21. TransGlobe Energy Corporation	1,8
22. Home Capital Group	1,7
23. Allied Properties Real Estate Investment Trust	1,7
24. Groupe Jean Coutu (PJC), classe A	1,7
25. North West Company	1,7
Total	59,2

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice S & P / TSX petite capitalisation (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.



FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégorie I)

Veillez noter que le Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation n'a émis et n'a eu aucune part de catégorie I en circulation au cours de la période visée par le présent rapport.

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégorie A) affichait un rendement de 13,37 %, comparativement à 17,71 % pour son indice de référence, l'indice de valeur Russell 1000. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sélection de titres dans les secteurs des services publics, de la consommation courante et des télécommunications a contribué au rendement relatif au cours du semestre. Ces gains ont toutefois été compensés par la sélection de titres au sein des technologies de l'information, secteur ayant le plus nui au rendement au cours du semestre, et par la sélection de titres dans les secteurs de l'énergie et des soins de santé.

Parmi les éléments ayant pénalisé le rendement, notons le titre du producteur brésilien Petrobras dans le secteur de l'énergie. Pour ce qui est des technologies de l'information, l'absence de position dans Hewlett-Packard a également nui à la performance. Le Fonds ne détenait pas ce titre, le sous-gestionnaire de portefeuille estimant qu'il s'agit d'une entreprise de très faible qualité, les attentes pour la prochaine année étant très sombres. Ce contexte, conjugué à l'intention d'investisseurs privés d'acquiescer Dell, un des plus importants concurrents de HP, a fait en sorte que le titre s'est apprécié de près de 70 % au premier trimestre, et ce, malgré de faibles données fondamentales.

Dans le secteur de la consommation courante, le producteur de marques de produits protéiques et alimentaires Hormel Foods a produit un rendement supérieur. L'acquisition de la marque de beurre d'arachides Skippy en janvier a amélioré l'éventail de produits à valeur ajoutée de l'entreprise de même que la croissance de ses bénéfices. Toujours dans ce secteur, le rendement relatif a profité de la position dans General Mills, un fabricant et distributeur américain de marques de produits alimentaires.

Événements récents

Le sous-gestionnaire de portefeuille demeure préoccupé par la viabilité à long terme des marges bénéficiaires des entreprises, lesquelles se rapprochent de sommets records, même s'il reconnaît que le risque de perte en ce sens est probablement limité jusqu'à ce que reprennent les dépenses en capital. Le sous-gestionnaire de portefeuille se fait prudent quant au marché boursier, estimant que la cadence à laquelle les titres se sont appréciés au cours du trimestre précédent n'est pas viable.

Les secteurs affichant les plus importantes surpondérations sont ceux de la consommation courante, des soins de santé et des produits industriels. Dans le secteur de la consommation courante, le Fonds a acquis une nouvelle position dans le fabricant et distributeur américain d'aliments et de boissons Kraft Foods Group. Dans les soins de santé, le sous-gestionnaire de portefeuille a bonifié la position dans Johnson & Johnson, entreprise américaine de produits de soins de santé diversifiés. Les secteurs affichant les plus importantes sous-pondérations sont les services financiers, l'énergie et les services publics. Les ventes les plus importantes au cours du semestre comprennent l'élimination du titre de l'exploitant de marchés financiers et fournisseur de solutions de transactions de titres NYSE Group Inc., de même que celui du fournisseur de plateformes de commerce électronique et de paiements eBay.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise

lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 10 347 \$ (113 355 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A						
	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	8,57	7,29	7,43	7,46	7,77	10,35
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,11	0,20	0,16	(0,03)	0,19	0,20
Total des charges	(0,11)	(0,20)	(0,20)	(0,19)	(0,17)	(0,22)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,11	(0,03)	0,58	0,09	(1,77)	(0,60)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,03	1,33	(0,66)	0,11	1,53	(1,86)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,14	1,30	(0,13)	(0,03)	(0,23)	(2,48)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—	—	—
Actif net à la fin de la période	9,71	8,57	7,29	7,43	7,46	7,77

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	369 554	330 404	296 187	313 887	442 711	419 863
Nombre de parts en circulation	38 018 104	38 535 376	40 613 204	42 236 905	59 279 015	53 836 493
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,58	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,58	2,49	2,51	2,54	2,59	2,51
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,04	0,12	0,14	0,16	0,04
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	23,18	28,63	111,58	79,82	73,85	18,75
Valeur liquidative par part (\$)	9,72	8,57	7,29	7,43	7,47	7,80

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,19 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

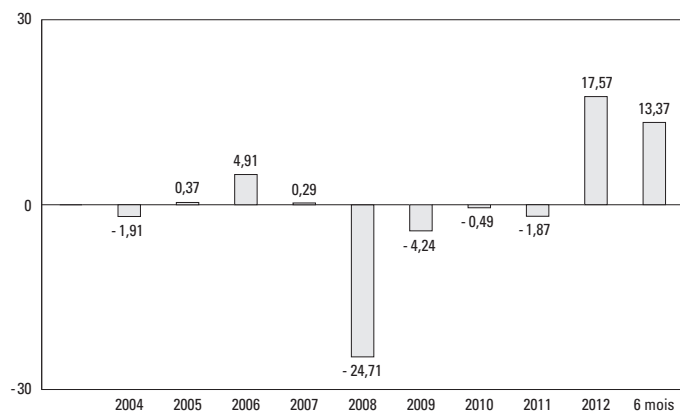
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,09 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

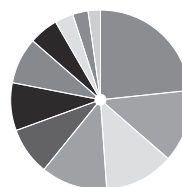
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

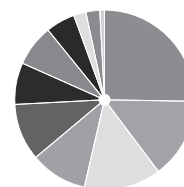
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


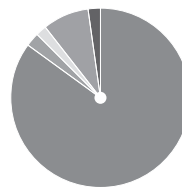
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012


● 23,4	Services financiers
● 13,1	Énergie
● 12,6	Soins de santé
● 11,8	Produits industriels
● 8,6	Technologie
● 8,6	Consommation discrétionnaire
● 8,4	Consommation courante
● 5,3	Services publics
● 3,3	Matériaux
● 2,9	Télécommunications
● 2,0	Trésorerie et équivalents de trésorerie

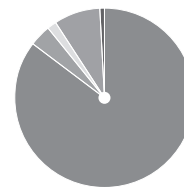
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013


● 25,4	Services financiers
● 14,4	Soins de santé
● 14,0	Énergie
● 10,3	Produits industriels
● 10,3	Consommation courante
● 7,5	Consommation discrétionnaire
● 7,5	Technologie
● 5,1	Services publics
● 2,4	Télécommunications
● 2,3	Matériaux
● 0,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012


● 85,0	États-Unis
● 2,5	Irlande
● 2,0	Canada
● 8,5	Autres pays**
● 2,0	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013


● 85,5	États-Unis
● 3,7	Irlande
● 1,7	Canada
● 8,3	Autres pays**
● 0,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *	% de la valeur liquidative
1. Exxon Mobil Corporation	4,1
2. Pfizer	3,6
3. Wells Fargo & Company	3,2
4. JP Morgan Chase & Co.	3,2
5. Merck & Co.	3,0
6. Johnson & Johnson	2,7
7. Procter & Gamble	2,4
8. AT&T	2,4
9. General Electric Company	2,3
10. Cisco Systems	1,9
11. Chevron Corporation	1,7
12. Ameriprise Financial	1,7
13. BP, C.A.A.E.	1,6
14. CVS Caremark Corporation	1,6
15. PNC Financial Services Group	1,6
16. Comcast Corporation, classe A	1,6
17. Target Corporation	1,5
18. Alliant Energy Corporation	1,5
19. ACE	1,5
20. Northeast Utilities	1,5
21. Lowe's Companies	1,5
22. Occidental Petroleum Corporation	1,4
23. Anadarko Petroleum Corporation	1,4
24. Eaton Corporation	1,4
25. U.S. Bancorp	1,4
Total	51,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Russell Investments ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Russell contenues aux présentes. Les données Russell ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Russell Investments.

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégorie I) affichait un rendement de 14,79 %, comparativement à 17,71 % pour son indice de référence, l'indice de valeur Russell 1000. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sélection de titres dans les secteurs des services publics, de la consommation courante et des télécommunications a contribué au rendement relatif au cours du semestre. Ces gains ont toutefois été compensés par la sélection de titres au sein des technologies de l'information, secteur ayant le plus nui au rendement au cours du semestre, et par la sélection de titres dans les secteurs de l'énergie et des soins de santé.

Parmi les éléments ayant pénalisé le rendement, notons le titre du producteur brésilien Petrobras dans le secteur de l'énergie. Pour ce qui est des technologies de l'information, l'absence de position dans Hewlett-Packard a également nui à la performance. Le Fonds ne détenait pas ce titre, le sous-gestionnaire de portefeuille estimant qu'il s'agit d'une entreprise de très faible qualité, les attentes pour la prochaine année étant très sombres. Ce contexte, conjugué à l'intention d'investisseurs privés d'acquiescer Dell, un des plus importants concurrents de HP, a fait en sorte que le titre s'est apprécié de près de 70 % au premier trimestre, et ce, malgré de faibles données fondamentales.

Dans le secteur de la consommation courante, le producteur de marques de produits protéiques et alimentaires Hormel Foods a produit un rendement supérieur. L'acquisition de la marque de beurre d'arachides Skippy en janvier a amélioré l'éventail de produits à valeur ajoutée de l'entreprise de même que la croissance de ses bénéfices. Toujours dans ce secteur, le rendement relatif a profité de la position dans General Mills, un fabricant et distributeur américain de marques de produits alimentaires.

Événements récents

Le sous-gestionnaire de portefeuille demeure préoccupé par la viabilité à long terme des marges bénéficiaires des entreprises, lesquelles se rapprochent de sommets records, même s'il reconnaît que le risque de perte en ce sens est probablement limité jusqu'à ce que reprennent les dépenses en capital.

Le sous-gestionnaire de portefeuille se fait prudent quant au marché boursier, estimant que la cadence à laquelle les titres se sont appréciés au cours du trimestre précédent n'est pas viable.

Les secteurs affichant les plus importantes surpondérations sont ceux de la consommation courante, des soins de santé et des produits industriels. Dans le secteur de la consommation courante, le Fonds a acquis une nouvelle position dans le fabricant et distributeur américain d'aliments et de boissons Kraft Foods Group. Dans les soins de santé, le sous-gestionnaire de portefeuille a bonifié la position dans Johnson & Johnson, entreprise américaine de produits de soins de santé diversifiés. Les secteurs affichant les plus importantes sous-pondérations sont les services financiers, l'énergie et les services publics. Les ventes les plus importantes au cours du semestre comprennent l'élimination du titre de l'exploitant de marchés financiers et fournisseur de solutions de transactions de titres NYSE Group Inc., de même que celui du fournisseur de plateformes de commerce électronique et de paiements eBay.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise

lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	12,32	10,22	10,15	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,16	0,28	0,23	0,04
Total des charges	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,16	(0,03)	0,39	(0,30)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,55	1,51	(2,27)	0,42
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,87	1,75	(1,66)	0,15
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—
Actif net à la fin de la période	14,14	12,32	10,22	10,15

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	11 088	8 324	1 142	152
Nombre de parts en circulation	783 497	675 222	111 652	14 980
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,04	0,12	0,14
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	23,18	28,63	111,58	79,82
Valeur liquidative par part (\$)	14,15	12,33	10,23	10,16

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

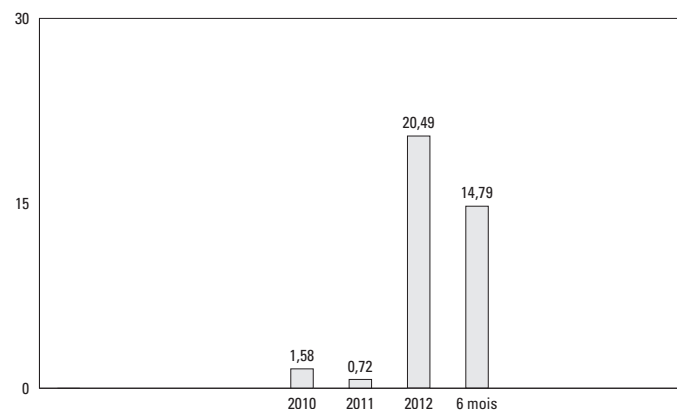
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

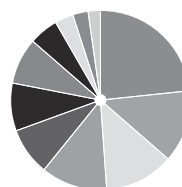
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

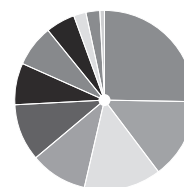
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



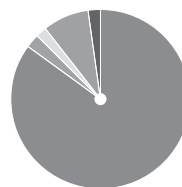
23,4	Services financiers
13,1	Énergie
12,6	Soins de santé
11,8	Produits industriels
8,6	Technologie
8,6	Consommation discrétionnaire
8,4	Consommation courante
5,3	Services publics
3,3	Matériaux
2,9	Télécommunications
2,0	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



25,4	Services financiers
14,4	Soins de santé
14,0	Énergie
10,3	Produits industriels
10,3	Consommation courante
7,5	Consommation discrétionnaire
7,5	Technologie
5,1	Services publics
2,4	Télécommunications
2,3	Matériaux
0,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

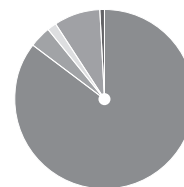
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



85,0	États-Unis
2,5	Irlande
2,0	Canada
8,5	Autres pays**
2,0	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



85,5	États-Unis
3,7	Irlande
1,7	Canada
8,3	Autres pays**
0,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *	% de la valeur liquidative
1. Exxon Mobil Corporation	4,1
2. Pfizer	3,6
3. Wells Fargo & Company	3,2
4. JP Morgan Chase & Co.	3,2
5. Merck & Co.	3,0
6. Johnson & Johnson	2,7
7. Procter & Gamble	2,4
8. AT&T	2,4
9. General Electric Company	2,3
10. Cisco Systems	1,9
11. Chevron Corporation	1,7
12. Ameriprise Financial	1,7
13. BP, C.A.A.E.	1,6
14. CVS Caremark Corporation	1,6
15. PNC Financial Services Group	1,6
16. Comcast Corporation, classe A	1,6
17. Target Corporation	1,5
18. Alliant Energy Corporation	1,5
19. ACE	1,5
20. Northeast Utilities	1,5
21. Lowe's Companies	1,5
22. Occidental Petroleum Corporation	1,4
23. Anadarko Petroleum Corporation	1,4
24. Eaton Corporation	1,4
25. U.S. Bancorp	1,4
Total	51,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Actions américaines valeur se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

Russell Investments ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Russell contenues aux présentes. Les données Russell ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Russell Investments.

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégorie A) affichait un rendement de 15,80 %, comparativement à 11,60 % pour son indice de référence, l'indice de croissance Russell 1000. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sélection de titres dans les secteurs des technologies de l'information, de la consommation courante et de la consommation discrétionnaire a contribué au rendement relatif au cours du semestre. Toutefois, ces gains ont été légèrement compensés par la sélection de titres dans le secteur des soins de santé. La surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire a contribué à la performance, tandis que la sous-pondération des produits industriels a eu une légère incidence négative.

Dans le secteur de la consommation courante, le portefeuille a profité de la position dans Green Mountain Coffee, un important fournisseur de cafetières à une seule tasse et de portions individuelles de café et autres boissons. Dans le secteur des technologies de l'information, la sous-pondération de Apple, un fournisseur de biens de consommation électroniques, a contribué au rendement alors que les actions ont dégagé un rendement moindre en raison des craintes des investisseurs quant à la situation économique. Au sein du secteur de la consommation discrétionnaire, la position dans le détaillant de produits de rénovation Lowes a contribué au rendement alors que la reprise du marché immobilier américain continue d'alimenter le cours de l'action.

Parmi les éléments ayant nui au rendement, le titre de la société d'appareils médicaux Edward Lifesciences dans le secteur des soins de santé a reculé malgré les résultats probants de récents essais cliniques. De plus, l'absence de position dans la société pharmaceutique mondiale Celgene a nui au rendement, puisque la valeur de l'action a grimpé au cours du semestre à la suite de prévisions à long terme supérieures aux attentes.

Événements récents

Le sous-gestionnaire de portefeuille maintient la surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire. Il détient des titres d'entreprises qui devraient profiter de la reprise du marché immobilier américain en 2013, notamment Lowe's, D.R Horton et Lennar. Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une nouvelle position dans Home Depot, ainsi que dans le détaillant de pièces de rechange automobiles AutoZone. Le vieillissement de la flotte automobile américaine devrait avoir un effet bénéfique soutenu sur le marché des pièces de rechange.

Le Fonds affiche toujours une surpondération des technologies de l'information, où le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une nouvelle position dans le fournisseur de systèmes de réseautage et de produits de communication Cisco. Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a cédé la position de Acme Packet en raison de la vigueur de son cours, alimentée par l'annonce de l'acquisition de l'entreprise par Oracle, en fonction d'une prime substantielle.

Le sous-gestionnaire de portefeuille maintient une sous-pondération du secteur traditionnellement défensif de la consommation courante où, selon lui, les évaluations sont plutôt élevées. Il est également d'avis que le thème des valeurs refuges ayant dominé pendant la majeure partie de 2011 prendra fin en 2013. Au sein du secteur de la consommation courante, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis de nouvelles positions dans Anheuser-Busch InBev et Pernod-Ricard.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise

lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 14 572 \$ (224 143 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	5,60	4,90	5,06	4,80	5,72	9,37
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,02	0,04	0,04	0,04	0,03	—
Total des charges	(0,08)	(0,14)	(0,14)	(0,13)	(0,12)	(0,20)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,21	0,29	0,19	0,14	(3,69)	(0,05)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,76	0,52	(0,27)	0,25	3,07	(3,08)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,91	0,70	(0,19)	0,29	(0,72)	(3,33)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—	—	—
Actif net à la fin de la période	6,51	5,60	4,90	5,06	4,80	5,72

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	803 460	693 237	622 833	615 303	272 063	250 995
Nombre de parts en circulation	123 028 031	122 925 245	126 553 222	121 489 079	56 596 995	43 868 521
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,64	2,55	2,55	2,55	2,60	2,75
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,64	2,55	2,56	2,63	2,70	2,80
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,09	0,16	0,10	0,17	0,25	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	53,71	71,32	57,65	72,62	176,16	2,45
Valeur liquidative par part (\$)	6,53	5,64	4,92	5,06	4,81	5,72

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,25 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

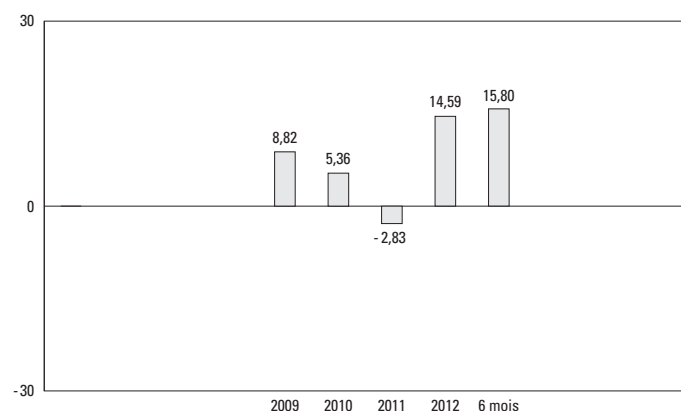
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,15 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

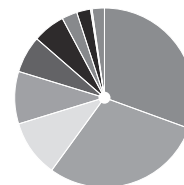
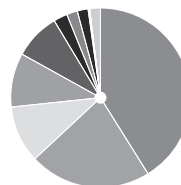
le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 15 janvier 2009, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins CI Catégorie de société valeur de fiducie, a été modifié. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, aucune donnée sur le rendement antérieure au 15 janvier 2009 n'est présentée.

Aperçu du portefeuille

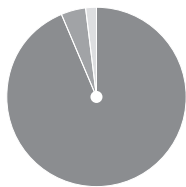
Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



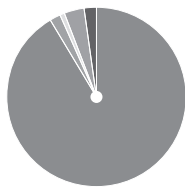
41,3	Technologie
21,9	Consommation discrétionnaire
10,4	Produits industriels
9,5	Énergie
8,5	Soins de santé
2,4	Consommation courante
1,9	Matériaux
1,9	Services financiers
0,3	Titres indiciels
0,1	Télécommunications
1,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

30,8	Consommation discrétionnaire
29,3	Technologie
10,4	Produits industriels
9,3	Soins de santé
6,6	Consommation courante
6,0	Énergie
2,6	Services financiers
2,5	Matériaux
0,3	Titres indiciels
2,2	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


- 93,8 États-Unis
- 4,4 Autres pays**
- 1,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


- 91,4 États-Unis
- 2,0 France
- 0,8 Canada
- 3,6 Autres pays**
- 2,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Autres renseignements importants

Russell Investments ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Russell contenues aux présentes. Les données Russell ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Russell Investments.

Les 25 positions principales (acheteur) *

**% de la
valeur liquidative**

1. Apple	3,5
2. Google, classe A	2,9
3. Green Mountain Coffee Roasters	2,7
4. eBay	2,5
5. Oracle Corporation	2,4
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,2
7. Gilead Sciences	2,0
8. TRW Automotive Holdings Corp.	1,9
9. Lowe's Companies	1,9
10. AutoZone	1,9
11. AMETEK	1,7
12. Amazon.com	1,7
13. Anadarko Petroleum Corporation	1,6
14. News Corporation, classe A	1,6
15. Monsanto Company	1,6
16. Hertz Global Holdings	1,6
17. MasterCard, classe A	1,6
18. Altera Corporation	1,5
19. Home Depot	1,5
20. Anheuser-Busch InBev	1,4
21. Walt Disney Company	1,4
22. Hologic	1,4
23. Comcast Corporation, classe A	1,2
24. Biogen Idec	1,2
25. Dunkin' Brands	1,2

Total **46,1**

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégorie I) affichait un rendement de 17,28 %, comparativement à 11,60 % pour son indice de référence, l'indice de croissance Russell 1000. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sélection de titres dans les secteurs des technologies de l'information, de la consommation courante et de la consommation discrétionnaire a contribué au rendement relatif au cours du semestre. Toutefois, ces gains ont été légèrement compensés par la sélection de titres dans le secteur des soins de santé. La surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire a contribué à la performance, tandis que la sous-pondération des produits industriels a eu une légère incidence négative.

Dans le secteur de la consommation courante, le portefeuille a profité de la position dans Green Mountain Coffee, un important fournisseur de cafetières à une seule tasse et de portions individuelles de café et autres boissons. Dans le secteur des technologies de l'information, la sous-pondération de Apple, un fournisseur de biens de consommation électroniques, a contribué au rendement alors que les actions ont dégagé un rendement moindre en raison des craintes des investisseurs quant à la situation économique. Au sein du secteur de la consommation discrétionnaire, la position dans le détaillant de produits de rénovation Lowes a contribué au rendement alors que la reprise du marché immobilier américain continue d'alimenter le cours de l'action.

Parmi les éléments ayant nui au rendement, le titre de la société d'appareils médicaux Edward Lifesciences dans le secteur des soins de santé a reculé malgré les résultats probants de récents essais cliniques. De plus, l'absence de position dans la société pharmaceutique mondiale Celgene a nui au rendement, puisque la valeur de l'action a grimpé au cours du semestre à la suite de prévisions à long terme supérieures aux attentes.

Événements récents

Le sous-gestionnaire de portefeuille maintient la surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire. Il détient des titres d'entreprises qui devraient profiter de la reprise du marché immobilier américain en 2013, notamment Lowe's, D.R Horton et Lennar. Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une nouvelle position dans Home Depot, ainsi que dans le détaillant de pièces de rechange automobiles AutoZone. Le vieillissement de la flotte automobile américaine devrait avoir un effet bénéfique soutenu sur le marché des pièces de rechange.

Le Fonds affiche toujours une surpondération des technologies de l'information, où le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une nouvelle position dans le fournisseur de systèmes de réseautage et de produits de communication Cisco. Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a cédé la position de Acme Packet en raison de la vigueur de son cours, alimentée par l'annonce de l'acquisition de l'entreprise par Oracle, en fonction d'une prime substantielle.

Le sous-gestionnaire de portefeuille maintient une sous-pondération du secteur traditionnellement défensif de la consommation courante où, selon lui, les évaluations sont plutôt élevées. Il est également d'avis que le thème des valeurs refuges ayant dominé pendant la majeure partie de 2011 prendra fin en 2013. Au sein du secteur de la consommation courante, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis de nouvelles positions dans Anheuser-Busch InBev et Pernod-Ricard.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise

lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	12,27	10,48	10,52	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,05	0,09	0,08	0,02
Total des charges	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,43	0,62	0,20	(0,03)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,77	0,70	(2,95)	0,55
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,01)	(0,02)	(0,01)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	2,24	1,39	(2,68)	0,52
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—
Actif net à la fin de la période	14,44	12,27	10,48	10,52

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	7 777	5 342	836	158
Nombre de parts en circulation	536 471	432 141	79 550	14 980
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,09	0,16	0,10	0,17
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	53,71	71,32	57,65	72,62
Valeur liquidative par part (\$)	14,50	12,36	10,51	10,52

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

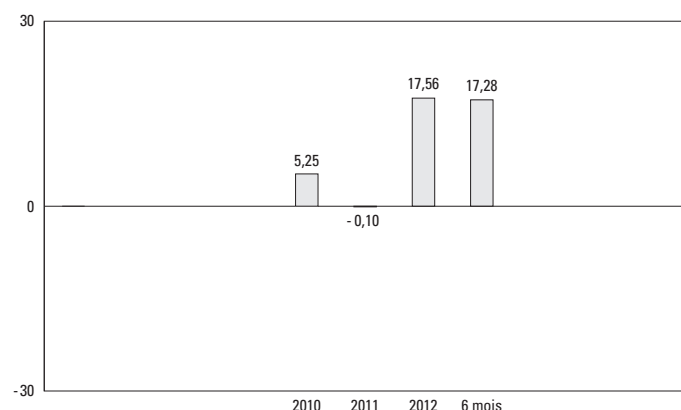
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

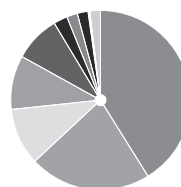
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

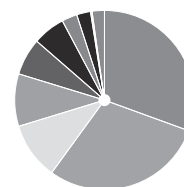
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



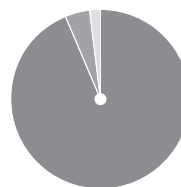
41,3	Technologie
21,9	Consommation discrétionnaire
10,4	Produits industriels
9,5	Énergie
8,5	Soins de santé
2,4	Consommation courante
1,9	Matériaux
1,9	Services financiers
0,3	Titres indiciels
0,1	Télécommunications
1,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



30,8	Consommation discrétionnaire
29,3	Technologie
10,4	Produits industriels
9,3	Soins de santé
6,6	Consommation courante
6,0	Énergie
2,6	Services financiers
2,5	Matériaux
0,3	Titres indiciels
2,2	Trésorerie et équivalents de trésorerie

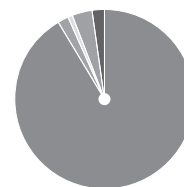
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



93,8	États-Unis
4,4	Autres pays**
1,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



91,4	États-Unis
2,0	France
0,8	Canada
3,6	Autres pays**
2,2	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *	% de la valeur liquidative
1. Apple	3,5
2. Google, classe A	2,9
3. Green Mountain Coffee Roasters	2,7
4. eBay	2,5
5. Oracle Corporation	2,4
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,2
7. Gilead Sciences	2,0
8. TRW Automotive Holdings Corp.	1,9
9. Lowe's Companies	1,9
10. AutoZone	1,9
11. AMETEK	1,7
12. Amazon.com	1,7
13. Anadarko Petroleum Corporation	1,6
14. News Corporation, classe A	1,6
15. Monsanto Company	1,6
16. Hertz Global Holdings	1,6
17. MasterCard, classe A	1,6
18. Altera Corporation	1,5
19. Home Depot	1,5
20. Anheuser-Busch InBev	1,4
21. Walt Disney Company	1,4
22. Hologic	1,4
23. Comcast Corporation, classe A	1,2
24. Biogen Idec	1,2
25. Dunkin' Brands	1,2
Total	46,1

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Actions américaines croissance se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

Russell Investments ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Russell contenues aux présentes. Les données Russell ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Russell Investments.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégorie A) affichait un rendement de 10,96 %, comparativement à 15,67 % pour son indice de référence, l'indice MSCI EAO (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Aberdeen Asset Management Inc.

La sous-pondération du Japon a été le facteur ayant le plus nui au portefeuille. La sélection de titres a également pénalisé le rendement, les titres de Daito Trust Construction et du fabricant de robots Fanuc figurant parmi ceux ayant le plus nui à la performance. Les positions dans le secteur des services financiers ont aussi affecté le rendement relatif. Quant au titre de l'assureur australien QBE Insurance, il a été affecté par les préoccupations liées au fait que les réclamations ayant suivi l'ouragan Sandy, ainsi que des activités abandonnées ou restructurées en Amérique du Nord, puissent entraîner une baisse des marges de l'entreprise.

Sur une note positive, la surpondération de la Suisse a été bénéfique pour le Fonds, le marché boursier y ayant affiché des gains en raison de données économiques positives. Les positions dans le secteur des soins de santé, dont les fabricants de médicaments suisses Roche et Novartis, ont figuré parmi les principaux éléments ayant contribué au rendement relatif.

Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a cédé la position dans la société minière britannique Rio Tinto afin de saisir de meilleures occasions ailleurs. Il a également acquis une position dans Japan Tobacco, qui génère de solides flux de trésorerie.

Fonds Desjardins Marchés émergents

En ce qui concerne la répartition géographique, l'élément ayant le plus contribué au rendement réside dans la surpondération des Philippines, de la Turquie et de la Thaïlande. En ce qui a trait à la sélection de titres, les positions mexicaines ont figuré parmi celles ayant le plus contribué au rendement relatif. Le prêteur Banorte a continué de produire un rendement supérieur grâce à une croissance élevée des dépôts et des prêts. Pour ce qui est de FEMSA, sa principale entité d'embouteillage pour Coca-Cola et sa filiale d'exploitation de dépanneurs ont toutes deux bien performé. Les titres de Akbank et de Garanti, deux institutions bancaires turques de premier plan, ont progressé, suivant la solide tendance du marché local. Le titre du conglomerat thaïlandais Siam Cement a quant à lui profité de solides bénéfices trimestriels.

À l'opposé, le fabricant indien de motocyclettes Hero MotoCorp a affiché un rendement moindre qui s'explique par la concurrence croissante, l'augmentation des coûts et le recul des marges. En Afrique du Sud, les perspectives d'une demande moins forte des consommateurs locaux ont affecté le détaillant Truworths, tandis que les bénéfices peu reluisants et les préoccupations liées à l'économie intérieure ont nui au titre de la société pharmaceutique hongroise Gedeon Richter.

En ce qui concerne les transactions au sein du portefeuille, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une position dans la grande chaîne de supermarchés russe Magnit, compte tenu de son évaluation intéressante et de ses données fondamentales. Il a également bonifié la position dans l'exploitant de centres commerciaux et promoteur immobilier brésilien Multiplan et augmenté la position dans la société minière sud-africaine BHP Billiton à la lumière de son évaluation. Il a éliminé la position de l'exploitant indien de téléphonie mobile Bharti Airtel, compte tenu des inquiétudes à l'égard de la concurrence de plus en plus forte sur le marché intérieur. De plus, la position dans Ultrapar a été réduite en raison de la hausse du cours de son action.

Événements récents

Aberdeen Asset Management Inc.

Même si les prix des actifs ont augmenté à la suite des interventions vigoureuses des banques centrales visant à relancer leur économie, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent, puisque ces mesures de relance non conventionnelles ne s'attaquent pas aux problèmes structurels sous-jacents de l'économie mondiale. Avec la poursuite des enjeux politiques dans la zone euro et aux États-Unis, les banques centrales pourraient être forcées de continuer à injecter des liquidités, en fonction d'un coût toutefois discutable. En ce qui concerne les sociétés, si le dollar américain demeure fort, les perspectives en matière de bénéfices pourraient être affectées. Compte tenu du contexte actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur la valeur relative des entreprises.

Fonds Desjardins Marchés émergents

Les actions des marchés émergents ont été devancées par celles de leurs pairs des pays développés au cours des derniers mois et pourraient connaître d'autres reculs alors que les fonds pourraient être redirigés vers les marchés développés. Les facteurs propres aux pays, surtout pour les grandes nations développées, deviendront de plus en plus importants pour ce qui est de la confiance sur les marchés. En dépit des perspectives macroéconomiques sombres, les données fondamentales des entreprises demeurent bonnes.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase d'identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase de faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les montants à recevoir du gestionnaire sont de 89 066 \$ (les dépenses à payer au gestionnaire étaient de 116 546 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus de dividendes de 2 082 734 \$ (3 419 408 \$ en 2012) du Fonds Desjardins Marchés émergents.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	8,18	7,51	7,97	8,50	8,87	13,64
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,12	0,32	0,27	0,17	0,27	0,45
Total des charges	(0,11)	(0,20)	(0,21)	(0,21)	(0,19)	(0,30)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,10	(0,13)	(0,60)	(0,81)	(1,61)	(0,14)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,78	0,74	0,10	0,13	1,61	(4,16)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	(0,02)	(0,01)	(0,01)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,89	0,73	(0,46)	(0,73)	0,07	(4,17)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	0,09	0,04	—	0,06	0,15	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,63
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,09	0,04	—	0,06	0,15	0,63
Actif net à la fin de la période	8,98	8,18	7,51	7,97	8,50	8,87

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	779 649	711 520	687 718	732 089	1 003 987	837 625
Nombre de parts en circulation	86 724 062	86 884 378	91 400 713	91 808 600	117 948 529	94 350 732
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,64	2,55	2,57	2,58	2,58	2,63
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,64	2,55	2,57	2,61	2,66	2,63
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,05	0,23	0,15	0,13	0,14
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	7,72	10,54	110,83	53,38	38,38	18,12
Valeur liquidative par part (\$)	8,99	8,19	7,52	7,97	8,51	8,88

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,23 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

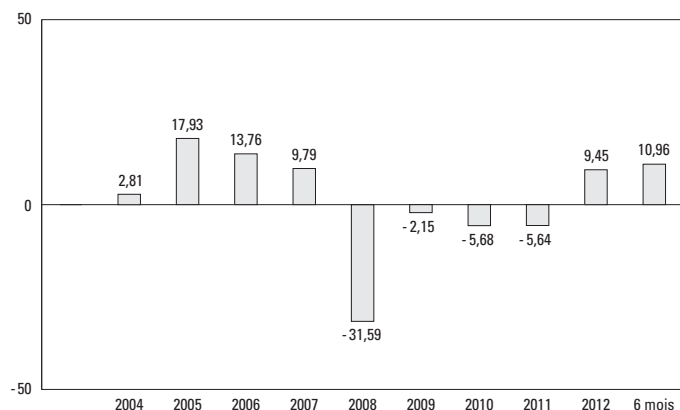
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,13 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

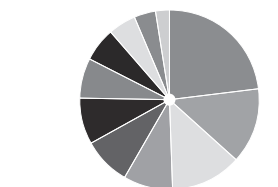


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 9 janvier 2004, le Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Europe, a fusionné avec le Fonds Desjardins Asie/Pacifique. Par la même occasion, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, aucune donnée sur le rendement antérieure au 9 janvier 2004 n'est présentée.

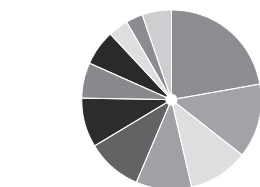
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



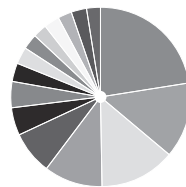
- 23,2 Services financiers
- 13,6 Fonds de placement étrangers
- 12,7 Consommation courante
- 8,9 Énergie
- 8,6 Produits industriels
- 8,5 Soins de santé
- 7,0 Télécommunications
- 6,3 Matériaux
- 4,9 Technologie
- 3,8 Services publics
- 2,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 22,4 Services financiers
- 13,4 Consommation courante
- 10,7 Énergie
- 10,1 Soins de santé
- 9,9 Fonds de placement étrangers
- 9,0 Produits industriels
- 6,4 Matériaux
- 6,4 Télécommunications
- 3,5 Services publics
- 3,0 Technologie
- 5,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

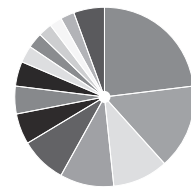
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 22,6 Royaume-Uni
- 13,6 Fonds de placement étrangers
- 13,6 Suisse
- 10,5 Japon
- 7,8 Singapour
- 5,0 France
- 4,7 Suède
- 3,5 Canada
- 3,0 Bermudes
- 2,7 Hong Kong
- 2,7 Luxembourg
- 2,6 Italie
- 2,5 Australie
- 2,7 Autres pays**
- 2,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 23,3 Royaume-Uni
- 15,3 Suisse
- 9,9 Fonds de placement étrangers
- 9,8 Japon
- 8,4 Singapour
- 5,5 France
- 4,9 Suède
- 4,4 Canada
- 3,2 Hong Kong
- 2,7 Luxembourg
- 2,5 Bermudes
- 2,4 Italie
- 2,5 Autres pays**
- 5,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

Les 25 positions principales (acheteur) *	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	9,9
2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,2
3. Roche Holding	4,1
4. Novartis	4,1
5. British American Tobacco	3,8
6. Overseas-Chinese Banking	3,5
7. Nestlé	3,3
8. Vodafone Group	3,2
9. Royal Dutch Shell, classe B	3,0
10. Standard Chartered	2,8
11. Tenaris, C.A.A.E.	2,7
12. Zurich Financial Services	2,7
13. City Developments	2,7
14. Nordea Bank	2,6
15. Dairy Farm International Holdings	2,5
16. Centrica	2,5
17. Eni	2,4
18. Singapore Telecommunications	2,1
19. Weir Group	2,1
20. Casino, Guichard-Perrachon	2,1
21. BHP Billiton	2,0
22. Canon	1,9
23. HSBC Holdings	1,9
24. AIA Group	1,9
25. Shin-Etsu Chemical Co.	1,9
Total	76,9

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégorie I) affichait un rendement de 12,39 %, comparativement à 15,67 % pour son indice de référence, l'indice MSCI EAO (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Aberdeen Asset Management Inc.

La sous-pondération du Japon a été le facteur ayant le plus nui au portefeuille. La sélection de titres a également pénalisé le rendement, les titres de Daito Trust Construction et du fabricant de robots Fanuc figurant parmi ceux ayant le plus nui à la performance. Les positions dans le secteur des services financiers ont aussi affecté le rendement relatif. Quant au titre de l'assureur australien QBE Insurance, il a été affecté par les préoccupations liées au fait que les réclamations ayant suivi l'ouragan Sandy, ainsi que des activités abandonnées ou restructurées en Amérique du Nord, puissent entraîner une baisse des marges de l'entreprise.

Sur une note positive, la surpondération de la Suisse a été bénéfique pour le Fonds, le marché boursier y ayant affiché des gains en raison de données économiques positives. Les positions dans le secteur des soins de santé, dont les fabricants de médicaments suisses Roche et Novartis, ont figuré parmi les principaux éléments ayant contribué au rendement relatif.

Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a cédé la position dans la société minière britannique Rio Tinto afin de saisir de meilleures occasions ailleurs. Il a également acquis une position dans Japan Tobacco, qui génère de solides flux de trésorerie.

Fonds Desjardins Marchés émergents

En ce qui concerne la répartition géographique, l'élément ayant le plus contribué au rendement réside dans la surpondération des Philippines, de la Turquie et de la Thaïlande. En ce qui a trait à la sélection de titres, les positions mexicaines ont figuré parmi celles ayant le plus contribué au rendement relatif. Le prêteur Banorte a continué de produire un rendement supérieur grâce à une croissance élevée des dépôts et des prêts. Pour ce qui est de FEMSA, sa principale entité d'embouteillage pour Coca-Cola et sa filiale d'exploitation de dépanneurs ont toutes deux bien performé. Les titres de Akbank et de Garanti, deux institutions bancaires turques de premier plan, ont progressé, suivant la solide tendance du marché local. Le titre du conglomerat thaïlandais Siam Cement a quant à lui profité de solides bénéfices trimestriels.

À l'opposé, le fabricant indien de motocyclettes Hero MotoCorp a affiché un rendement moindre qui s'explique par la concurrence croissante, l'augmentation des coûts et le recul des marges. En Afrique du Sud, les perspectives d'une demande moins forte des consommateurs locaux ont affecté le détaillant Truworths, tandis que les bénéfices peu reluisants et les préoccupations liées à l'économie intérieure ont nui au titre de la société pharmaceutique hongroise Gedeon Richter.

En ce qui concerne les transactions au sein du portefeuille, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une position dans la grande chaîne de supermarchés russe Magnit, compte tenu de son évaluation intéressante et de ses données fondamentales. Il a également bonifié la position dans l'exploitant de centres commerciaux et promoteur immobilier brésilien Multiplan et augmenté la position dans la société minière sud-africaine BHP Billiton à la lumière de son évaluation. Il a éliminé la position de l'exploitant indien de téléphonie mobile Bharti Airtel, compte tenu des inquiétudes à l'égard de la concurrence de plus en plus forte sur le marché intérieur. De plus, la position dans Ultrapar a été réduite en raison de la hausse du cours de son action.

Événements récents

Aberdeen Asset Management Inc.

Même si les prix des actifs ont augmenté à la suite des interventions vigoureuses des banques centrales visant à relancer leur économie, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent, puisque ces mesures de relance non conventionnelles ne s'attaquent pas aux problèmes structurels sous-jacents de l'économie mondiale. Avec la poursuite des enjeux politiques dans la zone euro et aux États-Unis, les banques centrales pourraient être forcées de continuer à injecter des liquidités, en fonction d'un coût toutefois discutable. En ce qui concerne les sociétés, si le dollar américain demeure fort, les perspectives en matière de bénéfices pourraient être affectées. Compte tenu du contexte actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur la valeur relative des entreprises.

Fonds Desjardins Marchés émergents

Les actions des marchés émergents ont été devancées par celles de leurs pairs des pays développés au cours des derniers mois et pourraient connaître d'autres reculs alors que les fonds pourraient être redirigés vers les marchés développés. Les facteurs propres aux pays, surtout pour les grandes nations développées, deviendront de plus en plus importants pour ce qui est de la confiance sur les marchés. En dépit des perspectives macroéconomiques sombres, les données fondamentales des entreprises demeurent bonnes.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase d'identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase de faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus de dividendes de 2 082 734 \$ (3 419 408 \$ en 2012) du Fonds Desjardins Marchés émergents.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	12,21	10,89	11,25	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,18	0,47	0,43	0,07
Total des charges	–	–	–	–
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,15	(0,22)	(0,69)	0,14
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,19	0,97	(1,00)	1,06
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	–	(0,01)	(0,03)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,52	1,21	(1,29)	1,25
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–	–	–
des dividendes	0,27	0,03	–	–
des gains en capital	–	–	–	–
remboursement de capital	–	–	–	–
Distributions totales⁽³⁾	0,27	0,03	–	–
Actif net à la fin de la période	13,43	12,21	10,89	11,25

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	7 161	4 956	769	169
Nombre de parts en circulation	532 724	405 454	70 467	14 976
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,05	0,23	0,15
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	7,72	10,54	110,83	53,38
Valeur liquidative par part (\$)	13,44	12,22	10,92	11,26

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

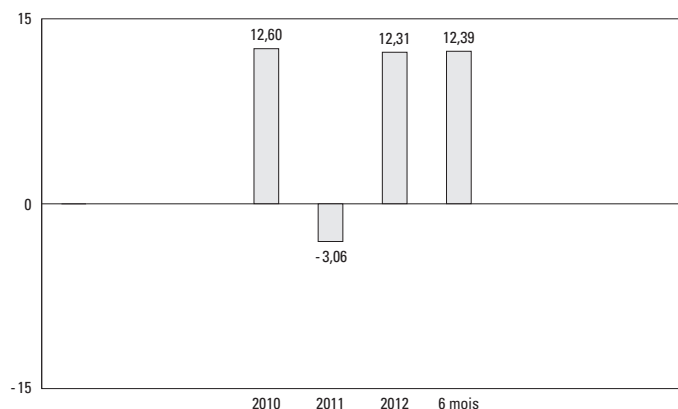
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

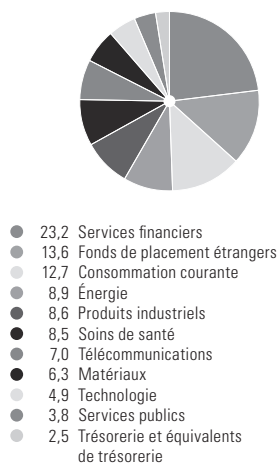
Rendements annuels (%)



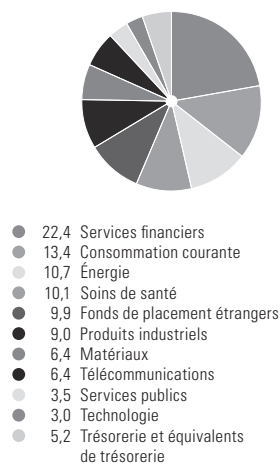
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

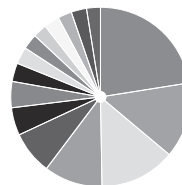
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

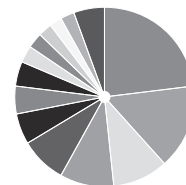


Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	9,9
2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,2
3. Roche Holding	4,1
4. Novartis	4,1
5. British American Tobacco	3,8
6. Overseas-Chinese Banking	3,5
7. Nestlé	3,3
8. Vodafone Group	3,2
9. Royal Dutch Shell, classe B	3,0
10. Standard Chartered	2,8
11. Tenaris, C.A.A.E.	2,7
12. Zurich Financial Services	2,7
13. City Developments	2,7
14. Nordea Bank	2,6
15. Dairy Farm International Holdings	2,5
16. Centrica	2,5
17. Eni	2,4
18. Singapore Telecommunications	2,1
19. Weir Group	2,1
20. Casino, Guichard-Perrachon	2,1
21. BHP Billiton	2,0
22. Canon	1,9
23. HSBC Holdings	1,9
24. AIA Group	1,9
25. Shin-Etsu Chemical Co.	1,9
Total	76,9

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégorie A) affichait un rendement de 13,09 %, comparativement à 15,67 % pour son indice de référence, l'indice MSCI EAO (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Au cours de la période, les positions liées aux technologies de l'information et aux biens de luxe, deux des grands thèmes du Fonds, ont fortement contribué au rendement. Le titre d'ARM, entreprise britannique dont les puces sont utilisées dans nombre d'appareils mobiles, a produit le meilleur rendement. Les biens de luxe demeurent très populaires et les marques prisées à l'échelle mondiale sont de plus en plus recherchées, un nombre croissant de consommateurs des pays émergents ayant désormais les moyens de se les procurer, surtout en Chine. Les titres de Groupe PPR, l'entreprise française qui détient les marques Gucci et Bottega Veneta, et ceux de Richemont, propriétaire du célèbre bijoutier de renommée mondiale Cartier, ont fortement contribué au rendement au cours du semestre.

En ce qui a trait aux éléments ayant pénalisé le rendement, le titre de la société pétrolière brésilienne OGX a reculé de façon marquée au cours de la période. L'entreprise semble avoir connu des difficultés lors du passage de l'étape de l'exploration à celle de la production. Le sous-gestionnaire de portefeuille croit toutefois que le roulement au sein de l'équipe de direction constitue un élément encore plus inquiétant. Puisque l'intégrité et la qualité de l'équipe de direction constituaient à l'origine une part importante de la décision d'investissement, la position a été vendue.

La position ayant le plus nui au rendement est celle du géant chinois de l'Internet Baidu. Le cours du titre a chuté bien que l'entreprise ait publié des résultats très positifs, avec des revenus totaux et des revenus nets pour 2012 en hausse de 50 % par rapport à l'année précédente. Le sous-gestionnaire de portefeuille continue de croire que cette entreprise figure parmi les plus intéressantes en ce qui concerne la croissance. En Chine, la pénétration d'Internet demeure plutôt faible bien qu'en hausse et au sein du marché Baidu est le chef de file en matière de recherche en ligne. L'entreprise s'engage aussi dans le nouveau domaine de croissance de la recherche mobile. La publicité en ligne et mobile en étant à ses balbutiements, le potentiel à long terme de cette entreprise est immense.

Événements récents

Au-delà du cycle commercial actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille estime que d'importantes tendances à long terme, comme la mondialisation et les changements technologiques justifient la quête de croissance aux dépens de la stabilité. La recherche parmi un nombre relativement restreint d'entreprises gagnantes, dotées d'avantages concurrentiels, pourrait amener la réalisation d'importants profits et faire une réelle différence sur le plan du rendement.

Plus précisément, le sous-gestionnaire de portefeuille observe de nombreuses tendances économiques et sociales, comme la poursuite du développement économique en Chine, le rayonnement soutenu de l'Internet et la similarité croissante quant aux préférences des consommateurs à l'échelle mondiale. Ces tendances devraient contribuer à alimenter la croissance des placements du Fonds. Un autre point commun des nombreux dossiers d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille réside dans l'importance accordée à la solidité de la culture d'entreprise et à l'arrimage entre les équipes de direction et les intérêts à long terme des actionnaires.

Le sous-gestionnaire de portefeuille demeure optimiste quant aux perspectives des marchés boursiers et maintient son engagement envers son approche ascendante axée autour de placements à long terme dans des entreprises de croissance.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 48 380 \$ (97 090 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (5 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,80	9,97	11,22	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,09	0,25	0,25	0,08
Total des charges	(0,16)	(0,28)	(0,30)	(0,10)
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,13)	(0,24)	0,14	(0,01)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,60	1,12	(1,33)	1,43
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,40	0,85	(1,25)	1,39
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—
Actif net à la fin de la période	12,20	10,80	9,97	11,22

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en mai 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (5 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	280 464	248 221	233 051	266 662
Nombre de parts en circulation	22 926 071	22 946 571	23 321 357	23 742 868
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,76	2,64	2,64	2,64
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,76	2,65	2,66	2,84
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,03	0,03	0,06	0,36
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	16,00	12,07	15,90	48,05
Valeur liquidative par part (\$)	12,23	10,82	9,99	11,23

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en mai 2010.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,29 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

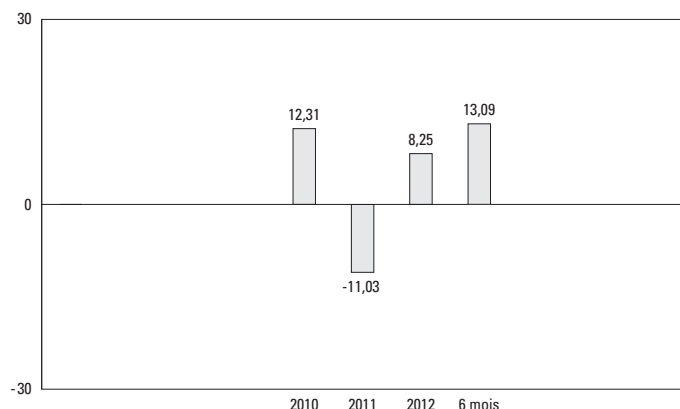
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,19 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

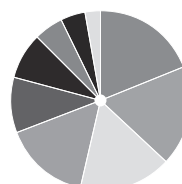
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

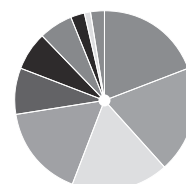
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012

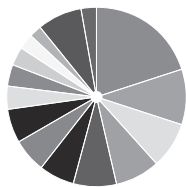


19,1	Technologie
18,0	Consommation discrétionnaire
16,6	Services financiers
15,7	Produits industriels
9,9	Matériaux
8,3	Consommation courante
5,2	Soins de santé
4,6	Énergie
2,6	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

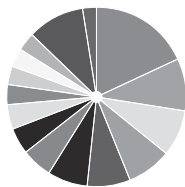


19,4	Consommation discrétionnaire
19,2	Services financiers
17,4	Produits industriels
16,6	Technologie
8,4	Matériaux
7,0	Consommation courante
5,9	Soins de santé
2,5	Énergie
1,3	Télécommunications
2,3	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


20,1	Royaume-Uni
9,9	Japon
8,4	Îles Caïmans
8,0	Suisse
7,8	Suède
6,4	France
6,3	Australie
5,9	Allemagne
4,4	Espagne
3,8	Hong Kong
3,2	Danemark
3,0	Brésil
2,2	Corée du Sud
8,0	Autres pays**
2,6	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


18,2	Royaume-Uni
9,3	Suède
8,6	Suisse
7,9	Japon
7,7	France
7,3	Îles Caïmans
5,6	Espagne
4,8	Allemagne
4,3	Australie
3,7	Hong Kong
3,4	Italie
3,3	Danemark
3,3	Corée du Sud
10,3	Autres pays**
2,3	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Atlas Copco, actions A	3,9
2. Baidu, C.A.A.E.	3,5
3. Industria de Diseno Textil	3,4
4. Prudential	3,3
5. L'Oréal	3,1
6. Tencent Holdings	3,1
7. Rolls-Royce Holdings	3,0
8. Pinault-Printemps-Redoute	2,9
9. Compagnie Financière Richemont, classe A	2,9
10. ARM Holdings	2,8
11. Standard Chartered	2,6
12. Syngenta	2,6
13. Rakuten	2,6
14. Novo Nordisk	2,4
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
16. Svenska Handelsbanken	2,3
17. AIA Group	2,2
18. British American Tobacco	1,9
19. SMC Corporation	1,8
20. Fiat	1,7
21. Essilor International	1,7
22. Banco Santander	1,6
23. Unicredit	1,6
24. Samsung Electronics, C.I.A.E.	1,6
25. Meggitt	1,6
Total	62,4

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégorie I) affichait un rendement de 14,61 %, comparativement à 15,67 % pour son indice de référence, l'indice MSCI EAO (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Au cours de la période, les positions liées aux technologies de l'information et aux biens de luxe, deux des grands thèmes du Fonds, ont fortement contribué au rendement. Le titre d'ARM, entreprise britannique dont les puces sont utilisées dans nombre d'appareils mobiles, a produit le meilleur rendement. Les biens de luxe demeurent très populaires et les marques prisées à l'échelle mondiale sont de plus en plus recherchées, un nombre croissant de consommateurs des pays émergents ayant désormais les moyens de se les procurer, surtout en Chine. Les titres de Groupe PPR, l'entreprise française qui détient les marques Gucci et Bottega Veneta, et ceux de Richemont, propriétaire du célèbre bijoutier de renommée mondiale Cartier, ont fortement contribué au rendement au cours du semestre.

En ce qui a trait aux éléments ayant pénalisé le rendement, le titre de la société pétrolière brésilienne OGX a reculé de façon marquée au cours de la période. L'entreprise semble avoir connu des difficultés lors du passage de l'étape de l'exploration à celle de la production. Le sous-gestionnaire de portefeuille croit toutefois que le roulement au sein de l'équipe de direction constitue un élément encore plus inquiétant. Puisque l'intégrité et la qualité de l'équipe de direction constituaient à l'origine une part importante de la décision d'investissement, la position a été vendue.

La position ayant le plus nui au rendement est celle du géant chinois de l'Internet Baidu. Le cours du titre a chuté bien que l'entreprise ait publié des résultats très positifs, avec des revenus totaux et des revenus nets pour 2012 en hausse de 50 % par rapport à l'année précédente. Le sous-gestionnaire de portefeuille continue de croire que cette entreprise figure parmi les plus intéressantes en ce qui concerne la croissance. En Chine, la pénétration d'Internet demeure plutôt faible bien qu'en hausse et au sein du marché Baidu est le chef de file en matière de recherche en ligne. L'entreprise s'engage aussi dans le nouveau domaine de croissance de la recherche mobile. La publicité en ligne et mobile en étant à ses balbutiements, le potentiel à long terme de cette entreprise est immense.

Événements récents

Au-delà du cycle commercial actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille estime que d'importantes tendances à long terme, comme la mondialisation et les changements technologiques justifient la quête de croissance aux dépens de la stabilité. La recherche parmi un nombre relativement restreint d'entreprises gagnantes, dotées d'avantages concurrentiels, pourrait amener la réalisation d'importants profits et faire une réelle différence sur le plan du rendement.

Plus précisément, le sous-gestionnaire de portefeuille observe de nombreuses tendances économiques et sociales, comme la poursuite du développement économique en Chine, le rayonnement soutenu de l'Internet et la similarité croissante quant aux préférences des consommateurs à l'échelle mondiale. Ces tendances devraient contribuer à alimenter la croissance des placements du Fonds. Un autre point commun des nombreux dossiers d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille réside dans l'importance accordée à la solidité de la culture d'entreprise et à l'arrimage entre les équipes de direction et les intérêts à long terme des actionnaires.

Le sous-gestionnaire de portefeuille demeure optimiste quant aux perspectives des marchés boursiers et maintient son engagement envers son approche ascendante axée autour de placements à long terme dans des entreprises de croissance.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	11,74	10,55	11,53	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,10	0,26	0,36	0,07
Total des charges	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,14)	(0,23)	0,07	0,06
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,74	1,61	(2,92)	1,41
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,70	1,64	(2,50)	1,53
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—
Actif net à la fin de la période	13,44	11,74	10,55	11,53

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	26 019	22 011	30 632	173
Nombre de parts en circulation	1 931 346	1 872 548	2 897 943	14 976
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,03	0,03	0,06	0,36
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	16,00	12,07	15,90	48,05
Valeur liquidative par part (\$)	13,47	11,75	10,57	11,54

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

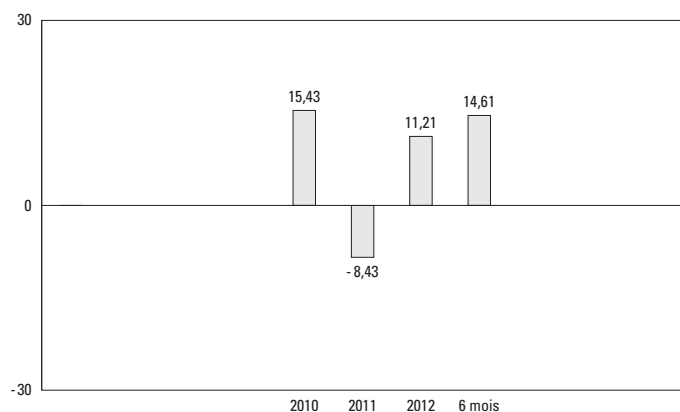
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

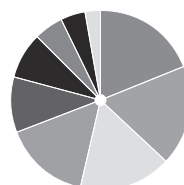
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

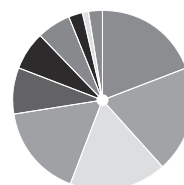
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

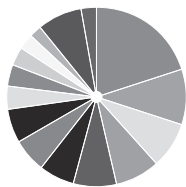


19,1	Technologie
18,0	Consommation discrétionnaire
16,6	Services financiers
15,7	Produits industriels
9,9	Matériaux
8,3	Consommation courante
5,2	Soins de santé
4,6	Énergie
2,6	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013

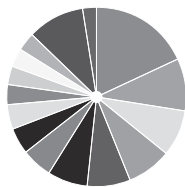


19,4	Consommation discrétionnaire
19,2	Services financiers
17,4	Produits industriels
16,6	Technologie
8,4	Matériaux
7,0	Consommation courante
5,9	Soins de santé
2,5	Énergie
1,3	Télécommunications
2,3	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


● 20,1 Royaume-Uni
● 9,9 Japon
● 8,4 Îles Caïmans
● 8,0 Suisse
● 7,8 Suède
● 6,4 France
● 6,3 Australie
● 5,9 Allemagne
● 4,4 Espagne
● 3,8 Hong Kong
● 3,2 Danemark
● 3,0 Brésil
● 2,2 Corée du Sud
● 8,0 Autres pays**
● 2,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


● 18,2 Royaume-Uni
● 9,3 Suède
● 8,6 Suisse
● 7,9 Japon
● 7,7 France
● 7,3 Îles Caïmans
● 5,6 Espagne
● 4,8 Allemagne
● 4,3 Australie
● 3,7 Hong Kong
● 3,4 Italie
● 3,3 Danemark
● 3,3 Corée du Sud
● 10,3 Autres pays**
● 2,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Atlas Copco, actions A	3,9
2. Baidu, C.A.A.E.	3,5
3. Industria de Diseno Textil	3,4
4. Prudential	3,3
5. L'Oréal	3,1
6. Tencent Holdings	3,1
7. Rolls-Royce Holdings	3,0
8. Pinault-Printemps-Redoute	2,9
9. Compagnie Financière Richemont, classe A	2,9
10. ARM Holdings	2,8
11. Standard Chartered	2,6
12. Syngenta	2,6
13. Rakuten	2,6
14. Novo Nordisk	2,4
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
16. Svenska Handelsbanken	2,3
17. AIA Group	2,2
18. British American Tobacco	1,9
19. SMC Corporation	1,8
20. Fiat	1,7
21. Essilor International	1,7
22. Banco Santander	1,6
23. Unicredit	1,6
24. Samsung Electronics, C.I.A.E.	1,6
25. Meggitt	1,6
Total	62,4

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie A) affichait un rendement de 11,40 %, comparativement à 13,99 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Monde (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Le portefeuille a produit un solide rendement absolu au cours du semestre grâce aux facteurs recherchés par le sous-gestionnaire de portefeuille : flux de trésorerie solides et rendement durable pour les actionnaires. Le portefeuille a été surclassé par l'indice MSCI Monde, mais lorsque les marchés connaissent une croissance rapide, les entreprises au flux de trésorerie à la hausse et qui offrent un rendement aux actionnaires ont tendance à afficher une performance inférieure à celle du marché en raison de la hausse des multiples d'évaluation.

Le portefeuille a profité de la sélection de titres dans les secteurs des services de télécommunication et des services publics, bien que la sous-pondération de ces secteurs ait nui au rendement. En revanche, la sous-pondération des secteurs des technologies de l'information et des matériaux a contribué au rendement relatif, puisqu'en général, ces secteurs ont affiché une performance décevante en raison du ralentissement de la croissance mondiale. L'absence d'exposition au Japon et l'exposition relativement faible au secteur des services financiers ont pénalisé le rendement relatif, tout comme la position en encaisse.

Un des titres ayant le plus contribué au rendement a été celui de la compagnie pharmaceutique suisse Roche Holdings. Le titre de Munich Re, le plus grand réassureur au monde, a également contribué au rendement de façon importante. Malgré la solide performance du titre, il offre encore un rendement en dividendes de 4,6 %.

De nombreuses entreprises du Royaume-Uni ont nui au rendement. Pearson a annoncé des résultats décevants pour l'exercice en raison de la faiblesse du secteur nord-américain de l'éducation, qui continue d'être affecté par l'environnement macroéconomique global et par la réduction des dépenses publiques. Le titre de FirstGroup, exploitant d'autobus et de trains au Royaume-Uni et en Amérique du Nord, a également nui au rendement.

Événements récents

Les marchés boursiers ont affiché des gains importants en matière de prix au cours des 18 derniers mois, en raison principalement de la croissance des multiples d'évaluation issue de l'assouplissement quantitatif. Maintenant que les banques centrales ont testé les limites de la détente monétaire, le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que les titres de certains marchés cessent bientôt de profiter de la croissance des évaluations.

Si la hausse des évaluations en tant que source de rendement s'essouffle, les gains futurs devront provenir d'améliorations fondamentales dans la capacité des entreprises à augmenter leurs flux de trésorerie libre. Certaines entreprises auront du mal à y arriver dans le contexte actuel de croissance anémique. La plupart des marchés développés autres que les États-Unis demeurent aux prises avec une récession et la dette des gouvernements continuera de freiner la croissance pendant un certain temps, tout comme les mesures d'austérité conçues pour contenir la situation. Le sous-gestionnaire de portefeuille anticipe des rendements oscillant autour de 5 % seulement pour les marchés boursiers tant que persistera cet environnement.

Malgré tout, certaines entreprises ont prouvé qu'elles étaient en mesure d'augmenter leurs flux de trésorerie libre et de les répartir de façon efficace. Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que celles-ci dégageront des rendements intéressants. Les entreprises ayant des liquidités les utiliseront pour

créer de la valeur en réinvestissant dans la croissance de leurs activités, procéder à des acquisitions ou les retourner aux actionnaires sous forme de dividendes, de rachats d'actions ou de désendettement. De plus, dans un environnement de faibles rendements, les dividendes deviennent mathématiquement une composante de plus en plus importante du rendement total.

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce qu'une approche de placement cohérente dans des titres d'entreprises de grande qualité, qui génèrent des liquidités et dotées de judicieuses politiques de répartition du capital procure des rendements supérieurs au cours des prochaines années. Dans un environnement de croissance économique plus faible qu'au cours des cycles passés, le sous-gestionnaire de portefeuille perçoit des occasions, même si le marché pourrait stagner à court terme après une période de rendements démesurés.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 2 528 \$ (69 950 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A						
	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	23,82	21,78	21,50	22,59	24,83	38,43
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,53	0,96	0,73	0,17	0,74	1,03
Total des charges	(0,31)	(0,57)	(0,56)	(0,54)	(0,50)	(0,79)
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,02)	(0,37)	(0,36)	(1,89)	(7,90)	(2,39)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	2,50	2,16	0,54	0,88	6,20	(10,50)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,02)	(0,03)	(0,06)	(0,03)	(0,03)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	2,68	2,15	0,29	(1,41)	(1,49)	(12,67)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	0,25	—	—	0,19	0,29	0,13
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,91
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,25	—	—	0,19	0,29	1,04
Actif net à la fin de la période	26,26	23,82	21,78	21,50	22,59	24,83

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	145 157	138 191	178 941	179 393	286 651	276 251
Nombre de parts en circulation	5 523 214	5 797 849	8 202 446	8 339 965	12 666 588	11 095 327
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,56	2,48	2,48	2,48	2,48	2,47
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,56	2,51	2,51	2,53	2,57	2,47
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,14	0,11	0,25	0,13	0,13	0,05
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	25,36	14,37	144,75	63,31	48,65	23,87
Valeur liquidative par part (\$)	26,28	23,83	21,82	21,51	22,63	24,90

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,13 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

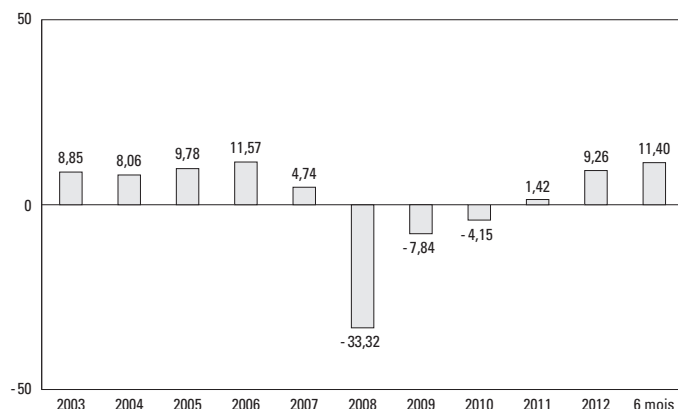
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,03 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)



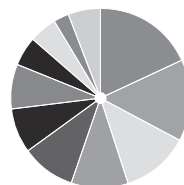
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 17 mai 2011, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Actions mondiales valeur, ainsi que ses stratégies de placement ont été modifiés. Nous sommes d'avis que si ces changements avaient été présents durant toute la période de mesure du rendement, ils auraient pu avoir une influence favorable sur celui-ci.

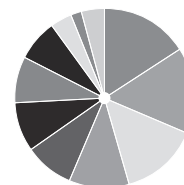
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



18,1	Consommation courante
14,9	Télécommunications
12,0	Services publics
10,3	Consommation discrétionnaire
9,9	Produits industriels
8,1	Énergie
8,0	Soins de santé
5,2	Services financiers
5,0	Technologie
2,8	Matériaux
5,7	Trésorerie et équivalents de trésorerie

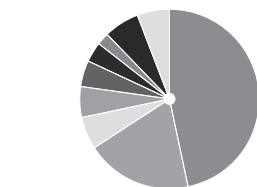
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



16,0	Consommation courante
15,5	Services publics
14,3	Télécommunications
10,6	Soins de santé
9,1	Consommation discrétionnaire
8,9	Produits industriels
8,2	Énergie
7,5	Services financiers
3,9	Technologie
2,1	Matériaux
3,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie A)

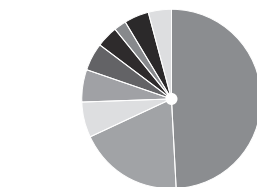
Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012



- 46,8 États-Unis
- 19,1 Royaume-Uni
- 5,9 France
- 5,5 Allemagne
- 4,7 Suisse
- 3,6 Canada
- 2,2 Belgique
- 6,5 Autres pays**
- 5,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013



- 49,3 États-Unis
- 18,9 Royaume-Uni
- 6,5 Allemagne
- 5,6 France
- 5,2 Suisse
- 3,9 Canada
- 2,0 Australie
- 4,7 Autres pays**
- 3,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,9
2. BCE	1,9
3. Swisscom	1,7
4. Vodafone Group	1,7
5. Kimberly-Clark	1,7
6. PPL Corporation	1,7
7. Duke Energy Corp.	1,6
8. Verizon Communications	1,6
9. CenturyLink	1,5
10. GlaxoSmithKline	1,5
11. BAE Systems	1,5
12. Altria Group	1,5
13. Reynolds American	1,5
14. AstraZeneca, C.A.A.E.	1,5
15. Lockheed Martin Corporation	1,5
16. Daimler AG	1,5
17. Roche Holding	1,4
18. Terna - Rete Elettricità Nazionale	1,4
19. Muenchener Rueckversicherung	1,4
20. Diamond Offshore Drilling	1,3
21. Philip Morris International	1,3
22. BASF	1,3
23. Total, série B	1,3
24. AbbVie	1,3
25. Royal Dutch Shell, C.A.A.E.	1,3
Total	39,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie T)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie T) affichait un rendement de 11,40 %, comparativement à 13,99 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Monde (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Le portefeuille a produit un solide rendement absolu au cours du semestre grâce aux facteurs recherchés par le sous-gestionnaire de portefeuille : flux de trésorerie solides et rendement durable pour les actionnaires. Le portefeuille a été surclassé par l'indice MSCI Monde, mais lorsque les marchés connaissent une croissance rapide, les entreprises au flux de trésorerie à la hausse et qui offrent un rendement aux actionnaires ont tendance à afficher une performance inférieure à celle du marché en raison de la hausse des multiples d'évaluation.

Le portefeuille a profité de la sélection de titres dans les secteurs des services de télécommunication et des services publics, bien que la sous-pondération de ces secteurs ait nui au rendement. En revanche, la sous-pondération des secteurs des technologies de l'information et des matériaux a contribué au rendement relatif, puisqu'en général, ces secteurs ont affiché une performance décevante en raison du ralentissement de la croissance mondiale. L'absence d'exposition au Japon et l'exposition relativement faible au secteur des services financiers ont pénalisé le rendement relatif, tout comme la position en encaisse.

Un des titres ayant le plus contribué au rendement a été celui de la compagnie pharmaceutique suisse Roche Holdings. Le titre de Munich Re, le plus grand réassureur au monde, a également contribué au rendement de façon importante. Malgré la solide performance du titre, il offre encore un rendement en dividendes de 4,6 %.

De nombreuses entreprises du Royaume-Uni ont nui au rendement. Pearson a annoncé des résultats décevants pour l'exercice en raison de la faiblesse du secteur nord-américain de l'éducation, qui continue d'être affecté par l'environnement macroéconomique global et par la réduction des dépenses publiques. Le titre de FirstGroup, exploitant d'autobus et de trains au Royaume-Uni et en Amérique du Nord, a également nui au rendement.

Événements récents

Les marchés boursiers ont affiché des gains importants en matière de prix au cours des 18 derniers mois, en raison principalement de la croissance des multiples d'évaluation issue de l'assouplissement quantitatif. Maintenant que les banques centrales ont testé les limites de la détente monétaire, le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que les titres de certains marchés cessent bientôt de profiter de la croissance des évaluations.

Si la hausse des évaluations en tant que source de rendement s'essouffle, les gains futurs devront provenir d'améliorations fondamentales dans la capacité des entreprises à augmenter leurs flux de trésorerie libre. Certaines entreprises auront du mal à y arriver dans le contexte actuel de croissance anémique. La plupart des marchés développés autres que les États-Unis demeurent aux prises avec une récession et la dette des gouvernements continuera de freiner la croissance pendant un certain temps, tout comme les mesures d'austérité conçues pour contenir la situation. Le sous-gestionnaire de portefeuille anticipe des rendements oscillant autour de 5 % seulement pour les marchés boursiers tant que persistera cet environnement.

Malgré tout, certaines entreprises ont prouvé qu'elles étaient en mesure d'augmenter leurs flux de trésorerie libre et de les répartir de façon efficace. Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que celles-ci dégageront des rendements intéressants. Les entreprises ayant des liquidités les utiliseront pour

créer de la valeur en réinvestissant dans la croissance de leurs activités, procéder à des acquisitions ou les retourner aux actionnaires sous forme de dividendes, de rachats d'actions ou de désendettement. De plus, dans un environnement de faibles rendements, les dividendes deviennent mathématiquement une composante de plus en plus importante du rendement total.

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce qu'une approche de placement cohérente dans des titres d'entreprises de grande qualité, qui génèrent des liquidités et dotées de judicieuses politiques de répartition du capital procure des rendements supérieurs au cours des prochaines années. Dans un environnement de croissance économique plus faible qu'au cours des cycles passés, le sous-gestionnaire de portefeuille perçoit des occasions, même si le marché pourrait stagner à court terme après une période de rendements démesurés.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 2 528 \$ (69 950 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie T						
	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	4,00	4,01	4,31	4,89	5,87	9,75
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,09	0,17	0,14	0,03	0,17	0,25
Total des charges	(0,05)	(0,10)	(0,11)	(0,11)	(0,11)	(0,20)
Gains (pertes) réalisé(e)s	—	(0,07)	(0,07)	(0,39)	(1,83)	(0,55)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,40	0,39	0,13	0,21	1,11	(2,61)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,44	0,39	0,08	(0,27)	(0,67)	(3,11)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	0,04	0,07	0,03	—	0,05	0,06
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,22
remboursement de capital	0,15	0,30	0,34	0,38	0,41	0,54
Distributions totales⁽³⁾	0,19	0,37	0,37	0,38	0,46	0,82
Actif net à la fin de la période	4,26	4,00	4,01	4,31	4,89	5,87

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	17 301	17 078	26 551	31 551	47 297	64 590
Nombre de parts en circulation	4 057 711	4 264 500	6 611 894	7 311 013	9 649 101	10 971 313
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,55	2,48	2,48	2,48	2,48	2,47
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,55	2,51	2,51	2,53	2,57	2,47
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,14	0,11	0,25	0,13	0,13	0,05
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	25,36	14,37	144,75	63,31	48,65	23,87
Valeur liquidative par part (\$)	4,26	4,00	4,02	4,32	4,90	5,89

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie T) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,13 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

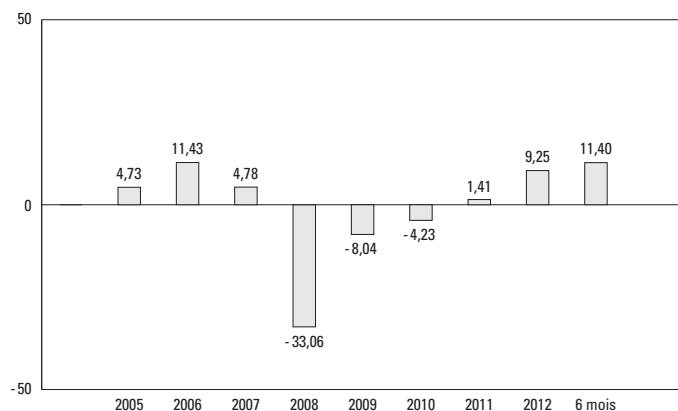
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,03 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)



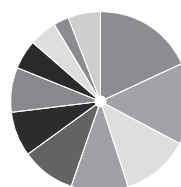
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 17 mai 2011, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Actions mondiales valeur, ainsi que ses stratégies de placement ont été modifiés. Nous sommes d'avis que si ces changements avaient été présents durant toute la période de mesure du rendement, ils auraient pu avoir une influence favorable sur celui-ci.

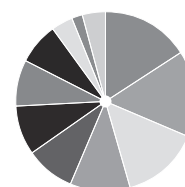
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

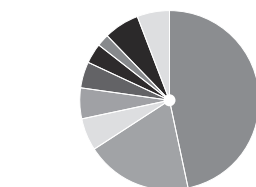
Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



18,1	Consommation courante
14,9	Télécommunications
12,0	Services publics
10,3	Consommation discrétionnaire
9,9	Produits industriels
8,1	Énergie
8,0	Soins de santé
5,2	Services financiers
5,0	Technologie
2,8	Matériaux
5,7	Trésorerie et équivalents de trésorerie

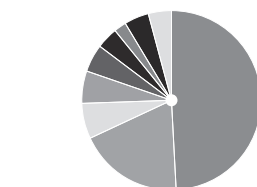


16,0	Consommation courante
15,5	Services publics
14,3	Télécommunications
10,6	Soins de santé
9,1	Consommation discrétionnaire
8,9	Produits industriels
8,2	Énergie
7,5	Services financiers
3,9	Technologie
2,1	Matériaux
3,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


- 46,8 États-Unis
- 19,1 Royaume-Uni
- 5,9 France
- 5,5 Allemagne
- 4,7 Suisse
- 3,6 Canada
- 2,2 Belgique
- 6,5 Autres pays**
- 5,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


- 49,3 États-Unis
- 18,9 Royaume-Uni
- 6,5 Allemagne
- 5,6 France
- 5,2 Suisse
- 3,9 Canada
- 2,0 Australie
- 4,7 Autres pays**
- 3,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie T du Fonds Desjardins Mondial de dividendes font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les parts de catégorie T se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et I. Elles comportent le même pourcentage de frais de gestion que les parts de catégorie A.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,9
2. BCE	1,9
3. Swisscom	1,7
4. Vodafone Group	1,7
5. Kimberly-Clark	1,7
6. PPL Corporation	1,7
7. Duke Energy Corp.	1,6
8. Verizon Communications	1,6
9. CenturyLink	1,5
10. GlaxoSmithKline	1,5
11. BAE Systems	1,5
12. Altria Group	1,5
13. Reynolds American	1,5
14. AstraZeneca, C.A.A.E.	1,5
15. Lockheed Martin Corporation	1,5
16. Daimler AG	1,5
17. Roche Holding	1,4
18. Terna - Rete Elettricità Nazionale	1,4
19. Muenchener Rueckversicherung	1,4
20. Diamond Offshore Drilling	1,3
21. Philip Morris International	1,3
22. BASF	1,3
23. Total, série B	1,3
24. AbbVie	1,3
25. Royal Dutch Shell, C.A.A.E.	1,3
Total	39,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie I) affichait un rendement de 12,78 %, comparativement à 13,99 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Monde (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Le portefeuille a produit un solide rendement absolu au cours du semestre grâce aux facteurs recherchés par le sous-gestionnaire de portefeuille : flux de trésorerie solides et rendement durable pour les actionnaires. Le portefeuille a été surclassé par l'indice MSCI Monde, mais lorsque les marchés connaissent une croissance rapide, les entreprises au flux de trésorerie à la hausse et qui offrent un rendement aux actionnaires ont tendance à afficher une performance inférieure à celle du marché en raison de la hausse des multiples d'évaluation.

Le portefeuille a profité de la sélection de titres dans les secteurs des services de télécommunication et des services publics, bien que la sous-pondération de ces secteurs ait nui au rendement. En revanche, la sous-pondération des secteurs des technologies de l'information et des matériaux a contribué au rendement relatif, puisqu'en général, ces secteurs ont affiché une performance décevante en raison du ralentissement de la croissance mondiale. L'absence d'exposition au Japon et l'exposition relativement faible au secteur des services financiers ont pénalisé le rendement relatif, tout comme la position en encaisse.

Un des titres ayant le plus contribué au rendement a été celui de la compagnie pharmaceutique suisse Roche Holdings. Le titre de Munich Re, le plus grand réassureur au monde, a également contribué au rendement de façon importante. Malgré la solide performance du titre, il offre encore un rendement en dividendes de 4,6 %.

De nombreuses entreprises du Royaume-Uni ont nui au rendement. Pearson a annoncé des résultats décevants pour l'exercice en raison de la faiblesse du secteur nord-américain de l'éducation, qui continue d'être affecté par l'environnement macroéconomique global et par la réduction des dépenses publiques. Le titre de FirstGroup, exploitant d'autobus et de trains au Royaume-Uni et en Amérique du Nord, a également nui au rendement.

Événements récents

Les marchés boursiers ont affiché des gains importants en matière de prix au cours des 18 derniers mois, en raison principalement de la croissance des multiples d'évaluation issue de l'assouplissement quantitatif. Maintenant que les banques centrales ont testé les limites de la détente monétaire, le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que les titres de certains marchés cessent bientôt de profiter de la croissance des évaluations.

Si la hausse des évaluations en tant que source de rendement s'essouffle, les gains futurs devront provenir d'améliorations fondamentales dans la capacité des entreprises à augmenter leurs flux de trésorerie libre. Certaines entreprises auront du mal à y arriver dans le contexte actuel de croissance anémique. La plupart des marchés développés autres que les États-Unis demeurent aux prises avec une récession et la dette des gouvernements continuera de freiner la croissance pendant un certain temps, tout comme les mesures d'austérité conçues pour contenir la situation. Le sous-gestionnaire de portefeuille anticipe des rendements oscillant autour de 5 % seulement pour les marchés boursiers tant que persistera cet environnement.

Malgré tout, certaines entreprises ont prouvé qu'elles étaient en mesure d'augmenter leurs flux de trésorerie libre et de les répartir de façon efficace. Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que celles-ci dégageront des rendements intéressants. Les entreprises ayant des liquidités les utiliseront pour

créer de la valeur en réinvestissant dans la croissance de leurs activités, procéder à des acquisitions ou les retourner aux actionnaires sous forme de dividendes, de rachats d'actions ou de désendettement. De plus, dans un environnement de faibles rendements, les dividendes deviennent mathématiquement une composante de plus en plus importante du rendement total.

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce qu'une approche de placement cohérente dans des titres d'entreprises de grande qualité, qui génèrent des liquidités et dotées de judicieuses politiques de répartition du capital procure des rendements supérieurs au cours des prochaines années. Dans un environnement de croissance économique plus faible qu'au cours des cycles passés, le sous-gestionnaire de portefeuille perçoit des occasions, même si le marché pourrait stagner à court terme après une période de rendements démesurés.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie I)

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	12,06	11,08	10,47	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,27	0,49	0,16	0,04
Total des charges	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,01	(0,07)	0,01	0,02
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,31	0,54	0,89	0,42
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,01)	(0,01)	(0,03)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	1,58	0,95	1,03	0,47
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,01	—	—	—
des dividendes	0,23	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions totales ⁽³⁾	0,24	—	—	—
Actif net à la fin de la période	13,33	12,06	—	10,47

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	339 038	218 323	—	27 887
Nombre de parts en circulation	25 420 451	18 098 946	—	2 661 931
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,14	0,12	0,25	0,13
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	25,36	14,37	144,75	63,31
Valeur liquidative par part (\$)	13,34	12,06	—	10,48

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

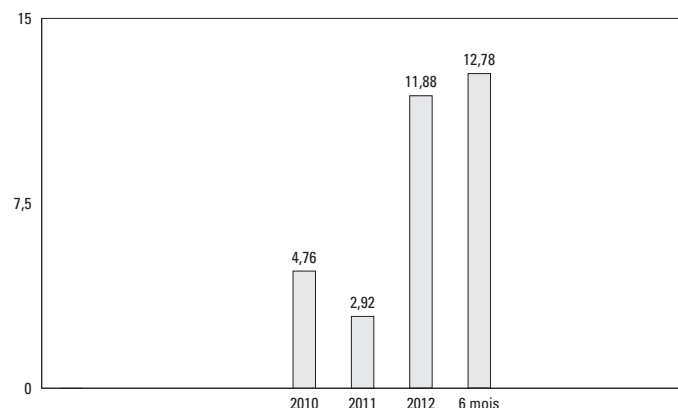
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

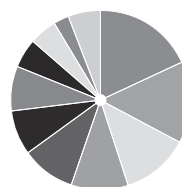


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 17 mai 2011, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Actions mondiales valeur, ainsi que ses stratégies de placement ont été modifiés. Nous sommes d'avis que si ces changements avaient été présents durant toute la période de mesure du rendement, ils auraient pu avoir une influence favorable sur celui-ci.

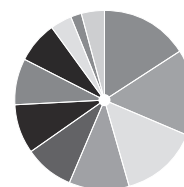
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012



18,1	Consommation courante
14,9	Télécommunications
12,0	Services publics
10,3	Consommation discrétionnaire
9,9	Produits industriels
8,1	Énergie
8,0	Soins de santé
5,2	Services financiers
5,0	Technologie
2,8	Matériaux
5,7	Trésorerie et équivalents de trésorerie

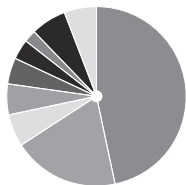
Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



16,0	Consommation courante
15,5	Services publics
14,3	Télécommunications
10,6	Soins de santé
9,1	Consommation discrétionnaire
8,9	Produits industriels
8,2	Énergie
7,5	Services financiers
3,9	Technologie
2,1	Matériaux
3,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Fonds Desjardins Mondial de dividendes (parts de catégorie I)

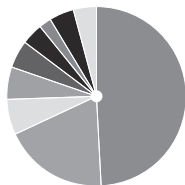
Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012



- 46,8 États-Unis
- 19,1 Royaume-Uni
- 5,9 France
- 5,5 Allemagne
- 4,7 Suisse
- 3,6 Canada
- 2,2 Belgique
- 6,5 Autres pays**
- 5,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013



- 49,3 États-Unis
- 18,9 Royaume-Uni
- 6,5 Allemagne
- 5,6 France
- 5,2 Suisse
- 3,9 Canada
- 2,0 Australie
- 4,7 Autres pays**
- 3,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Mondial de dividendes se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégories A et T.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,9
2. BCE	1,9
3. Swisscom	1,7
4. Vodafone Group	1,7
5. Kimberly-Clark	1,7
6. PPL Corporation	1,7
7. Duke Energy Corp.	1,6
8. Verizon Communications	1,6
9. CenturyLink	1,5
10. GlaxoSmithKline	1,5
11. BAE Systems	1,5
12. Altria Group	1,5
13. Reynolds American	1,5
14. AstraZeneca, C.A.A.E.	1,5
15. Lockheed Martin Corporation	1,5
16. Daimler AG	1,5
17. Roche Holding	1,4
18. Terna - Rete Elettricità Nazionale	1,4
19. Muenchener Rueckversicherung	1,4
20. Diamond Offshore Drilling	1,3
21. Philip Morris International	1,3
22. BASF	1,3
23. Total, série B	1,3
24. AbbVie	1,3
25. Royal Dutch Shell, C.A.A.E.	1,3
Total	39,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie A) affichait un rendement de 11,20 %, comparativement à 13,99 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Monde (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Les marchés boursiers mondiaux ont affiché une reprise au cours du dernier semestre, les injections de liquidités des banques centrales d'Europe et des États-Unis ayant alimenté les prix des actifs. Dans l'ensemble, les pays des marchés développés ont surclassé leurs homologues des pays émergents.

La sous-pondération du Japon a été le facteur ayant le plus nui au Fonds, ce marché ayant affiché une progression à la suite de l'élection du Parti libéral démocrate et en raison des attentes selon lesquelles la Banque du Japon devrait poursuivre la mise en place de mesures agressives d'assouplissement fiscal et monétaire. La sélection de titres a également pénalisé le rendement, le titre de Daito Trust Construction figurant parmi ceux ayant le plus nui à la performance. Les positions dans le secteur des services financiers ont aussi affecté le rendement relatif. Quant au titre de l'assureur australien QBE Insurance, il a été affecté par les préoccupations liées au fait que les réclamations ayant suivi l'ouragan Sandy, ainsi que des activités abandonnées ou restructurées en Amérique du Nord, puissent entraîner une baisse des marges de l'entreprise.

Sur une note positive, la surpondération de la Suisse a été bénéfique pour le Fonds, le marché boursier y ayant affiché des gains en raison de données économiques positives. Les positions dans le secteur des soins de santé, dont les fabricants de médicaments suisses Roche et Novartis, ont figuré parmi les principaux éléments ayant contribué au rendement relatif. Le cours de l'action de Roche a connu une hausse après l'annonce de l'approbation par les autorités réglementaires américaines de son traitement contre le cancer du sein et d'un médicament contre le cancer colorectal. Quant à Novartis, son titre a été alimenté par des bénéfices supérieurs aux attentes au quatrième trimestre. L'absence de position dans Apple a aussi favorisé le rendement, le cours de son action ayant reculé après l'annonce des taux de croissance les plus faibles depuis des années, et l'indication selon laquelle cette tendance pourrait se poursuivre.

Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis des positions dans plusieurs entreprises américaines, notamment le groupe Chevron, une société pétrolière intégrée et bien gérée dotée d'une solide base d'actifs et affichant une croissance stable. Le sous-gestionnaire de portefeuille a également ajouté le titre de l'entreprise de gaz industriels Praxair, qui bénéficie de prix élevés, de barrières importantes à l'entrée ainsi que de contrats à long terme. Il a aussi ajouté le titre du fournisseur d'appareils de soins de santé américain Baxter International, qui présente un bilan solide et des flux de trésorerie sains. Cela dit, la position dans Kraft Foods a été cédée, puisque son évaluation semblait élevée et que ses perspectives se sont assombries après la scission de sa filiale d'aliments à grignoter Mondelez.

Événements récents

Même si les prix des actifs ont augmenté à la suite des interventions vigoureuses des banques centrales visant à relancer leur économie, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent, puisque ces mesures de relance non conventionnelles ne s'attaquent pas aux problèmes structurels sous-jacents de l'économie mondiale. Avec la poursuite des enjeux politiques dans la zone euro et aux États-Unis, les banques centrales pourraient être forcées de continuer à injecter des liquidités, en fonction d'un coût toutefois discutable. En ce qui concerne les sociétés, si le dollar américain demeure fort, les perspectives en matière de bénéfices

pourraient être affectées. Compte tenu du contexte actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur la valeur relative des entreprises.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 12 119 \$ (21 438 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	9,55	8,48	8,65	8,43	8,25	10,70
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,12	0,28	0,30	0,26	0,26	0,36
Total des charges	(0,13)	(0,23)	(0,23)	(0,21)	(0,19)	(0,26)
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,01)	0,09	0,03	(0,18)	(1,39)	0,53
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,08	1,21	(0,27)	0,46	1,48	(2,84)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,06	1,35	(0,18)	0,32	0,15	(2,23)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—	—	—
Actif net à la fin de la période	10,62	9,55	8,48	8,65	8,43	8,25

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	67 698	66 908	170 749	172 409	129 394	128 805
Nombre de parts en circulation	6 369 787	7 000 415	20 104 754	19 929 409	15 302 100	15 588 576
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,66	2,54	2,54	2,54	2,54	2,64
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,66	2,54	2,55	2,61	2,67	2,67
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,08	0,05	0,07	0,09	0,11	0,18
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	7,68	14,94	23,00	22,72	33,57	92,71
Valeur liquidative par part (\$)	10,63	9,56	8,49	8,65	8,46	8,26

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,19 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

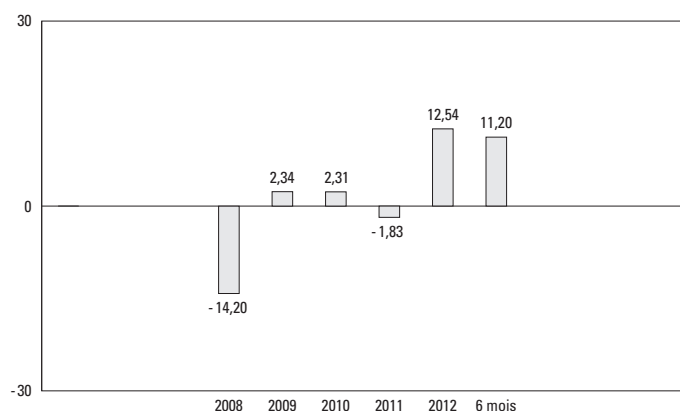
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,09 %
– Rémunération des courtiers	1,00 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


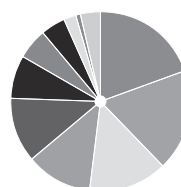
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 18 janvier 2008, le Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Sélection Actions mondiales, a fusionné avec le Fonds Desjardins Fidelity Mondial. Par la même occasion, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, aucune donnée sur le rendement antérieure au 18 janvier 2008 n'est présentée.

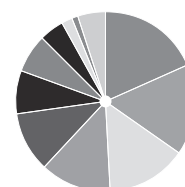
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

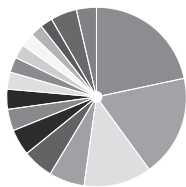
Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



● 19,7	Services financiers
● 18,2	Consommation courante
● 14,1	Énergie
● 12,1	Technologie
● 11,7	Soins de santé
● 7,7	Produits industriels
● 5,6	Télécommunications
● 4,5	Matériaux
● 2,0	Services publics
● 1,0	Consommation discrétionnaire
● 3,4	Trésorerie et équivalents de trésorerie

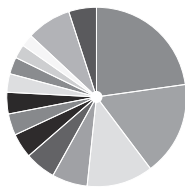


● 18,6	Services financiers
● 16,3	Consommation courante
● 14,5	Énergie
● 12,8	Soins de santé
● 10,6	Technologie
● 7,9	Produits industriels
● 6,8	Matériaux
● 4,6	Télécommunications
● 2,0	Services publics
● 1,0	Consommation discrétionnaire
● 4,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


21,7	États-Unis
18,4	Royaume-Uni
12,3	Suisse
6,4	Japon
5,6	Brésil
4,5	Suède
4,0	Taiwan
3,7	Hong Kong
3,0	Canada
2,7	Luxembourg
2,7	Corée du Sud
2,4	Italie
2,2	Australie
2,1	Mexique
4,9	Autres pays**
3,4	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


22,8	États-Unis
17,0	Royaume-Uni
12,1	Suisse
6,3	Japon
5,5	Brésil
4,5	Suède
3,9	Canada
3,9	Taiwan
3,4	Hong Kong
3,0	Luxembourg
2,4	Corée du Sud
2,3	Italie
8,0	Autres pays**
4,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

**% de la
valeur liquidative**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9
2. Roche Holding	4,0
3. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company, C.A.A.E.	3,9
4. Vodafone Group	3,7
5. British American Tobacco	3,5
6. Johnson & Johnson	3,5
7. Philip Morris International	3,4
8. Tenaris, C.A.A.E.	3,0
9. Standard Chartered	3,0
10. Novartis	2,9
11. Royal Dutch Shell, classe B	2,9
12. Zurich Financial Services	2,8
13. PepsiCo	2,5
14. Banco Bradesco, C.A.A.E.	2,5
15. CVS Caremark Corporation	2,5
16. Nestlé	2,4
17. Eni	2,3
18. Samsung Electronics, C.I.A.E., sans droit de vote	2,1
19. Vale	2,0
20. Centrica	2,0
21. Fomento Economico Mexicano, C.A.A.E.	2,0
22. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,0
23. EOG Resources	2,0
24. United Technologies Corporation	1,9
25. HSBC Holdings	1,9
Total	69,6

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie T)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie T) affichait un rendement de 11,20 %, comparativement à 13,99 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Monde (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Les marchés boursiers mondiaux ont affiché une reprise au cours du dernier semestre, les injections de liquidités des banques centrales d'Europe et des États-Unis ayant alimenté les prix des actifs. Dans l'ensemble, les pays des marchés développés ont surclassé leurs homologues des pays émergents.

La sous-pondération du Japon a été le facteur ayant le plus nui au Fonds, ce marché ayant affiché une progression à la suite de l'élection du Parti libéral démocrate et en raison des attentes selon lesquelles la Banque du Japon devrait poursuivre la mise en place de mesures agressives d'assouplissement fiscal et monétaire. La sélection de titres a également pénalisé le rendement, le titre de Daito Trust Construction figurant parmi ceux ayant le plus nui à la performance. Les positions dans le secteur des services financiers ont aussi affecté le rendement relatif. Quant au titre de l'assureur australien QBE Insurance, il a été affecté par les préoccupations liées au fait que les réclamations ayant suivi l'ouragan Sandy, ainsi que des activités abandonnées ou restructurées en Amérique du Nord, puissent entraîner une baisse des marges de l'entreprise.

Sur une note positive, la surpondération de la Suisse a été bénéfique pour le Fonds, le marché boursier y ayant affiché des gains en raison de données économiques positives. Les positions dans le secteur des soins de santé, dont les fabricants de médicaments suisses Roche et Novartis, ont figuré parmi les principaux éléments ayant contribué au rendement relatif. Le cours de l'action de Roche a connu une hausse après l'annonce de l'approbation par les autorités réglementaires américaines de son traitement contre le cancer du sein et d'un médicament contre le cancer colorectal. Quant à Novartis, son titre a été alimenté par des bénéfices supérieurs aux attentes au quatrième trimestre. L'absence de position dans Apple a aussi favorisé le rendement, le cours de son action ayant reculé après l'annonce des taux de croissance les plus faibles depuis des années, et l'indication selon laquelle cette tendance pourrait se poursuivre.

Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis des positions dans plusieurs entreprises américaines, notamment le groupe Chevron, une société pétrolière intégrée et bien gérée dotée d'une solide base d'actifs et affichant une croissance stable. Le sous-gestionnaire de portefeuille a également ajouté le titre de l'entreprise de gaz industriels Praxair, qui bénéficie de prix élevés, de barrières importantes à l'entrée ainsi que de contrats à long terme. Il a aussi ajouté le titre du fournisseur d'appareils de soins de santé américain Baxter International, qui présente un bilan solide et des flux de trésorerie sains. Cela dit, la position dans Kraft Foods a été cédée, puisque son évaluation semblait élevée et que ses perspectives se sont assombries après la scission de sa filiale d'aliments à grignoter Mondelez.

Événements récents

Même si les prix des actifs ont augmenté à la suite des interventions vigoureuses des banques centrales visant à relancer leur économie, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent, puisque ces mesures de relance non conventionnelles ne s'attaquent pas aux problèmes structurels sous-jacents de l'économie mondiale. Avec la poursuite des enjeux politiques dans la zone euro et aux États-Unis, les banques centrales pourraient être forcées de continuer à injecter des liquidités, en fonction d'un coût toutefois discutable. En ce qui concerne les sociétés, si le dollar américain demeure fort, les perspectives en matière de bénéfices

pourraient être affectées. Compte tenu du contexte actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur la valeur relative des entreprises.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 12 119 \$ (21 438 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (7 mois)* \$
Actif net au début de la période	6,93	6,70	7,41	7,84	8,41	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,08	0,22	0,24	0,23	0,25	0,26
Total des charges	(0,08)	(0,18)	(0,19)	(0,19)	(0,18)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,01)	0,07	0,03	(0,17)	(1,38)	—
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,76	0,84	(0,15)	0,29	1,24	(1,28)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,75	0,95	(0,08)	0,15	(0,08)	(1,18)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	0,05	0,05	0,04	0,07	0,11
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	0,30	0,55	0,55	0,55	0,57	0,38
Distributions totales⁽³⁾	0,30	0,60	0,60	0,59	0,64	0,49
Actif net à la fin de la période	7,39	6,93	6,70	7,41	7,84	8,41

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en mars 2008.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (7 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	4 079	4 121	8 007	9 583	9 880	11 762
Nombre de parts en circulation	551 244	594 095	1 192 376	1 292 820	1 256 859	1 396 081
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,66	2,53	2,54	2,54	2,54	2,54
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,66	2,53	2,55	2,60	2,66	2,63
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,08	0,05	0,07	0,09	0,11	0,18
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	7,68	14,94	23,00	22,72	33,57	92,71
Valeur liquidative par part (\$)	7,40	6,94	6,71	7,41	7,86	8,43

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en mars 2008.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie T) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,19 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

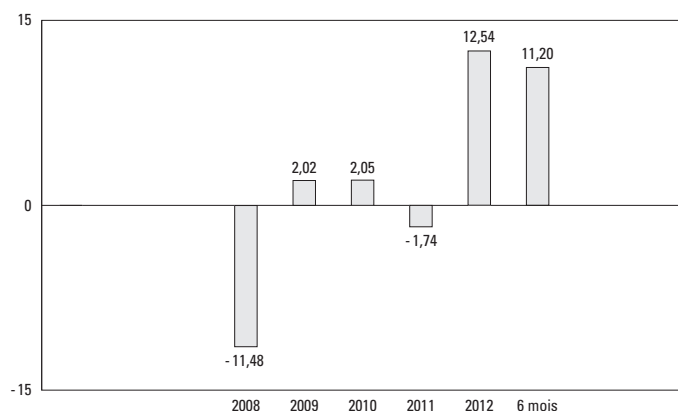
– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,09 %
– Rémunération des courtiers	1,00 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)



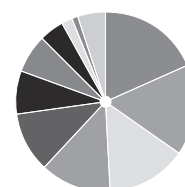
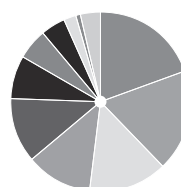
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total

du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

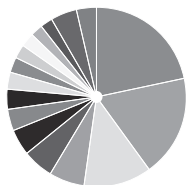
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



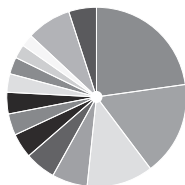
● 19,7	Services financiers
● 18,2	Consommation courante
● 14,1	Énergie
● 12,1	Technologie
● 11,7	Soins de santé
● 7,7	Produits industriels
● 5,6	Télécommunications
● 4,5	Matériaux
● 2,0	Services publics
● 1,0	Consommation discrétionnaire
● 3,4	Trésorerie et équivalents de trésorerie

● 18,6	Services financiers
● 16,3	Consommation courante
● 14,5	Énergie
● 12,8	Soins de santé
● 10,6	Technologie
● 7,9	Produits industriels
● 6,8	Matériaux
● 4,6	Télécommunications
● 2,0	Services publics
● 1,0	Consommation discrétionnaire
● 4,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


21,7	États-Unis
18,4	Royaume-Uni
12,3	Suisse
6,4	Japon
5,6	Brésil
4,5	Suède
4,0	Taiwan
3,7	Hong Kong
3,0	Canada
2,7	Luxembourg
2,7	Corée du Sud
2,4	Italie
2,2	Australie
2,1	Mexique
4,9	Autres pays**
3,4	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


22,8	États-Unis
17,0	Royaume-Uni
12,1	Suisse
6,3	Japon
5,5	Brésil
4,5	Suède
3,9	Canada
3,9	Taiwan
3,4	Hong Kong
3,0	Luxembourg
2,4	Corée du Sud
2,3	Italie
8,0	Autres pays**
4,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie T du Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les parts de catégorie T se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et I. Elles comportent le même pourcentage de frais de gestion que les parts de catégorie A.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

**% de la
valeur liquidative**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9
2. Roche Holding	4,0
3. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company, C.A.A.E.	3,9
4. Vodafone Group	3,7
5. British American Tobacco	3,5
6. Johnson & Johnson	3,5
7. Philip Morris International	3,4
8. Tenaris, C.A.A.E.	3,0
9. Standard Chartered	3,0
10. Novartis	2,9
11. Royal Dutch Shell, classe B	2,9
12. Zurich Financial Services	2,8
13. PepsiCo	2,5
14. Banco Bradesco, C.A.A.E.	2,5
15. CVS Caremark Corporation	2,5
16. Nestlé	2,4
17. Eni	2,3
18. Samsung Electronics, C.I.A.E., sans droit de vote	2,1
19. Vale	2,0
20. Centrica	2,0
21. Fomento Economico Mexicano, C.A.A.E.	2,0
22. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,0
23. EOG Resources	2,0
24. United Technologies Corporation	1,9
25. HSBC Holdings	1,9
Total	69,6

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégorie I) affichait un rendement de 12,64 %, comparativement à 13,99 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Monde (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

Les marchés boursiers mondiaux ont affiché une reprise au cours du dernier semestre, les injections de liquidités des banques centrales d'Europe et des États-Unis ayant alimenté les prix des actifs. Dans l'ensemble, les pays des marchés développés ont surclassé leurs homologues des pays émergents.

La sous-pondération du Japon a été le facteur ayant le plus nui au Fonds, ce marché ayant affiché une progression à la suite de l'élection du Parti libéral démocrate et en raison des attentes selon lesquelles la Banque du Japon devrait poursuivre la mise en place de mesures agressives d'assouplissement fiscal et monétaire. La sélection de titres a également pénalisé le rendement, le titre de Daito Trust Construction figurant parmi ceux ayant le plus nui à la performance. Les positions dans le secteur des services financiers ont aussi affecté le rendement relatif. Quant au titre de l'assureur australien QBE Insurance, il a été affecté par les préoccupations liées au fait que les réclamations ayant suivi l'ouragan Sandy, ainsi que des activités abandonnées ou restructurées en Amérique du Nord, puissent entraîner une baisse des marges de l'entreprise.

Sur une note positive, la surpondération de la Suisse a été bénéfique pour le Fonds, le marché boursier y ayant affiché des gains en raison de données économiques positives. Les positions dans le secteur des soins de santé, dont les fabricants de médicaments suisses Roche et Novartis, ont figuré parmi les principaux éléments ayant contribué au rendement relatif. Le cours de l'action de Roche a connu une hausse après l'annonce de l'approbation par les autorités réglementaires américaines de son traitement contre le cancer du sein et d'un médicament contre le cancer colorectal. Quant à Novartis, son titre a été alimenté par des bénéfices supérieurs aux attentes au quatrième trimestre. L'absence de position dans Apple a aussi favorisé le rendement, le cours de son action ayant reculé après l'annonce des taux de croissance les plus faibles depuis des années, et l'indication selon laquelle cette tendance pourrait se poursuivre.

Au cours du semestre, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis des positions dans plusieurs entreprises américaines, notamment le groupe Chevron, une société pétrolière intégrée et bien gérée dotée d'une solide base d'actifs et affichant une croissance stable. Le sous-gestionnaire de portefeuille a également ajouté le titre de l'entreprise de gaz industriels Praxair, qui bénéficie de prix élevés, de barrières importantes à l'entrée ainsi que de contrats à long terme. Il a aussi ajouté le titre du fournisseur d'appareils de soins de santé américain Baxter International, qui présente un bilan solide et des flux de trésorerie sains. Cela dit, la position dans Kraft Foods a été cédée, puisque son évaluation semblait élevée et que ses perspectives se sont assombries après la scission de sa filiale d'aliments à grignoter Mondelez.

Événements récents

Même si les prix des actifs ont augmenté à la suite des interventions vigoureuses des banques centrales visant à relancer leur économie, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent, puisque ces mesures de relance non conventionnelles ne s'attaquent pas aux problèmes structurels sous-jacents de l'économie mondiale. Avec la poursuite des enjeux politiques dans la zone euro et aux États-Unis, les banques centrales pourraient être forcées de continuer à injecter des liquidités, en fonction d'un coût toutefois discutable. En ce qui concerne les sociétés, si le dollar américain demeure fort, les perspectives en matière de bénéfices

pourraient être affectées. Compte tenu du contexte actuel, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur la valeur relative des entreprises.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	11,09	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,14	0,33
Total des charges	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,01)	0,06
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,26	0,41
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,39	0,80
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—
Actif net à la fin de la période	12,49	11,09

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	233 634	151 241
Nombre de parts en circulation	18 694 348	13 630 967
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,08	0,06
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	7,68	14,94
Valeur liquidative par part (\$)	12,50	11,10

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

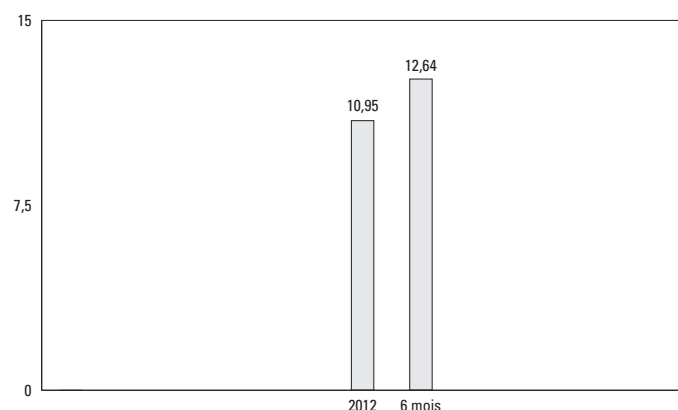
* Début des opérations en novembre 2011.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

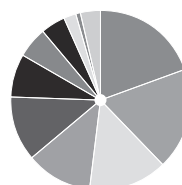
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

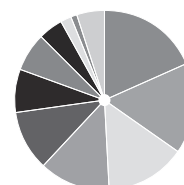
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

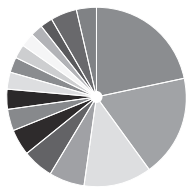


19,7	Services financiers
18,2	Consommation courante
14,1	Énergie
12,1	Technologie
11,7	Soins de santé
7,7	Produits industriels
5,6	Télécommunications
4,5	Matériaux
2,0	Services publics
1,0	Consommation discrétionnaire
3,4	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013

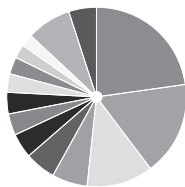


18,6	Services financiers
16,3	Consommation courante
14,5	Énergie
12,8	Soins de santé
10,6	Technologie
7,9	Produits industriels
6,8	Matériaux
4,6	Télécommunications
2,0	Services publics
1,0	Consommation discrétionnaire
4,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


21,7	États-Unis
18,4	Royaume-Uni
12,3	Suisse
6,4	Japon
5,6	Brésil
4,5	Suède
4,0	Taiwan
3,7	Hong Kong
3,0	Canada
2,7	Luxembourg
2,7	Corée du Sud
2,4	Italie
2,2	Australie
2,1	Mexique
4,9	Autres pays**
3,4	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


22,8	États-Unis
17,0	Royaume-Uni
12,1	Suisse
6,3	Japon
5,5	Brésil
4,5	Suède
3,9	Canada
3,9	Taiwan
3,4	Hong Kong
3,0	Luxembourg
2,4	Corée du Sud
2,3	Italie
8,0	Autres pays**
4,9	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégories A et T.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

**% de la
valeur liquidative**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9
2. Roche Holding	4,0
3. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company, C.A.A.E.	3,9
4. Vodafone Group	3,7
5. British American Tobacco	3,5
6. Johnson & Johnson	3,5
7. Philip Morris International	3,4
8. Tenaris, C.A.A.E.	3,0
9. Standard Chartered	3,0
10. Novartis	2,9
11. Royal Dutch Shell, classe B	2,9
12. Zurich Financial Services	2,8
13. PepsiCo	2,5
14. Banco Bradesco, C.A.A.E.	2,5
15. CVS Caremark Corporation	2,5
16. Nestlé	2,4
17. Eni	2,3
18. Samsung Electronics, C.I.A.E., sans droit de vote	2,1
19. Vale	2,0
20. Centrica	2,0
21. Fomento Economico Mexicano, C.A.A.E.	2,0
22. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,0
23. EOG Resources	2,0
24. United Technologies Corporation	1,9
25. HSBC Holdings	1,9
Total	69,6

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie A) affichait un rendement de 17,30 %, comparativement à 18,00 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

GlobeFlex Capital, L.P.

Au cours du semestre, le rendement du portefeuille a été principalement alimenté par une judicieuse sélection de titres dans la plupart des pays, particulièrement au Canada, en Norvège, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Australie.

À l'opposé, les États-Unis et le Japon ont nuí au rendement relatif. Sur le plan sectoriel, les produits industriels, l'énergie, les télécommunications et les matériaux ont affiché un rendement supérieur, mais les secteurs de la consommation discrétionnaire et des services financiers ont nuí à la performance.

Aux États-Unis, le rendement moindre est attribuable aux titres de la consommation discrétionnaire. Les principaux titres ayant affecté la performance dans ce secteur sont ceux de ANN Inc. (Ann Taylor), Chico's FAS Inc., PetSmart Inc., Dick's Sporting Goods Inc. et American Eagle Outfitters, Inc. Dans la majorité de ces cas, les données fondamentales demeurent solides et les évaluations intéressantes. Les reculs de prix à court terme reflètent davantage une prise de bénéfices à court terme qu'une détérioration importante des données fondamentales.

Au cours du semestre, le marché des actions japonaises de petite capitalisation a été alimenté par une reprise des titres à bêta élevé et de qualité moindre, dont certains titres financiers. Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que la hausse marquée de ces titres n'est pas justifiée ; ces entreprises devront un jour afficher une amélioration très importante des bénéfices pour justifier les cours élevés de leur titre. Bien que le processus de placement du sous-gestionnaire de portefeuille connaisse des difficultés dans ce type d'environnement qui a tendance à être éphémère, la diversification du portefeuille atténue l'impact qu'un seul pays peut avoir sur le rendement.

Lazard Asset Management LLC

Le portefeuille a profité de la judicieuse sélection de titres dans les secteurs des technologies de l'information et des matériaux. À l'opposé, les titres liés à la consommation ont nuí au rendement. Le portefeuille a également profité d'une solide sélection de titres aux États-Unis, en Europe et au Canada, mais a été affecté par cette même sélection au Japon.

Le titre de Jafco, la plus importante entreprise de capital-risque au Japon et filiale de Nomura Securities, a toutefois contribué au rendement au cours du semestre, tout comme le titre du gestionnaire d'actifs italien Azimut Holdings.

Le titre de II-VI, entreprise américaine de produits industriels, a nuí à la performance au cours du semestre, après avoir annoncé des bénéfices légèrement inférieurs aux attentes et que l'équipe de direction ait revu ses perspectives à la baisse. Toutefois, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure optimiste quant à ce titre, puisqu'il perçoit un potentiel de croissance important par rapport aux niveaux actuels et maintient donc la position.

Événements récents

GlobeFlex Capital, L.P.

Les manchettes économiques demeurent légèrement positives et les actions ont affiché une hausse constante au cours des derniers mois. Même lorsque les nouvelles économiques étaient décevantes, les marchés des capitaux les ont perçues comme un signe que les banques centrales maintiendraient leurs politiques monétaires souples. Le sous-gestionnaire de portefeuille est encouragé par les solides rendements des actions et estime qu'en général, les marchés des capitaux reflètent bien la situation dans son ensemble : l'économie mondiale se remet des crises macroéconomiques qui l'ont secouée au cours des dernières années. Toutefois, le sous-gestionnaire de portefeuille craint que les investisseurs ignorent les mauvaises nouvelles et alimentent la croissance de titres qui ne sont pas soutenus par des données fondamentales solides. Il ne serait pas surpris qu'une modeste correction survienne au cours des prochains mois. Cela devrait inciter les investisseurs à recentrer leur attention sur les entreprises de grande qualité, plutôt que sur leurs pairs faisant l'objet d'une plus grande spéculation, et ainsi renforcer les tendances positives à moyen et à long terme sur les marchés et au sein de l'économie mondiale.

Lazard Asset Management LLC

Le sous-gestionnaire de portefeuille est prudemment optimiste quant aux titres de petite capitalisation. Les données économiques continuent de s'améliorer aux États-Unis et les primes de risque en Europe ont reculé au cours des six derniers mois. De plus, les entreprises semblent dans l'ensemble plus confiantes quant à leurs perspectives et les évaluations demeurent favorables. Même si le sous-gestionnaire de portefeuille est encouragé par ces développements, il estime que des risques considérables continuent de menacer la viabilité de la reprise économique. Parmi ces risques, notons les risques géopolitiques, surtout au Moyen-Orient, la flambée des prix du pétrole aux États-Unis, les préoccupations liées à la dette souveraine en Europe et un atterrissage difficile en Chine. Dans cet environnement, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de chercher des titres qui correspondent à ses critères de placement dans des entreprises produisant des rendements élevés ou à la hausse, dotés d'évaluations intéressantes, dont le bilan est solide et dont les équipes de direction ont une feuille de route éprouvée en matière de création de valeur pour les actionnaires.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 15 915 \$ (60 930 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	9,46	8,21	8,67	8,14	8,85	11,42
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,10	0,17	0,16	0,10	0,14	0,26
Total des charges	(0,13)	(0,23)	(0,24)	(0,21)	(0,18)	(0,27)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,45	0,01	0,64	0,10	(1,99)	(0,14)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,31	1,39	(1,01)	0,47	1,70	(2,45)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,72	1,32	(0,47)	0,44	(0,35)	(2,63)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—	—	—

Actif net à la fin de la période	11,18	9,46	8,21	8,67	8,14	8,85

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	188 521	165 119	170 542	177 600	197 796	172 267
Nombre de parts en circulation	16 806 173	17 265 707	20 612 022	20 458 358	24 184 175	19 356 239
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,61	2,52	2,52	2,52	2,52	2,52
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,61	2,52	2,55	2,61	2,68	2,54
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,27	0,23	0,23	0,24	0,32	0,32
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	78,01	63,97	67,72	63,08	62,04	131,40
Valeur liquidative par part (\$)	11,22	9,56	8,27	8,68	8,18	8,90

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du fonds, et ce, au taux annuel de 2,17 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

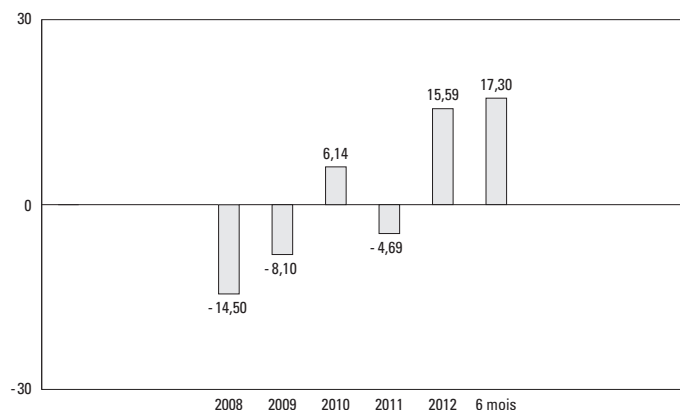
— Administration du fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,07 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

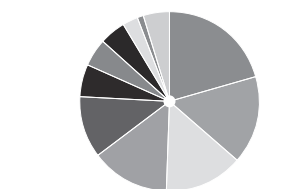


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 18 janvier 2008, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Fidelity Petite Capitalisation Amérique, a été modifié. Le sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds a aussi été changé à cette occasion. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, aucune donnée sur le rendement antérieure au 18 janvier 2008 n'est présentée.

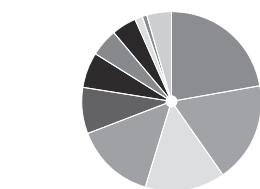
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



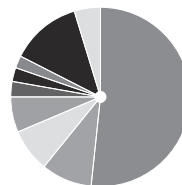
20,7	Produits industriels
15,9	Consommation discrétionnaire
14,2	Technologie
14,1	Services financiers
11,0	Soins de santé
5,8	Matériaux
5,0	Consommation courante
4,8	Énergie
2,7	Services publics
1,1	Télécommunications
4,7	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



22,4	Services financiers
18,0	Produits industriels
14,6	Technologie
14,4	Consommation discrétionnaire
8,2	Soins de santé
6,3	Énergie
5,0	Matériaux
4,7	Consommation courante
1,2	Services publics
0,9	Télécommunications
4,3	Trésorerie et équivalents de trésorerie

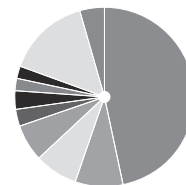
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



51,8	États-Unis
9,2	Japon
7,7	Royaume-Uni
6,5	Canada
2,7	Allemagne
2,5	Suède
2,2	Australie
12,7	Autres pays**
4,7	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



46,9	États-Unis
8,5	Canada
7,7	Japon
6,7	Royaume-Uni
3,2	Suisse
3,2	Allemagne
2,3	Îles Caimans
2,2	France
15,0	Autres pays**
4,3	Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,3
2. Wirecard	1,0
3. Schweitzer-Mauduit International	1,0
4. Azimut Holding	0,9
5. Actavis	0,9
6. Intrum Justitia	0,9
7. Dignity	0,9
8. Ain Pharmaciez	0,9
9. ON Semiconductor	0,8
10. Petroleum Geo-Services	0,8
11. IG Group Holdings	0,8
12. JAFCO Co.	0,8
13. PacWest Bancorp	0,8
14. Mid-America Apartment Communities	0,7
15. Texas Roadhouse, classe A	0,7
16. NetScout Systems	0,7
17. Actuant Corporation, classe A	0,7
18. Arch Capital Group	0,7
19. Sysmex Corporation	0,7
20. SS&C Technologies Holdings	0,7
21. Towers Watson & Co, classe A	0,7
22. Synaptics	0,7
23. NORMA Group	0,7
24. B/E Aerospace	0,7
25. AAC Technologies Holdings	0,7
Total	23,2

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie I) affichait un rendement de 18,78 %, comparativement à 18,00 % pour son indice de référence, l'indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

GlobeFlex Capital, L.P.

Au cours du semestre, le rendement du portefeuille a été principalement alimenté par une judicieuse sélection de titres dans la plupart des pays, particulièrement au Canada, en Norvège, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Australie.

À l'opposé, les États-Unis et le Japon ont nuí au rendement relatif. Sur le plan sectoriel, les produits industriels, l'énergie, les télécommunications et les matériaux ont affiché un rendement supérieur, mais les secteurs de la consommation discrétionnaire et des services financiers ont nuí à la performance.

Aux États-Unis, le rendement moindre est attribuable aux titres de la consommation discrétionnaire. Les principaux titres ayant affecté la performance dans ce secteur sont ceux de ANN Inc. (Ann Taylor), Chico's FAS Inc., PetSmart Inc., Dick's Sporting Goods Inc. et American Eagle Outfitters, Inc. Dans la majorité de ces cas, les données fondamentales demeurent solides et les évaluations intéressantes. Les reculs de prix à court terme reflètent davantage une prise de bénéfices à court terme qu'une détérioration importante des données fondamentales.

Au cours du semestre, le marché des actions japonaises de petite capitalisation a été alimenté par une reprise des titres à bêta élevé et de qualité moindre, dont certains titres financiers. Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que la hausse marquée de ces titres n'est pas justifiée ; ces entreprises devront un jour afficher une amélioration très importante des bénéfices pour justifier les cours élevés de leur titre. Bien que le processus de placement du sous-gestionnaire de portefeuille connaisse des difficultés dans ce type d'environnement qui a tendance à être éphémère, la diversification du portefeuille atténue l'impact qu'un seul pays peut avoir sur le rendement.

Lazard Asset Management LLC

Le portefeuille a profité de la judicieuse sélection de titres dans les secteurs des technologies de l'information et des matériaux. À l'opposé, les titres liés à la consommation ont nuí au rendement. Le portefeuille a également profité d'une solide sélection de titres aux États-Unis, en Europe et au Canada, mais a été affecté par cette même sélection au Japon.

Le titre de Jafco, la plus importante entreprise de capital-risque au Japon et filiale de Nomura Securities, a toutefois contribué au rendement au cours du semestre, tout comme le titre du gestionnaire d'actifs italien Azimut Holdings.

Le titre de II-VI, entreprise américaine de produits industriels, a nuí à la performance au cours du semestre, après avoir annoncé des bénéfices légèrement inférieurs aux attentes et que l'équipe de direction ait revu ses perspectives à la baisse. Toutefois, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure optimiste quant à ce titre, puisqu'il perçoit un potentiel de croissance important par rapport aux niveaux actuels et maintient donc la position.

Événements récents

GlobeFlex Capital, L.P.

Les manchettes économiques demeurent légèrement positives et les actions ont affiché une hausse constante au cours des derniers mois. Même lorsque les nouvelles économiques étaient décevantes, les marchés des capitaux les ont perçues comme un signe que les banques centrales maintiendraient leurs politiques monétaires souples. Le sous-gestionnaire de portefeuille est encouragé par les solides rendements des actions et estime qu'en général, les marchés des capitaux reflètent bien la situation dans son ensemble : l'économie mondiale se remet des crises macroéconomiques qui l'ont secouée au cours des dernières années. Toutefois, le sous-gestionnaire de portefeuille craint que les investisseurs ignorent les mauvaises nouvelles et alimentent la croissance de titres qui ne sont pas soutenus par des données fondamentales solides. Il ne serait pas surpris qu'une modeste correction survienne au cours des prochains mois. Cela devrait inciter les investisseurs à recentrer leur attention sur les entreprises de grande qualité, plutôt que sur leurs pairs faisant l'objet d'une plus grande spéculation, et ainsi renforcer les tendances positives à moyen et à long terme sur les marchés et au sein de l'économie mondiale.

Lazard Asset Management LLC

Le sous-gestionnaire de portefeuille est prudemment optimiste quant aux titres de petite capitalisation. Les données économiques continuent de s'améliorer aux États-Unis et les primes de risque en Europe ont reculé au cours des six derniers mois. De plus, les entreprises semblent dans l'ensemble plus confiantes quant à leurs perspectives et les évaluations demeurent favorables. Même si le sous-gestionnaire de portefeuille est encouragé par ces développements, il estime que des risques considérables continuent de menacer la viabilité de la reprise économique. Parmi ces risques, notons les risques géopolitiques, surtout au Moyen-Orient, la flambée des prix du pétrole aux États-Unis, les préoccupations liées à la dette souveraine en Europe et un atterrissage difficile en Chine. Dans cet environnement, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de chercher des titres qui correspondent à ses critères de placement dans des entreprises produisant des rendements élevés ou à la hausse, dotés d'évaluations intéressantes, dont le bilan est solide et dont les équipes de direction ont une feuille de route éprouvée en matière de création de valeur pour les actionnaires.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici

le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les trois dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (4 mois)* \$
Actif net au début de la période	12,38	10,47	10,76	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :				
Total des produits	0,12	0,26	0,20	0,05
Total des charges	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,61	0,35	0,78	0,12
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,74	0,57	(1,48)	0,94
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(0,02)	(0,03)	(0,03)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	2,45	1,15	(0,53)	1,09
Distributions :				
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—

Actif net à la fin de la période	14,81	12,38	10,47	10,76

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en juin 2010.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (4 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	133 863	87 223	8 835	9 082
Nombre de parts en circulation	9 004 373	6 968 776	836 715	842 558
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,27	0,23	0,23	0,24
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	78,01	63,97	67,72	63,08
Valeur liquidative par part (\$)	14,87	12,52	10,56	10,78

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

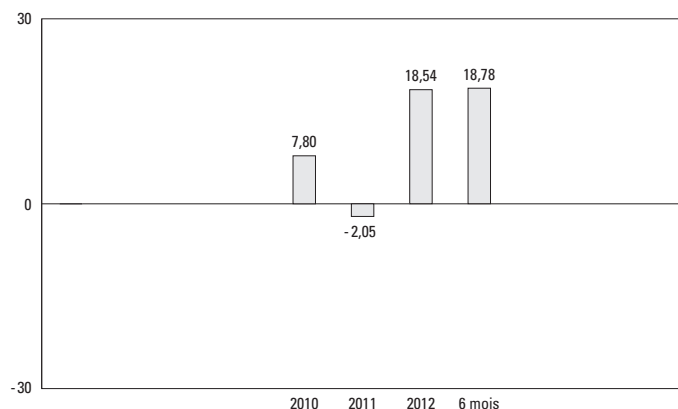
* Début des opérations en juin 2010.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

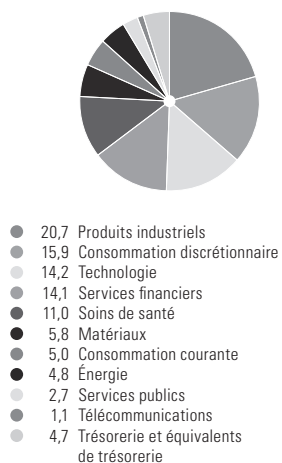
Rendements annuels (%)



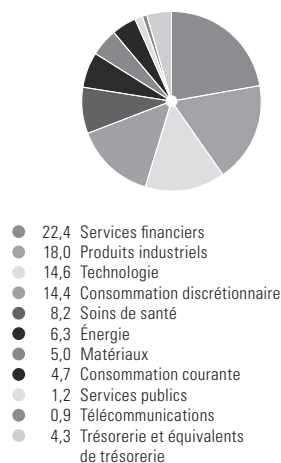
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

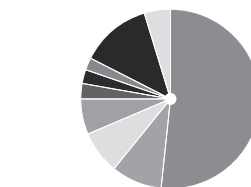
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

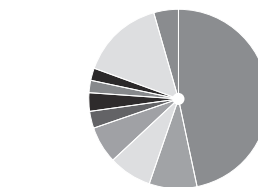


Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,3
2. Wirecard	1,0
3. Schweitzer-Mauduit International	1,0
4. Azimut Holding	0,9
5. Actavis	0,9
6. Intrum Justitia	0,9
7. Dignity	0,9
8. Ain Pharmaciez	0,9
9. ON Semiconductor	0,8
10. Petroleum Geo-Services	0,8
11. IG Group Holdings	0,8
12. JAFCO Co.	0,8
13. PacWest Bancorp	0,8
14. Mid-America Apartment Communities	0,7
15. Texas Roadhouse, classe A	0,7
16. NetScout Systems	0,7
17. Actuant Corporation, classe A	0,7
18. Arch Capital Group	0,7
19. Sysmex Corporation	0,7
20. SS&C Technologies Holdings	0,7
21. Towers Watson & Co, classe A	0,7
22. Synaptics	0,7
23. NORMA Group	0,7
24. B/E Aerospace	0,7
25. AAC Technologies Holdings	0,7
Total	23,2

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégorie A) affichait un rendement de 9,60 %, comparativement à 7,24 % pour son indice de référence, l'indice des marchés émergents MSCI (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

En ce qui concerne la répartition géographique, l'élément ayant le plus contribué au rendement réside dans la surpondération des Philippines, de la Turquie et de la Thaïlande. Le marché boursier des Philippines a surclassé ses pairs des marchés émergents, alimenté par une judicieuse gestion macroéconomique et un contexte politique stable. Ces facteurs ont en effet aidé le pays à obtenir pour la toute première fois une notation de crédit élevée de l'agence Fitch. Les marchés boursiers de la Turquie et de la Thaïlande ont été soutenus par de solides données fondamentales.

En ce qui a trait à la sélection de titres, les positions mexicaines ont figuré parmi celles ayant le plus contribué au rendement relatif. Le prêteur Banorte a continué de produire un rendement supérieur grâce à une croissance élevée des dépôts et des prêts. Pour ce qui est de FEMSA, sa principale entité d'embouteillage pour Coca-Cola et sa filiale d'exploitation de dépanneurs ont toutes deux bien performé. Les titres de Akbank et de Garanti, deux institutions bancaires turques de premier plan, ont grimpé, suivant la tendance du solide marché local. Le conglomérat thaïlandais Siam Cement a réalisé d'excellents bénéfices trimestriels, ceux-ci ayant plus que doublé depuis l'an dernier.

À l'opposé, le fabricant indien de motocyclettes Hero MotoCorp a affiché un rendement moindre qui s'explique par la concurrence croissante, l'augmentation des coûts et le recul des marges. En Afrique du Sud, les perspectives d'une demande moins forte des consommateurs locaux ont affecté le détaillant Truworths, tandis que les bénéfices peu reluisants et les préoccupations liées à l'économie intérieure ont nui au titre de la société pharmaceutique hongroise Gedeon Richter.

En ce qui concerne les transactions au sein du portefeuille, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une position dans la grande chaîne de supermarchés russe Magnit, compte tenu de son évaluation intéressante et de ses données fondamentales. Il a également bonifié la position dans l'exploitant de centres commerciaux et promoteur immobilier brésilien Multiplan en souscrivant à ses émissions de droits. Le sous-gestionnaire de portefeuille a aussi augmenté la position dans la société minière sud-africaine BHP Billiton à la lumière de son évaluation. Il a éliminé la position de l'exploitant indien de téléphonie mobile Bharti Airtel, compte tenu des inquiétudes à l'égard de la concurrence de plus en plus forte sur le marché intérieur. De plus, la position dans Ultrapar a été réduite en raison de la hausse du cours de son action.

Événements récents

Les actions des marchés émergents ont été devancées par celles de leurs pairs des pays développés au cours des derniers mois et pourraient connaître d'autres reculs alors que les fonds pourraient être redirigés vers les marchés développés. Les facteurs propres aux pays, surtout dans les grandes nations développées, deviendront de plus en plus importants pour ce qui est de la confiance sur les marchés. Des signes visibles de ralentissement en Chine, au Brésil et en Inde ont déjà freiné l'appétit pour le risque. La hausse des pressions inflationnistes multiplie les défis que doivent relever les banques centrales, en plus d'autres problèmes liés aux politiques. Le malaise général quant à l'intervention accrue de l'État au Brésil et en Chine a également modéré l'optimisme concernant la réforme économique au Mexique et en Inde. Au même moment, les réductions importantes de dépenses aux États-Unis menacent de faire dérailler la reprise économique fragile du pays. Par ailleurs, la situation à Chypre et en Italie sert

à rappeler que la crise de l'endettement est loin d'être résolue et que des problèmes structurels majeurs persistent. En dépit des perspectives macroéconomiques sombres, les données fondamentales des entreprises demeurent bonnes.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 10 869 \$ (21 455 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	13,03	11,57	13,01	10,65	8,55	10,68
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,09	0,32	0,35	0,29	0,25	0,31
Total des charges	(0,20)	(0,35)	(0,36)	(0,32)	(0,24)	(0,30)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,03	0,34	0,05	(0,49)	0,44
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,42	1,73	(1,83)	2,68	2,78	(2,69)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,34	1,72	(1,51)	2,69	2,29	(2,25)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	0,11	—	—	0,02	—
des gains en capital	—	—	—	—	0,06	0,21
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	0,11	—	—	0,08	0,21
Actif net à la fin de la période	14,37	13,03	11,57	13,01	10,65	8,55

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	63 625	57 634	72 875	63 903	31 871	23 119
Nombre de parts en circulation	4 417 768	4 385 833	6 286 934	4 901 167	2 986 396	2 629 300
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,97	2,84	2,84	2,84	2,84	2,86
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	3,16	3,06	3,08	3,17	3,41	2,99
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,10	0,08	0,07	0,14	0,13
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	8,22	2,91	7,95	4,20	10,24	17,35
Valeur liquidative par part (\$)	14,40	13,14	11,59	13,04	10,67	8,79

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,38 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

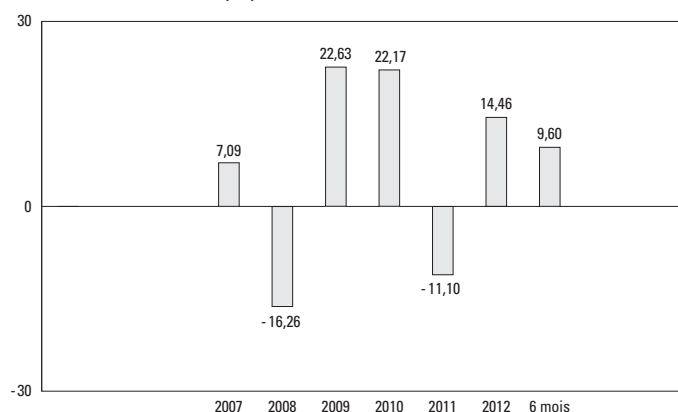
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 1,28 %
- Rémunération des courtiers 1,00 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

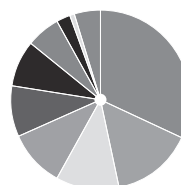
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

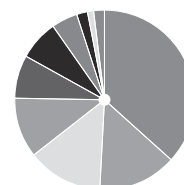
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

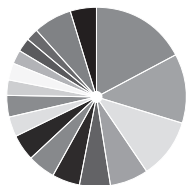


- 32,1 Services financiers
- 14,8 Énergie
- 11,4 Consommation courante
- 10,3 Technologie
- 9,1 Matériaux
- 8,4 Consommation discrétionnaire
- 6,0 Télécommunications
- 2,5 Soins de santé
- 0,8 Produits industriels
- 4,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013

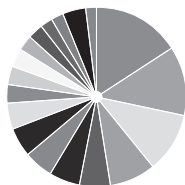


- 36,9 Services financiers
- 14,2 Énergie
- 13,5 Consommation courante
- 10,7 Technologie
- 7,9 Matériaux
- 7,2 Consommation discrétionnaire
- 4,6 Télécommunications
- 2,0 Soins de santé
- 1,3 Produits industriels
- 1,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


● 17,4 Brésil
● 12,4 Inde
● 10,9 Hong Kong
● 6,9 Mexique
● 5,6 Corée du Sud
● 5,0 Turquie
● 4,9 Thaïlande
● 4,8 Taïwan
● 3,7 Royaume-Uni
● 3,7 Afrique du Sud
● 3,0 Indonésie
● 2,9 Chine
● 2,6 Russie
● 2,5 Malaisie
● 2,3 Philippines
● 6,8 Autres pays**
● 4,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


● 16,0 Brésil
● 12,4 Inde
● 10,9 Hong Kong
● 8,2 Mexique
● 5,8 Turquie
● 5,4 Royaume-Uni
● 5,4 Corée du Sud
● 5,3 Thaïlande
● 4,6 Taïwan
● 3,4 Philippines
● 3,4 Russie
● 3,2 Afrique du Sud
● 2,9 Indonésie
● 2,6 Chine
● 2,3 Luxembourg
● 2,2 Malaisie
● 4,3 Autres pays**
● 1,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Samsung Electronics	4,5
2. Banco Bradesco, C.A.A.E.	3,8
3. China Mobile	3,5
4. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	3,4
5. Grupo Financiero Banorte, classe O	3,3
6. Fomento Economico Mexicano, C.A.A.E.	3,0
7. ASTRA International	2,9
8. Akbank	2,9
9. Infosys	2,8
10. Petroleo Brasileiro, C.A.A.E.	2,7
11. Housing Development Finance Corporation	2,6
12. PetroChina Company, classe H	2,6
13. Ultrapar Participacoes	2,5
14. AIA Group	2,5
15. Standard Chartered	2,5
16. Tenaris, C.A.A.E.	2,3
17. LUKOIL, C.A.A.E.	2,1
18. Siam Commercial Bank Public Company	2,0
19. SABMiller plc	2,0
20. Vale	2,0
21. Truworths International	1,9
22. Bank Pekao Grupa	1,7
23. Ayala Land	1,7
24. Souza Cruz	1,7
25. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7
Total	64,6

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégorie I) affichait un rendement de 11,20 %, comparativement à 7,24 % pour son indice de référence, l'indice des marchés émergents MSCI (rendement global). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

En ce qui concerne la répartition géographique, l'élément ayant le plus contribué au rendement réside dans la surpondération des Philippines, de la Turquie et de la Thaïlande. Le marché boursier des Philippines a surclassé ses pairs des marchés émergents, alimenté par une judicieuse gestion macroéconomique et un contexte politique stable. Ces facteurs ont en effet aidé le pays à obtenir pour la toute première fois une notation de crédit élevée de l'agence Fitch. Les marchés boursiers de la Turquie et de la Thaïlande ont été soutenus par de solides données fondamentales.

En ce qui a trait à la sélection de titres, les positions mexicaines ont figuré parmi celles ayant le plus contribué au rendement relatif. Le prêteur Banorte a continué de produire un rendement supérieur grâce à une croissance élevée des dépôts et des prêts. Pour ce qui est de FEMSA, sa principale entité d'embouteillage pour Coca-Cola et sa filiale d'exploitation de dépanneurs ont toutes deux bien performé. Les titres de Akbank et de Garanti, deux institutions bancaires turques de premier plan, ont grimpé, suivant la tendance du solide marché local. Le conglomérat thaïlandais Siam Cement a réalisé d'excellents bénéfices trimestriels, ceux-ci ayant plus que doublé depuis l'an dernier.

À l'opposé, le fabricant indien de motocyclettes Hero MotoCorp a affiché un rendement moindre qui s'explique par la concurrence croissante, l'augmentation des coûts et le recul des marges. En Afrique du Sud, les perspectives d'une demande moins forte des consommateurs locaux ont affecté le détaillant Truworths, tandis que les bénéfices peu reluisants et les préoccupations liées à l'économie intérieure ont nui au titre de la société pharmaceutique hongroise Gedeon Richter.

En ce qui concerne les transactions au sein du portefeuille, le sous-gestionnaire de portefeuille a acquis une position dans la grande chaîne de supermarchés russe Magnit, compte tenu de son évaluation intéressante et de ses données fondamentales. Il a également bonifié la position dans l'exploitant de centres commerciaux et promoteur immobilier brésilien Multiplan en souscrivant à ses émissions de droits. Le sous-gestionnaire de portefeuille a aussi augmenté la position dans la société minière sud-africaine BHP Billiton à la lumière de son évaluation. Il a éliminé la position de l'exploitant indien de téléphonie mobile Bharti Airtel, compte tenu des inquiétudes à l'égard de la concurrence de plus en plus forte sur le marché intérieur. De plus, la position dans Ultrapar a été réduite en raison de la hausse du cours de son action.

Événements récents

Les actions des marchés émergents ont été devancées par celles de leurs pairs des pays développés au cours des derniers mois et pourraient connaître d'autres reculs alors que les fonds pourraient être redirigés vers les marchés développés. Les facteurs propres aux pays, surtout dans les grandes nations développées, deviendront de plus en plus importants pour ce qui est de la confiance sur les marchés. Des signes visibles de ralentissement en Chine, au Brésil et en Inde ont déjà freiné l'appétit pour le risque. La hausse des pressions inflationnistes multiplie les défis que doivent relever les banques centrales, en plus d'autres problèmes liés aux politiques. Le malaise général quant à l'intervention accrue de l'État au Brésil et en Chine a également modéré l'optimisme concernant la réforme économique au Mexique et en Inde. Au même moment, les réductions importantes de dépenses aux États-Unis menacent de faire dérailler la reprise économique fragile du pays. Par ailleurs, la situation à Chypre et en Italie sert

à rappeler que la crise de l'endettement est loin d'être résolue et que des problèmes structurels majeurs persistent. En dépit des perspectives macroéconomiques sombres, les données fondamentales des entreprises demeurent bonnes.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	13,47	11,94	13,30	10,79	8,77	10,65
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,09	0,36	0,36	0,27	0,25	0,30
Total des charges	—	—	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	—	0,35	0,05	(0,44)	0,45
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,46	1,41	(1,86)	2,57	3,04	(2,58)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,58	1,76	(1,16)	2,88	2,84	(1,84)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	0,29	0,44	0,27	0,19	0,28	0,06
des gains en capital	—	—	—	—	0,06	0,22
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,29	0,44	0,27	0,19	0,34	0,28
Actif net à la fin de la période	14,78	13,47	11,94	13,30	10,79	8,77

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	322 635	285 765 0	134 950	121 137	86 199	44 191
Nombre de parts en circulation	21 785 246	21 028 045	11 284 467	9 091 779	7 966 569	4 908 013
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,04	0,10	0,08	0,07	0,14	0,13
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	8,22	2,91	7,95	4,20	10,24	17,35
Valeur liquidative par part (\$)	14,81	13,59	11,96	13,32	10,82	9,00

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

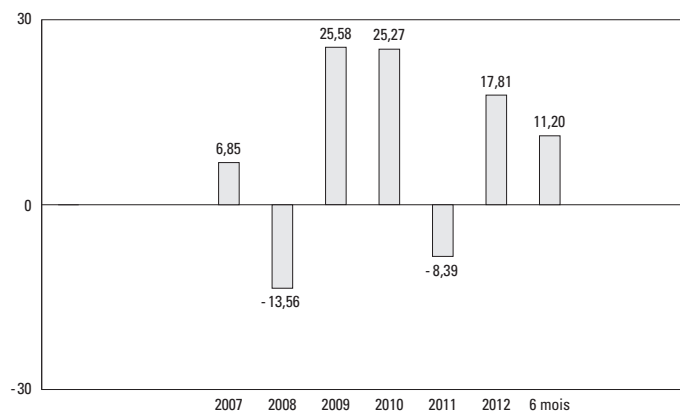
(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

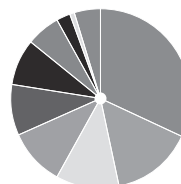
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

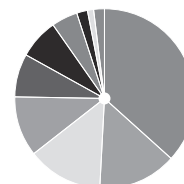
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012

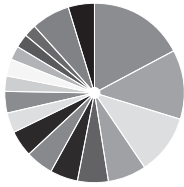


32,1	Services financiers
14,8	Énergie
11,4	Consommation courante
10,3	Technologie
9,1	Matériaux
8,4	Consommation discrétionnaire
6,0	Télécommunications
2,5	Soins de santé
0,8	Produits industriels
4,6	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013

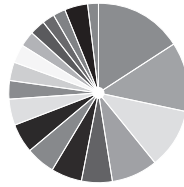


36,9	Services financiers
14,2	Énergie
13,5	Consommation courante
10,7	Technologie
7,9	Matériaux
7,2	Consommation discrétionnaire
4,6	Télécommunications
2,0	Soins de santé
1,3	Produits industriels
1,7	Trésorerie et équivalents de trésorerie

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012**


● 17,4 Brésil
● 12,4 Inde
● 10,9 Hong Kong
● 6,9 Mexique
● 5,6 Corée du Sud
● 5,0 Turquie
● 4,9 Thaïlande
● 4,8 Taïwan
● 3,7 Royaume-Uni
● 3,7 Afrique du Sud
● 3,0 Indonésie
● 2,9 Chine
● 2,6 Russie
● 2,5 Malaisie
● 2,3 Philippines
● 6,8 Autres pays**
● 4,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013**


● 16,0 Brésil
● 12,4 Inde
● 10,9 Hong Kong
● 8,2 Mexique
● 5,8 Turquie
● 5,4 Royaume-Uni
● 5,4 Corée du Sud
● 5,3 Thaïlande
● 4,6 Taïwan
● 3,4 Philippines
● 3,4 Russie
● 3,2 Afrique du Sud
● 2,9 Indonésie
● 2,6 Chine
● 2,3 Luxembourg
● 2,2 Malaisie
● 4,3 Autres pays**
● 1,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Marchés émergents se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Samsung Electronics	4,5
2. Banco Bradesco, C.A.A.E.	3,8
3. China Mobile	3,5
4. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	3,4
5. Grupo Financiero Banorte, classe O	3,3
6. Fomento Economico Mexicano, C.A.A.E.	3,0
7. ASTRA International	2,9
8. Akbank	2,9
9. Infosys	2,8
10. Petroleo Brasileiro, C.A.A.E.	2,7
11. Housing Development Finance Corporation	2,6
12. PetroChina Company, classe H	2,6
13. Ultrapar Participacoes	2,5
14. AIA Group	2,5
15. Standard Chartered	2,5
16. Tenaris, C.A.A.E.	2,3
17. LUKOIL, C.A.A.E.	2,1
18. Siam Commercial Bank Public Company	2,0
19. SABMiller plc	2,0
20. Vale	2,0
21. Truworths International	1,9
22. Bank Pekao Grupa	1,7
23. Ayala Land	1,7
24. Souza Cruz	1,7
25. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7
Total	64,6

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie A) affichait un rendement de 6,87 %, comparativement à 8,25 % pour son indice de référence. Cet indice est composé comme suit : indice Barclays Universel d'obligations gouvernementales liées à l'inflation (couvert CAD) à 40 %, indice développé FTSE EPRA/NAREIT (CAD) à 20 %, indice S & P Mondial d'infrastructures (CAD) à 20 % et indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 20 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations indexées à l'inflation

Le portefeuille a surperformé son indice de référence au cours de la période. Sur le plan stratégique, le portefeuille a généralement affiché une durée obligataire inférieure à celle de l'indice, ce qui a contribué négativement au rendement. Par contre, la répartition géographique a été nettement positive, notamment grâce à l'inclusion de pays émergents dans l'univers de placement. Ainsi, les principales contributions proviennent de la surpondération de la Turquie et de la sous-pondération du Brésil. Du côté des pays développés, les sous-pondérations des États-Unis et du Canada ont contribué au rendement.

Fiducies de placement immobilier (FPI)

La sous-pondération de la région de l'Asie du Pacifique et la sélection de titres américains constituent les principaux éléments ayant nuí au rendement relatif au cours du semestre. Toutefois, la judicieuse sélection de titres au Japon et à Hong Kong, de même que la sous-pondération du Canada, marché ayant affiché la plus faible performance à l'échelle mondiale, ont contribué de façon positive au rendement relatif.

Titres d'infrastructures mondiaux

Le portefeuille a profité de la vigueur des marchés boursiers pour enregistrer des gains significatifs. Malgré cette belle performance, le secteur des infrastructures a sous-performé le marché en général. Ce résultat s'explique principalement par la baisse du niveau d'aversion au risque des investisseurs. En effet, bien que le contexte de détente monétaire actuel ait incité les investisseurs à augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions, ils ont davantage favorisé les secteurs cycliques au détriment des secteurs défensifs, qui représentent une forte proportion du portefeuille.

Obligations mondiales à rendement élevé

Au cours du semestre, le portefeuille a affiché un rendement correspondant à celui de son indice de référence. Les titres de qualité moindre ont produit les rendements les plus solides et la répartition en fonction des notations de crédit a contribué au rendement. La décision du sous-gestionnaire de portefeuille de sous-pondérer les obligations notées BB, qui ont connu une sensibilité accrue à la durée, et d'augmenter graduellement l'exposition aux obligations notées CCC, a permis au portefeuille de profiter dans une certaine mesure de la reprise du marché.

Dans l'ensemble, la répartition sectorielle s'est révélée positive, bien que le rendement ait été quelque peu affecté par la sélection de titres. Globalement, la sélection de titres a nuí au rendement relatif.

Événements récents

Obligations indexées à l'inflation

Le sous-gestionnaire de portefeuille est toujours d'avis que les obligations indexées à l'inflation de l'univers d'investissement restent surévaluées par rapport à leurs données fondamentales. Il reconnaît néanmoins que les interventions des banques centrales visent à maintenir des taux extrêmement bas. La principale évolution de l'opinion du sous-gestionnaire de portefeuille concerne le Royaume-Uni, où ses anticipations sont passées à neutre. Cette amélioration s'explique par la détérioration des perspectives économiques ainsi que par les anticipations de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire et d'un taux d'inflation relativement élevé pour les trois ans à venir. Les anticipations du sous-gestionnaire de portefeuille dans la zone euro (dont les obligations indexées allemandes) sont devenues légèrement négatives compte tenu du ralentissement de la croissance mondiale constaté depuis la fin de 2012. La politique monétaire conciliante de la Banque centrale européenne devrait contenir la hausse des taux réels à court terme, même s'ils se situent actuellement à des niveaux extrêmement bas.

Fiducies de placement immobilier (FPI)

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que l'amélioration des perspectives économiques favorise les sociétés immobilières cotées en bourse et plus fortement exposées à la croissance. Le portefeuille met l'accent sur les entreprises, les régions et les secteurs immobiliers aux évaluations intéressantes qui devraient davantage profiter de la reprise de l'économie.

Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les titres immobiliers mondiaux offrent aux investisseurs une option intéressante. Ces placements continuent de dégager un rendement courant grâce à la croissance des dividendes, laquelle est soutenue par la hausse des flux de trésorerie immobiliers issus de l'amélioration des données fondamentales liées à l'économie et aux propriétés commerciales.

Titres d'infrastructures mondiaux

Le gestionnaire de portefeuille entend continuer à minimiser les déviations par rapport à la pondération de l'indice de référence. De plus, il continuera à surveiller les ajustements apportés à celui-ci et adoptera des stratégies d'investissement qui minimiseront tout impact négatif sur la performance du portefeuille et assureront une faible erreur de réplication lors des rééquilibrages.

Obligations mondiales à rendement élevé

Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise les obligations notées B par rapport à celles notées BB et davantage sensibles aux taux d'intérêt. Il saisit également les occasions tactiques lui permettant d'accroître l'exposition aux obligations notées CCC au sein du marché des obligations à rendement élevé. Le sous-gestionnaire de portefeuille se fait aussi plus optimiste quant aux perspectives des obligations américaines par rapport à celles d'Europe et d'Asie. La sélection de titres demeurera un facteur clé d'un rendement supérieur et le sous-gestionnaire de portefeuille maintient une pondération semblable à celle du marché en ce qui concerne cette catégorie d'actif à rendement élevé.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins Immobilier mondial. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 27 567 \$ (197 498 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 6 158 881 \$ (7 238 201 \$ en 2012) et de dividendes de 5 742 857 \$ (5 540 346 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	11,70	10,77	10,91	9,76	10,81	12,65
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,46	0,47	0,56	0,34	0,51	0,64
Total des charges	(0,15)	(0,27)	(0,27)	(0,25)	(0,22)	(0,29)
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,14)	0,28	0,12	0,55	(1,46)	(0,04)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,62	0,61	(0,42)	0,52	1,05	(1,76)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	(0,02)	(0,02)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,79	1,09	(0,01)	1,16	(0,14)	(1,47)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,26	0,03	0,05	—	0,53	0,09
des dividendes	0,13	0,12	0,08	—	0,13	0,02
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,29
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,39	0,15	0,13	—	0,66	0,40
Actif net à la fin de la période	12,09	11,70	10,77	10,91	9,76	10,81

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	915 285	867 919	910 609	892 544	750 964	723 708
Nombre de parts en circulation	75 675 276	74 174 641	84 481 853	81 768 943	76 820 121	66 712 764
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,53	2,41	2,41	2,44	2,49	2,48
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,53	2,41	2,41	2,44	2,53	2,48
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	0,01	0,05	0,19	0,15
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	32,96	46,07	29,25	89,56	137,95	89,23
Valeur liquidative par part (\$)	12,09	11,70	10,78	10,92	9,78	10,85

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,10 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

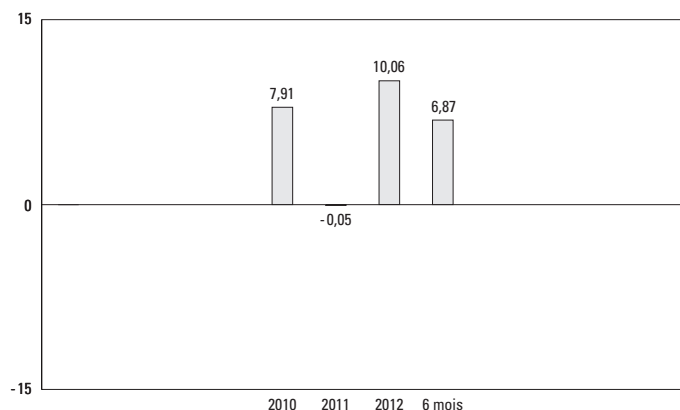
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,20 %
— Rémunération des courtiers	0,80 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

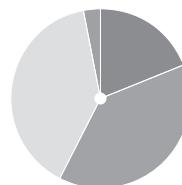


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 18 mars 2010, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Placements alternatifs, a été modifié et le 7 mai 2010 le Fonds a été fusionné avec le Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé et le Fonds Desjardins Placements alternatifs spécialisés. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, aucune donnée sur le rendement antérieure au 7 mai 2010 n'est présentée.

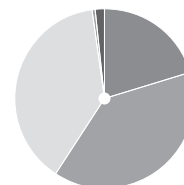
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



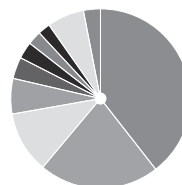
- 19,5 Actions
 - 7,8 Produits industriels
 - 7,8 Services publics
 - 3,9 Énergie
- 38,5 Obligations
 - 1,3 Obligations canadiennes
 - 16,3 Obligations américaines
 - 20,9 Obligations étrangères
- 39,6 Fonds de placement étrangers
 - (0,4) Instruments financiers dérivés
- 2,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 20,3 Actions
 - 8,4 Produits industriels
 - 7,6 Services publics
 - 4,3 Énergie
- 39,1 Obligations
 - 0,8 Obligations canadiennes
 - 12,2 Obligations américaines
 - 26,1 Obligations étrangères
- 38,6 Fonds de placement étrangers
 - (0,4) Instruments financiers dérivés
- 1,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

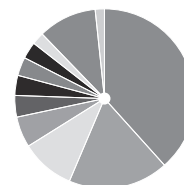
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 39,6 Fonds de placement étrangers
- 21,6 États-Unis
- 11,3 Royaume-Uni
- 6,2 France
- 3,9 Italie
- 3,2 Canada
- 2,5 Australie
- 2,0 Allemagne
- 6,9 Autres pays**
- 2,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 38,6 Fonds de placement étrangers
- 17,9 États-Unis
- 9,7 Royaume-Uni
- 5,7 Allemagne
- 3,8 Italie
- 3,5 Canada
- 3,5 France
- 3,0 Brésil
- 2,3 Australie
- 10,4 Autres pays**
- 1,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) *****% de la
valeur liquidative**

1. Fonds Desjardins Immobilier mondial, catégorie I	21,1
2. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	17,5
3. Bundesrepublik Deutschland indexées sur l'inflation, 0,750 %, 2018-04-15	2,6
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6
5. Gouvernement de Turquie indexées sur l'inflation, 3,000 %, 2021-07-21	1,3
6. Bundesrepublik Deutschland indexées sur l'inflation, 1,750 %, 2020-04-15	1,2
7. République de l'Afrique du Sud indexées sur l'inflation, 5,500 %, 2023-12-07	1,1
8. Transurban Group	1,1
9. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 2022-01-15	1,0
10. Gouvernement du Brésil, indexées sur l'inflation, 6,000 %, 2045-05-15	0,9
11. Enbridge	0,9
12. TransCanada Corporation	0,8
13. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,375 %, 2025-01-15	0,8
14. Gouvernement du Brésil, indexées sur l'inflation, 6,000 %, 2035-05-15	0,8
15. Duke Energy Corp.	0,7
16. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,125 %, 2019-01-15	0,7
17. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 3,875 %, 2029-04-15	0,7
18. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,000 %, 2026-01-15	0,7
19. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 1,125 %, 2037-11-22	0,7
20. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,000 %, 2016-01-15	0,6
21. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 2,500 %, 2024-17-22	0,6
22. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 6,753 %, 2020-04-16	0,6
23. Abertis Infraestructuras	0,6
24. Gouvernement de l'Italie, indexées sur l'inflation, 2,350 %, 2019-09-15	0,6
25. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 4,125 %, 2030-07-22	0,6
Total	59,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

L'indice « FTSE® » est une marque déposée de la Bourse et de FT et est utilisé par FTSE conformément à un accord de licence. Le Fonds n'est en aucun cas commandité, sanctionné, vendu ni promu par FTSE International Limited (« FTSE »), la London Stock Exchange Plc (la « Bourse ») ou The Financial Times Limited (« FT ») (les « concédants de licence ») et aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation du FTSE (« l'indice ») ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé par FTSE. Cependant, aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers toute personne des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX et de l'indice S & P Mondial d'infrastructures (les « indices ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul des indices. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité des indices ou des données comprises dans ceux-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, les indices ou les données comprises dans ceux-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie T)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie T) affichait un rendement de 6,87 %, comparativement à 8,25 % pour son indice de référence. Cet indice est composé comme suit : indice Barclays Universel d'obligations gouvernementales liées à l'inflation (couvert CAD) à 40 %, indice développé FTSE EPRA/NAREIT (CAD) à 20 %, indice S & P Mondial d'infrastructures (CAD) à 20 % et indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 20 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations indexées à l'inflation

Le portefeuille a surperformé son indice de référence au cours de la période. Sur le plan stratégique, le portefeuille a généralement affiché une durée obligataire inférieure à celle de l'indice, ce qui a contribué négativement au rendement. Par contre, la répartition géographique a été nettement positive, notamment grâce à l'inclusion de pays émergents dans l'univers de placement. Ainsi, les principales contributions proviennent de la surpondération de la Turquie et de la sous-pondération du Brésil. Du côté des pays développés, les sous-pondérations des États-Unis et du Canada ont contribué au rendement.

Fiducies de placement immobilier (FPI)

La sous-pondération de la région de l'Asie du Pacifique et la sélection de titres américains constituent les principaux éléments ayant nuí au rendement relatif au cours du semestre. Toutefois, la judicieuse sélection de titres au Japon et à Hong Kong, de même que la sous-pondération du Canada, marché ayant affiché la plus faible performance à l'échelle mondiale, ont contribué de façon positive au rendement relatif.

Titres d'infrastructures mondiaux

Le portefeuille a profité de la vigueur des marchés boursiers pour enregistrer des gains significatifs. Malgré cette belle performance, le secteur des infrastructures a sous-performé le marché en général. Ce résultat s'explique principalement par la baisse du niveau d'aversion au risque des investisseurs. En effet, bien que le contexte de détente monétaire actuel ait incité les investisseurs à augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions, ils ont davantage favorisé les secteurs cycliques au détriment des secteurs défensifs, qui représentent une forte proportion du portefeuille.

Obligations mondiales à rendement élevé

Au cours du semestre, le portefeuille a affiché un rendement correspondant à celui de son indice de référence. Les titres de qualité moindre ont produit les rendements les plus solides et la répartition en fonction des notations de crédit a contribué au rendement. La décision du sous-gestionnaire de portefeuille de sous-pondérer les obligations notées BB, qui ont connu une sensibilité accrue à la durée, et d'augmenter graduellement l'exposition aux obligations notées CCC, a permis au portefeuille de profiter dans une certaine mesure de la reprise du marché.

Dans l'ensemble, la répartition sectorielle s'est révélée positive, bien que le rendement ait été quelque peu affecté par la sélection de titres. Globalement, la sélection de titres a nuí au rendement relatif.

Événements récents

Obligations indexées à l'inflation

Le sous-gestionnaire de portefeuille est toujours d'avis que les obligations indexées à l'inflation de l'univers d'investissement restent surévaluées par rapport à leurs données fondamentales. Il reconnaît néanmoins que les interventions des banques centrales visent à maintenir des taux extrêmement bas. La principale évolution de l'opinion du sous-gestionnaire de portefeuille concerne le Royaume-Uni, où ses anticipations sont passées à neutre. Cette amélioration s'explique par la détérioration des perspectives économiques ainsi que par les anticipations de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire et d'un taux d'inflation relativement élevé pour les trois ans à venir. Les anticipations du sous-gestionnaire de portefeuille dans la zone euro (dont les obligations indexées allemandes) sont devenues légèrement négatives compte tenu du ralentissement de la croissance mondiale constaté depuis la fin de 2012. La politique monétaire conciliante de la Banque centrale européenne devrait contenir la hausse des taux réels à court terme, même s'ils se situent actuellement à des niveaux extrêmement bas.

Fiducies de placement immobilier (FPI)

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que l'amélioration des perspectives économiques favorise les sociétés immobilières cotées en bourse et plus fortement exposées à la croissance. Le portefeuille met l'accent sur les entreprises, les régions et les secteurs immobiliers aux évaluations intéressantes qui devraient davantage profiter de la reprise de l'économie.

Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les titres immobiliers mondiaux offrent aux investisseurs une option intéressante. Ces placements continuent de dégager un rendement courant grâce à la croissance des dividendes, laquelle est soutenue par la hausse des flux de trésorerie immobiliers issus de l'amélioration des données fondamentales liées à l'économie et aux propriétés commerciales.

Titres d'infrastructures mondiaux

Le gestionnaire de portefeuille entend continuer à minimiser les déviations par rapport à la pondération de l'indice de référence. De plus, il continuera à surveiller les ajustements apportés à celui-ci et adoptera des stratégies d'investissement qui minimiseront tout impact négatif sur la performance du portefeuille et assureront une faible erreur de réplcation lors des rééquilibrages.

Obligations mondiales à rendement élevé

Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise les obligations notées B par rapport à celles notées BB et davantage sensibles aux taux d'intérêt. Il saisit également les occasions tactiques lui permettant d'accroître l'exposition aux obligations notées CCC au sein du marché des obligations à rendement élevé. Le sous-gestionnaire de portefeuille se fait aussi plus optimiste quant aux perspectives des obligations américaines par rapport à celles d'Europe et d'Asie. La sélection de titres demeurera un facteur clé d'un rendement supérieur et le sous-gestionnaire de portefeuille maintient une pondération semblable à celle du marché en ce qui concerne cette catégorie d'actif à rendement élevé.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins Immobilier mondial. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 27 567 \$ (197 498 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 6 158 881 \$ (7 238 201 \$ en 2012) et de dividendes de 5 742 857 \$ (5 540 346 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	8,13	7,67	7,97	7,48	8,22	9,97
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,33	0,34	0,40	0,25	0,46	0,50
Total des charges	(0,09)	(0,19)	(0,19)	(0,19)	(0,17)	(0,23)
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,10)	0,18	0,08	0,39	(1,18)	(0,03)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,41	0,47	(0,27)	0,42	0,35	(1,37)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,55	0,80	0,02	0,87	(0,55)	(1,14)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,10	0,03	0,05	0,02	0,23	0,22
des dividendes	0,05	0,12	0,08	0,05	0,06	0,05
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,25
remboursement de capital	—	0,16	0,18	0,30	0,18	0,14
Distributions totales⁽³⁾	0,15	0,31	0,31	0,37	0,47	0,66
Actif net à la fin de la période	8,53	8,13	7,67	7,97	7,48	8,22

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	26 604	26 920	40 226	46 254	38 542	52 130
Nombre de parts en circulation	3 118 511	3 311 357	5 241 652	5 799 242	5 139 774	6 317 462
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,52	2,41	2,41	2,44	2,49	2,47
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,52	2,41	2,41	2,44	2,52	2,47
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	0,01	0,05	0,19	0,15
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	32,96	46,07	29,25	89,56	137,95	89,23
Valeur liquidative par part (\$)	8,53	8,13	7,67	7,98	7,50	8,25

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie T) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,10 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

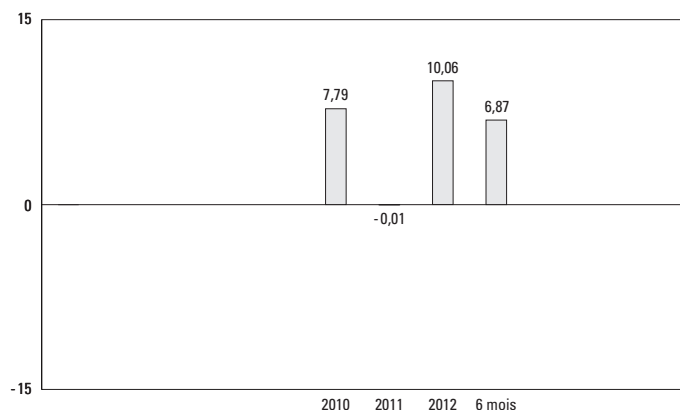
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,20 %
— Rémunération des courtiers	0,80 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

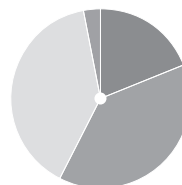


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 18 mars 2010, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Placements alternatifs, a été modifié et le 7 mai 2010 le Fonds a été fusionné avec le Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé et le Fonds Desjardins Placements alternatifs spécialisés. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, aucune donnée sur le rendement antérieure au 7 mai 2010 n'est présentée.

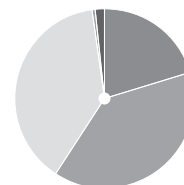
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



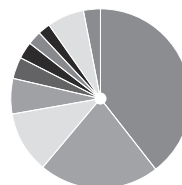
- 19,5 Actions
 - 7,8 Produits industriels
 - 7,8 Services publics
 - 3,9 Énergie
- 38,5 Obligations
 - 1,3 Obligations canadiennes
 - 16,3 Obligations américaines
 - 20,9 Obligations étrangères
- 39,6 Fonds de placement étrangers
 - (0,4) Instruments financiers dérivés
- 2,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 20,3 Actions
 - 8,4 Produits industriels
 - 7,6 Services publics
 - 4,3 Énergie
- 39,1 Obligations
 - 0,8 Obligations canadiennes
 - 12,2 Obligations américaines
 - 26,1 Obligations étrangères
- 38,6 Fonds de placement étrangers
 - (0,4) Instruments financiers dérivés
- 1,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

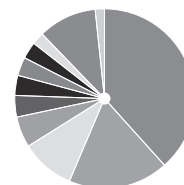
Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 39,6 Fonds de placement étrangers
- 21,6 États-Unis
- 11,3 Royaume-Uni
- 6,2 France
- 3,9 Italie
- 3,2 Canada
- 2,5 Australie
- 2,0 Allemagne
- 6,9 Autres pays**
- 2,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 38,6 Fonds de placement étrangers
- 17,9 États-Unis
- 9,7 Royaume-Uni
- 5,7 Allemagne
- 3,8 Italie
- 3,5 Canada
- 3,5 France
- 3,0 Brésil
- 2,3 Australie
- 10,4 Autres pays**
- 1,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) *****% de la
valeur liquidative**

1. Fonds Desjardins Immobilier mondial, catégorie I	21,1
2. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	17,5
3. Bundesrepublik Deutschland indexées sur l'inflation, 0,750 %, 2018-04-15	2,6
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6
5. Gouvernement de Turquie indexées sur l'inflation, 3,000 %, 2021-07-21	1,3
6. Bundesrepublik Deutschland indexées sur l'inflation, 1,750 %, 2020-04-15	1,2
7. République de l'Afrique du Sud indexées sur l'inflation, 5,500 %, 2023-12-07	1,1
8. Transurban Group	1,1
9. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 2022-01-15	1,0
10. Gouvernement du Brésil, indexées sur l'inflation, 6,000 %, 2045-05-15	0,9
11. Enbridge	0,9
12. TransCanada Corporation	0,8
13. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,375 %, 2025-01-15	0,8
14. Gouvernement du Brésil, indexées sur l'inflation, 6,000 %, 2035-05-15	0,8
15. Duke Energy Corp.	0,7
16. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,125 %, 2019-01-15	0,7
17. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 3,875 %, 2029-04-15	0,7
18. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,000 %, 2026-01-15	0,7
19. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 1,125 %, 2037-11-22	0,7
20. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,000 %, 2016-01-15	0,6
21. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 2,500 %, 2024-17-22	0,6
22. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 6,753 %, 2020-04-16	0,6
23. Abertis Infraestructuras	0,6
24. Gouvernement de l'Italie, indexées sur l'inflation, 2,350 %, 2019-09-15	0,6
25. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 4,125 %, 2030-07-22	0,6
Total	59,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie T du Fonds Desjardins Placements complémentaires font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les parts de catégorie T se rapportent au même portefeuille de valeurs

que les parts de catégorie A et I. Elles comportent le même pourcentage de frais de gestion que les parts de catégorie A.

L'indice « FTSE® » est une marque déposée de la Bourse et de FT et est utilisé par FTSE conformément à un accord de licence. Le Fonds n'est en aucun cas commandité, sanctionné, vendu ni promu par FTSE International Limited (« FTSE »), la London Stock Exchange Plc (la « Bourse ») ou The Financial Times Limited (« FT ») (les « concédants de licence ») et aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation du FTSE (« l'indice ») ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé par FTSE. Cependant, aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers toute personne des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX et de l'indice S & P Mondial d'infrastructures (les « indices ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul des indices. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité des indices ou des données comprises dans ceux-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, les indices ou les données comprises dans ceux-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégorie I) affichait un rendement de 8,20 %, comparativement à 8,25 % pour son indice de référence. Cet indice est composé comme suit : indice Barclays Universel d'obligations gouvernementales liées à l'inflation (couvert CAD) à 40 %, indice développé FTSE EPRA/NAREIT (CAD) à 20 %, indice S & P Mondial d'infrastructures (CAD) à 20 % et indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 20 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations indexées à l'inflation

Le portefeuille a surperformé son indice de référence au cours de la période. Sur le plan stratégique, le portefeuille a généralement affiché une durée obligataire inférieure à celle de l'indice, ce qui a contribué négativement au rendement. Par contre, la répartition géographique a été nettement positive, notamment grâce à l'inclusion de pays émergents dans l'univers de placement. Ainsi, les principales contributions proviennent de la surpondération de la Turquie et de la sous-pondération du Brésil. Du côté des pays développés, les sous-pondérations des États-Unis et du Canada ont contribué au rendement.

Fiducies de placement immobilier (FPI)

La sous-pondération de la région de l'Asie du Pacifique et la sélection de titres américains constituent les principaux éléments ayant nuí au rendement relatif au cours du semestre. Toutefois, la judicieuse sélection de titres au Japon et à Hong Kong, de même que la sous-pondération du Canada, marché ayant affiché la plus faible performance à l'échelle mondiale, ont contribué de façon positive au rendement relatif.

Titres d'infrastructures mondiaux

Le portefeuille a profité de la vigueur des marchés boursiers pour enregistrer des gains significatifs. Malgré cette belle performance, le secteur des infrastructures a sous-performé le marché en général. Ce résultat s'explique principalement par la baisse du niveau d'aversion au risque des investisseurs. En effet, bien que le contexte de détente monétaire actuel ait incité les investisseurs à augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions, ils ont davantage favorisé les secteurs cycliques au détriment des secteurs défensifs, qui représentent une forte proportion du portefeuille.

Obligations mondiales à rendement élevé

Au cours du semestre, le portefeuille a affiché un rendement correspondant à celui de son indice de référence. Les titres de qualité moindre ont produit les rendements les plus solides et la répartition en fonction des notations de crédit a contribué au rendement. La décision du sous-gestionnaire de portefeuille de sous-pondérer les obligations notées BB, qui ont connu une sensibilité accrue à la durée, et d'augmenter graduellement l'exposition aux obligations notées CCC, a permis au portefeuille de profiter dans une certaine mesure de la reprise du marché.

Dans l'ensemble, la répartition sectorielle s'est révélée positive, bien que le rendement ait été quelque peu affecté par la sélection de titres. Globalement, la sélection de titres a nuí au rendement relatif.

Événements récents

Obligations indexées à l'inflation

Le sous-gestionnaire de portefeuille est toujours d'avis que les obligations indexées à l'inflation de l'univers d'investissement restent surévaluées par rapport à leurs données fondamentales. Il reconnaît néanmoins que les interventions des banques centrales visent à maintenir des taux extrêmement bas. La principale évolution de l'opinion du sous-gestionnaire de portefeuille concerne le Royaume-Uni, où ses anticipations sont passées à neutre. Cette amélioration s'explique par la détérioration des perspectives économiques ainsi que par les anticipations de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire et d'un taux d'inflation relativement élevé pour les trois ans à venir. Les anticipations du sous-gestionnaire de portefeuille dans la zone euro (dont les obligations indexées allemandes) sont devenues légèrement négatives compte tenu du ralentissement de la croissance mondiale constaté depuis la fin de 2012. La politique monétaire conciliante de la Banque centrale européenne devrait contenir la hausse des taux réels à court terme, même s'ils se situent actuellement à des niveaux extrêmement bas.

Fiducies de placement immobilier (FPI)

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que l'amélioration des perspectives économiques favorise les sociétés immobilières cotées en bourse et plus fortement exposées à la croissance. Le portefeuille met l'accent sur les entreprises, les régions et les secteurs immobiliers aux évaluations intéressantes qui devraient davantage profiter de la reprise de l'économie.

Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les titres immobiliers mondiaux offrent aux investisseurs une option intéressante. Ces placements continuent de dégager un rendement courant grâce à la croissance des dividendes, laquelle est soutenue par la hausse des flux de trésorerie immobiliers issus de l'amélioration des données fondamentales liées à l'économie et aux propriétés commerciales.

Titres d'infrastructures mondiaux

Le gestionnaire de portefeuille entend continuer à minimiser les déviations par rapport à la pondération de l'indice de référence. De plus, il continuera à surveiller les ajustements apportés à celui-ci et adoptera des stratégies d'investissement qui minimiseront tout impact négatif sur la performance du portefeuille et assureront une faible erreur de réplification lors des rééquilibrages.

Obligations mondiales à rendement élevé

Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise les obligations notées B par rapport à celles notées BB et davantage sensibles aux taux d'intérêt. Il saisit également les occasions tactiques lui permettant d'accroître l'exposition aux obligations notées CCC au sein du marché des obligations à rendement élevé. Le sous-gestionnaire de portefeuille se fait aussi plus optimiste quant aux perspectives des obligations américaines par rapport à celles d'Europe et d'Asie. La sélection de titres demeurera un facteur clé d'un rendement supérieur et le sous-gestionnaire de portefeuille maintient une pondération semblable à celle du marché en ce qui concerne cette catégorie d'actif à rendement élevé.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins Immobilier mondial. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 6 158 881 \$ (7 238 201 \$ en 2012) et de dividendes de 5 742 857 \$ (5 540 346 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	9,23	8,30	8,29	7,45	8,96	10,57
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,37	0,33	0,39	0,27	0,53	0,52
Total des charges	(0,04)	—	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,11)	0,30	0,09	0,62	(1,13)	(0,03)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,52	0,35	(0,70)	(0,24)	(0,78)	(1,33)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,74	0,98	(0,22)	0,65	(1,39)	(0,85)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,30	0,08	0,14	0,06	0,98	0,35
des dividendes	0,10	0,03	0,04	0,15	0,25	0,08
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,24
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,40	0,11	0,18	0,21	1,23	0,67
Actif net à la fin de la période	9,57	9,23	8,30	8,29	7,45	8,96

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	8 232	6 107	1 350	162	5 124	11 795
Nombre de parts en circulation	860 144	661 256	162 585	19 535	686 899	1 312 374
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	0,01	0,05	0,19	0,15
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	32,96	46,07	29,25	89,56	137,95	89,23
Valeur liquidative par part (\$)	9,57	9,23	8,30	8,29	7,46	8,99

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

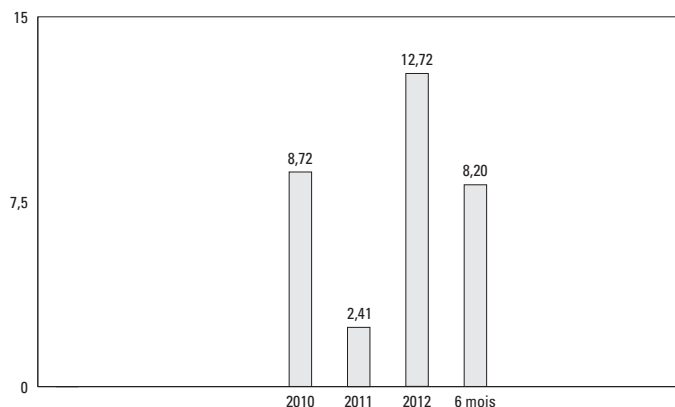
(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)

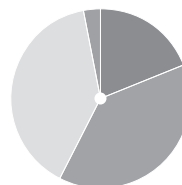


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 18 mars 2010, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Placements alternatifs, a été modifié et le 7 mai 2010 le Fonds a été fusionné avec le Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé et le Fonds Desjardins Placements alternatifs spécialisés. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, aucune donnée sur le rendement antérieure au 7 mai 2010 n'est présentée.

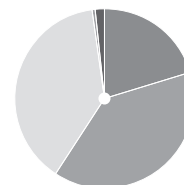
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2012



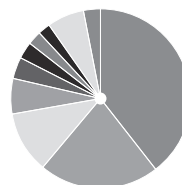
- 19,5 Actions
 - 7,8 Produits industriels
 - 7,8 Services publics
 - 3,9 Énergie
- 38,5 Obligations
 - 1,3 Obligations canadiennes
 - 16,3 Obligations américaines
 - 20,9 Obligations étrangères
- 39,6 Fonds de placement étrangers
 - (0,4) Instruments financiers dérivés
- 2,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%)
au 31 mars 2013



- 20,3 Actions
 - 8,4 Produits industriels
 - 7,6 Services publics
 - 4,3 Énergie
- 39,1 Obligations
 - 0,8 Obligations canadiennes
 - 12,2 Obligations américaines
 - 26,1 Obligations étrangères
- 38,6 Fonds de placement étrangers
 - (0,4) Instruments financiers dérivés
- 1,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

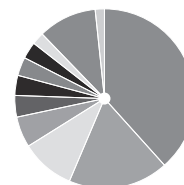
Répartition géographique (%)
au 31 mars 2012



- 39,6 Fonds de placement étrangers
 - 21,6 États-Unis
 - 11,3 Royaume-Uni
 - 6,2 France
 - 3,9 Italie
 - 3,2 Canada
 - 2,5 Australie
 - 2,0 Allemagne
 - 6,9 Autres pays**
- 2,8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%)
au 31 mars 2013



- 38,6 Fonds de placement étrangers
 - 17,9 États-Unis
 - 9,7 Royaume-Uni
 - 5,7 Allemagne
 - 3,8 Italie
 - 3,5 Canada
 - 3,5 France
 - 3,0 Brésil
 - 2,3 Australie
 - 10,4 Autres pays**
- 1,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

**Les 25 positions principales
(acheteur) *****% de la
valeur liquidative**

1. Fonds Desjardins Immobilier mondial, catégorie I	21,1
2. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	17,5
3. Bundesrepublik Deutschland indexées sur l'inflation, 0,750 %, 2018-04-15	2,6
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6
5. Gouvernement de Turquie indexées sur l'inflation, 3,000 %, 2021-07-21	1,3
6. Bundesrepublik Deutschland indexées sur l'inflation, 1,750 %, 2020-04-15	1,2
7. République de l'Afrique du Sud indexées sur l'inflation, 5,500 %, 2023-12-07	1,1
8. Transurban Group	1,1
9. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 2022-01-15	1,0
10. Gouvernement du Brésil, indexées sur l'inflation, 6,000 %, 2045-05-15	0,9
11. Enbridge	0,9
12. TransCanada Corporation	0,8
13. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,375 %, 2025-01-15	0,8
14. Gouvernement du Brésil, indexées sur l'inflation, 6,000 %, 2035-05-15	0,8
15. Duke Energy Corp.	0,7
16. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,125 %, 2019-01-15	0,7
17. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 3,875 %, 2029-04-15	0,7
18. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,000 %, 2026-01-15	0,7
19. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 1,125 %, 2037-11-22	0,7
20. Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,000 %, 2016-01-15	0,6
21. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 2,500 %, 2024-17-22	0,6
22. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 6,753 %, 2020-04-16	0,6
23. Abertis Infraestructuras	0,6
24. Gouvernement de l'Italie, indexées sur l'inflation, 2,350 %, 2019-09-15	0,6
25. Gouvernement du Royaume-Uni indexées sur l'inflation, 4,125 %, 2030-07-22	0,6
Total	59,8

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Placements complémentaires se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et T.

L'indice « FTSE® » est une marque déposée de la Bourse et de FT et est utilisé par FTSE conformément à un accord de licence. Le Fonds n'est en aucun cas commandité, sanctionné, vendu ni promu par FTSE International Limited (« FTSE »), la London Stock Exchange Plc (la « Bourse ») ou The Financial Times Limited (« FT ») (les « concédants de licence ») et aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation du FTSE (« l'indice ») ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé par FTSE. Cependant, aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers toute personne des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX et de l'indice S & P Mondial d'infrastructures (les « indices ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul des indices. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité des indices ou des données comprises dans ceux-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, les indices ou les données comprises dans ceux-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie A) affichait un rendement de 13,49 %, comparativement à 16,03 % pour son indice de référence, l'indice développé FTSE EPRA/NAREIT. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sous-pondération de la région de l'Asie du Pacifique et la sélection de titres américains constituent les principaux éléments ayant nuí au rendement relatif au cours du semestre. Toutefois, la judicieuse sélection de titres au Japon et à Hong Kong, de même que la sous-pondération du Canada, marché ayant affiché la plus faible performance à l'échelle mondiale, ont contribué de façon positive au rendement relatif.

Le secteur immobilier a bénéficié de signes encourageants provenant des statistiques économiques récemment publiées et des annonces de bénéfices des sociétés immobilières, ce qui a fortement contribué à dissiper les craintes entourant les enjeux politiques issus de l'examen continu du marché. Les annonces de bénéfices relatives à la plupart des titres immobiliers à l'échelle mondiale ont suscité peu de surprises, et reflètent à la fois une amélioration des données fondamentales des sociétés immobilières et une croissance soutenue des flux de trésorerie. Cette tendance positive découle d'une combinaison de la croissance interne, grâce à l'évaluation des loyers sur baux à la valeur marchande, de réduction des coûts, de taux d'occupation accrus et de la croissance externe issue de l'intensification des activités d'acquisition et de développement.

Les titres de sociétés immobilières cotées en bourse se négocient conformément aux estimations du sous-gestionnaire de portefeuille en ce qui concerne les valeurs sous-jacentes de ces entreprises. Bien que les escomptes se soient resserrés en raison du solide rendement du secteur, le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les actions immobilières ne sont pas du tout surévaluées. Au contraire, ces sociétés occupent une position favorable sur le plan des évaluations. Les équipes de direction profitent donc non seulement de la croissance interne issue de l'amélioration des données fondamentales, mais également de la croissance externe issue de la récupération plus efficace du capital. Ce contexte permet ainsi une amélioration de la croissance globale des bénéfices. Les évaluations représentent actuellement un rendement de flux de trésorerie sans effet de levier de 5,4 %, un taux qui demeure relativement intéressant par rapport au coût du capital dans l'environnement actuel de faibles taux d'intérêt.

Événements récents

La quête de performance est justifiée dans un contexte de faibles taux d'intérêt, mais elle ne devrait pas demeurer le principal moteur de rendement. Cette recherche effrénée de rendement de dividendes a entravé l'efficacité du processus de placement du sous-gestionnaire de portefeuille, dans le cadre d'une approche à plus long terme et éprouvée en matière de création de valeur. Malgré la récente contre-performance, le sous-gestionnaire de portefeuille est d'avis que sa rigueur en matière de placement rapportera au bout du compte.

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que l'amélioration des perspectives économiques favorise les sociétés immobilières cotées en bourse et plus fortement exposées à la croissance. Le portefeuille met l'accent sur les entreprises, les régions et les secteurs immobiliers aux évaluations intéressantes qui devraient davantage profiter de la reprise de l'économie. Sur le plan géographique, le portefeuille maintient une sous-pondération de l'Europe qui, selon le sous-gestionnaire de portefeuille, devrait connaître des difficultés économiques au cours de la prochaine année. Par conséquent, il préconise les Amériques et l'Asie du Pacifique compte tenu de leurs perspectives de croissance supérieure et de l'appréciation des flux de trésorerie.

Aux États-Unis, le portefeuille affiche une surpondération des secteurs de la vente au détail, de l'hôtellerie et des activités industrielles. Le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent en ce qui concerne les secteurs des immeubles à bureaux de catégorie A, des soins de santé, de l'entreposage et de la location. En Europe, le sous-gestionnaire de portefeuille favorise les entreprises de vente au détail du marché dominant de l'Europe occidentale, excluant le Royaume-Uni. Il met également l'accent sur les sociétés de Londres, surtout celles du West End où l'offre est restreinte. En Asie du Pacifique, le portefeuille favorise les secteurs des bureaux, de la vente au détail et des activités industrielles. Le sous-gestionnaire maintient la surpondération du secteur australien des fiducies de placement immobilier ainsi que des sociétés immobilières japonaises suffisamment exposées au marché des bureaux de Tokyo. Le sous-gestionnaire de portefeuille se fait prudent quant au secteur résidentiel de Hong Kong et de Singapour, en raison de mesures accrues prises par les gouvernements pour éviter la surchauffe du secteur.

Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les titres immobiliers mondiaux offrent aux investisseurs une option intéressante. Ces placements continuent de dégager un rendement courant grâce à la croissance des dividendes, laquelle est soutenue par la hausse des flux de trésorerie issus de l'amélioration des données fondamentales liées à l'économie et aux propriétés commerciales.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 1 137 \$ (1 951 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	5,89	5,03	5,71	5,21	5,66	8,40
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,08	0,18	0,20	0,17	0,19	0,28
Total des charges	(0,09)	(0,15)	(0,15)	(0,14)	(0,12)	(0,19)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,17	0,05	0,04	(0,16)	(1,64)	(0,63)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,62	0,82	(0,63)	0,28	1,40	(2,14)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,78	0,89	(0,55)	0,14	(0,18)	(2,69)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	0,03	0,01	0,11	0,05	0,08	0,01
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,03	0,01	0,11	0,05	0,08	0,01
Actif net à la fin de la période	6,66	5,89	5,03	5,71	5,21	5,66

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	4 819	4 043	3 911	4 776	42 814	38 305
Nombre de parts en circulation	723 083	685 287	776 533	834 388	8 194 116	6 746 359
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,84	2,71	2,71	2,71	2,71	2,74
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	3,96	3,78	4,26	2,99	3,02	2,84
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,12	0,17	0,26	0,23	0,28	0,17
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	35,81	54,99	75,80	51,12	52,05	26,76
Valeur liquidative par part (\$)	6,66	5,90	5,04	5,72	5,22	5,68

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,36 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

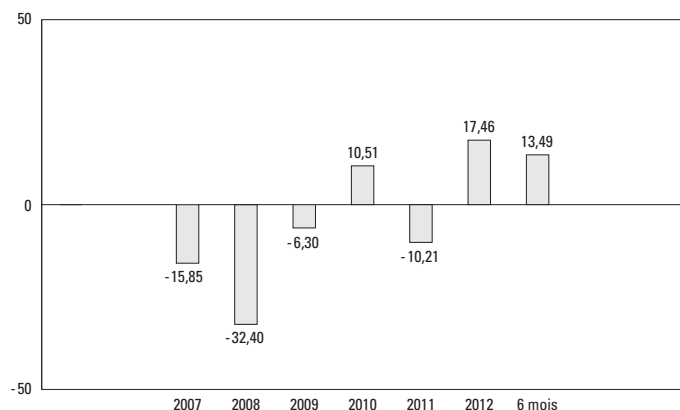
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,26 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

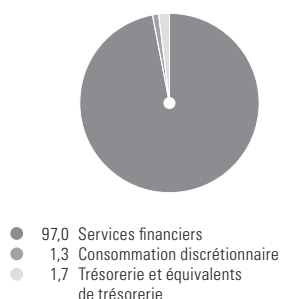
Rendements annuels (%)



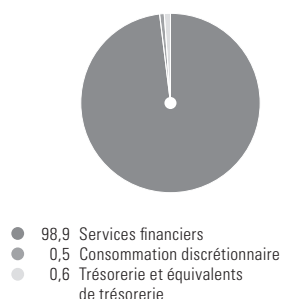
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

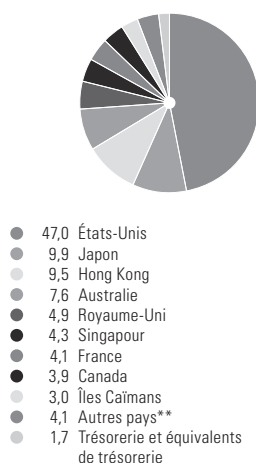
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



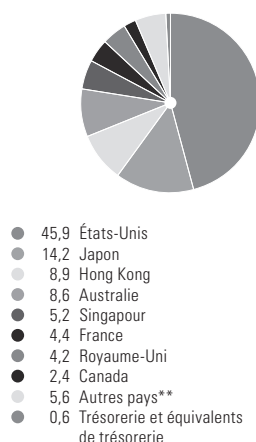
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Simon Property Group	4,3
2. Mitsubishi Estate Company	3,8
3. Mitsui Fudosan Co.	3,3
4. Host Hotels & Resorts	2,6
5. ProLogis	2,3
6. Unibail-Rodamco (Union du Crédit-Bail Immobilier)	2,3
7. Boston Properties	2,2
8. Wharf Holdings	1,9
9. Westfield Group	1,9
10. Sumitomo Realty & Development Co.	1,9
11. Ventas	1,9
12. Health Care REIT	1,8
13. SL Green Realty Corp.	1,8
14. Japan Real Estate Investment Corporation	1,8
15. HCP	1,8
16. Macerich Company	1,8
17. Link Real Estate Investment Trust	1,8
18. General Growth Properties	1,7
19. Sun Hung Kai Properties	1,6
20. Westfield Retail Trust	1,6
21. Public Storage	1,6
22. Capitaland	1,5
23. Vornado Realty Trust	1,5
24. UDR	1,5
25. Kimco Realty Corporation	1,5
Total	51,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

L'indice « FTSE® » est une marque déposée de la Bourse et de FT et est utilisé par FTSE conformément à un accord de licence. Le Fonds n'est en aucun cas commandité, sanctionné, vendu ni promu par FTSE International Limited (« FTSE »), la London Stock Exchange Plc (la « Bourse ») ou The Financial Times Limited (« FT ») (les « concédants de licence ») et aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation du FTSE (« l'indice ») ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé par FTSE. Cependant, aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers toute personne des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie T)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie T) affichait un rendement de 13,49 %, comparativement à 16,03 % pour son indice de référence, l'indice développé FTSE EPRA/NAREIT. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sous-pondération de la région de l'Asie du Pacifique et la sélection de titres américains constituent les principaux éléments ayant nuí au rendement relatif au cours du semestre. Toutefois, la judicieuse sélection de titres au Japon et à Hong Kong, de même que la sous-pondération du Canada, marché ayant affiché la plus faible performance à l'échelle mondiale, ont contribué de façon positive au rendement relatif.

Le secteur immobilier a bénéficié de signes encourageants provenant des statistiques économiques récemment publiées et des annonces de bénéfices des sociétés immobilières, ce qui a fortement contribué à dissiper les craintes entourant les enjeux politiques issus de l'examen continu du marché. Les annonces de bénéfices relatives à la plupart des titres immobiliers à l'échelle mondiale ont suscité peu de surprises, et reflètent à la fois une amélioration des données fondamentales des sociétés immobilières et une croissance soutenue des flux de trésorerie. Cette tendance positive découle d'une combinaison de la croissance interne, grâce à l'évaluation des loyers sur baux à la valeur marchande, de réduction des coûts, de taux d'occupation accrus et de la croissance externe issue de l'intensification des activités d'acquisition et de développement.

Les titres de sociétés immobilières cotées en bourse se négocient conformément aux estimations du sous-gestionnaire de portefeuille en ce qui concerne les valeurs sous-jacentes de ces entreprises. Bien que les escomptes se soient resserrés en raison du solide rendement du secteur, le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les actions immobilières ne sont pas du tout surévaluées. Au contraire, ces sociétés occupent une position favorable sur le plan des évaluations. Les équipes de direction profitent donc non seulement de la croissance interne issue de l'amélioration des données fondamentales, mais également de la croissance externe issue de la récupération plus efficace du capital. Ce contexte permet ainsi une amélioration de la croissance globale des bénéfices. Les évaluations représentent actuellement un rendement de flux de trésorerie sans effet de levier de 5,4 %, un taux qui demeure relativement intéressant par rapport au coût du capital dans l'environnement actuel de faibles taux d'intérêt.

Événements récents

La quête de performance est justifiée dans un contexte de faibles taux d'intérêt, mais elle ne devrait pas demeurer le principal moteur de rendement. Cette recherche effrénée de rendement de dividendes a entravé l'efficacité du processus de placement du sous-gestionnaire de portefeuille, dans le cadre d'une approche à plus long terme et éprouvée en matière de création de valeur. Malgré la récente contre-performance, le sous-gestionnaire de portefeuille est d'avis que sa rigueur en matière de placement rapportera au bout du compte.

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que l'amélioration des perspectives économiques favorise les sociétés immobilières cotées en bourse et plus fortement exposées à la croissance. Le portefeuille met l'accent sur les entreprises, les régions et les secteurs immobiliers aux évaluations intéressantes qui devraient davantage profiter de la reprise de l'économie. Sur le plan géographique, le portefeuille maintient une sous-pondération de l'Europe qui, selon le sous-gestionnaire de portefeuille, devrait connaître des difficultés économiques au cours de la prochaine année. Par conséquent, il préconise les Amériques et l'Asie du Pacifique compte tenu de leurs perspectives de croissance supérieure et de l'appréciation des flux de trésorerie.

Aux États-Unis, le portefeuille affiche une surpondération des secteurs de la vente au détail, de l'hôtellerie et des activités industrielles. Le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent en ce qui concerne les secteurs des immeubles à bureaux de catégorie A, des soins de santé, de l'entreposage et de la location. En Europe, le sous-gestionnaire de portefeuille favorise les entreprises de vente au détail du marché dominant de l'Europe occidentale, excluant le Royaume-Uni. Il met également l'accent sur les sociétés de Londres, surtout celles du West End où l'offre est restreinte. En Asie du Pacifique, le portefeuille favorise les secteurs des bureaux, de la vente au détail et des activités industrielles. Le sous-gestionnaire maintient la surpondération du secteur australien des fiducies de placement immobilier ainsi que des sociétés immobilières japonaises suffisamment exposées au marché des bureaux de Tokyo. Le sous-gestionnaire de portefeuille se fait prudent quant au secteur résidentiel de Hong Kong et de Singapour, en raison de mesures accrues prises par les gouvernements pour éviter la surchauffe du secteur.

Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les titres immobiliers mondiaux offrent aux investisseurs une option intéressante. Ces placements continuent de dégager un rendement courant grâce à la croissance des dividendes, laquelle est soutenue par la hausse des flux de trésorerie issus de l'amélioration des données fondamentales liées à l'économie et aux propriétés commerciales.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 1 137 \$ (1 951 \$ au 30 septembre 2012).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	4,29	3,84	4,49	4,26	4,92	7,91
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,06	0,13	0,15	0,14	0,16	0,25
Total des charges	(0,06)	(0,11)	(0,12)	(0,11)	(0,10)	(0,17)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,12	0,04	0,06	(0,13)	(1,46)	(0,59)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,45	0,63	(0,46)	0,26	0,89	(1,94)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,57	0,68	(0,38)	0,15	(0,52)	(2,46)

Distributions :

du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	0,02	0,08	0,02	0,06	0,07
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	0,11	0,20	0,14	0,20	0,22	0,47
Distributions totales⁽³⁾	0,11	0,22	0,22	0,22	0,28	0,54

Actif net à la fin de la période	4,75	4,29	3,84	4,49	4,26	4,92

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie T

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	765	711	721	1 092	5 965	7 569
Nombre de parts en circulation	160 738	165 558	187 400	242 843	1 395 649	1 532 810
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,84	2,71	2,71	2,71	2,71	2,74
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	3,94	3,77	4,26	2,97	3,01	2,85
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,12	0,17	0,26	0,23	0,28	0,17
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	35,81	54,99	75,80	51,12	52,05	26,76
Valeur liquidative par part (\$)	4,76	4,30	3,85	4,50	4,27	4,94

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie T) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,36 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

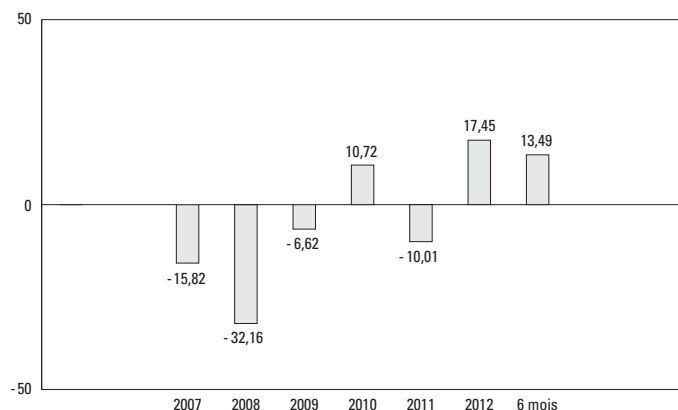
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	1,26 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

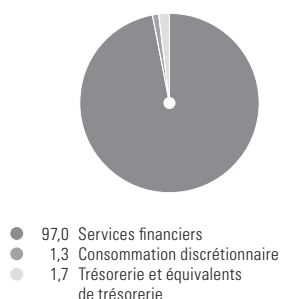
Rendements annuels (%)



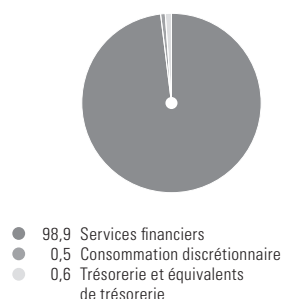
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

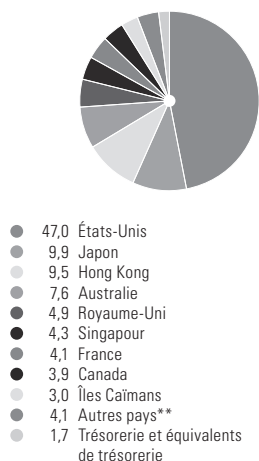
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

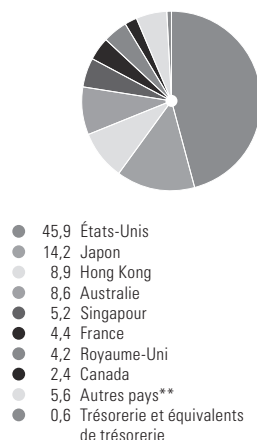


Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

Les 25 positions principales (acheteur) *	% de la valeur liquidative
1. Simon Property Group	4,3
2. Mitsubishi Estate Company	3,8
3. Mitsui Fudosan Co.	3,3
4. Host Hotels & Resorts	2,6
5. ProLogis	2,3
6. Unibail-Rodamco (Union du Crédit-Bail Immobilier)	2,3
7. Boston Properties	2,2
8. Wharf Holdings	1,9
9. Westfield Group	1,9
10. Sumitomo Realty & Development Co.	1,9
11. Ventas	1,9
12. Health Care REIT	1,8
13. SL Green Realty Corp.	1,8
14. Japan Real Estate Investment Corporation	1,8
15. HCP	1,8
16. Macerich Company	1,8
17. Link Real Estate Investment Trust	1,8
18. General Growth Properties	1,7
19. Sun Hung Kai Properties	1,6
20. Westfield Retail Trust	1,6
21. Public Storage	1,6
22. Capitaland	1,5
23. Vornado Realty Trust	1,5
24. UDR	1,5
25. Kimco Realty Corporation	1,5
Total	51,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie T du Fonds Desjardins Immobilier mondial font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les parts de catégorie T se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et I. Elles comportent le même pourcentage de frais de gestion que les parts de catégorie A.

L'indice « FTSE® » est une marque déposée de la Bourse et de FT et est utilisé par FTSE conformément à un accord de licence. Le Fonds n'est en aucun cas commandité, sanctionné, vendu ni promu par FTSE International Limited (« FTSE »), la London Stock Exchange Plc (la « Bourse ») ou The Financial Times Limited (« FT ») (les « concédants de licence ») et aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation du FTSE (« l'indice ») ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé par FTSE. Cependant, aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers toute personne des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie I)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégorie I) affichait un rendement de 15,06 %, comparativement à 16,03 % pour son indice de référence, l'indice développé FTSE EPRA/NAREIT. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant l'indice de référence.

La sous-pondération de la région de l'Asie du Pacifique et la sélection de titres américains constituent les principaux éléments ayant nuí au rendement relatif au cours du semestre. Toutefois, la judicieuse sélection de titres au Japon et à Hong Kong, de même que la sous-pondération du Canada, marché ayant affiché la plus faible performance à l'échelle mondiale, ont contribué de façon positive au rendement relatif.

Le secteur immobilier a bénéficié de signes encourageants provenant des statistiques économiques récemment publiées et des annonces de bénéfices des sociétés immobilières, ce qui a fortement contribué à dissiper les craintes entourant les enjeux politiques issus de l'examen continu du marché. Les annonces de bénéfices relatives à la plupart des titres immobiliers à l'échelle mondiale ont suscité peu de surprises, et reflètent à la fois une amélioration des données fondamentales des sociétés immobilières et une croissance soutenue des flux de trésorerie. Cette tendance positive découle d'une combinaison de la croissance interne, grâce à l'évaluation des loyers sur baux à la valeur marchande, de réduction des coûts, de taux d'occupation accrus et de la croissance externe issue de l'intensification des activités d'acquisition et de développement.

Les titres de sociétés immobilières cotées en bourse se négocient conformément aux estimations du sous-gestionnaire de portefeuille en ce qui concerne les valeurs sous-jacentes de ces entreprises. Bien que les escomptes se soient resserrés en raison du solide rendement du secteur, le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les actions immobilières ne sont pas du tout surévaluées. Au contraire, ces sociétés occupent une position favorable sur le plan des évaluations. Les équipes de direction profitent donc non seulement de la croissance interne issue de l'amélioration des données fondamentales, mais également de la croissance externe issue de la récupération plus efficace du capital. Ce contexte permet ainsi une amélioration de la croissance globale des bénéfices. Les évaluations représentent actuellement un rendement de flux de trésorerie sans effet de levier de 5,4 %, un taux qui demeure relativement intéressant par rapport au coût du capital dans l'environnement actuel de faibles taux d'intérêt.

Événements récents

La quête de performance est justifiée dans un contexte de faibles taux d'intérêt, mais elle ne devrait pas demeurer le principal moteur de rendement. Cette recherche effrénée de rendement de dividendes a entravé l'efficacité du processus de placement du sous-gestionnaire de portefeuille, dans le cadre d'une approche à plus long terme et éprouvée en matière de création de valeur. Malgré la récente contre-performance, le sous-gestionnaire de portefeuille est d'avis que sa rigueur en matière de placement rapportera au bout du compte.

Le sous-gestionnaire de portefeuille s'attend à ce que l'amélioration des perspectives économiques favorise les sociétés immobilières cotées en bourse et plus fortement exposées à la croissance. Le portefeuille met l'accent sur les entreprises, les régions et les secteurs immobiliers aux évaluations intéressantes qui devraient davantage profiter de la reprise de l'économie. Sur le plan géographique, le portefeuille maintient une sous-pondération de l'Europe qui, selon le sous-gestionnaire de portefeuille, devrait connaître des difficultés économiques au cours de la prochaine année. Par conséquent, il préconise les Amériques et l'Asie du Pacifique compte tenu de leurs perspectives de croissance supérieure et de l'appréciation des flux de trésorerie.

Aux États-Unis, le portefeuille affiche une surpondération des secteurs de la vente au détail, de l'hôtellerie et des activités industrielles. Le sous-gestionnaire de portefeuille demeure prudent en ce qui concerne les secteurs des immeubles à bureaux de catégorie A, des soins de santé, de l'entreposage et de la location. En Europe, le sous-gestionnaire de portefeuille favorise les entreprises de vente au détail du marché dominant de l'Europe occidentale, excluant le Royaume-Uni. Il met également l'accent sur les sociétés de Londres, surtout celles du West End où l'offre est restreinte. En Asie du Pacifique, le portefeuille favorise les secteurs des bureaux, de la vente au détail et des activités industrielles. Le sous-gestionnaire de portefeuille maintient la surpondération du secteur australien des fiducies de placement immobilier ainsi que des sociétés immobilières japonaises suffisamment exposées au marché des bureaux de Tokyo. Le sous-gestionnaire de portefeuille se fait prudent quant au secteur résidentiel de Hong Kong et de Singapour, en raison de mesures accrues prises par les gouvernements pour éviter la surchauffe du secteur.

Le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les titres immobiliers mondiaux offrent aux investisseurs une option intéressante. Ces placements continuent de dégager un rendement courant grâce à la croissance des dividendes, laquelle est soutenue par la hausse des flux de trésorerie issus de l'amélioration des données fondamentales liées à l'économie et aux propriétés commerciales.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions de marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	6,12	5,23	5,90	5,35	5,79	8,56
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,08	0,18	0,20	0,18	0,19	0,27
Total des charges	—	—	—	—	—	—
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,17	0,05	0,02	(0,06)	(1,58)	(0,64)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,65	0,86	(0,62)	0,80	1,66	(2,34)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	(0,01)	(0,02)	(0,01)	(0,01)	(0,01)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,90	1,08	(0,42)	0,91	0,26	(2,72)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,01	—	—	—	—	—
des dividendes	0,19	0,17	0,24	0,17	0,17	0,22
des gains en capital	—	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,20	0,17	0,24	0,17	0,17	0,22
Actif net à la fin de la période	6,82	6,12	5,23	5,90	5,35	5,79

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie I

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	241 345	210 200	203 297	237 495	97 763	68 586
Nombre de parts en circulation	35 331 975	34 305 891	38 814 295	40 210 932	18 243 272	11 816 188
Ratio des frais de gestion (%) ^{(1), (4)}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,12	0,17	0,26	0,23	0,28	0,17
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	35,81	54,99	75,80	51,12	52,05	26,76
Valeur liquidative par part (\$)	6,83	6,13	5,24	5,91	5,36	5,80

(1) Le ratio des frais de gestion relatif aux parts de catégorie I est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille, ainsi que des frais de gestion payés au gestionnaire lesquels peuvent différer d'un investisseur à l'autre puisqu'ils sont négociés par chacun d'eux directement avec le gestionnaire) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

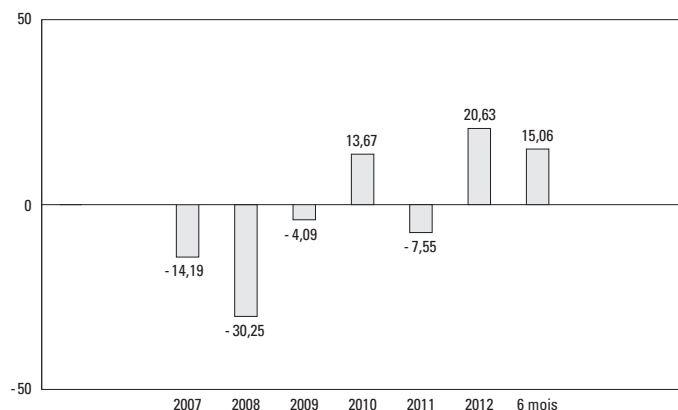
(4) Aucune dépense n'est imputée à cette catégorie.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

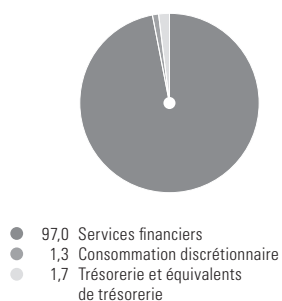
Rendements annuels (%)



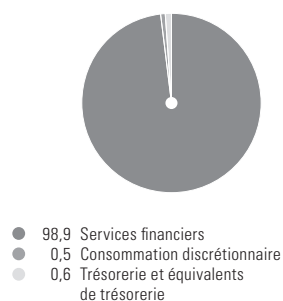
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

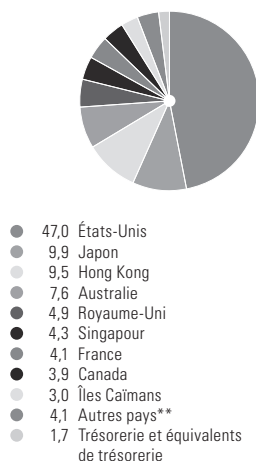
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



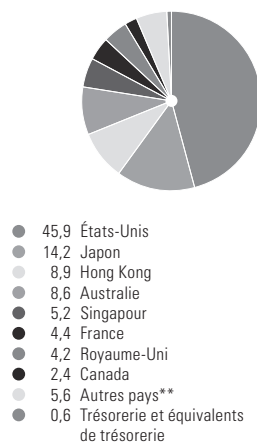
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

** Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les 25 positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Simon Property Group	4,3
2. Mitsubishi Estate Company	3,8
3. Mitsui Fudosan Co.	3,3
4. Host Hotels & Resorts	2,6
5. ProLogis	2,3
6. Unibail-Rodamco (Union du Crédit-Bail Immobilier)	2,3
7. Boston Properties	2,2
8. Wharf Holdings	1,9
9. Westfield Group	1,9
10. Sumitomo Realty & Development Co.	1,9
11. Ventas	1,9
12. Health Care REIT	1,8
13. SL Green Realty Corp.	1,8
14. Japan Real Estate Investment Corporation	1,8
15. HCP	1,8
16. Macerich Company	1,8
17. Link Real Estate Investment Trust	1,8
18. General Growth Properties	1,7
19. Sun Hung Kai Properties	1,6
20. Westfield Retail Trust	1,6
21. Public Storage	1,6
22. Capitaland	1,5
23. Vornado Realty Trust	1,5
24. UDR	1,5
25. Kimco Realty Corporation	1,5
Total	51,7

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Autres renseignements importants

Les parts de catégorie I du Fonds Desjardins Immobilier mondial se rapportent au même portefeuille de valeurs que les parts de catégorie A et T.

L'indice « FTSE® » est une marque déposée de la Bourse et de FT et est utilisé par FTSE conformément à un accord de licence. Le Fonds n'est en aucun cas commandité, sanctionné, vendu ni promu par FTSE International Limited (« FTSE »), la London Stock Exchange Plc (la « Bourse ») ou The Financial Times Limited (« FT ») (les « concédants de licence ») et aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation du FTSE (« l'indice ») ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé par FTSE. Cependant, aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers toute personne des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier (parts de catégorie A) affichait un rendement de 3,18 %, comparativement à 3,59 % pour son indice de référence. Cet indice est composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 72 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 17 % et indice composé S & P / TSX (rendement global) à 11 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Entre octobre et mars, les positions du portefeuille en obligations à échéances se situant entre cinq et dix ans ont été réduites et les positions en obligations à court et à long terme ont été augmentées. Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu la surpondération des obligations de sociétés de grande qualité par rapport à l'indice de référence. Au cours du semestre, les obligations de sociétés ont surclassé l'indice et ont constitué une source de valeur ajoutée.

Le Fonds a maintenu une surpondération des obligations provinciales à long terme et a sous-pondéré celles de moyen et de court terme par rapport à l'indice de référence. Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu un portefeuille de très grande qualité avec une notation moyenne de AA.

Fonds de dividendes canadiens Éthique

Le portefeuille a surclassé son indice de référence en raison d'une judicieuse sélection de titres et de la surpondération des secteurs des technologies de l'information et des services publics. Le secteur ayant affiché le meilleur rendement relatif a été celui des matériaux et les titres ayant dominé sont ceux de Research in Motion, Rogers Communication Inc. et Industrielle Alliance. Les titres ayant le plus nuï au rendement au cours du semestre sont ceux de EnCana Corporation, Trican Well Service et Banque Nationale.

Fonds Desjardins Environnement

Plusieurs titres en portefeuille ont connu des progressions importantes au cours des six derniers mois. L'action du transporteur ferroviaire CP a crû de 63 %, grâce à l'arrivée d'un nouveau président-directeur général et à l'accroissement de la popularité du transport de pétrole par rail. Le titre du producteur de bois d'œuvre Canfor s'est apprécié de 45 %, profitant du regain de vigueur de la construction domiciliaire aux États-Unis. Par ailleurs, le fabricant de pièces automobiles Magna International a bénéficié de la hausse des ventes de véhicules en Amérique du Nord et le cours de son action a augmenté de 42 % pendant le semestre.

Fonds d'actions mondiales Éthique

La surperformance relative au cours du semestre a été alimentée par la sélection de titres, tandis que la répartition sectorielle a nuï au rendement. Sur le plan géographique, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur les secteurs aux contextes macroéconomiques plus solides, mais il ne maintient qu'une faible exposition aux titres de marchés émergents. Le portefeuille contient plutôt des placements dans des entreprises dont le siège social se situe dans des marchés développés et pouvant profiter de ventes dans des régions à croissance plus rapide. En général, le portefeuille continue de mettre l'accent sur la qualité, puisque le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les entreprises de grande qualité qui génèrent leur propre croissance interne finiront par offrir une prime.

Fonds de dividendes mondial Éthique

La valeur ajoutée considérable du portefeuille au cours du semestre provient essentiellement de la sélection de titres. Sur le plan sectoriel, la surpondération des produits industriels et la sous-pondération des secteurs de l'énergie et des technologies de l'information, qui ont produit un rendement moindre, ont également contribué à la valeur ajoutée. La sous-pondération des services financiers a été le principal élément ayant nuï au rendement.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a bâti un portefeuille pouvant offrir un revenu de dividendes élevé et un potentiel de gains en capital grâce à un processus basé sur la valeur pour cerner les titres qui génèrent des flux de trésorerie libre durables, facteur d'une importance primordiale pour les mandats axés sur les dividendes.

Événements récents

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Le sous-gestionnaire de portefeuille surveille les exigences réglementaires mondiales accrues en matière de fonds propres qui devraient resserrer la disponibilité du crédit en raison d'une baisse des prêts cumulés consentis aux entreprises et aux consommateurs. Le sous-gestionnaire de portefeuille règle la surpondération des obligations de sociétés au fil des occasions et il continuera d'ajuster l'exposition du portefeuille aux diverses échéances selon les changements de taux.

Fonds de dividendes canadiens Éthique

Le rendement des dividendes du portefeuille a reculé, l'objectif étant de trouver des entreprises affichant une croissance durable des dividendes plutôt qu'un rendement absolu élevé. Plus de 90 % des placements du portefeuille versent un dividende régulier avec 79 % des entreprises l'ayant augmenté au cours de la dernière année par rapport à 50 % pour l'indice. L'évaluation, la croissance et la qualité du portefeuille demeurent intéressantes par rapport à l'indice composé S & P / TSX. Le sous-gestionnaire de portefeuille continuera d'apporter des ajustements lorsque les évaluations deviendront trop élevées et saisira les occasions intéressantes.

Fonds Desjardins Environnement

Durant les derniers mois, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté le titre du transporteur ferroviaire CN, qui est devenu admissible au portefeuille. Tout comme son concurrent CP, il permettra au portefeuille de profiter de la croissance de l'utilisation des rails pour le transport des produits pétroliers. Par ailleurs, l'exposition aux titres aurifères a été diminuée, compte tenu de la baisse des tensions sur les marchés financiers internationaux. Enfin, la position dans Brookfield Asset Management a été cédée et le produit de la vente réinvesti dans CI Financial afin de profiter des mouvements de fonds vers les actions, qui seront bénéfiques pour les gestionnaires d'actifs financiers.

Fonds d'actions mondiales Éthique

Le sous-gestionnaire de portefeuille est d'avis que l'économie mondiale devrait demeurer caractérisée par une croissance lente alors que les marchés financiers pourraient continuer de connaître des épisodes de volatilité. Malgré cet environnement difficile, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure engagé envers une approche de gestion active qui aborde les risques de l'environnement actuel. Le sous-gestionnaire de portefeuille cherchera à acquérir des titres d'entreprises dotées de données fondamentales solides et se négociant en fonction d'évaluations intéressantes.

Fonds de dividendes mondial Éthique

Le portefeuille détient toujours des placements qui génèrent des flux de trésorerie libre, sont dotés de bilans solides et répartissent le capital de façon à favoriser la création de valeur pour les actionnaires. Ces attributs et certains catalyseurs propres aux entreprises procurent en retour un équilibre intéressant entre les occasions de croissance et la protection contre les pertes.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I du Fonds Desjardins Environnement. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 31 323 \$ (34 860 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 1 574 523 \$ (971 867 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 303 440 \$ (385 153 \$ en 2012) et du gain en capital de 1 361 325 \$ (355 461 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les quatre dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (9 mois)* \$
Actif net au début de la période	11,92	11,39	11,49	11,08	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :					
Total des produits	0,19	0,40	0,38	0,36	0,36
Total des charges	(0,12)	(0,24)	(0,23)	(0,23)	(0,15)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,15	0,06	0,10	0,06	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,17	0,49	(0,16)	0,63	1,37
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,39	0,71	0,09	0,82	1,59
Distributions :					
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,03	0,08	0,08	0,07	0,14
des dividendes	0,03	0,08	0,05	0,03	0,03
des gains en capital	0,11	0,04	0,10	0,09	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,17	0,20	0,23	0,19	0,17
Actif net à la fin de la période	12,13	11,92	11,39	11,49	11,08

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en janvier 2009.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (9 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	149 428	100 996	66 843	36 094	7 710
Nombre de parts en circulation	12 323 369	8 469 400	5 867 196	3 141 169	696 159
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,11	2,01	2,02	2,04	2,04
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,11	2,03	2,16	2,48	5,12
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	3,41	6,92	1,59	6,40	2,22
Valeur liquidative par part (\$)	12,13	11,92	11,39	11,49	11,08

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital impossibles au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en janvier 2009.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,71 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

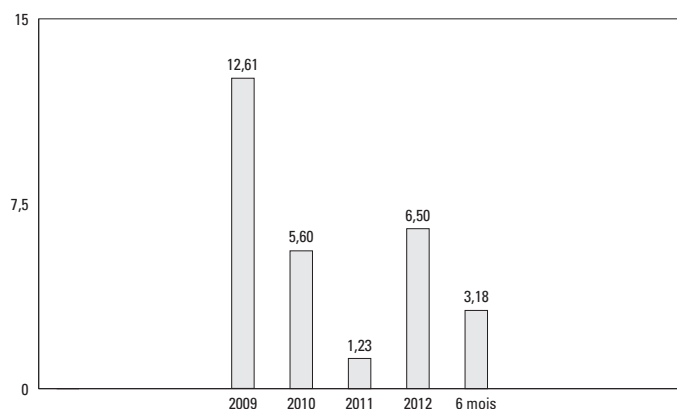
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,61 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

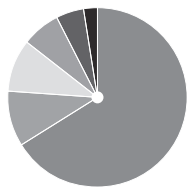
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

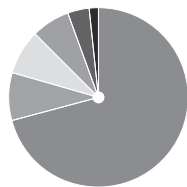
Aperçu du portefeuille

Positions (acheteur)* et répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



- 66,3 Fonds d'obligations canadiennes NEI série I
- 9,9 Fonds d'actions mondiales Éthique série I
- 9,6 Fonds de dividendes mondial Éthique série I
- 6,9 Fonds Desjardins Environnement catégorie I
- 4,9 Fonds de dividendes canadiens Éthique, série I
- 2,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Positions (acheteur)* et répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 70,9 Fonds d'obligations canadiennes NEI série I
- 8,8 Fonds de dividendes mondial Éthique NEI, série I
- 7,9 Fonds d'actions mondiales Éthique NEI, série I
- 6,9 Fonds Desjardins Environnement catégorie I
- 4,0 Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI, série I
- 1,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie A) affichait un rendement de 5,22 %, comparativement à 5,16 % pour son indice de référence. Cet indice est composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 55 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 27 % et indice composé S & P / TSX (rendement global) à 18 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Entre octobre et mars, les positions du portefeuille en obligations à échéances se situant entre cinq et dix ans ont été réduites et les positions en obligations à court et à long terme ont été augmentées. Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu la surpondération des obligations de sociétés de grande qualité par rapport à l'indice de référence. Au cours du semestre, les obligations de sociétés ont surclassé l'indice et ont constitué une source de valeur ajoutée.

Le Fonds a maintenu une surpondération des obligations provinciales à long terme et a sous-pondéré celles de moyen et de court terme par rapport à l'indice de référence. Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu un portefeuille de très grande qualité avec une notation moyenne de AA.

Fonds de dividendes canadiens Éthique

Le portefeuille a surclassé son indice de référence en raison d'une judicieuse sélection de titres et de la surpondération des secteurs des technologies de l'information et des services publics. Le secteur ayant affiché le meilleur rendement relatif a été celui des matériaux et les titres ayant dominé sont ceux de Research in Motion, Rogers Communication Inc. et Industrielle Alliance. Les titres ayant le plus nui au rendement au cours du semestre sont ceux de EnCana Corporation, Trican Well Service et Banque Nationale.

Fonds Desjardins Environnement

Plusieurs titres en portefeuille ont connu des progressions importantes au cours des six derniers mois. L'action du transporteur ferroviaire CP a crû de 63 %, grâce à l'arrivée d'un nouveau président-directeur général et à l'accroissement de la popularité du transport de pétrole par rail. Le titre du producteur de bois d'œuvre Canfor s'est apprécié de 45 %, profitant du regain de vigueur de la construction domiciliaire aux États-Unis. Par ailleurs, le fabricant de pièces automobiles Magna International a bénéficié de la hausse des ventes de véhicules en Amérique du Nord et le cours de son action a augmenté de 42 % pendant le semestre.

Fonds d'actions mondiales Éthique

La surperformance relative au cours du semestre a été alimentée par la sélection de titres, tandis que la répartition sectorielle a nui au rendement. Sur le plan géographique, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur les secteurs aux contextes macroéconomiques plus solides, mais il ne maintient qu'une faible exposition aux titres de marchés émergents. Le portefeuille contient plutôt des placements dans des entreprises dont le siège social se situe dans des marchés développés et pouvant profiter de ventes dans des régions à croissance plus rapide. En général, le portefeuille continue de mettre l'accent sur la qualité, puisque le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les entreprises de grande qualité qui génèrent leur propre croissance interne finiront par offrir une prime.

Fonds de dividendes mondial Éthique

La valeur ajoutée considérable du portefeuille au cours du semestre provient essentiellement de la sélection de titres. Sur le plan sectoriel, la surpondération des produits industriels et la sous-pondération des secteurs de l'énergie et des technologies de l'information, qui ont produit un rendement moindre, ont également contribué à la valeur ajoutée. La sous-pondération des services financiers a été le principal élément ayant nui au rendement.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a bâti un portefeuille pouvant offrir un revenu de dividendes élevé et un potentiel de gains en capital grâce à un processus basé sur la valeur pour cerner les titres qui génèrent des flux de trésorerie libre durables, facteur d'une importance primordiale pour les mandats axés sur les dividendes.

Événements récents

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Le sous-gestionnaire de portefeuille surveille les exigences réglementaires mondiales accrues en matière de fonds propres qui devraient resserrer la disponibilité du crédit en raison d'une baisse des prêts cumulés consentis aux entreprises et aux consommateurs. Le sous-gestionnaire de portefeuille règle la surpondération des obligations de sociétés au fil des occasions et il continuera d'ajuster l'exposition du portefeuille aux diverses échéances selon les changements de taux.

Fonds de dividendes canadiens Éthique

Le rendement des dividendes du portefeuille a reculé, l'objectif étant de trouver des entreprises affichant une croissance durable des dividendes plutôt qu'un rendement absolu élevé. Plus de 90 % des placements du portefeuille versent un dividende régulier avec 79 % des entreprises l'ayant augmenté au cours de la dernière année par rapport à 50 % pour l'indice. L'évaluation, la croissance et la qualité du portefeuille demeurent intéressantes par rapport à l'indice composé S & P / TSX. Le sous-gestionnaire de portefeuille continuera d'apporter des ajustements lorsque les évaluations deviendront trop élevées et saisira les occasions intéressantes.

Fonds Desjardins Environnement

Durant les derniers mois, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté le titre du transporteur ferroviaire CN, qui est devenu admissible au portefeuille. Tout comme son concurrent CP, il permettra au portefeuille de profiter de la croissance de l'utilisation des rails pour le transport des produits pétroliers. Par ailleurs, l'exposition aux titres aurifères a été diminuée, compte tenu de la baisse des tensions sur les marchés financiers internationaux. Enfin, la position dans Brookfield Asset Management a été cédée et le produit de la vente réinvesti dans CI Financial afin de profiter des mouvements de fonds vers les actions, qui seront bénéfiques pour les gestionnaires d'actifs financiers.

Fonds d'actions mondiales Éthique

Le sous-gestionnaire de portefeuille est d'avis que l'économie mondiale devrait demeurer caractérisée par une croissance lente alors que les marchés financiers pourraient continuer de connaître des épisodes de volatilité. Malgré cet environnement difficile, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure engagé envers une approche de gestion active qui aborde les risques de l'environnement actuel. Le sous-gestionnaire de portefeuille cherchera à acquérir des titres d'entreprises dotées de données fondamentales solides et se négociant en fonction d'évaluations intéressantes.

Fonds de dividendes mondial Éthique

Le portefeuille détient toujours des placements qui génèrent des flux de trésorerie libre, sont dotés de bilans solides et répartissent le capital de façon à favoriser la création de valeur pour les actionnaires. Ces attributs et certains catalyseurs propres aux entreprises procurent en retour un équilibre intéressant entre les occasions de croissance et la protection contre les pertes.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I du Fonds Desjardins Environnement. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 12 975 \$ (59 505 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 2 947 799 \$ (2 150 774 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 1 205 535 \$ (1 375 213 \$ en 2012) et du gain en capital de 3 498 225 \$ (852 825 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les quatre dernières périodes.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (9 mois)* \$
Actif net au début de la période	12,40	11,69	11,91	11,34	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :					
Total des produits	0,18	0,36	0,34	0,32	0,32
Total des charges	(0,14)	(0,26)	(0,26)	(0,25)	(0,16)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,16	0,06	0,12	0,01	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,45	0,68	(0,38)	0,76	1,62
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,65	0,84	(0,18)	0,84	1,79
Distributions :					
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	0,02	0,02	0,08
des dividendes	0,04	0,11	0,06	0,04	0,06
des gains en capital	0,11	0,06	0,12	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,15	0,17	0,20	0,06	0,14
Actif net à la fin de la période	12,89	12,40	11,69	11,91	11,34

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en janvier 2009.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (9 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	355 781	265 064	178 248	91 553	22 810
Nombre de parts en circulation	27 601 477	21 381 375	15 253 317	7 687 876	2 011 862
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,23	2,15	2,16	2,16	2,16
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,23	2,15	2,21	2,35	3,13
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	3,24	3,86	3,18	0,54	0,70
Valeur liquidative par part (\$)	12,89	12,40	11,69	11,91	11,34

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en janvier 2009.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,86 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

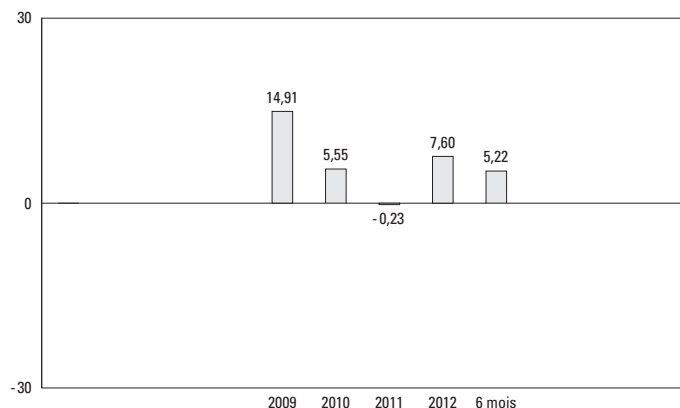
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,76 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

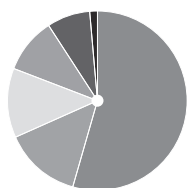
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

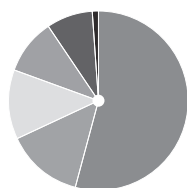
Aperçu du portefeuille

Positions (acheteur)* et répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



- 54,5 Fonds d'obligations canadiennes NEI série I
- 13,9 Fonds d'actions mondiales Éthique série I
- 12,7 Fonds de dividendes mondial Éthique série I
- 9,8 Fonds Desjardins Environnement catégorie I
- 7,9 Fonds de dividendes canadiens Éthique, série I
- 1,2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Positions (acheteur)* et répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 54,2 Fonds d'obligations canadiennes NEI série I
- 13,9 Fonds d'actions mondiales Éthique NEI, série I
- 12,7 Fonds de dividendes mondial Éthique NEI, série I
- 10,0 Fonds Desjardins Environnement catégorie I
- 8,1 Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI, série I
- 1,1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie A) affichait un rendement de 6,47 %, comparativement à 6,33 % pour son indice de référence. Cet indice est composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 42 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 18 %, indice MSCI EAO (rendement global) à 13 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 13 %, indice S & P 500 (rendement global) à 9 % et indice BMO petite capitalisation actions seulement (rendement global) à 5 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Entre octobre et mars, les positions du portefeuille en obligations à échéances se situant entre cinq et dix ans ont été réduites et les positions en obligations à court et à long terme ont été augmentées. Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu la surpondération des obligations de sociétés de grande qualité par rapport à l'indice de référence. Au cours du semestre, les obligations de sociétés ont surclassé l'indice et ont constitué une source de valeur ajoutée.

Le Fonds a maintenu une surpondération des obligations provinciales à long terme et a sous-pondéré celles de moyen et de court terme par rapport à l'indice de référence. Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu un portefeuille de très grande qualité avec une notation moyenne de AA.

Fonds de dividendes canadiens Éthique

Le portefeuille a surclassé son indice de référence en raison d'une judicieuse sélection de titres et de la surpondération des secteurs des technologies de l'information et des services publics. Le secteur ayant affiché le meilleur rendement relatif a été celui des matériaux et les titres ayant dominé sont ceux de Research in Motion, Rogers Communication Inc. et Industrielle Alliance. Les titres ayant le plus nuí au rendement au cours du semestre sont ceux de EnCana Corporation, Trican Well Service et Banque Nationale.

Fonds Desjardins Environnement

Plusieurs titres en portefeuille ont connu des progressions importantes au cours des six derniers mois. L'action du transporteur ferroviaire CP a crú de 63 %, grâce à l'arrivée d'un nouveau président-directeur général et à l'accroissement de la popularité du transport de pétrole par rail. Le titre du producteur de bois d'œuvre Canfor s'est apprécié de 45 %, profitant du regain de vigueur de la construction domiciliaire aux États-Unis. Par ailleurs, le fabricant de pièces automobiles Magna International a bénéficié de la hausse des ventes de véhicules en Amérique du Nord et le cours de son action a augmenté de 42 % pendant le semestre.

Fonds Spécialisé d'actions Éthique

Le rendement du portefeuille émane de sources diverses, tous les secteurs de placement ayant contribué à la performance. Les pertes par rapport à l'indice de référence sont concentrées dans les secteurs de l'énergie et des matériaux. Les placements dans les secteurs de la consommation courante et des technologies de l'information ont procuré les gains les plus importants. Les placements dans le secteur de la consommation discrétionnaire ont affiché un rendement positif, mais n'ont pas surclassé leur indice de référence. Le secteur ayant le plus contribué au rendement supérieur est celui des matériaux, grâce à sa sous-pondération et à une judicieuse sélection de titres. Les titres ayant le mieux performé sont ceux de CCL Industries et Winpak dans le secteur des matériaux, et de E-L Financial dans le secteur des services financiers.

Fonds de dividendes mondial Éthique

La valeur ajoutée considérable du portefeuille au cours du semestre provient essentiellement de la sélection de titres. Sur le plan sectoriel, la surpondération des produits industriels et la sous-pondération des secteurs de l'énergie et des technologies de l'information, qui ont produit un rendement moindre, ont également contribué à la valeur ajoutée. La sous-pondération des services financiers a été le principal élément ayant nuí au rendement.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a bâti un portefeuille pouvant offrir un revenu de dividendes élevé et un potentiel de gains en capital grâce à un processus basé sur la valeur pour cerner les titres qui génèrent des flux de trésorerie libre durables, facteur d'une importance primordiale pour les mandats axés sur les dividendes.

Fonds multistratégique américain Éthique

La surperformance relative au cours du semestre a été alimentée par la sélection de titres, tandis que la répartition sectorielle a nuí au rendement. En général, le portefeuille continue de mettre l'accent sur la qualité, puisque le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les entreprises de grande qualité qui génèrent leur propre croissance interne finiront par offrir une prime.

Fonds d'actions internationales Éthique

Le portefeuille a affiché une contre-performance au cours du semestre en raison principalement d'une sélection de titres anormalement inefficace et de la conjoncture générale du marché. L'approche de placement axée sur la qualité et la croissance a nuí au rendement, particulièrement au cours d'une période de trois mois en milieu de semestre.

La sélection de titres au Royaume-Uni a contribué à la performance, avec les titres de Arm Holdings et Berkeley Group Holdings.

Toutefois, la sélection de titres négative dans la plupart des secteurs a nuí au rendement, y compris les titres de BG Group dans le secteur de l'énergie, de Daito Trust dans le secteur des services financiers et de Softbank Corp dans le secteur des services de télécommunications.

Événements récents

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Le sous-gestionnaire de portefeuille surveille les exigences réglementaires mondiales accrues en matière de fonds propres qui devraient resserrer la disponibilité du crédit en raison d'une baisse des prêts cumulés consentis aux entreprises et aux consommateurs. Le sous-gestionnaire de portefeuille règle la surpondération des obligations de sociétés au fil des occasions et il continuera d'ajuster l'exposition du portefeuille aux diverses échéances selon les changements de taux.

Fonds de dividendes canadiens Éthique

Le rendement en dividendes du portefeuille a reculé, l'objectif étant de trouver des entreprises affichant une croissance durable des dividendes plutôt qu'un rendement absolu élevé. Plus de 90 % des placements du portefeuille versent un dividende régulier avec 79 % des entreprises l'ayant augmenté au cours de la dernière année, par rapport à 50 % pour l'indice. L'évaluation, la croissance et la qualité du portefeuille demeurent intéressantes par rapport à l'indice composé S & P / TSX. Le sous-gestionnaire de portefeuille continuera d'apporter des ajustements lorsque les évaluations deviendront trop élevées et saisira les occasions intéressantes.

Fonds Desjardins Environnement

Durant les derniers mois, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté le titre du transporteur ferroviaire CN, qui est devenu admissible au portefeuille. Tout comme son concurrent CP, il permettra au portefeuille de profiter de la croissance de l'utilisation des rails pour le transport des produits pétroliers. Par ailleurs, l'exposition aux titres aurifères a été diminuée, compte tenu de la baisse des

tensions sur les marchés financiers internationaux. Enfin, la position dans Brookfield Asset Management a été cédée et le produit de la vente réinvesti dans CI Financial afin de profiter des mouvements de fonds vers les actions, qui seront bénéfiques pour les gestionnaires d'actifs financiers.

Fonds Spécialisé d'actions Éthique

Le portefeuille continue de mettre l'accent sur les entreprises aux modèles d'affaires stables et dotées d'un solide avantage concurrentiel. Même si ce positionnement défensif peut s'avérer utile dans les marchés difficiles, il n'élimine pas complètement le risque d'une baisse généralisée du cours des actions. L'évaluation, la croissance et la qualité du bilan des titres en portefeuille demeurent solides par rapport à l'indice de référence. Plus du quart des entreprises en portefeuille n'ont aucune dette et plus de 80 % d'entre elles versent un dividende régulier.

Fonds de dividendes mondial Éthique

Le portefeuille détient toujours des placements qui génèrent des flux de trésorerie libre, sont dotés de bilans solides et répartissent le capital de façon à favoriser la création de valeur pour les actionnaires. Ces attributs et certains catalyseurs propres aux entreprises procurent en retour un équilibre intéressant entre les occasions de croissance et la protection contre les pertes.

Fonds multistratégique américain Éthique

Le sous-gestionnaire de portefeuille est d'avis que l'économie mondiale devrait demeurer caractérisée par une croissance lente alors que les marchés financiers pourraient continuer de connaître des épisodes de volatilité. Malgré cet environnement difficile, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure engagé envers une approche de gestion active qui aborde les risques de l'environnement actuel. Selon le sous-gestionnaire de portefeuille, le risque lié au taux de réinvestissement demeure la plus grande menace pour les investisseurs à long terme. Pour atténuer ce risque, le sous-gestionnaire de portefeuille cherchera à acquérir des titres d'entreprises ayant un potentiel de croissance plus rapide par rapport à l'économie globale et qui se négocient en fonction d'évaluations intéressantes compte tenu de ce potentiel de croissance.

Fonds d'actions internationales Éthique

Bien que la reprise soit plus lente que ce que l'on prévoyait il y a plusieurs mois, il est peu probable que l'économie mondiale soit en récession. Par conséquent, le sous-gestionnaire de portefeuille se fait plus prudent quant aux perspectives liées aux bénéfices de sociétés et à la croissance mondiale à court terme, même s'il estime que les perspectives à long terme sont positives.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période

qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

• Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

• Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I du Fonds Desjardins Environnement. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 27 357 \$ (61 015 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 1 441 754 \$ (1 100 793 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 918 345 \$ (699 506 \$ en 2012) ainsi que du gain en capital de 2 113 763 \$ (511 743 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les cinq derniers exercices.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (12 mois) \$	30 septembre 2008 (12 mois) \$
Actif net au début de la période	12,01	11,02	11,25	10,54	10,16	11,61
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des produits	0,15	0,27	0,25	0,21	0,25	0,28
Total des charges	(0,14)	(0,27)	(0,26)	(0,25)	(0,23)	(0,31)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,15	0,09	0,12	0,03	(0,54)	0,26
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,62	0,87	(0,51)	0,84	1,56	(1,55)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,78	0,96	(0,40)	0,83	1,04	(1,32)
Distributions :						
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—	—
des dividendes	—	0,01	—	—	—	0,04
des gains en capital	—	—	—	—	—	0,10
remboursement de capital	—	—	—	—	—	—
Distributions totales ⁽³⁾	—	0,01	—	—	—	0,14
Actif net à la fin de la période	12,79	12,01	11,02	11,25	10,54	10,16

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (12 mois)	30 septembre 2008 (12 mois)
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	232 053	172 830	131 004	86 438	37 551	17 448
Nombre de parts en circulation	18 145 943	14 389 351	11 889 649	7 682 754	3 562 523	1 717 029
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,38	2,29	2,29	2,29	2,46	2,99
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,38	2,29	2,35	2,45	2,84	3,33
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	3,66	7,00	4,60	1,50	39,40	6,50
Valeur liquidative par part (\$)	12,79	12,01	11,02	11,25	10,54	10,16

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,99 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

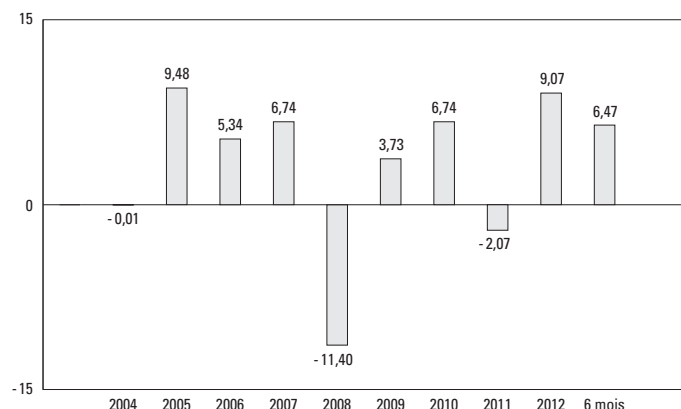
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,89 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


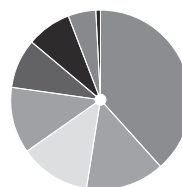
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Le 9 janvier 2004, le Fonds a fusionné avec le Fonds Desjardins Éthique revenu et le Fonds Desjardins Éthique Nord-américain. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, aucune donnée sur le rendement antérieure au 9 janvier 2004 n'est présentée. Le 15 janvier 2009, l'objectif de placement fondamental du Fonds, qui s'appelait alors Fonds Desjardins Éthique Équilibré canadien, a été modifié. Nous sommes d'avis que si ce changement avait été présent durant toute la période de mesure du rendement, il aurait pu avoir une influence favorable sur celui-ci.

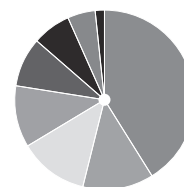
Aperçu du portefeuille

Positions (acheteur)* et répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



● 38,6	Fonds d'obligations canadiennes NEI série I
● 14,0	Fonds d'actions internationales Éthique, série I
● 12,8	Fonds de dividendes mondial Éthique série I
● 11,9	Fonds Desjardins Environnement catégorie I
● 9,0	Fonds multistratégique américain Éthique, série I
● 8,0	Fonds de dividendes canadiens Éthique, série I
● 5,0	Fonds Spécialisé d'actions Éthique série I
● 0,7	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Positions (acheteur)* et répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



● 41,2	Fonds d'obligations canadiennes NEI série I
● 12,8	Fonds d'actions internationales Éthique NEI, série I
● 12,6	Fonds de dividendes mondial Éthique NEI, série I
● 10,9	Fonds Desjardins Environnement catégorie I
● 8,9	Fonds multistratégique américain Éthique NEI, série I
● 7,0	Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI, série I
● 5,0	Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI, série I
● 1,6	Trésorerie et équivalents de trésorerie

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : **sedar.com**.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX et de l'indice S & P 500 (les « indices ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul des indices. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité des indices ou des données comprises dans ceux-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, les indices ou les données comprises dans ceux-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille SociéTerre Croissance plus (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille SociéTerre Croissance plus (parts de catégorie A) affichait un rendement de 8,67 %, comparativement à 8,32 % pour son indice de référence. Cet indice est composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 24 %, indice obligataire universel DEX à 20 %, indice MSCI EAO (rendement global) à 19 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 16 %, indice S & P 500 (rendement global) à 13 % et indice BMO petite capitalisation actions seulement (rendement global) à 8 %. L'indice composé S & P / TSX (rendement global) affichait un rendement de 5,11 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Entre octobre et mars, les positions du portefeuille en obligations à échéances se situant entre cinq et dix ans ont été réduites et les positions en obligations à court et à long terme ont été augmentées. Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu la surpondération des obligations de sociétés de grande qualité par rapport à l'indice de référence. Au cours du semestre, les obligations de sociétés ont surclassé l'indice et ont constitué une source de valeur ajoutée.

Le Fonds a maintenu une surpondération des obligations provinciales à long terme et a sous-pondéré celles de moyen et de court terme par rapport à l'indice de référence. Le sous-gestionnaire de portefeuille a maintenu un portefeuille de très grande qualité avec une notation moyenne de AA.

Fonds de dividendes canadiens Éthique

Le portefeuille a surclassé son indice de référence en raison d'une judicieuse sélection de titres et de la surpondération des secteurs des technologies de l'information et des services publics. Le secteur ayant affiché le meilleur rendement relatif a été celui des matériaux et les titres ayant dominé sont ceux de Research in Motion, Rogers Communication Inc. et Industrielle Alliance. Les titres ayant le plus nui au rendement au cours du semestre sont ceux de EnCana Corporation, Trican Well Service et Banque Nationale.

Fonds Desjardins Environnement

Plusieurs titres en portefeuille ont connu des progressions importantes au cours des six derniers mois. L'action du transporteur ferroviaire CP a crû de 63 %, grâce à l'arrivée d'un nouveau président-directeur général et à l'accroissement de la popularité du transport de pétrole par rail. Le titre du producteur de bois d'œuvre Canfor s'est apprécié de 45 %, profitant du regain de vigueur de la construction domiciliaire aux États-Unis. Par ailleurs, le fabricant de pièces automobiles Magna International a bénéficié de la hausse des ventes de véhicules en Amérique du Nord et le cours de son action a augmenté de 42 % pendant le semestre.

Fonds Spécialisé d'actions Éthique

Le rendement du portefeuille émane de sources diverses, tous les secteurs de placement ayant contribué à la performance. Les pertes par rapport à l'indice de référence sont concentrées dans les secteurs de l'énergie et des matériaux. Les placements dans les secteurs de la consommation courante et des technologies de l'information ont procuré les gains les plus importants. Les placements dans le secteur de la consommation discrétionnaire ont affiché un rendement positif, mais n'ont pas surclassé leur indice de référence. Le secteur ayant le plus contribué au rendement supérieur est celui des matériaux, grâce à sa sous-pondération et à une judicieuse sélection de titres. Les titres ayant le mieux performé sont ceux de CCL Industries et Winpak dans le secteur des matériaux, et de E-L Financial dans le secteur des services financiers.

Fonds d'actions mondiales Éthique

La surperformance relative au cours du semestre a été alimentée par la sélection de titres, tandis que la répartition sectorielle a nui au rendement. Sur le plan géographique, le sous-gestionnaire de portefeuille continue de mettre l'accent sur les secteurs aux contextes macroéconomiques plus solides, mais il ne maintient qu'une faible exposition aux titres de marchés émergents. Le portefeuille contient plutôt des placements dans des entreprises dont le siège social se situe dans des marchés développés et pouvant profiter de ventes dans des régions à croissance plus rapide. En général, le portefeuille continue de mettre l'accent sur la qualité, puisque le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les entreprises de grande qualité qui génèrent leur propre croissance interne finiront par offrir une prime.

Fonds multistratégique américain Éthique

La surperformance relative au cours du semestre a été alimentée par la sélection de titres, tandis que la répartition sectorielle a nui au rendement. En général, le portefeuille continue de mettre l'accent sur la qualité, puisque le sous-gestionnaire de portefeuille estime que les entreprises de grande qualité qui génèrent leur propre croissance interne finiront par offrir une prime.

Fonds d'actions internationales Éthique

Le portefeuille a affiché une contre-performance au cours du semestre en raison principalement d'une sélection de titres anormalement inefficace et de la conjoncture générale du marché. L'approche de placement axée sur la qualité et la croissance a nui au rendement, particulièrement au cours d'une période de trois mois en milieu de semestre.

La sélection de titres au Royaume-Uni a contribué à la performance, avec les titres de Arm Holdings et Berkeley Group Holdings.

Toutefois, la sélection de titres négative dans la plupart des secteurs a nui au rendement, y compris les titres de BG Group dans le secteur de l'énergie, de Daito Trust dans le secteur des services financiers et de Softbank Corp dans le secteur des services de télécommunications.

Événements récents

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Le sous-gestionnaire de portefeuille surveille les exigences réglementaires mondiales accrues en matière de fonds propres qui devraient resserrer la disponibilité du crédit en raison d'une baisse des prêts cumulés consentis aux entreprises et aux consommateurs. Le sous-gestionnaire de portefeuille règle la surpondération des obligations de sociétés au fil des occasions et il continuera d'ajuster l'exposition du portefeuille aux diverses échéances selon les changements de taux.

Fonds de dividendes canadiens Éthique

Le rendement en dividendes du portefeuille a reculé, l'objectif étant de trouver des entreprises affichant une croissance durable des dividendes plutôt qu'un rendement absolu élevé. Plus de 90 % des placements du portefeuille versent un dividende régulier avec 79 % des entreprises l'ayant augmenté au cours de la dernière année, par rapport à 50 % pour l'indice. L'évaluation, la croissance et la qualité du portefeuille demeurent intéressantes par rapport à l'indice composé S & P / TSX. Le sous-gestionnaire de portefeuille continuera d'apporter des ajustements lorsque les évaluations deviendront trop élevées et saisira les occasions intéressantes.

Fonds Desjardins Environnement

Durant les derniers mois, le sous-gestionnaire de portefeuille a ajouté le titre du transporteur ferroviaire CN, qui est devenu admissible au portefeuille. Tout comme son concurrent CP, il permettra au portefeuille de profiter de la croissance de l'utilisation des rails pour le transport des produits pétroliers. Par ailleurs, l'exposition aux titres aurifères a été diminuée, compte tenu de la baisse des tensions sur les marchés financiers internationaux. Enfin, la position dans

Brookfield Asset Management a été cédée et le produit de la vente réinvesti dans CI Financial afin de profiter des mouvements de fonds vers les actions, qui seront bénéfiques pour les gestionnaires d'actifs financiers.

Fonds Spécialisé d'actions Éthique

Le portefeuille continue de mettre l'accent sur les entreprises aux modèles d'affaires stables et dotées d'un solide avantage concurrentiel. Même si ce positionnement défensif peut s'avérer utile dans les marchés difficiles, il n'élimine pas complètement le risque d'une baisse généralisée du cours des actions. L'évaluation, la croissance et la qualité du bilan des titres en portefeuille demeurent solides par rapport à l'indice de référence. Plus du quart des entreprises en portefeuille n'ont aucune dette et plus de 80 % d'entre elles versent un dividende régulier.

Fonds d'actions mondiales Éthique

Le sous-gestionnaire de portefeuille est d'avis que l'économie mondiale devrait demeurer caractérisée par une croissance lente alors que les marchés financiers pourraient continuer de connaître des épisodes de volatilité. Malgré cet environnement difficile, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure engagé envers une approche de gestion active qui aborde les risques de l'environnement actuel. Le sous-gestionnaire de portefeuille cherchera à acquérir des titres d'entreprises dotées de données fondamentales solides et se négociant en fonction d'évaluations intéressantes.

Fonds multistratégique américain Éthique

Le sous-gestionnaire de portefeuille est d'avis que l'économie mondiale devrait demeurer caractérisée par une croissance lente alors que les marchés financiers pourraient continuer de connaître des épisodes de volatilité. Malgré cet environnement difficile, le sous-gestionnaire de portefeuille demeure engagé envers une approche de gestion active qui aborde les risques de l'environnement actuel. Selon le sous-gestionnaire de portefeuille, le risque lié au taux de réinvestissement demeure la plus grande menace pour les investisseurs à long terme. Pour atténuer ce risque, le sous-gestionnaire de portefeuille cherchera à acquérir des titres d'entreprises ayant un potentiel de croissance plus rapide par rapport à l'économie globale et qui se négocient en fonction d'évaluations intéressantes compte tenu de ce potentiel de croissance.

Fonds d'actions internationales Éthique

Bien que la reprise soit plus lente que ce que l'on prévoyait il y a plusieurs mois, il est peu probable que l'économie mondiale soit en récession. Par conséquent, le sous-gestionnaire de portefeuille se fait plus prudent quant aux perspectives liées aux bénéfices de sociétés et à la croissance mondiale à court terme, même s'il estime que les perspectives à long terme sont positives.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du

31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

• Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

• Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

• Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

• État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

• Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I du Fonds Desjardins Environnement. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 19 718 \$ (25 492 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 284 743 \$ (234 703 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 523 480 \$ (312 062 \$ en 2012) et du gain en capital de 232 665 \$ (154 259 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et les quatre dernières périodes.

Actif net par part ⁽¹⁾ – Catégorie A					
	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (12 mois) \$	30 septembre 2011 (12 mois) \$	30 septembre 2010 (12 mois) \$	30 septembre 2009 (9 mois)* \$
Actif net au début de la période	13,39	12,23	12,81	12,06	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :					
Total des produits	0,14	0,16	0,13	0,10	0,12
Total des charges	(0,18)	(0,32)	(0,32)	(0,30)	(0,19)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,05	0,06	0,04	—	(0,01)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,15	1,21	(0,78)	1,05	2,69
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	1,16	1,11	(0,93)	0,85	2,61
Distributions :					
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—	—	—	—
des dividendes	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	—	—	—	—
Actif net à la fin de la période	14,55	13,39	12,23	12,81	12,06

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en janvier 2009.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (12 mois)	30 septembre 2011 (12 mois)	30 septembre 2010 (12 mois)	30 septembre 2009 (9 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	97 381	70 856	54 702	35 216	12 521
Nombre de parts en circulation	6 693 134	5 292 155	4 472 231	2 749 616	1 038 125
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,58	2,46	2,46	2,46	2,46
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,62	2,52	2,63	2,86	3,98
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	0,99	2,29	3,12	1,46	1,42
Valeur liquidative par part (\$)	14,55	13,39	12,23	12,81	12,06

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en janvier 2009.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille SociéTerre Croissance plus (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 2,16 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

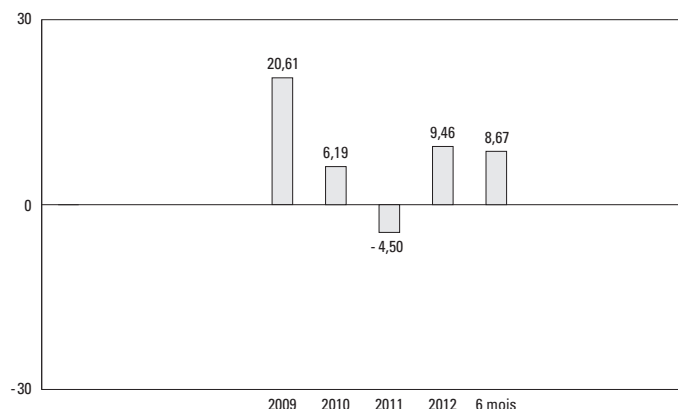
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

- Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire 1,06 %
- Rémunération des courtiers 1,00 %
- Dépenses de mise en marché 0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

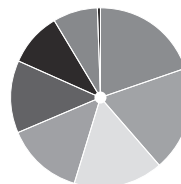
Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué

le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

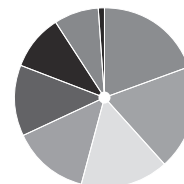
Aperçu du portefeuille

Positions (acheteur)* et répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



- 19,8 Fonds d'obligations canadiennes NEI série I
- 19,0 Fonds d'actions internationales Éthique, série I
- 16,0 Fonds d'actions mondiales Éthique série I
- 13,9 Fonds Desjardins Environnement catégorie I
- 13,0 Fonds multistratégique américain Éthique, série I
- 9,9 Fonds de dividendes canadiens Éthique, série I
- 7,9 Fonds Spécialisé d'actions Éthique série I
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Positions (acheteur)* et répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



- 19,7 Fonds d'obligations canadiennes NEI série I
- 18,7 Fonds d'actions internationales Éthique NEI, série I
- 15,8 Fonds d'actions mondiales Éthique NEI, série I
- 13,9 Fonds Desjardins Environnement catégorie I
- 13,0 Fonds multistratégique américain Éthique NEI, série I
- 10,0 Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI, série I
- 7,9 Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI, série I
- 1,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : **sedar.com**.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX et de l'indice S & P 500 (les « indices ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et des indices, qui sont établis, composés et calculés par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul des indices. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité des indices ou des données comprises dans ceux-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, les indices ou les données comprises dans ceux-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Chorus II Sécuritaire boursier (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II Sécuritaire boursier (parts de catégorie A) affichait un rendement de 3,61 %, comparativement à 4,00 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 47 %, indice obligataire à court terme DEX à 20 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 14 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 8 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 4 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 2 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 7 032 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 60 829 \$ (83 187 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 4 086 914 \$ (704 710 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 736 484 \$ (27 893 \$ en 2012) et du gain en capital de 884 708 \$ (16 271 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,39	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,16	0,23
Total des charges	(0,09)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,29	0,34
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,39	0,44
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,04	0,08
des dividendes	0,03	0,01
des gains en capital	0,03	0,01
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,10	0,10
Actif net à la fin de la période	10,66	10,39

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	391 601	280 951
Nombre de parts en circulation	36 732 233	27 051 382
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,66	1,59
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,70	1,76
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,72	28,02
Valeur liquidative par part (\$)	10,66	10,39

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II Sécuritaire boursier (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,36 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

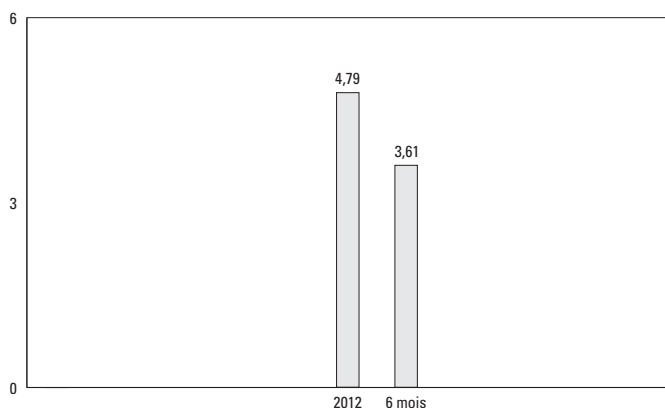
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,46 %
— Rémunération des courtiers	0,80 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

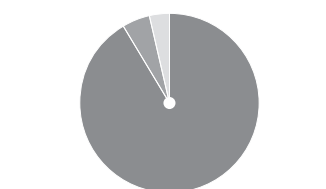
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

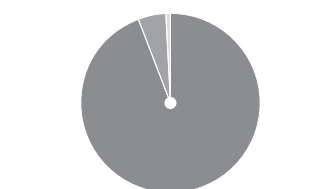
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



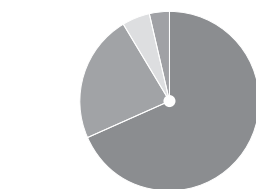
- 91,4 Fonds de placement
- 68,6 Fonds de placement canadiens
- 22,8 Fonds de placement étrangers
- 5,0 Actions
- 5,0 Actions américaines
- 3,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



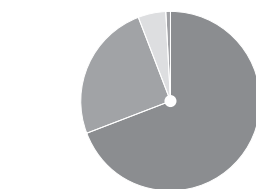
- 94,3 Fonds de placement
- 69,3 Fonds de placement canadiens
- 25,0 Fonds de placement étrangers
- 5,0 Actions
- 5,0 Actions américaines
- 0,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 68,6 Canada
- 22,8 Fonds de placement étrangers
- 5,0 États-Unis
- 3,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 69,3 Canada
- 25,0 Fonds de placement étrangers
- 5,0 États-Unis
- 0,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations canadiennes, catégorie I	23,2
2. Fonds Desjardins Obligations opportunités, catégorie I	22,4
3. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	15,6
4. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	7,6
5. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	5,4
6. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest, série I	5,3
7. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	4,3
8. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	4,2
9. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	4,0
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	2,3
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché

boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Chorus II Équilibré revenu (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II Équilibré revenu (parts de catégorie A) affichait un rendement de 4,55 %, comparativement à 4,97 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 46 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 19 %, indice obligataire à court terme DEX à 11 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 11 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 5 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 3 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 7 671 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 72 268 \$ (90 691 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 3 916 022 \$ (707 943 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 1 080 226 \$ (40 264 \$ en 2012) et du gain en capital de 938 303 \$ (19 692 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Portefeuille Chorus II Équilibré revenu (parts de catégorie A)

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,45	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,15	0,21
Total des charges	(0,09)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,02	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,41	0,38
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,49	0,46
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,03	0,05
des dividendes	0,03	0,01
des gains en capital	0,03	0,01
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,09	0,07
Actif net à la fin de la période	10,83	10,45

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	443 805	301 587
Nombre de parts en circulation	40 967 215	28 863 075
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,74	1,66
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	1,78	1,82
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,46	28,64
Valeur liquidative par part (\$)	10,83	10,45

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II Équilibré revenu (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,43 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

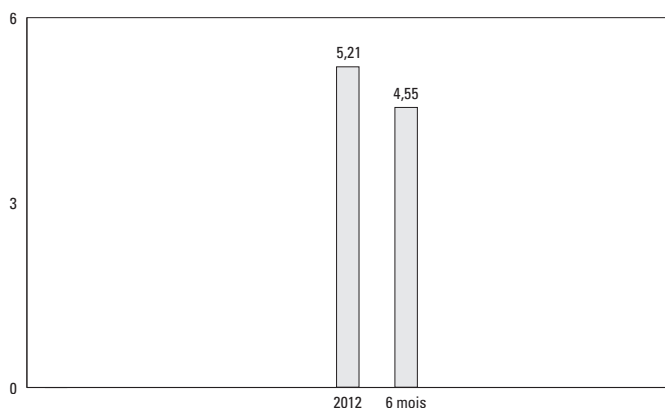
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,53 %
— Rémunération des courtiers	0,80 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

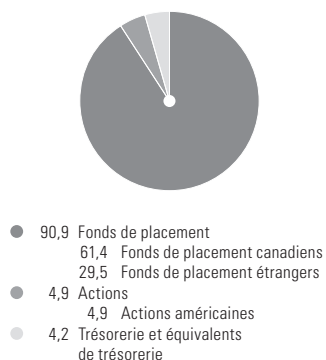
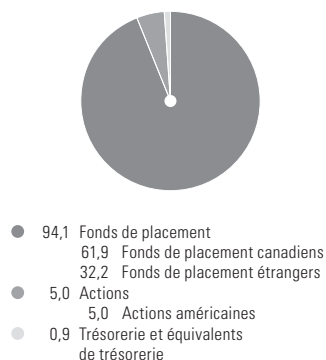
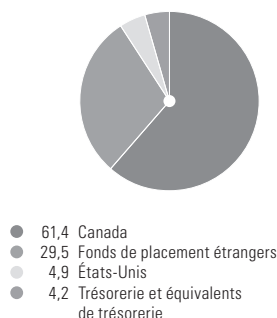
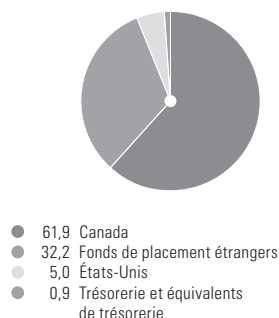
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013

Les positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Obligations opportunités, catégorie I	22,0
2. Fonds Desjardins Obligations canadiennes, catégorie I	21,9
3. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	10,8
4. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	7,5
5. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	7,0
6. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	5,9
7. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	5,3
8. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest, série I	5,2
9. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	5,1
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	3,4
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : **sedar.com**.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché

boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Chorus II Équilibré croissance (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II Équilibré croissance (parts de catégorie A) affichait un rendement de 5,50 %, comparativement à 5,91 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 27 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 24 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 14 %, indice obligataire à court terme DEX à 9 %, indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 9 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 7 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 6 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 4 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 6 681 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 66 409 \$ (81 463 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 2 539 299 \$ (469 719 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 1 164 105 \$ (40 813 \$ en 2012) et du gain en capital de 475 264 \$ (10 148 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,54	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,15	0,19
Total des charges	(0,09)	(0,15)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,50	0,45
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,59	0,50
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,01	0,04
des dividendes	0,05	0,01
des gains en capital	0,03	0,01
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,09	0,06
Actif net à la fin de la période	11,03	10,54

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	392 437	266 041
Nombre de parts en circulation	35 569 633	25 244 876
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,81	1,73
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,86	1,89
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,18	29,08
Valeur liquidative par part (\$)	11,03	10,54

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II Équilibré croissance (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,49 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

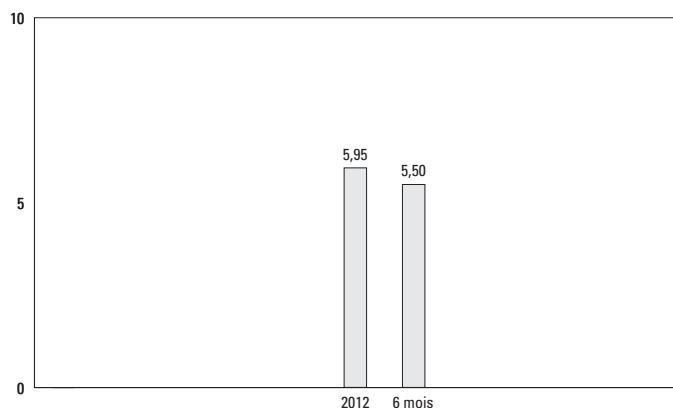
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,49 %
— Rémunération des courtiers	0,90 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

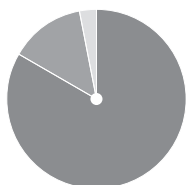
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

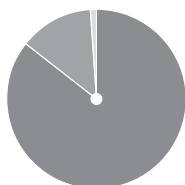
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



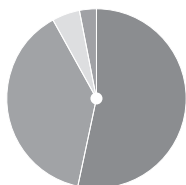
- 83,4 Fonds de placement
- 44,8 Fonds de placement canadiens
- 38,6 Fonds de placement étrangers
- 13,7 Actions
- 8,7 Actions canadiennes
- 5,0 Actions américaines
- 2,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



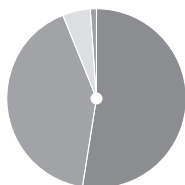
- 85,8 Fonds de placement
- 44,4 Fonds de placement canadiens
- 41,4 Fonds de placement étrangers
- 13,2 Actions
- 8,2 Actions canadiennes
- 5,0 Actions américaines
- 1,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 53,5 Canada
- 38,6 Fonds de placement étrangers
- 5,0 États-Unis
- 2,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 52,6 Canada
- 41,4 Fonds de placement étrangers
- 5,0 États-Unis
- 1,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	13,7
2. Fonds Desjardins Obligations canadiennes, catégorie I	13,2
3. Fonds Desjardins Obligations opportunités, catégorie I	12,3
4. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	9,6
5. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	8,2
6. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé Nord-Ouest, série I	7,2
7. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	7,1
8. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	6,8
9. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	6,3
10. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	5,1
11. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	4,5
12. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
13. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
16. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité

de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Chorus II Croissance (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II Croissance (parts de catégorie A) affichait un rendement de 6,45 %, comparativement à 6,95 % pour son indice de référence composé comme suit : indice MSCI Monde (rendement global) à 29 %, indice obligataire universel DEX à 21 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 17 %, indice obligataire à court terme DEX à 7 %, indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 7 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 7 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 7 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 5 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 5 920 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 63 059 \$ (76 186 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 1 880 784 \$ (324 399 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 1 220 066 \$ (31 129 \$ en 2012) et du gain en capital de 322 221 \$ (5 184 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,61	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,14	0,16
Total des charges	(0,10)	(0,16)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,02	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,63	0,50
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,69	0,51
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	0,04	0,02
des gains en capital	0,02	0,01
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,06	0,03
Actif net à la fin de la période	11,23	10,61

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	359 545	235 944
Nombre de parts en circulation	32 022 384	22 238 595
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,93	1,84
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,98	2,02
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	19,94	28,98
Valeur liquidative par part (\$)	11,23	10,61

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II Croissance (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,60 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

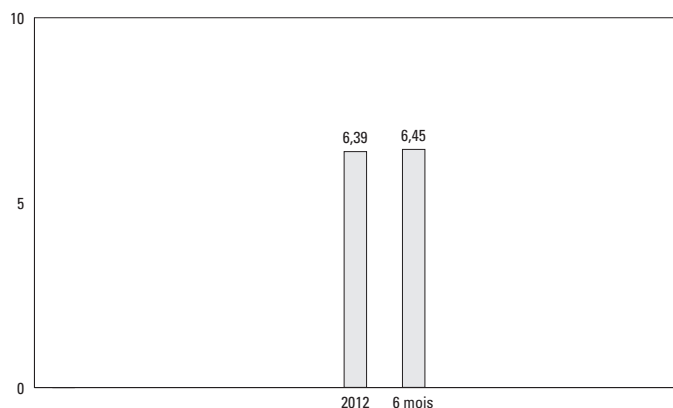
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,60 %
— Rémunération des courtiers	0,90 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

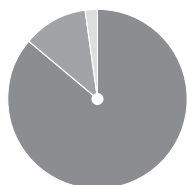
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

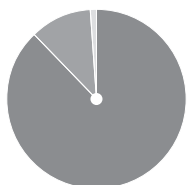
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



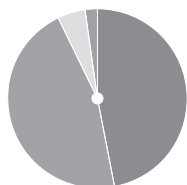
- 86,2 Fonds de placement
- 40,3 Fonds de placement canadiens
- 45,9 Fonds de placement étrangers
- 11,8 Actions
- 6,8 Actions canadiennes
- 5,0 Actions américaines
- 2,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



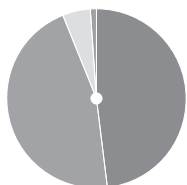
- 87,8 Fonds de placement
- 39,5 Fonds de placement canadiens
- 48,3 Fonds de placement étrangers
- 11,3 Actions
- 6,3 Actions canadiennes
- 5,0 Actions américaines
- 0,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 47,1 Canada
- 45,9 Fonds de placement étrangers
- 5,0 États-Unis
- 2,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 48,3 Fonds de placement étrangers
- 45,8 Canada
- 5,0 États-Unis
- 0,9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	16,8
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	11,5
3. Fonds Desjardins Obligations canadiennes, catégorie I	10,2
4. Fonds Desjardins Obligations opportunités, catégorie I	9,4
5. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	8,7
6. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	8,0
7. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	7,3
8. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest, série I	7,1
9. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	6,3
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	5,6
11. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	3,2
12. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
13. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9
16. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité

de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Chorus II Croissance élevée (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II Croissance élevée (parts de catégorie A) affichait un rendement de 7,84 %, comparativement à 8,42 % pour son indice de référence composé comme suit : indice MSCI Monde (rendement global) à 36 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 22 %, indice obligataire universel DEX à 12 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 9 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 7 %, indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 6 %, indice obligataire à court terme DEX à 4 % et indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 4 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 2 835 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 30 071 \$ (39 293 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 632 836 \$ (113 980 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 734 817 \$ (17 165 \$ en 2012) et du gain en capital de 87 786 \$ (1 364 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,81	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,13	0,12
Total des charges	(0,12)	(0,18)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,01	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,83	0,57
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,85	0,52
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	0,01	0,01
des gains en capital	0,01	—
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	0,02	0,01
Actif net à la fin de la période	11,64	10,81

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	169 939	115 132
Nombre de parts en circulation	14 604 489	10 654 554
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,13	2,03
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	2,23	2,32
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	19,87	29,23
Valeur liquidative par part (\$)	11,64	10,81

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II Croissance élevée (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,78 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

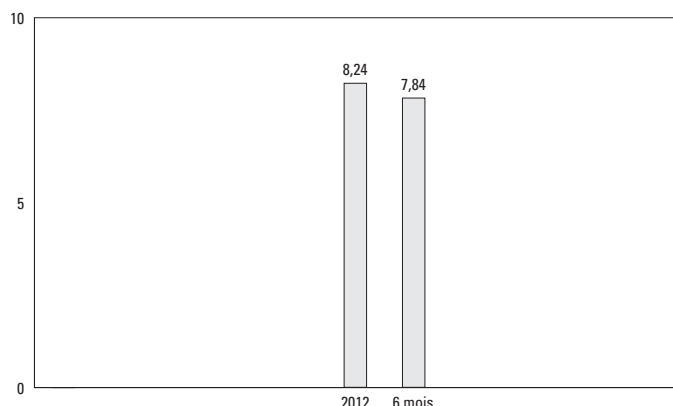
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,68 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

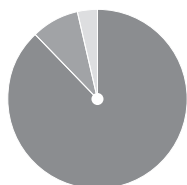
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

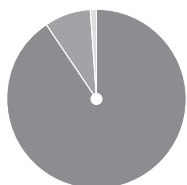
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



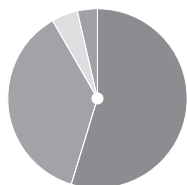
- 88,0 Fonds de placement
- 33,1 Fonds de placement canadiens
- 54,9 Fonds de placement étrangers
- 8,6 Actions
- 3,8 Actions canadiennes
- 4,8 Actions américaines
- 3,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



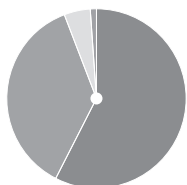
- 90,6 Fonds de placement
- 32,9 Fonds de placement canadiens
- 57,7 Fonds de placement étrangers
- 8,4 Actions
- 3,6 Actions canadiennes
- 4,8 Actions américaines
- 1,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 54,9 Fonds de placement étrangers
- 36,9 Canada
- 4,8 États-Unis
- 3,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 57,7 Fonds de placement étrangers
- 36,5 Canada
- 4,8 États-Unis
- 1,0 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	20,6
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	14,4
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	10,9
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	10,5
5. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	9,2
6. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé Nord-Ouest, série I	6,9
7. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	6,5
8. Fonds Desjardins Obligations opportunités, catégorie I	5,5
9. Fonds Desjardins Obligations canadiennes, catégorie I	5,5
10. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	3,5
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
15. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	0,6
16. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité

de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégorie A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégorie A) affichait un rendement de 8,90 %, comparativement à 9,55 % pour son indice de référence composé comme suit : indice MSCI Monde (rendement global) à 42 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 24 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 10 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 7 %, indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 7 %, indice obligataire universel DEX à 6 %, indice obligataire à court terme DEX à 2 % et indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 2 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des parts :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les parts sont présentées à l'avoir des porteurs de parts.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les parts seront classées au passif ou à l'avoir des porteurs de parts en fonction des caractéristiques des parts.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par part présenté aux états financiers et la valeur liquidative par part utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par part des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 472 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 12 631 \$ (13 915 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 175 819 \$ (31 733 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 301 650 \$ (7 019 \$ en 2012) et du gain en capital de 15 449 \$ (254 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par part⁽¹⁾ – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,85	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,12	0,09
Total des charges	(0,12)	(0,18)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,01	(0,01)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,96	0,58
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,97	0,48
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	0,02
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	—	—
Distributions totales⁽³⁾	—	0,02
Actif net à la fin de la période	11,81	10,85

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Catégorie A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	63 935	39 908
Nombre de parts en circulation	5 412 331	3 679 007
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,19	2,08
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	2,46	2,74
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	—	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	9,61	18,33
Valeur liquidative par part (\$)	11,81	10,85

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégorie A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,83 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

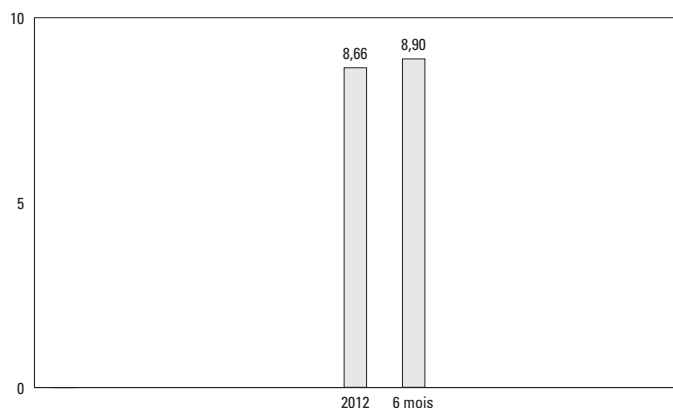
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,73 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

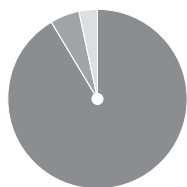
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

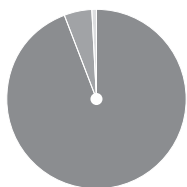
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


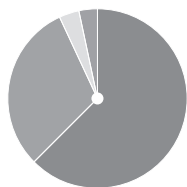
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012


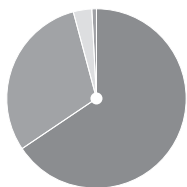
- 91,4 Fonds de placement
- 28,9 Fonds de placement canadiens
- 62,5 Fonds de placement étrangers
- 5,3 Actions
- 1,9 Actions canadiennes
- 3,4 Actions américaines
- 3,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013


- 94,4 Fonds de placement
- 28,8 Fonds de placement canadiens
- 65,6 Fonds de placement étrangers
- 5,0 Actions
- 1,7 Actions canadiennes
- 3,3 Actions américaines
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012


- 62,5 Fonds de placement étrangers
- 30,8 Canada
- 3,4 États-Unis
- 3,3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013


- 65,6 Fonds de placement étrangers
- 30,5 Canada
- 3,3 États-Unis
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	24,9
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	16,4
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	11,7
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	11,4
5. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	10,1
6. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	7,5
7. Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest, série I	6,8
8. Fonds Desjardins Obligations canadiennes, catégorie I	2,8
9. Fonds Desjardins Obligations opportunités, catégorie I	2,8
10. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	1,7
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	1,5
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,1
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	0,6
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,1
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : **sedar.com**.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché

boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série A) affichait un rendement de 3,28 %, comparativement à 3,58 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 47 %, indice obligataire à court terme DEX à 20 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 11 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 11 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 4 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 2 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurent basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 7 896 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 70 128 \$ (93 185 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 891 745 \$ (125 958 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 892 674 \$ (39 888 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (192 630 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,38	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,07	0,07
Total des charges	(0,09)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	–	0,02
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,38	0,42
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	–	–
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,36	0,37
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	–	–
Distributions totales ⁽³⁾	–	–

Actif net à la fin de la période	10,72	10,38

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	287 078	198 323
Nombre d'actions en circulation	26 786 820	19 111 648
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,70	1,62
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,74	1,79
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,26	27,43
Valeur liquidative par action (\$)	10,72	10,38

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,39 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

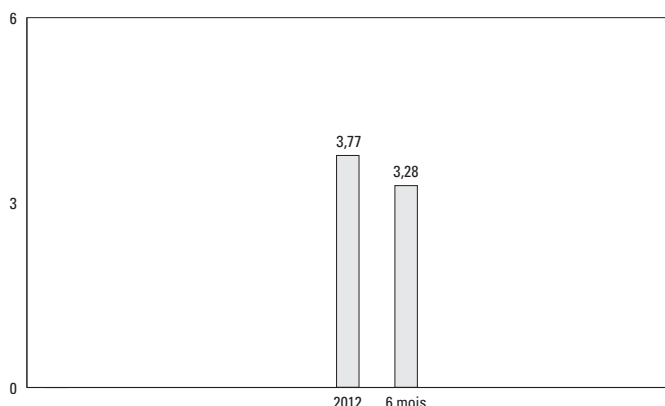
– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,49 %
– Rémunération des courtiers	0,80 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

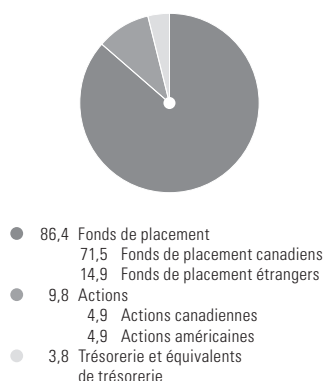
Rendements annuels (%)



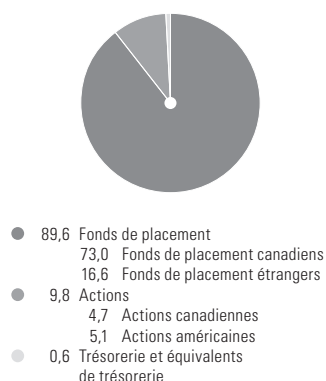
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

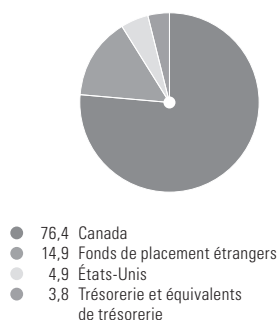
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



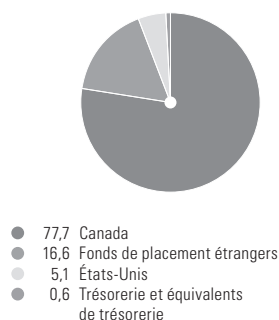
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	45,7
2. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	15,8
3. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	5,5
4. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,7
5. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	4,4
6. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	4,4
7. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	4,2
8. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	4,0
9. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	3,3
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	2,3
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,5
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et

la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série T4)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série T4) affichait un rendement de 3,28 %, comparativement à 3,58 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 47 %, indice obligataire à court terme DEX à 20 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 11 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 11 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 4 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 2 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurent basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 7 896 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 70 128 \$ (93 185 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 891 745 \$ (125 958 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 892 674 \$ (39 888 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (192 630 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T4

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,04	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,06	0,07
Total des charges	(0,08)	(0,13)
Gains (pertes) réalisé(e)s	–	0,02
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,36	0,41
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	–	–
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,34	0,37
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	0,20	0,33
Distributions totales ⁽³⁾	0,20	0,33
Actif net à la fin de la période	10,17	10,04

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T4

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	113 799	84 100
Nombre d'actions en circulation	11 193 954	8 375 624
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,70	1,62
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,73	1,79
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,26	27,43
Valeur liquidative par action (\$)	10,17	10,04

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série T4) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,39 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

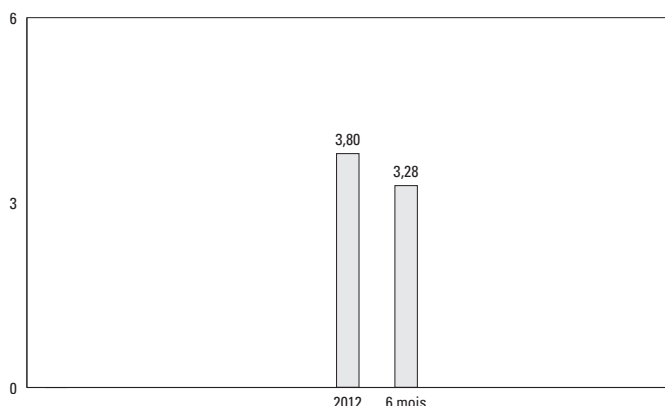
– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,49 %
– Rémunération des courtiers	0,80 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

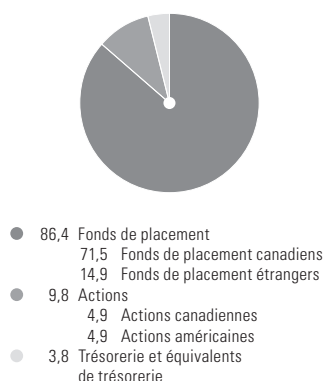
Rendements annuels (%)



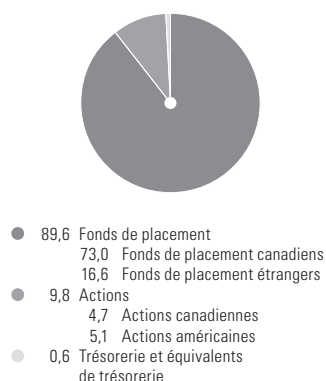
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

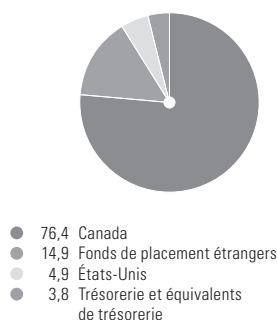
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



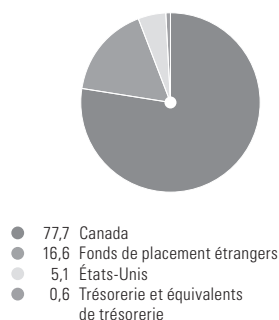
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	45,7
2. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	15,8
3. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	5,5
4. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,7
5. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	4,4
6. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	4,4
7. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	4,2
8. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	4,0
9. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	3,3
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	2,3
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,5
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T4 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T4 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T6 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série T6)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série T6) affichait un rendement de 3,28 %, comparativement à 3,58 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 47 %, indice obligataire à court terme DEX à 20 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 11 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 11 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 4 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 2 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 7 896 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 70 128 \$ (93 185 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 891 745 \$ (125 958 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 892 674 \$ (39 888 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (192 630 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action⁽¹⁾ – Série T6

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	9,87	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,06	0,07
Total des charges	(0,08)	(0,13)
Gains (pertes) réalisé(e)s	–	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,35	0,38
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	–	–
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,33	0,33
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	0,30	0,50
Distributions totales⁽³⁾	0,30	0,50
Actif net à la fin de la période	9,89	9,87

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T6

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	38 788	26 029
Nombre d'actions en circulation	3 921 200	2 636 894
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,70	1,62
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,74	1,78
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,26	27,43
Valeur liquidative par action (\$)	9,89	9,87

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier (actions de série T6) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,39 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

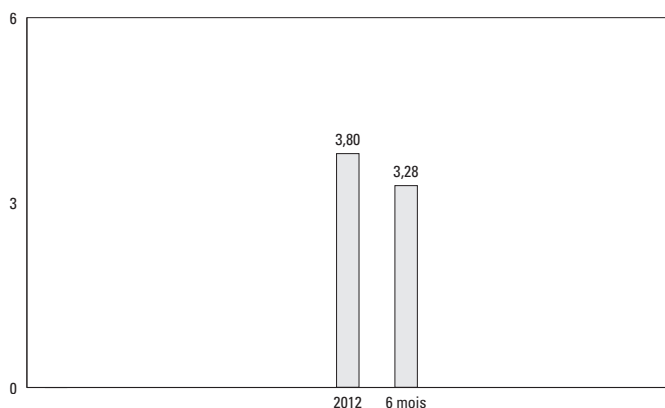
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,49 %
– Rémunération des courtiers	0,80 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

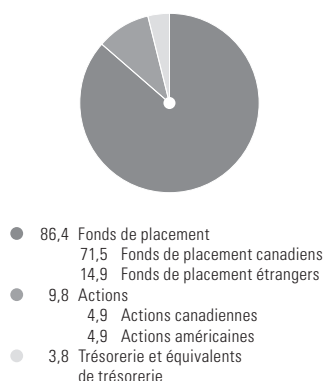
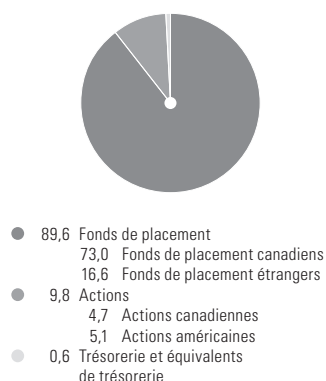
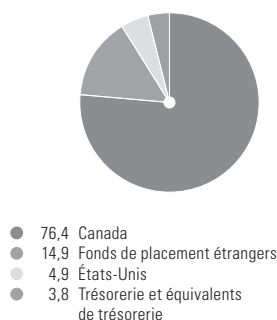
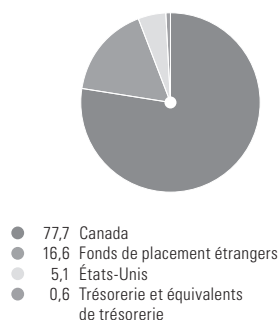
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013

Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	45,7
2. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	15,8
3. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	5,5
4. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,7
5. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	4,4
6. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	4,4
7. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	4,2
8. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	4,0
9. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	3,3
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	2,3
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,5
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T6 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T6 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T4 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série A) affichait un rendement de 4,22 %, comparativement à 4,46 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 46 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 15 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 15 %, indice obligataire à court terme DEX à 11 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 5 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 3 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 4 689 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 44 632 \$ (56 883 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 237 246 \$ (33 740 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 737 513 \$ (33 847 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (135 289 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,44	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,06	0,05
Total des charges	(0,09)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	–	0,02
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,49	0,48
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	–	–
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,46	0,41
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	–	–
Distributions totales ⁽³⁾	–	–

Actif net à la fin de la période **10,88** 10,44

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	209 538	139 849
Nombre d'actions en circulation	19 264 376	13 399 527
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,78	1,69
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,84	1,92
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,07	27,70
Valeur liquidative par action (\$)	10,88	10,44

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,46 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

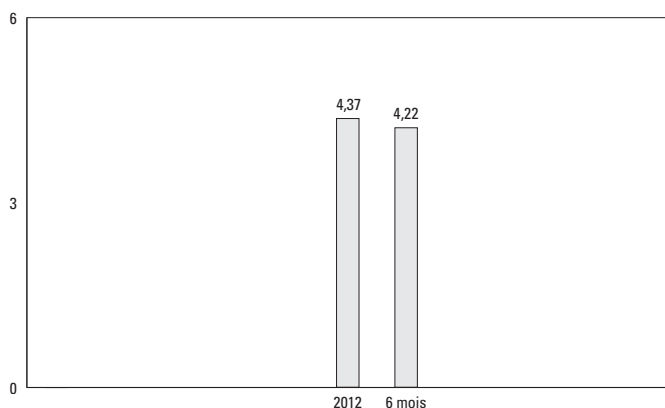
– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,56 %
– Rémunération des courtiers	0,80 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

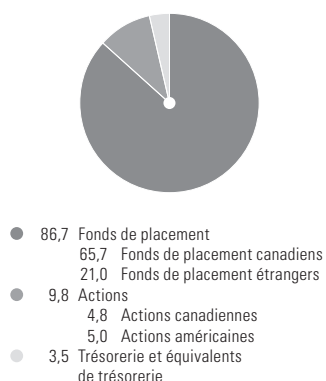
Rendements annuels (%)



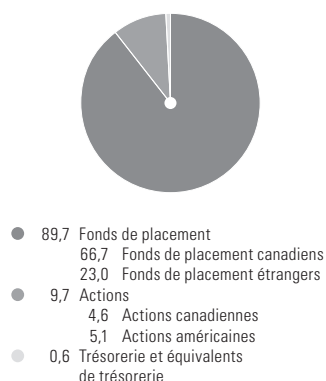
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

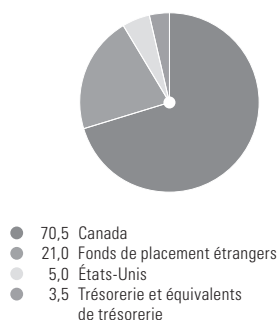
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



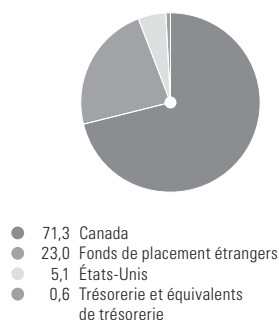
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	44,3
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	8,7
3. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	7,1
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	6,0
5. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	5,4
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	5,4
7. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	5,2
8. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,6
9. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	4,3
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	3,4
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et

la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série T4)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série T4) affichait un rendement de 4,21 %, comparativement à 4,46 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 46 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 15 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 15 %, indice obligataire à court terme DEX à 11 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 5 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 3 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 4 689 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 44 632 \$ (56 883 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 237 246 \$ (33 740 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 737 513 \$ (33 847 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (135 289 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T4

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,10	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,06	0,05
Total des charges	(0,09)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	–	0,02
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,46	0,49
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	–	–
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,43	0,42
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	0,20	0,33
Distributions totales ⁽³⁾	0,20	0,33
Actif net à la fin de la période	10,32	10,10

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T4

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	36 285	29 304
Nombre d'actions en circulation	3 517 349	2 902 393
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,77	1,70
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	1,83	1,92
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,07	27,70
Valeur liquidative par action (\$)	10,32	10,10

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série T4) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,46 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

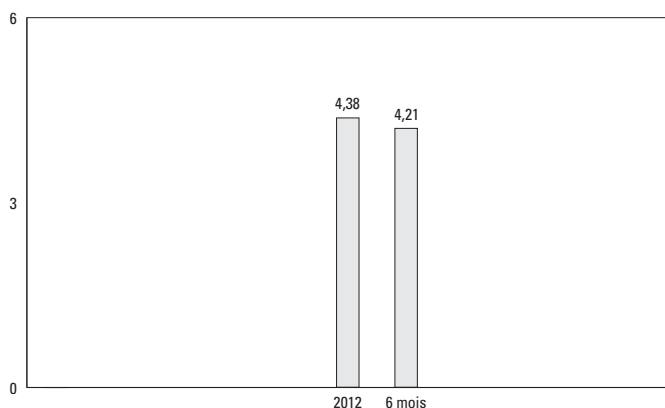
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,56 %
– Rémunération des courtiers	0,80 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

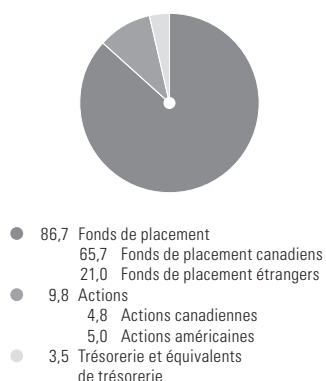
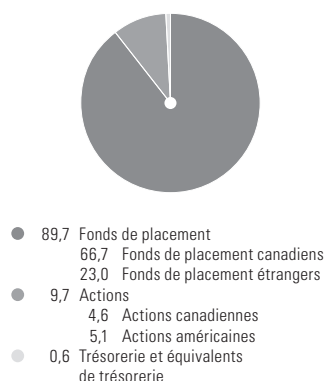
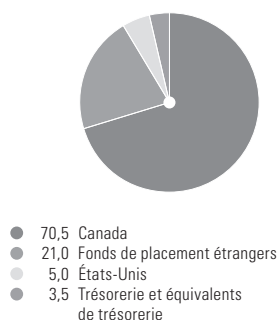
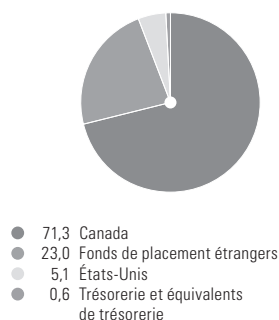
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013

Les positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	44,3
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	8,7
3. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	7,1
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	6,0
5. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	5,4
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	5,4
7. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	5,2
8. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,6
9. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	4,3
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	3,4
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2

Total 100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : **sedar.com**.

Autres renseignements importants

Les actions de série T4 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T4 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T6 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série T6)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série T6) affichait un rendement de 4,21 %, comparativement à 4,46 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 46 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 15 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 15 %, indice obligataire à court terme DEX à 11 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 5 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 3 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille

allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 4 689 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 44 632 \$ (56 883 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 237 246 \$ (33 740 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 737 513 \$ (33 847 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (135 289 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T6

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	9,93	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,06	0,05
Total des charges	(0,09)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	—	0,03
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,47	0,48
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,44	0,42
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	0,30	0,50
Distributions totales ⁽³⁾	0,30	0,50
Actif net à la fin de la période	10,04	9,93

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T6

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	22 990	14 565
Nombre d'actions en circulation	2 290 154	1 467 252
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,78	1,70
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,86	1,92
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	20,07	27,70
Valeur liquidative par action (\$)	10,04	9,93

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu (actions de série T6) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,46 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

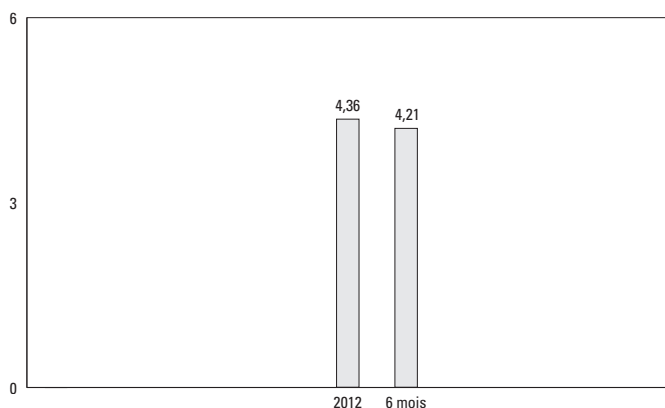
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,56 %
— Rémunération des courtiers	0,80 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

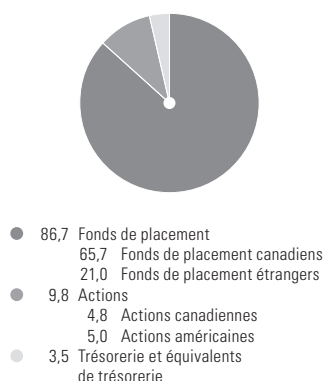
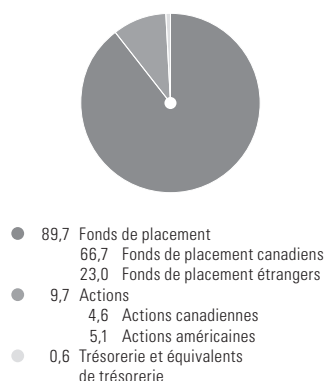
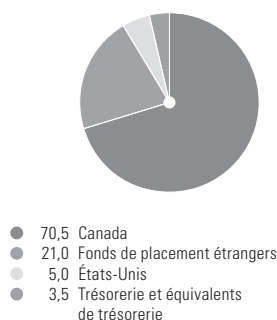
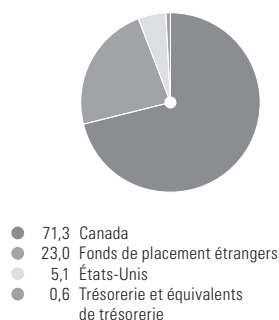
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013

Les positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	44,3
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	8,7
3. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	7,1
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	6,0
5. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	5,4
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	5,4
7. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	5,2
8. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,6
9. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	4,3
10. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	3,4
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
13. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
15. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2

Total 100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : **sedar.com**.

Autres renseignements importants

Les actions de série T6 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T6 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T4 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série A) affichait un rendement de 5,39 %, comparativement à 5,51 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 25 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 19 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 19 %, indice obligataire à court terme DEX à 9 %, indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 8 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 4 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase d'identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 3 568 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 33 251 \$ (45 379 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 177 944 \$ (88 578 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 692 433 \$ (38 542 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (68 326 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,54	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,08	0,11
Total des charges	(0,09)	(0,15)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,02
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,56	0,54
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,58	0,52
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	—	—
Distributions totales ⁽³⁾	—	—

Actif net à la fin de la période **11,11** 10,54

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	166 714	119 742
Nombre d'actions en circulation	15 000 810	11 354 815
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,84	1,76
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,92	2,01
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	28,76	27,96
Valeur liquidative par action (\$)	11,11	10,55

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,52 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

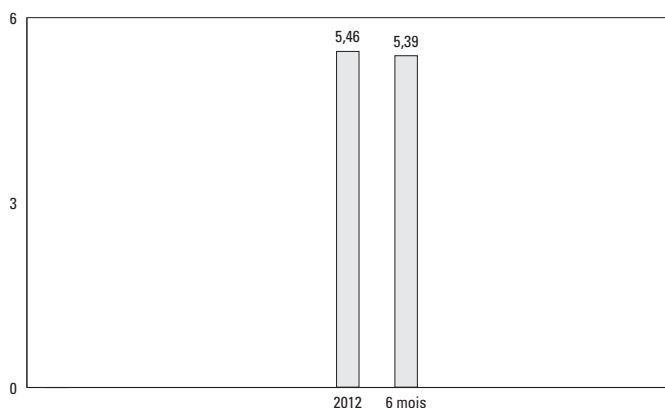
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,52 %
— Rémunération des courtiers	0,90 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

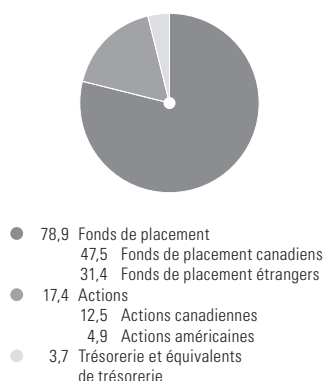
Rendements annuels (%)



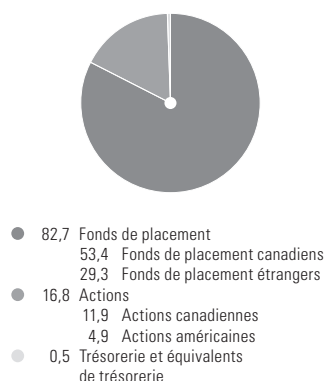
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

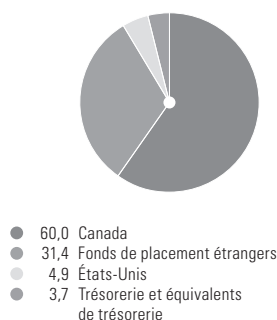
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



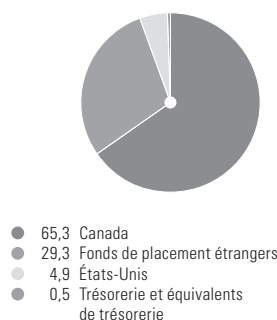
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	23,6
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	10,7
3. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	7,5
4. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	7,3
5. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	7,2
6. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	6,9
7. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	6,5
8. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	5,3
9. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	5,2
10. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	5,1
11. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,6
12. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	4,6
13. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
14. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
15. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de

l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série T5)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série T5) affichait un rendement de 5,39 % comparativement à 5,51 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 25 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 19 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 19 %, indice obligataire à court terme DEX à 9 %, indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 8 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 4 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 3 568 \$ (1 038 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 33 251 \$ (45 379 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 177 944 \$ (88 578 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 692 433 \$ (38 542 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (68 326 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T5

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,12	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,08	0,11
Total des charges	(0,09)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,02
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,54	0,50
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,56	0,49
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	0,25	0,42
Distributions totales ⁽³⁾	0,25	0,42
Actif net à la fin de la période	10,40	10,12

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T5

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	27 032	19 716
Nombre d'actions en circulation	2 598 661	1 948 735
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,84	1,75
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,92	2,01
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	28,76	27,96
Valeur liquidative par action (\$)	10,40	10,12

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série T5) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,52 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

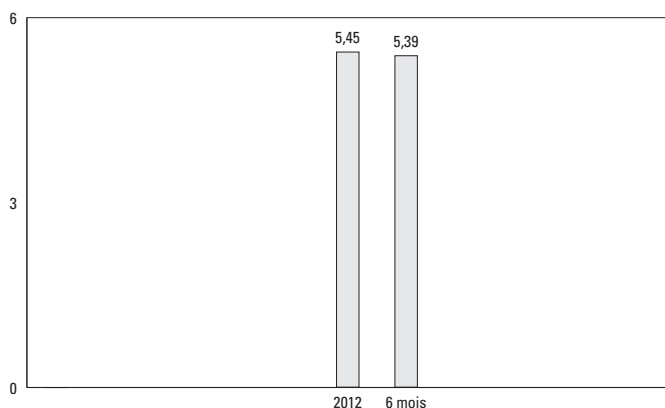
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,52 %
— Rémunération des courtiers	0,90 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

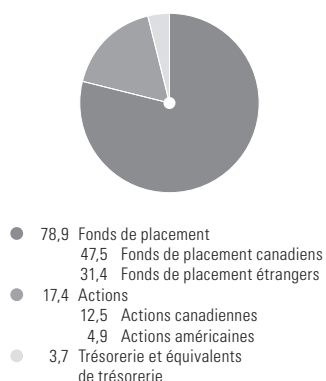
Rendements annuels (%)



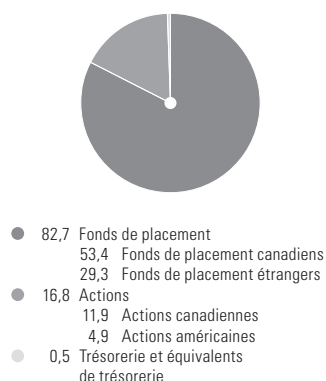
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

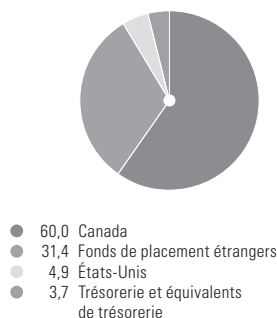
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



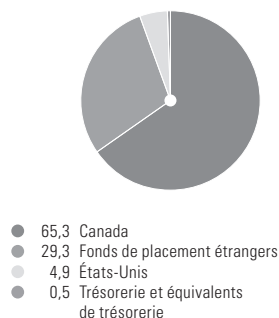
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	23,6
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	10,7
3. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	7,5
4. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	7,3
5. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	7,2
6. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	6,9
7. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	6,5
8. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	5,3
9. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	5,2
10. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	5,1
11. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,6
12. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	4,6
13. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
14. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
15. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T5 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T5 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T7 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série T7)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série T7) affichait un rendement de 5,38 %, comparativement à 5,51 % pour son indice de référence composé comme suit : indice obligataire universel DEX à 25 %, indice composé S & P / TSX (rendement global) à 19 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 19 %, indice obligataire à court terme DEX à 9 %, indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 8 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 4 %. L'indice obligataire universel DEX affichait un rendement de 0,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 3 568 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 33 251 \$ (45 379 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 177 944 \$ (88 578 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 692 433 \$ (38 542 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (68 326 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T7

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	9,94	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,08	0,11
Total des charges	(0,09)	(0,14)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,54	0,48
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,56	0,46
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	0,35	0,58
Distributions totales ⁽³⁾	0,35	0,58
Actif net à la fin de la période	10,12	9,94

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T7

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	9 480	5 605
Nombre d'actions en circulation	936 518	563 528
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,85	1,75
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	1,94	2,01
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	28,76	27,96
Valeur liquidative par action (\$)	10,12	9,95

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance (actions de série T7) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,52 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

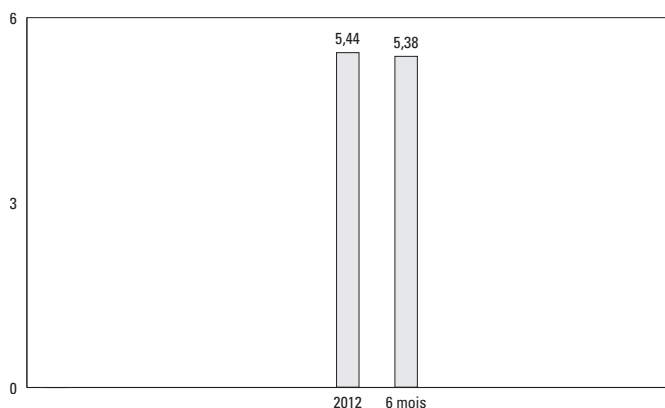
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,52 %
— Rémunération des courtiers	0,90 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

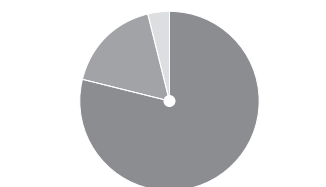
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

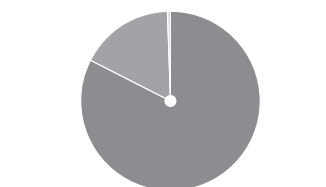
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



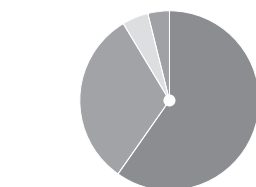
- 78,9 Fonds de placement
- 47,5 Fonds de placement canadiens
- 31,4 Fonds de placement étrangers
- 17,4 Actions
- 12,5 Actions canadiennes
- 4,9 Actions américaines
- 3,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



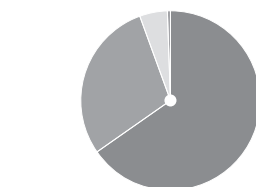
- 82,7 Fonds de placement
- 53,4 Fonds de placement canadiens
- 29,3 Fonds de placement étrangers
- 16,8 Actions
- 11,9 Actions canadiennes
- 4,9 Actions américaines
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 60,0 Canada
- 31,4 Fonds de placement étrangers
- 4,9 États-Unis
- 3,7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 65,3 Canada
- 29,3 Fonds de placement étrangers
- 4,9 États-Unis
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	23,6
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	10,7
3. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	7,5
4. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	7,3
5. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	7,2
6. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	6,9
7. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	6,5
8. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	5,3
9. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	5,2
10. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	5,1
11. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,6
12. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	4,6
13. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,2
14. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
15. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T7 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T7 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T5 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série A) affichait un rendement de 6,31 %, comparativement à 6,45 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 23 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 23 %, indice obligataire universel DEX à 19 %, indice obligataire à court terme DEX à 7 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 7 %, indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 5 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 2 039 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 19 512 \$ (27 389 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 74 528 \$ (44 931 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 481 719 \$ (21 874 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (28 792 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,72	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,09	0,10
Total des charges	(0,10)	(0,16)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,67	0,59
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,69	0,54
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	—	—
Distributions totales ⁽³⁾	—	—

Actif net à la fin de la période **11,39** 10,72

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	107 941	74 173
Nombre d'actions en circulation	9 472 103	6 919 762
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,99	1,90
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	2,13	2,27
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	31,17	28,12
Valeur liquidative par action (\$)	11,40	10,72

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,65 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

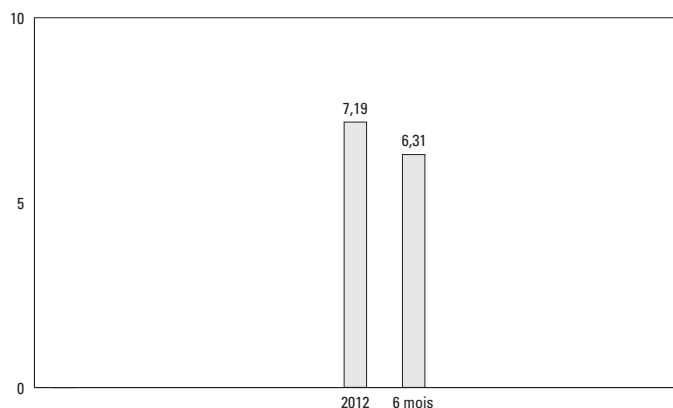
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,65 %
— Rémunération des courtiers	0,90 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

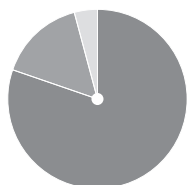
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

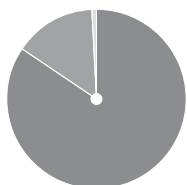
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



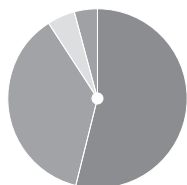
- 80,5 Fonds de placement
- 43,4 Fonds de placement canadiens
- 37,1 Fonds de placement étrangers
- 15,4 Actions
- 10,5 Actions canadiennes
- 4,9 Actions américaines
- 4,1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



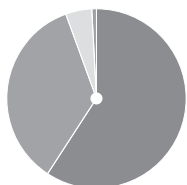
- 84,6 Fonds de placement
- 49,4 Fonds de placement canadiens
- 35,2 Fonds de placement étrangers
- 14,8 Actions
- 9,9 Actions canadiennes
- 4,9 Actions américaines
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 53,9 Canada
- 37,1 Fonds de placement étrangers
- 4,9 États-Unis
- 4,1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 59,3 Canada
- 35,2 Fonds de placement étrangers
- 4,9 États-Unis
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	17,7
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	13,8
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	8,8
4. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	8,5
5. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	8,1
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	7,4
7. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	6,3
8. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	5,6
9. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	5,4
10. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	5,1
11. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,5
12. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	3,3
13. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
14. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
15. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de

l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série T5)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série T5) affichait un rendement de 6,32 %, comparativement à 6,45 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 23 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 23 %, indice obligataire universel DEX à 19 %, indice obligataire à court terme DEX à 7 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 7 %, indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 5 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 2 039 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 19 512 \$ (27 389 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 74 528 \$ (44 931 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 481 719 \$ (21 874 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (28 792 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T5

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,28	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,08	0,11
Total des charges	(0,10)	(0,16)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,03
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,63	0,79
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,64	0,77
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	0,26	0,42
Distributions totales ⁽³⁾	0,26	0,42
Actif net à la fin de la période	10,67	10,28

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T5

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	4 220	4 569
Nombre d'actions en circulation	395 516	444 231
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,98	1,91
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	2,11	2,32
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	31,17	28,12
Valeur liquidative par action (\$)	10,67	10,28

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série T5) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,65 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

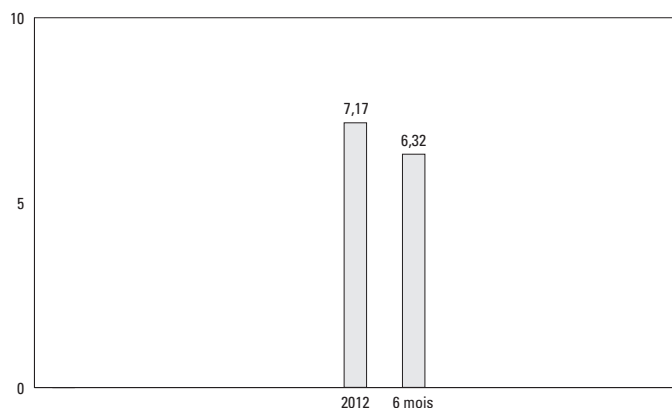
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,65 %
— Rémunération des courtiers	0,90 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

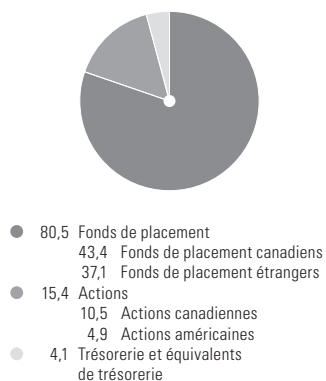
Rendements annuels (%)



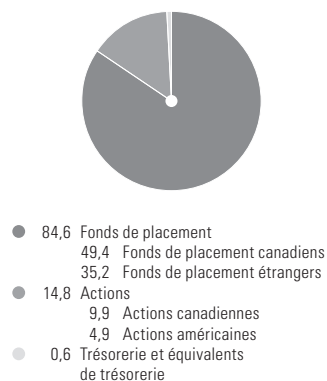
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

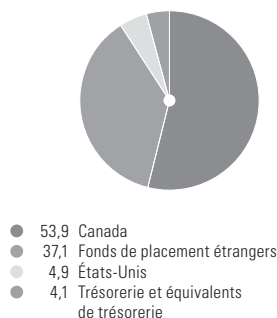
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



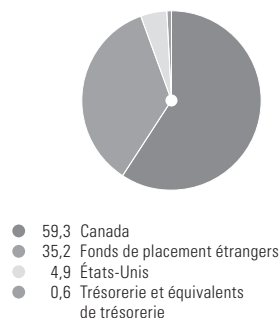
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	17,7
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	13,8
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	8,8
4. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	8,5
5. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	8,1
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	7,4
7. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	6,3
8. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	5,6
9. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	5,4
10. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	5,1
11. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,5
12. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	3,3
13. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
14. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
15. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T5 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T5 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T7 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série T7)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série T7) affichait un rendement de 6,31 %, comparativement à 6,45 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 23 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 23 %, indice obligataire universel DEX à 19 %, indice obligataire à court terme DEX à 7 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 7 %, indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 % et indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 5 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 2 039 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 19 512 \$ (27 389 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 74 528 \$ (44 931 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 481 719 \$ (21 874 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (28 792 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T7

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,11	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,08	0,10
Total des charges	(0,10)	(0,16)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,62	0,47
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,63	0,42
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	0,36	0,59
Distributions totales ⁽³⁾	0,36	0,59
Actif net à la fin de la période	10,38	10,11

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T7

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	4 765	3 815
Nombre d'actions en circulation	458 971	377 307
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	1,98	1,89
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	2,11	2,25
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	31,17	28,12
Valeur liquidative par action (\$)	10,38	10,11

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance (actions de série T7) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,65 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

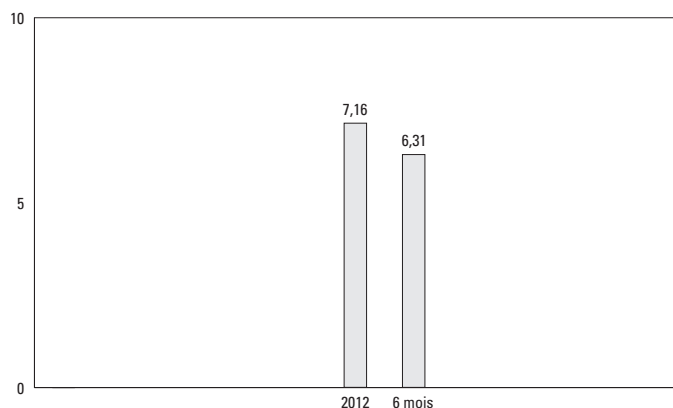
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,65 %
— Rémunération des courtiers	0,90 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

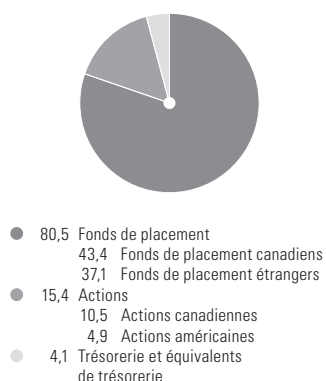
Rendements annuels (%)



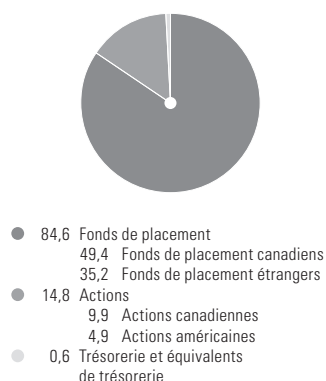
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille

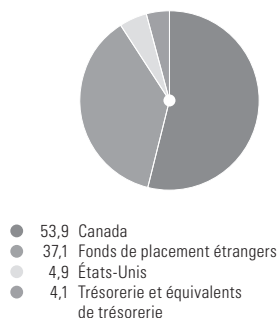
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



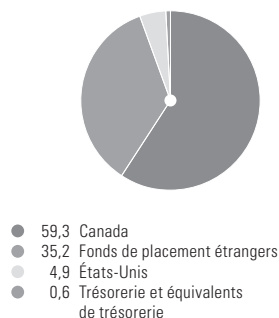
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



Les positions principales (acheteur) *

	% de la valeur liquidative
1. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	17,7
2. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	13,8
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	8,8
4. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	8,5
5. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	8,1
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	7,4
7. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	6,3
8. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	5,6
9. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	5,4
10. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	5,1
11. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,5
12. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	3,3
13. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
14. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,4
15. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T7 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T7 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T5 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série A) affichait un rendement de 7,73 %, comparativement à 7,83 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 29 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 29 %, indice obligataire universel DEX à 10 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 9 %, indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice obligataire à court terme DEX à 4 % et indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 3 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 624 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 5 922 \$ (9 236 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 10 207 \$ (12 379 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 179 032 \$ (9 625 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (3 544 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,78	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,09	0,09
Total des charges	(0,12)	(0,18)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	0,02
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,84	0,63
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,84	0,56
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	—	—
Distributions totales ⁽³⁾	—	—

Actif net à la fin de la période **11,62** 10,78

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	32 771	24 680
Nombre d'actions en circulation	2 821 149	2 288 786
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,16	2,06
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	2,56	3,00
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	29,90	39,35
Valeur liquidative par action (\$)	11,62	10,78

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,81 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

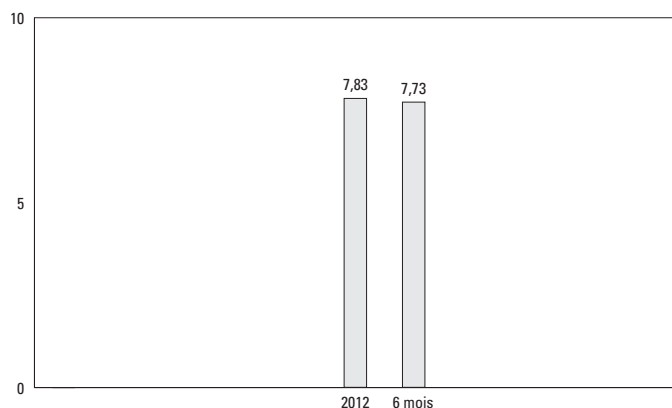
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,71 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

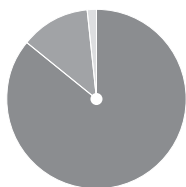
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

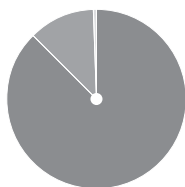
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



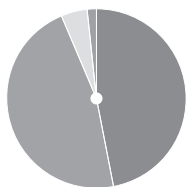
- 86,0 Fonds de placement
- 39,0 Fonds de placement canadiens
- 47,0 Fonds de placement étrangers
- 12,6 Actions
- 7,8 Actions canadiennes
- 4,8 Actions américaines
- 1,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



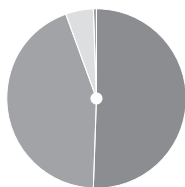
- 87,6 Fonds de placement
- 43,6 Fonds de placement canadiens
- 44,0 Fonds de placement étrangers
- 11,9 Actions
- 7,1 Actions canadiennes
- 4,8 Actions américaines
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 47,0 Fonds de placement étrangers
- 46,8 Canada
- 4,8 États-Unis
- 1,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 50,7 Canada
- 44,0 Fonds de placement étrangers
- 4,8 États-Unis
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	16,7
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	11,4
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	11,1
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	10,7
5. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	9,4
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	9,3
7. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	7,1
8. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	6,5
9. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	4,9
10. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,5
11. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	2,6
12. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
13. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,3
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
16. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	0,5
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de

l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série T6)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série T6) affichait un rendement de 7,72 %, comparativement à 7,83 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 29 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 29 %, indice obligataire universel DEX à 10 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 9 %, indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice obligataire à court terme DEX à 4 % et indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 3 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 624 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 5 922 \$ (9 236 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 10 207 \$ (12 379 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 179 032 \$ (9 625 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (3 544 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T6

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,26	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,08	0,09
Total des charges	(0,11)	(0,17)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,02	0,03
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,79	0,64
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,78	0,59
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	0,31	0,51
Distributions totales ⁽³⁾	0,31	0,51
Actif net à la fin de la période	10,74	10,26

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T6

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	1 460	861
Nombre d'actions en circulation	136 027	83 840
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,17	2,06
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	2,60	3,00
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	29,90	39,35
Valeur liquidative par action (\$)	10,74	10,26

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série T6) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,81 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

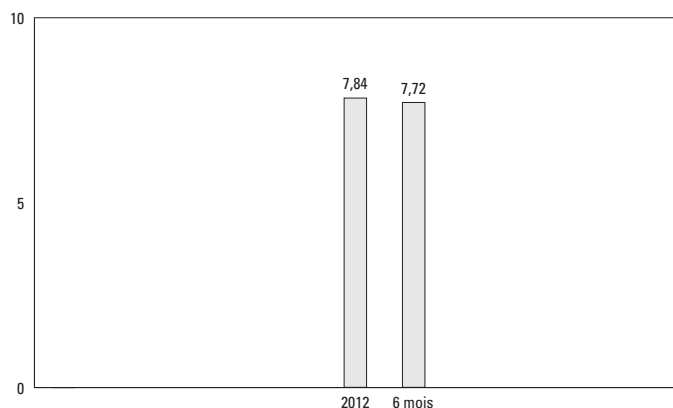
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,71 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

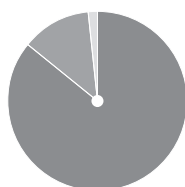
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

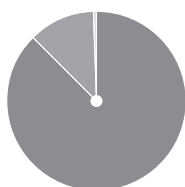
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



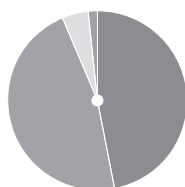
- 86,0 Fonds de placement
- 39,0 Fonds de placement canadiens
- 47,0 Fonds de placement étrangers
- 12,6 Actions
- 7,8 Actions canadiennes
- 4,8 Actions américaines
- 1,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



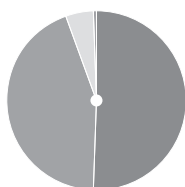
- 87,6 Fonds de placement
- 43,6 Fonds de placement canadiens
- 44,0 Fonds de placement étrangers
- 11,9 Actions
- 7,1 Actions canadiennes
- 4,8 Actions américaines
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 47,0 Fonds de placement étrangers
- 46,8 Canada
- 4,8 États-Unis
- 1,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 50,7 Canada
- 44,0 Fonds de placement étrangers
- 4,8 États-Unis
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	16,7
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	11,4
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	11,1
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	10,7
5. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	9,4
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	9,3
7. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	7,1
8. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	6,5
9. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	4,9
10. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,5
11. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	2,6
12. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
13. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,3
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
16. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	0,5
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T6 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T6 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T8 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série T8)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série T8) affichait un rendement de 7,71 %, comparativement à 7,83 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 29 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 29 %, indice obligataire universel DEX à 10 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 9 %, indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 6 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice obligataire à court terme DEX à 4 % et indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 3 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 624 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 5 922 \$ (9 236 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 10 207 \$ (12 379 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 179 032 \$ (9 625 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (3 544 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T8

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,09	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,07	0,08
Total des charges	(0,11)	(0,17)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,02	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,76	0,51
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,74	0,43
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	0,41	0,68
Distributions totales ⁽³⁾	0,41	0,68
Actif net à la fin de la période	10,45	10,09

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T8

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	1 063	525
Nombre d'actions en circulation	101 708	51 996
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,18	2,06
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	2,62	3,02
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,03
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	29,90	39,35
Valeur liquidative par action (\$)	10,45	10,09

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée (actions de série T8) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,81 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

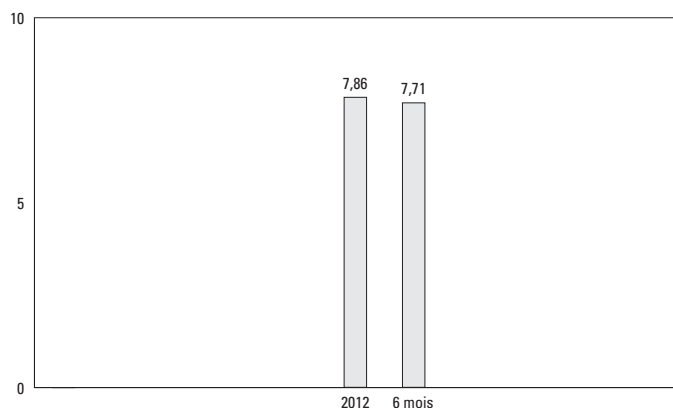
— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,71 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

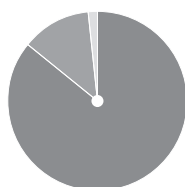
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

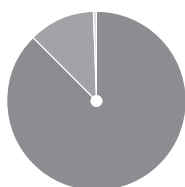
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



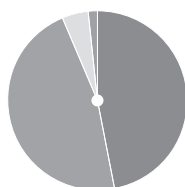
- 86,0 Fonds de placement
- 39,0 Fonds de placement canadiens
- 47,0 Fonds de placement étrangers
- 12,6 Actions
- 7,8 Actions canadiennes
- 4,8 Actions américaines
- 1,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



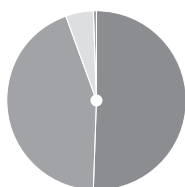
- 87,6 Fonds de placement
- 43,6 Fonds de placement canadiens
- 44,0 Fonds de placement étrangers
- 11,9 Actions
- 7,1 Actions canadiennes
- 4,8 Actions américaines
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 47,0 Fonds de placement étrangers
- 46,8 Canada
- 4,8 États-Unis
- 1,4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 50,7 Canada
- 44,0 Fonds de placement étrangers
- 4,8 États-Unis
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	16,7
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	11,4
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	11,1
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	10,7
5. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	9,4
6. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	9,3
7. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	7,1
8. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	6,5
9. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	4,9
10. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,5
11. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	2,6
12. SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
13. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,3
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	1,2
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
16. Fonds Desjardins Revenu court terme, catégorie I	0,5
17. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,2
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T8 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T8 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T6 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série A)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série A) affichait un rendement de 8,76 %, comparativement à 8,78 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 33 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 33 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 10 %, indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 7 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice obligataire universel DEX à 4 %, indice obligataire à court terme DEX à 2 % et indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 1 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 142 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 3 715 \$ (4 550 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 3 925 \$ (4 612 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 101 030 \$ (3 925 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (494 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série A

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,86	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,10	0,08
Total des charges	(0,12)	(0,19)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,06	0,01
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,91	0,72
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,95	0,62
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	—	—
Distributions totales ⁽³⁾	—	—

Actif net à la fin de la période **11,81** 10,86

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix d'actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série A

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	17 613	12 059
Nombre d'actions en circulation	1 490 937	1 110 168
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,21	2,11
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	3,06	4,04
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	29,45	16,56
Valeur liquidative par action (\$)	11,81	10,86

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série A) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,85 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

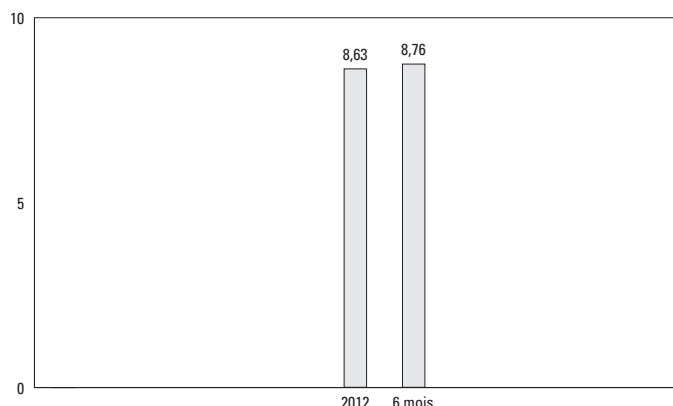
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,75 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

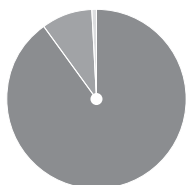
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

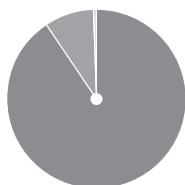
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


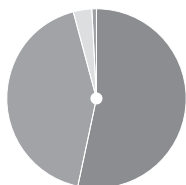
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012


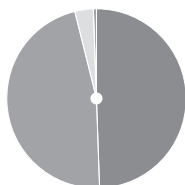
- 90,0 Fonds de placement
- 36,5 Fonds de placement canadiens
- 53,5 Fonds de placement étrangers
- 9,4 Actions
- 6,0 Actions canadiennes
- 3,4 Actions américaines
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013


- 90,7 Fonds de placement
- 41,1 Fonds de placement canadiens
- 49,6 Fonds de placement étrangers
- 8,8 Actions
- 5,5 Actions canadiennes
- 3,3 Actions américaines
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012


- 53,5 Fonds de placement étrangers
- 42,5 Canada
- 3,4 États-Unis
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013


- 49,6 Fonds de placement étrangers
- 46,6 Canada
- 3,3 États-Unis
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	19,6
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	12,3
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	11,9
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	11,5
5. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	10,2
6. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	9,0
7. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	7,5
8. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	4,8
9. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,7
10. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	3,8
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	1,5
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,1
13. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	0,9
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	0,6
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
16. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,1
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : **sedar.com**.

Autres renseignements importants

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité

de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série T6)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série T6) affichait un rendement de 8,75 %, comparativement à 8,78 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 33 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 33 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 10 %, indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 7 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice obligataire universel DEX à 4 %, indice obligataire à court terme DEX à 2 % et indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 1 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase Identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase Faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 142 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 3 715 \$ (4 550 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 3 925 \$ (4 612 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 101 030 \$ (3 925 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (494 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T6

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,34	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,11	0,07
Total des charges	(0,11)	(0,18)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,06	–
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,77	0,36
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	–	–
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,83	0,25
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	–	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	0,31	0,51
Distributions totales ⁽³⁾	0,31	0,51
Actif net à la fin de la période	10,92	10,34

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T6

	31 mars 2013 (6 mois)	30 septembre 2012 (11 mois)*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	613	75
Nombre d'actions en circulation	56 129	7 292
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,21	2,10
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	3,14	4,01
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	29,45	16,56
Valeur liquidative par action (\$)	10,92	10,34

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série T6) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,85 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

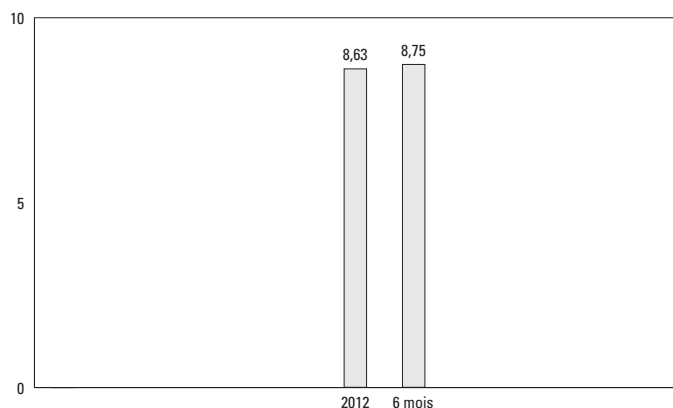
– Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,75 %
– Rémunération des courtiers	1,00 %
– Dépenses de mise en marché	0,10 %

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

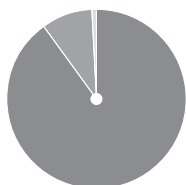
Rendements annuels (%)



Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

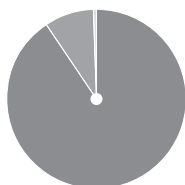
Aperçu du portefeuille

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012



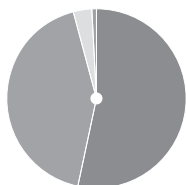
- 90,0 Fonds de placement
- 36,5 Fonds de placement canadiens
- 53,5 Fonds de placement étrangers
- 9,4 Actions
- 6,0 Actions canadiennes
- 3,4 Actions américaines
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013



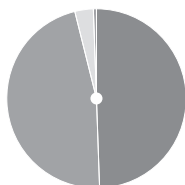
- 90,7 Fonds de placement
- 41,1 Fonds de placement canadiens
- 49,6 Fonds de placement étrangers
- 8,8 Actions
- 5,5 Actions canadiennes
- 3,3 Actions américaines
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012



- 53,5 Fonds de placement étrangers
- 42,5 Canada
- 3,4 États-Unis
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013



- 49,6 Fonds de placement étrangers
- 46,6 Canada
- 3,3 États-Unis
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *

% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	19,6
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	12,3
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	11,9
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	11,5
5. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	10,2
6. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	9,0
7. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	7,5
8. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	4,8
9. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,7
10. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	3,8
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	1,5
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,1
13. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	0,9
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	0,6
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
16. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,1
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : sedar.com.

Autres renseignements importants

Les actions de série T6 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T6 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T8 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.

SOLUTIONS DE PLACEMENT EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série T8)

Analyse du rendement par la direction

Résultats d'exploitation

Pour la période de six mois close le 31 mars 2013, le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série T8) affichait un rendement de 8,72 %, comparativement à 8,78 % pour son indice de référence composé comme suit : indice composé S & P / TSX (rendement global) à 33 %, indice MSCI Monde (rendement global) à 33 %, indice des marchés émergents MSCI (rendement global) à 10 %, indice MSCI Monde petite capitalisation (rendement global) à 7 %, indice Barclays de titres corporatifs américains à haut rendement, plafonné 2 % (couvert CAD) à 5 %, indice BMO Marché des capitaux 50 Actions privilégiées à 5 %, indice obligataire universel DEX à 4 %, indice obligataire à court terme DEX à 2 % et indice des obligations gouvernementales à long terme DEX à 1 %. L'indice MSCI Monde (rendement global) affichait un rendement de 13,99 % pour la même période. Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des frais et dépenses. Veuillez vous référer à la section « Autres renseignements importants » pour des renseignements supplémentaires concernant les indices de référence.

Obligations

Les marchés obligataires ont surtout été influencés par l'incertitude découlant de la situation budgétaire aux États-Unis, de l'annonce par la Réserve fédérale américaine d'un nouveau plan d'assouplissement quantitatif et du départ du gouverneur de la Banque du Canada. Dans un contexte où les banques centrales se sont engagées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas pour une période prolongée et où les anticipations d'inflation à long terme sont demeurées basses, il était difficile de prévoir des hausses de taux substantielles au cours de l'année 2012.

Les taux obligataires canadiens ont terminé le premier trimestre de 2013 près de leur point de départ. Ainsi, pour le semestre, la courbe des taux canadiens de 2 à 30 ans s'est accentuée avec une baisse d'une dizaine de points des taux courts et une hausse de près du double pour les taux longs. La diminution des taux courts s'explique principalement par la réduction des probabilités de voir la Banque du Canada hausser ses taux directeurs au cours des prochains trimestres ou même des prochaines années.

Les obligations de sociétés ont également continué sur leur lancée avec une bonne performance durant le semestre. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, les écarts de crédit se sont resserrés, et ce, malgré une offre importante de nouvelles émissions. La recherche soutenue de titres offrant des rendements courants plus élevés continue par ailleurs de gonfler la demande pour les émissions d'obligations de sociétés et de contribuer à réduire les écarts de crédit.

Actions

Les engagements répétés de la Banque centrale européenne à soutenir la zone euro semblent avoir dissipé, dans une certaine mesure, les inquiétudes des investisseurs au sujet de la crise de la dette en Europe. La crainte d'un ralentissement de la croissance en Chine, particulièrement présente en octobre, s'est également atténuée à la suite de la publication d'indicateurs économiques favorables dans ce pays et dans l'ensemble des marchés émergents.

La réduction de ces risques a incité les investisseurs à favoriser les marchés européens et les marchés émergents, leurs indices boursiers ayant été parmi les plus performants au cours du dernier trimestre de 2012. Bien qu'il ait affiché un rendement positif, le marché canadien a sous-performé par rapport aux indices internationaux en raison de la faiblesse des secteurs liés aux ressources naturelles.

Lors du premier trimestre de 2013, les principaux indices boursiers internationaux ont également enregistré des performances positives. Ils ont pris leur envol dès le premier jour ouvrable de la nouvelle année, portés par l'entente sur le plan de redressement fiscal signée *in extremis* aux États-Unis. Cet accord a semblé

stimuler les investisseurs, qui n'ont cessé d'augmenter la part de leur portefeuille allouée aux actions ordinaires. La publication d'indicateurs économiques encourageants, notamment au sujet de l'emploi et de l'immobilier, a également soutenu les marchés au cours des trois derniers mois.

Toutefois, malgré la performance positive des indices boursiers internationaux, des disparités ont été observées entre les différentes régions du globe. Ainsi, ce sont les États-Unis et le Japon qui ont transporté les marchés au début de 2013. D'un point de vue sectoriel, les matériaux ont affiché la pire performance. Étant donné l'importance économique de ce secteur au Canada, il ne faut pas se surprendre de la sous-performance du marché canadien durant cette période par rapport à l'ensemble des autres pays développés. De façon générale, les autres secteurs ont affiché de solides progressions.

Événements récents

Obligations

Le gestionnaire de portefeuille anticipe toujours que les taux obligataires resteront bas à moyen terme, et ce, tant et aussi longtemps que la croissance économique ou l'inflation ne montreront pas de signes d'accélération marquée. La santé globale du secteur privé demeure généralement solide, notamment en raison de la bonne situation financière des sociétés, de la demande soutenue pour le crédit et d'une certaine atténuation des risques liés au mur budgétaire américain.

Actions

À court terme, les investisseurs font face à un dilemme. D'un côté, des indicateurs économiques encourageants et la confirmation d'une politique monétaire accommodante pour une période prolongée aux États-Unis pourraient continuer à soutenir les marchés. De l'autre, les compressions budgétaires aux États-Unis, de même que les craintes sur la situation en Europe et l'évolution de la croissance de la demande chinoise pourraient freiner leur élan. Est-ce trop tard pour profiter de l'embellie actuelle ? La saison des bénéfices qui s'amorce sous peu nous donnera les premiers éléments de réponse.

Normes internationales d'information financière

En décembre 2011, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a modifié la date d'application des normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les sociétés de placement qui appliquent la note d'orientation sur les sociétés de placement (« NOC-18 »). Ainsi, les IFRS devront être adoptées pour les états financiers semestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire ») suit l'évolution du programme d'adoption des normes IFRS et, notamment, les éléments clés suivants :

- les changements de conventions comptables ;
- les incidences sur la technologie de l'information et les systèmes de données ;
- les incidences sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- les incidences sur le contrôle et les procédures de communication d'information ;
- les incidences sur l'expertise en matière d'information financière.

Une équipe a été nommée afin de coordonner le projet de conversion aux normes IFRS. À ce jour, le gestionnaire a terminé la phase d'identification ainsi que l'analyse des incidences de la conversion aux normes IFRS. La phase de faisabilité est terminée et l'implantation des solutions est presque complétée. Au cours de l'année 2013, l'équipe recueillera les données comparatives en date du 31 mars 2014 en vue de préparer les états financiers intermédiaires pour la période qui se terminera le 31 mars 2015 selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens et en conformité avec les normes IFRS. D'ici le basculement aux normes IFRS en 2014, le gestionnaire continuera de suivre de près l'évolution des IFRS et ajustera, au besoin, son plan de transition.

Le gestionnaire a identifié que la conversion aux normes IFRS actuelles modifiera principalement les conventions comptables suivantes :

- Consolidation :

Selon les conventions comptables actuelles NOC-18, la consolidation n'est pas requise pour les fonds détenus par d'autres fonds de placement rencontrant les critères de contrôle.

Les nouvelles modifications intitulées *Entités d'investissement* apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, prévoient une exception aux exigences de consolidation et requièrent que les entités d'investissement évaluent leur participation dans des fonds détenus à la juste valeur plutôt que de les consolider. Par conséquent, la consolidation ne sera plus requise pour les entités répondant à la définition d'entités d'investissement.

- Classification des actions :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-149, *Comptabilisation des actions rachetables au gré du détenteur ou obligatoirement rachetables par l'émetteur*), les actions sont présentées à l'avoir des actionnaires.

Selon les dispositions de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, les actions seront classées au passif ou à l'avoir des actionnaires en fonction des caractéristiques des actions.

- Impôts sur le résultat :

Selon les conventions comptables actuelles (CPN-107, *Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds commun de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu*), les fonds de placement ne présentent aucun montant à titre d'impôts futurs.

Selon les dispositions de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, aucune exception similaire au CPN-107 n'est permise. Par conséquent, les fonds de placement devront constater un actif ou passif d'impôts futurs lorsqu'applicable.

- État des flux de trésorerie :

Selon les conventions comptables actuelles (chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*), la présentation de l'état des flux de trésorerie n'est pas requise lorsque les informations relatives aux flux de trésorerie sont évidentes à la lecture des autres états financiers ou sont divulguées par voie de note.

Selon les dispositions de la norme IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de l'état des flux de trésorerie sera requise pour toutes les entités.

- Évaluation à la juste valeur :

Selon les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur pour une position acheteur et par le cours vendeur pour une position vendeur.

Selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur est déterminée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Cette juste valeur devra se trouver dans la fourchette du cours acheteur-vendeur. Par conséquent, cette norme pourrait réduire l'écart entre l'actif net par action présenté aux états financiers et la valeur liquidative par action utilisée à des fins autres que les états financiers.

Compte tenu de l'évolution des normes, à l'heure actuelle, le gestionnaire a déterminé que le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence significative sur la valeur liquidative par action des Fonds. Une communication de l'incidence quantitative sera présentée dans les états financiers annuels au 30 septembre 2013.

Opérations entre parties liées

Desjardins Société de placement inc. est le gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration du Fonds. Il lui procure ou fait en sorte qu'on lui procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner. Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative du Fonds et payés hebdomadairement. Ces frais sont présentés dans la section « Frais de gestion » du présent rapport. Les frais de gestion, de garde et d'administration présentés à l'état des résultats ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Fiducie Desjardins inc. (la « Fiducie »), une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire du Fonds et le dépositaire de ses actifs. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du Fonds et sont établis selon les conditions du marché.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Placements NordOuest & Éthique S.E.C. (« PNESEC ») est le gestionnaire des Fonds NEI et Éthiques. La Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, détient une participation de 50 % dans PNESEC. En fonction de ses objectifs de placement, le Fonds investit ses actifs dans des parts de série I de divers fonds sous-jacents gérés par PNESEC et dans des parts de catégorie I de Fonds Desjardins. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques du fonds sous-jacent respectif en vigueur le jour de la transaction. Le Fonds ne paie aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. VMD est un courtier en valeurs qui effectue, pour le compte du Fonds, des opérations sur ses titres en portefeuille. Durant la période close le 31 mars 2013, le Fonds a versé à VMD des commissions totalisant 142 \$ (0 \$ en 2012).

Au 31 mars 2013, les dépenses à payer au gestionnaire sont de 3 715 \$ (4 550 \$ au 30 septembre 2012).

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus d'intérêts de 3 925 \$ (4 612 \$ en 2012), des revenus de dividendes de 101 030 \$ (3 925 \$ en 2012) et du gain en capital de 0 \$ (494 \$ en 2012) des fonds gérés par des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre clos et la dernière période.

Actif net par action ⁽¹⁾ – Série T8

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Actif net au début de la période	10,23	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :		
Total des produits	0,04	0,07
Total des charges	(0,12)	(0,18)
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,03	(0,03)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,93	(1,01)
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	—	—
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽²⁾	0,88	(1,15)
Distributions :		
du revenu de placement (sauf les dividendes)	—	—
des dividendes	—	—
des gains en capital	—	—
remboursement de capital	0,41	0,68
Distributions totales ⁽³⁾	0,41	0,68
Actif net à la fin de la période	10,71	10,23

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des actions. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en actions additionnelles du fonds d'investissement.

* Début des opérations en novembre 2011.

Ratios et données supplémentaires – Série T8

	31 mars 2013 (6 mois) \$	30 septembre 2012 (11 mois)* \$
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	276	1
Nombre d'actions en circulation	25 786	107
Ratio des frais de gestion (%) ⁽¹⁾	2,30	2,10
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	3,39	4,17
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽²⁾	0,01	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽³⁾	29,45	16,56
Valeur liquidative par action (\$)	10,71	10,25

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant la TPS, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un actionnaire réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

* Début des opérations en novembre 2011.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale (actions de série T8) sont calculés quotidiennement sur la valeur de l'actif net du Fonds, et ce, au taux annuel de 1,85 %. Ces frais sont payables hebdomadairement.

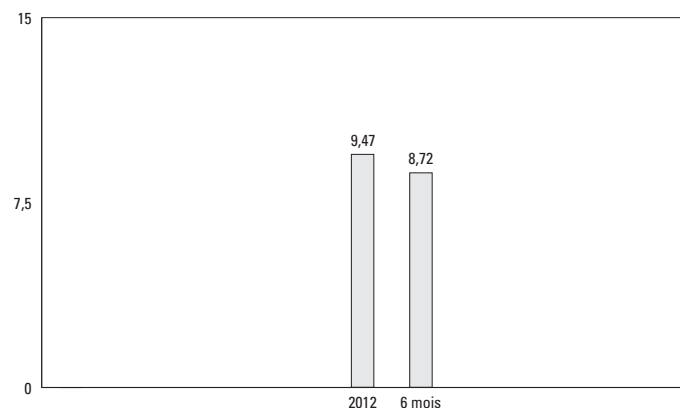
Les principaux services payés par les frais de gestion, exprimés en pourcentage approximatif desdits frais de gestion, peuvent se résumer ainsi :

— Administration du Fonds, gestion du portefeuille de placements et marge bénéficiaire	0,75 %
— Rémunération des courtiers	1,00 %
— Dépenses de mise en marché	0,10 %

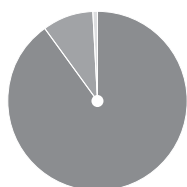
Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des actions additionnelles du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

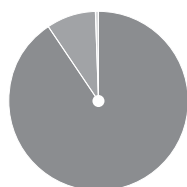
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels (%)


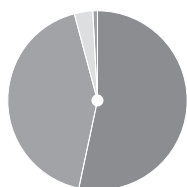
Ce graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chaque année financière précise et illustre la façon dont le rendement du Fonds a changé d'année en année. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement total du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013. Ce graphique indique également, sous forme de pourcentage, comment un placement effectué le premier jour de chaque année financière aurait évolué au dernier jour de chaque année financière ou de chaque période intermédiaire, le cas échéant.

Aperçu du portefeuille
Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2012


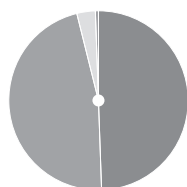
- 90,0 Fonds de placement
- 36,5 Fonds de placement canadiens
- 53,5 Fonds de placement étrangers
- 9,4 Actions
- 6,0 Actions canadiennes
- 3,4 Actions américaines
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la valeur liquidative (%) au 31 mars 2013


- 90,7 Fonds de placement
- 41,1 Fonds de placement canadiens
- 49,6 Fonds de placement étrangers
- 8,8 Actions
- 5,5 Actions canadiennes
- 3,3 Actions américaines
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2012


- 53,5 Fonds de placement étrangers
- 42,5 Canada
- 3,4 États-Unis
- 0,6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition géographique (%) au 31 mars 2013


- 49,6 Fonds de placement étrangers
- 46,6 Canada
- 3,3 États-Unis
- 0,5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions principales (acheteur) *
% de la valeur liquidative

1. Fonds Desjardins Mondial de dividendes, catégorie I	19,6
2. Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation, catégorie I	12,3
3. Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur, catégorie I	11,9
4. Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance, catégorie I	11,5
5. Fonds Desjardins Marchés émergents, catégorie I	10,2
6. Fonds Desjardins Croissance de dividendes, catégorie I	9,0
7. Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation, catégorie I	7,5
8. Catégorie de société Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI, série I	4,8
9. iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index Fund	4,7
10. Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, catégorie I	3,8
11. SPDR S&P 500 ETF Trust	1,5
12. iShares MSCI EAFE Index Fund	1,1
13. iShares DEX Long Term Bond Index Fund	0,9
14. PowerShares DB US Dollar Index Bullish Fund	0,6
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
16. iShares Barclays 1-3 Year Credit Bond Fund	0,1
Total	100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans ce Fonds.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre conseiller de Desjardins ; ou
 - en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
 - sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
 - avec Desjardins Société de placement inc.
- Service à la clientèle des Fonds Desjardins
2, complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : **sedar.com**.

Autres renseignements importants

Les actions de série T8 du Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale font l'objet d'une distribution mensuelle sous forme d'espèces composée d'un revenu net ou d'un remboursement de capital non imposable ou d'une combinaison des deux. Elles sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu supplémentaire assorti d'un avantage fiscal en plus de leur revenu tiré d'autres sources. Les actions de série T8 se rapportent au même portefeuille de valeurs que les actions de séries A et T6 et paient le même pourcentage de frais de gestion.

PC-Bond, une entité d'affaires de TSX Inc. Copyright PC-Bond. Tous droits réservés. L'information contenue dans le présent document ne peut être redistribuée, vendue ou modifiée ou utilisée de façon à créer un document dérivé sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de PC-Bond.

L'utilisateur reconnaît que PC-Bond et les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne sont pas responsables de la précision ou de l'intégralité des données fournies ou des retards, interruptions ou omissions liés à ces données ou des résultats obtenus au moyen de l'utilisation de ces données.

En outre, l'utilisateur reconnaît que ni PC-Bond ni les parties desquelles PC-Bond obtient des données ne formuleront de déclarations, de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, quant aux résultats découlant de l'utilisation des données ou quant à la qualité marchande ou à la convenance des données à des fins précises.

Les indices S & P sont les marques de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P »). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S & P ») ou ses tiers concédants de licence. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S & P / TSX (l'« indice ») de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S & P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S & P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S & P ou ses tiers concédants de licence sans égard à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou au Fonds. S & P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou des détenteurs d'actions du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S & P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S & P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S & P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S & P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S & P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S & P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.

MSCI ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données MSCI contenues aux présentes. Les données MSCI ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par MSCI.

BMO Marché des capitaux ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données BMO contenues aux présentes. Les données BMO ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par BMO Marché des capitaux.

Barclays ne formule aucune garantie expresse ou implicite ou déclaration, et n'assume aucune responsabilité relativement aux données Barclays contenues aux présentes. Les données Barclays ne peuvent être redistribuées ou utilisées comme base à d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'a pas été approuvé, revu ou produit par Barclays.



Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle des Fonds Desjardins
514 286-3499 (pour la région de Montréal)
1 866 666-1280
info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com



Desjardins
Gestion de patrimoine

Coopérer pour créer l'avenir